

ROYAUME DU MAROC



PROJET DE LOI  
DE FINANCES  
POUR L'ANNEE  
BUDGETAIRE  
**2011**

NOTE DE PRESENTATION

**« Face à une conjoncture dominée par les retombées et les ramifications de la crise économique et financière mondiale, et dans un contexte national marqué par les profondes réformes en cours, Nous nous attendons à ce que vous vous investissiez fortement, pour mettre au point ces réformes, notamment en adoptant des législations avancées et en exerçant un contrôle efficient à leur sujet.**

**Vous devez, donc, faire preuve d'un sens élevé du devoir et collaborer de façon constructive et fructueuse avec le gouvernement afin de trouver des solutions efficientes permettant de résoudre la difficile équation, posée par la nécessité de préserver les équilibres fondamentaux et la dynamique de développement, tout en composant avec les contraintes liées aux ressources limitées disponibles ».**

**Extrait du discours Royal à l'occasion de l'ouverture de la première session de la 4<sup>ème</sup> année législative de la 8<sup>ème</sup> législature le 08 octobre 2010.**



## SOMMAIRE

<b>TITRE I : INTRODUCTION GENERALE .....</b>	<b>7</b>
<b>I. Cadre de référence du projet de Loi de Finances .....</b>	<b>7</b>
I.1. Les discours et messages de SA MAJESTE LE ROI .....	7
I.1.1. Discours du Trône .....	8
I.1.2. Discours du 20 Août 2010 .....	9
I.2. Les déclarations gouvernementales devant le Parlement .....	9
<b>II. Priorités du Projet de Loi de Finances .....</b>	<b>9</b>
II.1. Consolidation des bases d'une croissance forte et durable .....	10
II.1.1. Soutien de la demande.....	10
II.1.1.1. Renforcement des investissements .....	10
II.1.1.2. Soutien de la consommation .....	20
II.1.1.3. Promotion des exportations .....	25
II.1.2. Amélioration de l'environnement des affaires .....	27
II.1.2.1. Renforcement du cadre institutionnel .....	27
II.1.2.2. Mise en œuvre du programme de réformes .....	28
II.1.2.3. Renforcement des règles de bonne gouvernance et promotion de l'éthique .....	29
II.1.3. Encouragement de la création et de la mise à niveau de l'entreprise .....	31
II.1.3.1. Adaptation du cadre institutionnel.....	31
II.1.3.2. Développement des compétences .....	33
II.1.3.3. Encouragement de la création, de la mise à niveau, de la coordination des actions et du regroupement d'entreprises.....	33
II.1.3.4. Mise en place de moyens de financement adaptés aux différents besoins de l'entreprise ...	35
II.1.4. Réformes sectorielles .....	38
II.1.4.1. Agriculture.....	38
II.1.4.2. Eau et assainissement .....	44
II.1.4.3. Environnement et gestion des risques majeurs .....	46
II.1.4.4. Energie .....	49
II.1.4.5. Industrie .....	52
II.1.4.6. Phosphates .....	56
II.1.4.7. Maroc Numéric 2013.....	58
II.1.4.8. RAWAJ .....	59
II.1.4.9. Export .....	62
II.1.4.10. Tourisme.....	64
II.1.4.11. Artisanat .....	66
II.1.4.12. Logistique .....	68
II.1.4.13. Pêches maritimes .....	71
II.2 Développement social solidaire .....	73
II.2.1. Valorisation des ressources humaines .....	73
II.2.1.1. Secteur de l'Education Formation .....	74
II.2.1.2. Couverture sanitaire.....	78
II.2.1.3. Protection sociale.....	80
II.2.1.4. Renforcement du ciblage des populations démunies et lutte contre la pauvreté.....	80
II.2.1.5. Communauté marocaine à l'étranger .....	84
II.2.2. Amélioration des conditions de vie des populations .....	84
II.2.2.1. Programmes d'habitat.....	85
II.2.2.2. Mise en place d'une politique de développement urbain.....	88
II.2.2.3. Déplacements urbains.....	89
II.2.2.4. Elargissement de l'accès aux infrastructures culturelles et sportives .....	90
II.3. Amélioration de la gestion publique .....	96
II.3.1. Amélioration de la gestion publique .....	96
II.3.1.1. Réforme de l'Administration.....	96
II.3.1.2. Réforme de la gestion budgétaire .....	100
II.3.2. Consolidation de la politique de discipline budgétaire.....	102
II.3.2.1. Maîtrise des dépenses .....	103
II.3.2.2. Optimisation des recettes .....	104
<b>TITRE II - DONNEES CHIFFREES.....</b>	<b>108</b>
<b>I - BUDGET GENERAL .....</b>	<b>108</b>
I.1 - Dépenses .....	108
I.1.1- Dépenses de fonctionnement.....	108

I.1.2. Dépenses d'investissement.....	109
I.1.3- Dépenses de la dette flottante et de la dette amortissable.....	110
I.2- Recettes.....	111
I.2.1- Impôts directs et taxes assimilées.....	112
I.2.2- Droits de douane .....	112
I.2.3- Impôts indirects.....	112
I.2.4- Droits d'enregistrement et de timbre .....	113
I.2.5- Produits et revenus du domaine.....	113
I.2.6- Monopoles et exploitations .....	113
I.2.7- Recettes d'emprunt .....	114
I.2.8- Autres recettes.....	114
<b>II- Services de l'Etat Gérés de Manière Autonome .....</b>	<b>114</b>
<b>III- Comptes spéciaux du Trésor .....</b>	<b>114</b>
<b>TITRE III : PROGRAMME D'ACTION DES MINISTÈRES .....</b>	<b>116</b>
<b>I - SECTEURS SOCIAUX.....</b>	<b>116</b>
I.1- Education nationale, enseignement supérieur, formation des cadres et recherche scientifique .....	116
I.1.1- Enseignement Scolaire .....	116
I.1.2- Domaine de l'Enseignement Supérieur, de la Formation, des Cadres et de la Recherche Scientifique.....	120
I.1.3- Domaine de lutte contre l'Analphabétisme et l'Education Non Formelle.....	127
I.2. Emploi et formation professionnelle .....	130
I.2.1- Domaine de l'Emploi .....	130
I.2.2.- Domaine de la Formation Professionnelle .....	132
I.3- Développement social, famille et solidarité .....	136
I.4- Santé .....	145
I.5- Habitat, Urbanisme et Aménagement de l'Espace.....	154
I.5.1- Secteur de l'Habitat.....	155
I.5.2-Secteur de l'Urbanisme .....	158
I.5.3- Domaine du développement territorial.....	158
I.6- Culture .....	159
I.7- Habous et Affaires Islamiques .....	161
I.8- Haut Commissariat aux Anciens Résistants et Anciens Membres de l'Armée de Libération.....	163
I.9- Jeunesse et Sports .....	164
I.9.1. Domaine de la Jeunesse, Enfance et Affaires Féminines : .....	165
I.9.2- Domaine des Sports.....	166
<b>II- Secteurs d'Infrastructure .....</b>	<b>169</b>
II.1- Equipement et Transport.....	169
II.1.1- Equipement .....	170
II.1.2- Domaine du Transport .....	173
II.2.1- Energie et Mines .....	175
II.2.2- Eau et Environnement.....	181
II.2.2.1- Eau 181	
II.2.2.2 Environnement .....	187
<b>III.SECTEURS PRODUCTIFS .....</b>	<b>189</b>
III.1- Agriculture et Pêche Maritime .....	189
III.1.1- Domaine de l'Agriculture.....	189
III.1.2- Domaine de la Pêche Maritime.....	202
III.2- Haut commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification .....	206
III.3- Industrie, Commerce et Nouvelles Technologies .....	209
III.3.2- Nouvelles Technologies .....	219
III.4- Commerce Extérieur .....	221
III.5- Tourisme et Artisanat .....	228
III.5.1- Tourisme.....	228
III.6- Affaires Economiques et Générales .....	237
III.7- Haut Commissariat au Plan .....	241
<b>IV- Secteurs Administratifs .....</b>	<b>243</b>
IV.1- Intérieur :.....	243
IV.2- Economie et Finances .....	247
IV.3- Justice.....	251
IV.4- Administration Pénitentiaire et Réinsertion .....	253
IV.5- Affaires Etrangères et Coopération.....	255

IV.6- Communauté Marocaine Résidant à l'Etranger .....	256
IV.7- Communication .....	258
IV.8- Modernisation des Secteurs Publics .....	261
IV.9- Secrétariat Général du Gouvernement .....	262
IV.10- Juridictions Financières.....	263
IV.11- Relations avec le Parlement .....	264
IV.12- Charges Communes .....	265
IV-12-1- Fonctionnement .....	265
IV-12-2- Investissement .....	266
<b>Annexe : Dispositions proposées dans le cadre du projet de Loi de Finances...</b>	<b>267</b>

## NOTE DE PRESENTATION

DU

### PROJET DE LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE 2011

Cette note de présentation du projet de Loi de Finances pour l'année 2011 est scindée en trois titres.

- le premier titre constitue une introduction générale résumant, dans leurs grandes lignes, le contexte dans lequel le projet a été préparé et ses axes prioritaires ;
- le second titre expose, dans leurs grandes composantes, les données chiffrées dudit projet ;
- le troisième titre est consacré aux programmes d'action des différents départements ministériels.

## TITRE I : INTRODUCTION GENERALE

### I. Cadre de référence du projet de Loi de Finances

Le projet de Loi de finances pour l'année 2011 se situe dans le prolongement des Lois de Finances précédentes visant à traduire dans les faits les Hautes Orientations Royales et les engagements pris par le Gouvernement dans le cadre de ses déclarations devant le Parlement.

Ce projet qui s'inscrit dans la poursuite des réformes et des stratégies sectorielles menées par notre pays en faveur de l'investissement, de l'emploi et du développement humain, vise en particulier ses objectifs prioritaires :

- le renforcement des acquis du pays en matière de résilience économique par la poursuite d'une gestion efficace de la crise mondiale pour l'atténuation de ses impacts dans un contexte international encore chargé d'incertitudes. Aussi, le Gouvernement s'attache-t-il au maintien de l'attitude de vigilance et de prudence observée jusqu'à présent, notamment par la mise en œuvre d'une politique publique appropriée à même de permettre de dégager les marges de manœuvre nécessaires pour la poursuite de l'effort d'investissement public et des grands chantiers d'infrastructures ;
- le développement de la solidarité nationale à travers la priorité accordée au développement humain dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la santé, du logement social, du développement du monde rural et de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. A ce titre, le projet de loi de finances pour l'année 2011 prévoit la mise en œuvre du Fonds de Solidarité Familiale comme nouveau mécanisme de filet social ;
- la stabilisation des différentes composantes du cadre macroéconomique afin de consolider les bases d'une croissance durable et conforter la confiance des opérateurs économiques et sociaux et des marchés financiers internationaux quant à l'avenir. Cette confiance a été marquée au cours de l'année 2010 par l'attribution de la note « Investment Grade » au Royaume du Maroc par les agences de notation « Standard & Poor's » et « Fitch Rating » et a été confirmé tout récemment par le succès de l'opération de mobilisation d'un emprunt obligataire de 1 milliard d'Euros. Dans la continuité des réformes visant la modernisation du système financier national et l'amélioration des ressources publiques, le projet de loi de finances prévoit la création de la place financière de Casablanca « Casa Finance City » ainsi qu'un dispositif fiscal pour le développement de l'épargne à long terme et l'intégration du secteur informel dans les circuits économiques officiels.

Le projet de Loi de Finances a été élaboré à la lumière d'un cadre de référence constitué essentiellement par :

#### I.1. Les discours et messages de SA MAJESTE LE ROI

Il s'agit en particulier des Discours prononcés par Sa Majesté le Roi à l'occasion de la Fête du Trône et de l'anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple.



### I.1.1. Discours du Trône

Dans Son Discours du Trône du 30 Juillet 2010, Sa Majesté le Roi a mis l'accent sur les points suivants :

- Parachèvement de la construction d'un modèle de développement et de démocratie spécifiquement marocain basé sur la croissance économique et la solidarité sociale à travers trois piliers:
  - Le recentrage du rôle de l'Etat sur ses missions stratégiques en matière de « définition des options fondamentales de la Nation, la réalisation des grands chantiers structurants, l'impulsion, l'organisation et l'encouragement de l'initiative privée et de l'ouverture économique maîtrisée » ;
  - La consolidation de l'édifice démocratique conforté par le renforcement des droits socioéconomiques et culturels des citoyens et le raffermissement de la solidarité ;
  - Le placement du citoyen au cœur du processus de développement par le renforcement de l'emploi et l'amélioration des conditions de vie ;
- Levée des trois obstacles entravant le succès des politiques publiques engagées, à savoir :
  - la faiblesse de la compétitivité de l'économie nationale. L'élaboration d'une stratégie adaptée est nécessaire pour surmonter ces difficultés;
  - l'insuffisance de la gouvernance des plans mis en œuvre par la mise en place de dispositifs assurant une meilleure synergie dans le cadre d'une vision stratégique intégrée ;
  - la non adéquation des ressources humaines disponibles et la nécessité d'assurer la disponibilité des compétences nécessaires à travers l'adaptation de la formation aux besoins de l'économie.
- Poursuite du processus de réforme par :
  - la réservation d'une place de choix aux préoccupations de l'environnement et du développement durable à travers notamment la mise en place de la Charte Nationale de l'Environnement, et la promotion de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et de la politique de l'eau ;
  - la poursuite de la mise en œuvre des stratégies sectorielles pour renforcer l'ouverture de l'économie nationale et sa compétitivité tout en veillant à la stabilité du cadre macroéconomique ;
  - l'adoption des règles de bonne gouvernance à travers la régionalisation avancée en tant que vecteur de modernisation de l'Etat, la réforme de la Justice et l'opérationnalisation du Conseil Economique et Social ;
  - la focalisation des politiques publiques sur l'élargissement des classes moyennes.

### I.1.2. Discours du 20 Août 2010

Dans son Discours du 20 Août 2010 à l'occasion de l'anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple, Sa Majesté le Roi a mis en exergue les principales priorités suivantes :

- renouvellement de l'affirmation de la souveraineté nationale sur l'ensemble du territoire ;
- appui des travaux de la Commission nationale chargée de proposer une vision marocaine de la régionalisation qui doit aboutir à une feuille de route précise, être soutenue par une Charte de la déconcentration et bénéficier de la participation des partis politiques nationaux ;
- nécessité d'exploiter les potentialités du pays en matière de ressources d'énergie renouvelable pour s'affranchir progressivement de la dépendance énergétique ;
- importance du développement humain en mettant l'accent sur la libération des énergies de la jeunesse marocaine.

### I.2. Les déclarations gouvernementales devant le Parlement

A l'occasion de la présentation au Parlement en mai 2010, du bilan de l'action gouvernementale à mi parcours de la présente législature, le Premier Ministre a insisté sur les priorités de ce programme qui consistent, conformément aux Orientations Royales,

- **sur le plan économique** : dans la mise en œuvre des réformes sectorielles et structurelles, la poursuite de la politique des grands chantiers, le renforcement de l'attractivité du pays, l'encouragement des entreprises et des initiatives privées, l'adoption de stratégies spécifiques pour la promotion de secteurs prometteurs ;
- **sur le plan social** : dans la mise en place des conditions d'un développement humain durable à travers le renforcement des secteurs sociaux, la lutte contre la pauvreté et la précarité et la mise en œuvre d'une politique de proximité dans le cadre d'un pacte social.

## II. Priorités du Projet de Loi de Finances

L'action menée par le Gouvernement dans le cadre du Projet de Loi de Finances 2011 se développera selon trois axes prioritaires :

- La consolidation des bases d'une croissance forte et durable, et l'élargissement de la mise en œuvre des réformes et stratégies structurelles ;
- L'élargissement de l'accès de la population aux services et aux équipements de base dans le cadre d'une politique sociale solidaire.
- L'amélioration de la gestion publique et la préservation de la stabilité du cadre macroéconomique ;

## **II.1. Consolidation des bases d'une croissance forte et durable**

La politique menée par le Gouvernement pour la consolidation des bases d'une croissance forte et durable repose sur quatre piliers : le soutien de la demande, la création d'un climat propice à l'initiative privée, la mise à niveau de l'entreprise marocaine et la poursuite des réformes structurelles et sectorielles.

### **II.1.1. Soutien de la demande**

Le soutien de la demande est assuré à travers:

- le renforcement des investissements publics et privés ;
- la relance de la consommation ;
- l'encouragement des exportations.

#### **II.1.1.1. Renforcement des investissements**

##### **II.1.1.1.1. Renforcement des investissements publics**

L'effort d'investissement global du secteur public dans toutes ses composantes, à savoir le Budget Général de l'Etat, les Comptes Spéciaux du Trésor, les SEGMA, les Collectivités Locales et les Entreprises et Etablissements Publics se chiffre à **167,30** milliards de dirhams, en hausse de 5 milliards de dirhams par rapport à 2010 dont :

- 47,7 milliards de dirhams pour le Budget Général de l'Etat, les Comptes Spéciaux du Trésor et les SEGMA en neutralisant les transferts;
- 107,6 milliards de dirhams pour les Entreprises et Etablissements Publics, et
- 12 milliards de dirhams pour les Collectivités Locales.

Cet effort consacre par ailleurs la poursuite à un rythme accéléré de la politique des grands chantiers dont les plus importants se résument comme suit :

##### **II.1.1.1.1.1. Programme autoroutier et routier**

Le schéma autoroutier initial, d'un linéaire de l'ordre de 1 500 km destiné à couvrir les besoins du pays à l'horizon 2010 sera achevé dans les délais prévus grâce à l'accélération du rythme de réalisation annuelle qui est passé de 40 km au cours de la décennie 90 à 100 km au cours de la période 2002-2005 et à 160 km à partir de 2006.

Les opérations en cours à ce titre se situent dans le cadre du Contrat – Programme entre l'Etat et la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) pour la période 2008 - 2015 signé le 2 Juillet 2008 sous la Haute Présidence de Sa Majesté le Roi.

Ainsi et à fin 2009, le linéaire des autoroutes en exploitation a atteint 916 km.

L'entrée en service de l'autoroute Marrakech-Agadir sur une distance de 230,5 km est intervenue au cours du mois de Juin 2010 et celle de l'autoroute Fès- Oujda sur une distance de 320 km devrait intervenir en Juin 2011. A cette date le réseau autoroutier atteindra un linéaire de 1.417 km.

Outre la poursuite des travaux de réalisation d'une troisième voie sur l'autoroute Rabat-Casablanca sur une distance de 57,3 km pour un coût de 1,16 milliard de dirhams, cette année verra le lancement de deux nouvelles liaisons autoroutières concernant l'autoroute périphérique de contournement de Rabat sur une longueur de 41 km pour un coût de 2,7 milliards de dirhams et du tronçon Berrechid - Beni Mellal sur une longueur de 172 km pour un coût de l'ordre de 6 milliards de dirhams. Les travaux concernant la construction de ce dernier tronçon dont l'entrée en service est prévue pour le mois de Juin 2013 ont été lancés par Sa Majesté le Roi le 12 Avril 2010.

Les deux prochaines années verront le lancement de deux nouveaux tronçons, à savoir le tronçon El Jadida –Safi sur une longueur de 140 km pour un montant de 4,2 milliards de dirhams et le tronçon Casablanca – Berrechid via Tit Mellil sur une distance de 30,5 km pour un coût de 1,035 milliard de dirhams.

A l'horizon 2015, la longueur du réseau autoroutier devrait atteindre 1 800 km et permettra de relier toutes les villes de plus de 400 000 habitants.

Parallèlement, la cadence de réalisation des routes et pistes à travers le Royaume a également été accélérée en la portant de 1500 km par an au lancement du second programme national des routes rurales (PNRR2) en 2005 à 2.000 Km à compter de 2008 avec l'adaptation du réseau routier au réseau autoroutier par la mise en place d'un programme important de voies express d'une longueur de 1.068 km dont 446 km achevés et mis en service, 248 Km en cours de réalisation et 374 Km à lancer à compter de 2011. Un accent particulier sera mis sur les zones enclavées notamment dans le nord avec la rocade méditerranéenne d'une longueur de 510 km destinée à relier les deux grands pôles économiques de Tanger et de Nador-Oujda.

#### **II.1.1.1.2. Infrastructures ferroviaires**

La modernisation des infrastructures ferroviaires constitue une composante importante de la politique gouvernementale visant l'amélioration de la compétitivité de l'économie marocaine par la mise en place d'une logistique adéquate.

Conçu dans cette optique, le Contrat-Programme 2005-2009 a été achevé dans les délais prévus avec un investissement global de l'ordre de 18 milliards de dirhams.

Parmi les projets importants réalisés dans ce cadre, on peut citer :

- l'aménagement des gares selon une nouvelle conception consistant à transformer ces lieux en espaces d'activités économiques dans le souci de rentabiliser les investissements effectués par le biais de la concession de droits de jouissance ou de loyers. Une quarantaine de gares ont bénéficié de programmes de construction ou d'aménagement pour un montant de l'ordre de 800 millions de dirhams ;
- la mise en service de la nouvelle liaison Taourirt –Nador ;
- l'achèvement du doublement de la voie Meknès - Fès et du projet de modernisation de la ligne Tanger-Rabat ;

Dans le même esprit, il a été procédé le 1<sup>er</sup> Février 2010 à la signature du nouveau contrat-programme entre l'Etat et l'ONCF s'étalant sur la période 2010-2015 ainsi que d'une Convention entre le Fonds Hassan II pour le Développement

Economique et Social et l'ONCF pour le financement partiel du coût de réalisation du projet TGV entre Tanger et Casablanca.

Le montant global des investissements couverts par ce Contrat-Programme est estimé à 33 milliards de dirhams dont 20 milliards de dirhams pour le TGV et 13 milliards de dirhams pour les autres investissements destinés à assurer la modernisation et la mise à niveau du réseau ferroviaire actuel.

Les travaux de réalisation du projet TGV devraient se poursuivre sur la période 2010-2014 pour une entrée en service commerciale fin 2015. La ligne TGV devrait permettre de ramener la durée du voyage entre les villes de Tanger et Casablanca de 5 H actuellement à 2 H 10 min.

#### II.1.1.1.3. Infrastructures portuaires

Dans le domaine portuaire, les investissements sont conçus dans le cadre du Plan Directeur 2010-2030 devant permettre au pays de profiter pleinement du développement des échanges internationaux induits par la mondialisation et la conclusion d'accords de libre échange avec un grand nombre de pays.

En raison de l'importance primordiale du transport maritime qui représente 97% des échanges commerciaux extérieurs du Maroc et du rôle crucial que jouent les ports dans ce cadre, une attention particulière est attachée au développement des infrastructures portuaires.

L'Agence Nationale des Ports a programmé des investissements de l'ordre de 4 milliards de dirhams pour la période 2010-2014.

Il sera procédé dans ce cadre à la réalisation de nouvelles infrastructures et au renforcement de celles existantes pour améliorer la desserte et la connectivité des ports ainsi que les systèmes de sécurité et de sûreté en leur sein par l'acquisition d'équipements et de scanners pour le contrôle des passagers, des bagages et des conteneurs.

Le paysage portuaire du pays sera appelé à connaître une mutation significative dans un proche avenir avec :

- la montée en puissance du complexe portuaire Tanger Med qui consiste en un projet intégré comportant une plateforme portuaire, des liaisons ferroviaires et autoroutières de haute performance et d'un dispositif d'accueil des investissements, ce qui consacre le début du positionnement du Maroc dans l'activité mondiale de transbordement. Le seuil de trois millions de conteneurs dont 96 % pour les transbordements et 4 % pour les opérations d'import- export devrait être atteint à l'horizon 2013 ;
- la reconversion du port de Tanger en port de plaisance et le transfert du trafic des voyageurs au port de Tanger Med Passagers. Une société ad hoc a été créée à cet effet avec un capital de 600 millions de dirhams ;
- le lancement d'un nouveau port à Safi en vue de répondre aux besoins pressants de l'ONE en termes d'importation du charbon destiné à la station thermique pour la production de l'électricité qui entrera en service au courant de l'année 2014. Ce projet constitue une infrastructure de base extensible pour faire face également à l'augmentation des exportations de l'OCP en

phosphates et ses dérivés ainsi que pour le développement de l'activité conteneurs dans ce port dans le cadre de la stratégie logistique nationale.

#### II.1.1.1.1.4. Infrastructures aéroportuaires

Le succès de la Vision 2010 pour le tourisme implique, au niveau du transport, le renforcement des structures du trafic aérien avec notamment l'élargissement des capacités d'accueil des aéroports et la modernisation de leurs moyens techniques et de sécurité.

Le programme d'investissement de l'ONDA en 2011 d'une enveloppe globale de 10,5 milliards de dirhams sur la période 2008-2012 porte essentiellement sur :

- ▣ l'optimisation des services rendus aux usagers qu'il s'agisse des compagnies aériennes ou des passagers à travers :
  - le réaménagement du Terminal I et la construction d'une troisième piste et de l'aérogare T4 à l'Aéroport Mohammed V ;
  - la construction d'un nouveau Terminal T3 et d'une zone Fret à l'aéroport de Marrakech Ménara ;
  - l'extension du Terminal I et la construction d'une nouvelle zone terminale à l'aéroport de Rabat salé ;
  - la construction d'un nouveau terminal et d'une nouvelle piste à l'aéroport d'Oujda Angad ;
  - la construction d'un nouveau terminal à l'aéroport de Fès Saïs ;
  - la mise en service en Mai 2010 du nouveau terminal de l'aéroport d'Essaouira.
- ▣ l'amélioration des conditions de sécurité de la navigation aérienne et de la gestion des flux des trafics par l'automatisation de l'Air Traffic Control (ATC) et la construction d'un deuxième Centre de Contrôle Régional (CCR) ;
- ▣ la construction de l'Académie Mohammed VI destiné à la formation des ressources humaines nécessaires pour l'accompagnement du développement du secteur aéronautique;
- ▣ la réalisation des aéroports de Casablanca et Oujda et des zones logistiques au sein de plusieurs aéroports du Royaume.

#### II.1.1.1.1.5. Désenclavement du monde rural

Parallèlement, le processus de désenclavement du monde rural se poursuit à un rythme accéléré dans le cadre du deuxième Programme National de Routes Rurales avec le passage du linéaire réalisé de 1 500 km à 2 000 km par an. Le taux d'interconnexion des populations rurales au réseau routier passerait ainsi de 54 % en 2005 à 67,6 % en 2009 et à 80 % à l'horizon 2012 au lieu de l'horizon 2015 prévu initialement.

La longueur totale du réseau des routes rurales atteindra à cette date 15 500 km pour un coût total estimé à 14,43 milliards de dirhams financé conjointement par le Budget Général de l'Etat et le Fonds Spécial Routier (24%), les

emprunts et dons mobilisés par la Caisse pour le Financement Routier (61%), et les Communes concernées (15%).

#### **II.1.1.1.1.6. Autres infrastructures**

Il s'agit notamment du programme de construction de barrages pour le stockage des eaux destinées à divers usages domestiques et économiques, de la construction de centrales électriques, des réseaux d'adduction d'eau potable, des réseaux d'irrigation selon de nouvelles formules comportant une implication plus poussée du secteur privé ainsi que d'autres infrastructures dans les domaines de l'enseignement et de la formation, de la santé, des équipements administratifs etc.

Dans le domaine des barrages en particulier, il convient de signaler le lancement au début de l'année 2010 par Sa Majesté le Roi de la construction de deux nouveaux ouvrages outre le barrage de M'Dez dans la Province de Sefrou pour un coût de l'ordre de 1.095 millions de dirhams:

- le barrage de Dar Khroufa dans la Province de Larache. D'une capacité de 270 millions de m<sup>3</sup> pour un coût de 715 millions de dirhams, ce barrage devrait permettre la sécurisation de l'alimentation en eau potable des seize communes rurales avoisinantes, l'irrigation de 18 000 ha dans le cadre de la mise en valeur agricole du bassin du Loukkos pour un coût de 2,16 milliards de dirhams et le renforcement de la protection de la plaine du Gharb contre les inondations concurremment avec les barrages d'El Wahda et de Oued El Makhazine ;
- le barrage Moulay Bouchta d'une capacité de 12 millions de m<sup>3</sup> pour un coût de 380 millions de dirhams. Ce barrage devrait permettre l'amélioration de l'alimentation en eau potable de la ville de Chefchaouen et de six Communes rurales avoisinantes ainsi que de trois Communes rurales relevant de la Province de Tétouan. Il devrait permettre également l'irrigation d'un périmètre de 400 ha.

#### **II.1.1.1.2. Promotion des investissements privés**

Parallèlement à l'intensification des efforts de l'Etat en matière d'investissement, la politique gouvernementale vise à faire du secteur privé un acteur essentiel dans le processus de création de richesses et d'emplois.

En conséquence, les pouvoirs publics s'attachent à renforcer l'attractivité du pays à l'égard des capitaux et des investissements privés nationaux et étrangers et à renforcer la compétitivité du tissu productif national. Cette attractivité, qui s'est d'ailleurs confirmée malgré le contexte international défavorable ainsi que cela ressort de l'évolution des investissements privés au cours des dernières années, ne manquera pas de se renforcer davantage du fait de la poursuite du processus d'adaptation du cadre juridique et institutionnel régissant le secteur, de mise en place des moyens de financement nécessaire et de renforcement des structures d'accueil.

##### **II.1.1.1.2.1. Bilan de l'action du Gouvernement en matière d'attraction des investissements privés**

L'admission du Maroc au Statut avancé au sein de l'Union Européenne est de nature à donner une nouvelle impulsion à la dynamique d'investissement au Maroc en ouvrant de nouveaux espaces pour l'économie nationale, ainsi que de nouvelles

perspectives à l'entreprise marocaine notamment au niveau des opportunités de partenariat, d'appui à l'innovation et d'élargissement des débouchés.

En effet, malgré le contexte de crise prévalant à l'échelle mondiale, le flux des investissements privés s'est maintenu dans différents secteurs ainsi qu'en témoignent la nature et l'ampleur des programmes soumis à la Commission des Investissements présidée par le Premier Ministre.

Ces investissements ont porté en particulier sur les secteurs les plus exposés aux difficultés économiques actuelles, notamment le tourisme, et l'industrie automobile et aéronautique, confirmant ainsi la confiance des investisseurs quant à l'avenir de l'économie marocaine.

Les investissements directs étrangers se sont élevés en 2009 à 8,6 milliards de dirhams et les investissements réalisés en partenariat entre les opérateurs marocains et étrangers se sont élevés à 16,6 milliards de dirhams, soit un montant global de plus de 25 milliards de dirhams.

Ce montant est en nette progression en comparaison avec la moyenne de la période 1990-2009 qui ne dépassait pas 15 milliards de dirhams. Il convient à ce propos de noter que le Maroc a constitué la première destination des IDE en Afrique en 2009.

Ainsi, la Commission des investissements a procédé au cours de l'année 2009 à l'approbation de 56 projets représentant un investissement global de 45 milliards de dirhams, soit une augmentation de 20 % par rapport à l'année 2008, et devant donner lieu à la création de 20 000 postes d'emploi, soit une hausse de 29 %.

Par ailleurs, dans sa séance du 10 Février 2010, la Commission a approuvé 27 nouveaux projets et 17 avenants de Conventions antérieures d'investissement pour un montant global de 31,7 milliards de dirhams devant permettre la création de plus de 14 000 postes de travail dans les secteurs de l'industrie, de l'agroalimentaire, de l'énergie, des transports, du transport urbain, des télécommunications, de l'immobilier, de la distribution et du tourisme.

Ladite Commission a approuvé, lors de sa réunion tenue le 17 septembre 2010, quelques 49 projets d'un montant global estimé à 27,9 milliards de dirhams (MMDH), qui permettront la création de 7.567 postes d'emploi dans les secteurs de l'industrie, de l'agroalimentaire, de l'énergie, du tourisme, du transport urbain, des télécommunications, de l'immobilier commercial et de l'infrastructure.

#### **II.1.1.1.2.2. Mise en place des moyens de financement**

##### **II.1.1.1.2.2.1. Mise à contribution du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social**

Le Fonds Hassan II pour le développement économique et social joue un rôle de levier pour l'investissement, il intervient en particulier dans les secteurs du textile habillement, des équipements pour les industries automobiles, aéronautiques et spatiales, l'accompagnement des stratégies agricole et énergétiques. Les engagements pris par ce fonds se sont élevés à 5.062 MDH au titre de l'année 2009, portant ainsi les engagements cumulés au 31.12.2009 à 25.712 MDH. Quand aux



décaissements cumulés à cette date, ils se sont établis à 17.853 MDH, soit 69,4 % des engagements.

#### II.1.1.1.2.2.2. Financement des projets d'envergure

Pour les projets d'une certaine envergure, représentant un investissement égal ou supérieur à 200 millions de dirhams et qui offrent par ailleurs un intérêt particulier au niveau de la création d'emplois qui ne devrait pas être inférieur à 250 emplois à créer, du transfert de technologie et de la protection de l'environnement, un dispositif conventionnel spécifique est mis en place dans le cadre de l'article 17 de la Charte d'Investissement.

Ainsi, dans le cadre de Conventions d'investissement conclues avec les promoteurs, le Fonds de Promotion des Investissements contribue à la prise en charge du coût d'acquisition des terrains dans la limite de 20 %, du coût des infrastructures hors site à hauteur de 5 %, ce pourcentage pouvant être porté à 10 % quand le projet concerné porte sur le secteur du tissage, de la filature et de l'ennoblissement des textiles ainsi que la prise en charge des coûts de formation dans la limite de 20 %. Ces avantages peuvent être cumulés à hauteur de 5 % du coût global de l'investissement. Ce pourcentage peut être porté à 10% en cas d'implantation du projet en zone rurale ou suburbaine. Ces projets bénéficient également de l'exonération des droits d'importation et de la TVA sur les biens d'équipement, le matériel et les outillages nécessaires à la réalisation des projets.

#### II.1.1.1.2.2.3. Financement des investissements initiés plus particulièrement par les PME

Des dispositifs spécifiques ont été mis en place pour faciliter l'accès des PME aux moyens de financement adaptés à leurs besoins.

Il s'agit en particulier :

- a. **de lignes de crédits extérieures** ouvertes par la France, l'Espagne, le Portugal, l'Italie et la Belgique portant intérêt au taux de 5% ;
- b. **du programme ATTAHFIZ** destiné à financer les projets d'investissement par le système bancaire à hauteur de 80% avec une garantie de Dar Ad Damane couvrant 50% des crédits bancaires correspondants ;
- c. **du Fonds de Garantie pour la création de la jeune entreprise** couvrant 85 % des crédits bancaires consentis, lesquels représentent 80% du coût du programme d'investissement dans la limite d'un plafond de 1 MDH pour les projets individuels et 3 MDH pour les projets initiés par des sociétés ou des coopératives.

#### II.1.1.1.2.2.4. Financements liés à la mise en œuvre du Programme National d'Emergence Industrielle (PNEI)

Un certain nombre de financements ont été mis en place en liaison avec la mise en œuvre du Programme National d'Emergence Industrielle (PNEI).

C'est ainsi qu'il a été procédé le 2 Décembre 2009 à la signature de deux conventions par le Gouvernement et les Présidents Directeurs Généraux de la

Banque Centrale Populaire, de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur et Attijari Wafa Bank pour la mise en œuvre de l'aide de l'Etat de deux milliards de dirhams en faveur des PME. La première Convention concerne la mise en place d'une plateforme de rating destinée à permettre une appréciation quantitative et qualitative des entreprises afin de leur faciliter l'accès au crédit bancaire à des conditions de garantie plus souples par rapport au droit commun. Au début de 2010, six plateformes étaient conventionnées à ce titre. La deuxième Convention porte sur la mise en place d'un partenariat entre les banques concernées et l'ANPME afin de permettre aux banques d'orienter leurs clients vers l'ANPME pour qu'ils puissent bénéficier des Programmes IMTIAZ et MOUSSANADA.

Trois Conventions entrant également dans le cadre du financement du PNEI ont été signées le 16 Février 2010, soit:

- deux Conventions entre l'Etat et un consortium de banques partenaires du PNEI pour le lancement d'une offre de financement d'un milliard de dirhams à l'horizon 2015 pour respectivement couvrir des lignes de crédit ou de financement bancaires dédiées spécifiquement aux investisseurs étrangers opérant dans le cadre des Métiers Mondiaux du Maroc (MMM) et alimenter un Fonds d'investissement en immobilier industriel et de services pour créer une offre immobilière locative adaptée aux besoins des investisseurs ;
- une Convention entre l'Etat et la Caisse Centrale de Garantie confiant à cette dernière la gestion du Fonds de financement en capital investissement « Emergence Invest ». Ce Fonds, doté d'un montant de 700 millions de dirhams est destiné au financement en fonds propres ou quasi fonds propres des entreprises marocaines réalisant un chiffre d'affaires annuel ne dépassant pas 100 millions de dirhams à travers des placements, avec des investisseurs privés, dans des fonds d'investissement qui seront donnés en gestion à des sociétés spécialisées sélectionnées sur la base de critères précis portant sur leur expérience, leur politique d'investissement et leur capacité à mobiliser les moyens de financement complémentaires nécessaires. A cet effet, deux Fonds d'investissement seront créés dans le cadre d'un partenariat entre les secteurs public et privé pour améliorer les conditions de financement des projets initiés par les PME par le biais de prises de participation au capital de ces entreprises pour renforcer leurs fonds propres.

Il a été procédé aussi à la création du Fonds d'Appui de la Compétitivité des Entreprises (FACE) avec une dotation de 600 millions de dirhams dont 100 millions de dirhams pour l'année 2008 et 125 millions de dirhams pour chacune des années 2009 à 2012.

Enfin, il sera procédé à l'horizon 2012, à la création de deux Fonds d'Investissement d'une taille moyenne de 700 millions de dirhams pour le développement et la transmission d'entreprises. Ces fonds seront mobilisés à parts égales par l'Etat et les investisseurs privés.

#### **II.1.1.1.2.2.5. Financements destinés à certaines catégories d'investisseurs ou à caractère sectoriel**

Il s'agit principalement des Fonds ci-après :

- MDM Invest dédié au financement des investissements initiés par les Marocains du Monde ;
- RENOVOTEL 2010 destiné au financement de la mise à niveau des établissements hôteliers ;
- Damane Capital Risque devant garantir les apports en fonds propres ou quasi fonds propres des sociétés de capital risque dans les PME.

#### **II.1.1.2.3. Mise en place des structures d'accueil des investissements**

##### **II.1.1.2.3.1. Nouvelle conception des structures d'accueil**

A la lumière des enseignements tirés des expériences vécues en matière de zones et parcs industriels, des locaux professionnels et des zones d'activité, une nouvelle conception a été développée en ce qui concerne l'aménagement des espaces dédiés à l'accueil des investissements.

Au-delà de l'aménagement de lots de terrains et de leur raccordement aux réseaux d'eau, d'assainissement, d'électricité, de routes et de télécommunications, la nouvelle formule consiste à offrir aux investisseurs un environnement favorable doté de tous les équipements et les services d'accompagnement nécessaires à l'installation de leurs entreprises. Ainsi, outre les infrastructures de base de premier ordre, ces nouveaux espaces sont dotés d'une gamme complète de services d'accompagnement susceptibles d'être mutualisés pour favoriser la synergie des entreprises, réduire leurs coûts et partant, améliorer leur compétitivité. Il en est ainsi des travaux de Recherche & développement, des servitudes communes, des parcs logistiques et technologiques, de la formation des ressources humaines nécessaires et des prestations d'assistance aux nouvelles entreprises.

Afin de permettre la meilleure intégration possible de ces espaces et leur adéquation aux besoins effectifs des opérateurs, tout le processus de leur mise en place depuis leur conception jusqu'à leur achèvement et leur mise en gestion en passant par l'aménagement, la promotion et la commercialisation, est assuré par des entités spécifiquement dédiées à cette tâche dans le cadre d'une approche partenariale mettant à contribution les différents organismes publics et privés concernés.

##### **II.1.1.2.3.2. Plateformes industrielles intégrées (P2I)**

La dernière génération d'espaces d'accueil consiste dans les Plateformes Industrielles Intégrées P2I introduites dans le cadre du Pacte National d'Emergence Industrielle (PNEI) conclu sous la Présidence de SA Majesté le Roi le 13 Février 2009 pour mettre à la disposition des investisseurs des locaux prêts à l'emploi avec la mise en place de guichets uniques complets en leur sein.

C'est ainsi qu'un ensemble d'espaces à vocation générale ou dédiés à des secteurs d'activité particuliers sont mis en place. Il s'agit en particulier :

- **dans le domaine de l'offshoring** : de Casanearshore de Casablanca et des centres offshore de Rabat, Tanger, Fès, Marrakech, Oujda, Agadir, El Jadida, Dakhla, Martil ;
- **dans le domaine de la haute technologie à forte valeur ajoutée** : du Technopôle de l'Aéroport Mohammed V, du Technoparc de Casablanca et de Technopolis à Rabat ;
- **dans le domaine de l'industrie** : des parcs de Mohammedia, de Selouane (Nador), Tamedroust (Settat), Nouasseur (Casablanca), Gzenaya (Tanger), Jorf Lasfar (El Jadida), Melousa (Tanger Med), des Plateformes Industrielles Intégrées de Kénitra, Nouasseur, Tanger et Tétouan Shore outre le site de Jorf Lasfar érigé en hub international de la chimie des phosphates ;
- **dans le domaine de l'électronique** : des Plateformes Industrielles Intégrées de Kénitra, Tanger, Casablanca –Nouaceur et Casablanca –Zénata ;
- **dans le domaine agricole** : des agropoles de Meknès, de l'Oriental , de Tadla et du pôle agro technologique de Souss Massa Draa ;
- **dans le domaine touristique** : des stations balnéaires intégrées dans le cadre du Plan Azur ;
- **dans le domaine de la pêche maritime** : les parcs d'Agadir, Tanger et Laayoune-Dakhla ;
- **dans le domaine de la logistique et des exportations**: des zones de Zenata, de Tanger Med et de Nador.

### II.1.1.2.3.3. Exemples de structures importantes lancées

Parmi les structures d'accueil les plus importantes, on peut citer en particulier :

- La plateforme de Kénitra dédiée à l'industrie automobile et qui s'étendra sur 345 ha et devrait permettre la création de 10 000 à 15 000 emplois. Sa réalisation est confiée au consortium constitué par la Caisse de Dépôt et de Gestion et l'entreprise espagnole Edonia World. Le montant des investissements prévus est estimé à 1 100 millions de dirhams. Sa Majesté le Roi a donné le 23 Avril 2010 le coup d'envoi des travaux d'aménagement de cette plateforme intitulée Atlantic Free Zone (AFZ). Les investissements attendus dans la zone se chiffrent à 10 milliards de dirhams devant permettre la création de 30 000 emplois dont 20 000 emplois directs. Les deux tiers du site seront gérés en zone franche et le tiers restant en zone libre ;
- La Plateforme Industrielle Intégrée (P2I) de Tamedrouste dans la province de Settat, sur une assiette foncière constituée de terrains privés et de terrains collectifs d'une superficie globale de **382 ha**, dont l'aménagement, le développement, la promotion, la commercialisation et la gestion seront assurés par la société DIETEMA S.A, moyennant un investissement **1 103 MDH** et permettra la création de **1.500** nouveaux emplois directs et stables.

Ladite citée industrielle et technologique compte accueillir environ 150 petites et moyennes entreprises espagnoles et 50 entreprises marocaines. Le démarrage des travaux est prévu pour le troisième trimestre de l'année 2010 et leur achèvement devrait intervenir dans un délai de 36 mois ;

- La Technopole d'Oujda s'étendant sur une superficie de 107 ha, l'Agropole de Berkane d'une superficie de 100 ha et le Parc industriel de Selouane d'une superficie de 44 ha pour la première tranche et la Pépinière Ghar El Baroud à Oujda s'étendant sur 2 800 m<sup>2</sup>. La technopole d'Oujda représente un investissement de l'ordre de cinq milliards de dirhams. Devant l'intérêt manifesté par les investisseurs privés à l'égard de ce projet, sa commercialisation est entamée dès le mois de Juin 2010.

### **II.1.1.2. Soutien de la consommation**

Le soutien de la consommation intérieure, qui constitue le deuxième volet de l'action des pouvoirs publics visant à accélérer la croissance économique du pays, est assuré à travers le relèvement des revenus et la préservation du pouvoir d'achat.

#### **II.1.1.2.1. Relèvement des revenus**

Le relèvement des revenus a été recherché à travers trois canaux principaux : l'amélioration des salaires, la réduction des charges fiscales pour les personnes physiques et l'encouragement de la création d'emplois.

##### **II.1.1.2.1.1. Augmentation des rémunérations**

Les décisions concernant l'amélioration des rémunérations des fonctionnaires et des salariés interviennent dans le cadre du dialogue social que les pouvoirs publics tiennent à institutionnaliser en tant que cadre de concertation entre l'Administration et les différents partenaires économiques et sociaux.

Le gouvernement a entrepris dans le cadre du dialogue social 2008-2010 une série de mesures ayant permis notamment l'amélioration des revenus des fonctionnaires, l'encouragement de ces derniers à la mobilité par la motivation matérielle du personnel enseignant et du personnel paramédical affectés dans les zones rurales excentrées, le relèvement des possibilités de promotion de grade au profit des fonctionnaires et le renforcement de la couverture médicale et de la protection sociale.

Les principales mesures prises se résument comme suit:

##### **II.1.1.2.1.1.1. Mesures concernant le secteur public**

- Amélioration des revenus nets de 10,4% sur la période 2008-2010 par le biais de la baisse de l'impôt sur le revenu et/ou des augmentations du régime indemnitaire, avec une revalorisation nette minimale de 300 DH/mois pour les basses échelles;
- Régularisation de la situation des fonctionnaires classés aux échelles 1 à 4 par leur promotion à l'échelle 5 à compter du 1er janvier 2008. Cette mesure engendrera un coût estimé à 470 MDH pour un effectif de 47.500 bénéficiaires (Etat et Etablissements Publics);

- Revalorisation des allocations familiales de 50 DH/mois pour atteindre un taux de 200 DH au lieu de 150 DH/mois pour les 3 premiers enfants;

A ce titre, il y a lieu de signaler que suite à ces mesures, les fonctionnaires classés aux échelles 1 à 4 ont bénéficié d'augmentations mensuelles nettes allant de 500 DH (+22%) à 830 DH (+42%).

- Institution d'une indemnité mensuelle nette de 700 DH au profit du personnel enseignant de l'Education Nationale et de la Santé exerçant dans des zones éloignées difficilement accessibles. La répercussion annuelle découlant de cette mesure est évaluée à 560 MDH pour un effectif des bénéficiaires de 35.000 fonctionnaires;
- Relèvement du quota annuel pour la promotion de grade de 22% à 25%, à partir du 1er janvier 2008, puis de 25% à 28% à compter du 1er janvier 2010. Ce qui permet de porter le nombre des fonctionnaires promus annuellement de 33.000 à 40.000;
- Revalorisation des pensions minimales de 500 DH /mois à 600 DH /mois;
- Revalorisation, à compter du 1er mars 2010, du régime indemnitaire des fonctionnaires relevant du statut particulier de la Direction Générale de la Sûreté Nationale. Le coût engendré par cette révision est de l'ordre de 1.740 MDH pour un effectif de 53.340 fonctionnaires;
- Relèvement du tarif de responsabilité de la Caisse nationale de Prévoyance Sociale (CNOPS) à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2010 pour les médecins généralistes et des médecins spécialistes, ce qui se traduira par une répercussion annuelle de 112 millions de dirhams en 2010 contribuant à l'allègement des charges de santé pour les fonctionnaires.

#### II.1.1.2.1.1.2. Mesures concernant le secteur privé

- Extension du panier des soins bénéficiant de la couverture médicale aux soins ambulatoires à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2010. Cette mesure devrait bénéficier aux salariés et à leurs ayants droit, soit une population de 3,5 millions de personnes ;
- Relèvement de 20 % des montants versés par les caisses de travail en cas d'accident de travail ou de maladies professionnelles, devant bénéficier à un effectif de 100 000 personnes comprenant les victimes et leurs ayants droit. La répercussion annuelle de cette mesure est estimée à 50 millions de dirhams ;
- Renforcement, sur Hautes Directives Royales, des mesures d'assistance et de soutien au profit des personnes victimes des huiles alimentaires frelatées à travers :
  - La revalorisation de l'aide financière mensuelle octroyée en portant son montant à 1.000 dirhams par personne et à 200 dirhams par enfant à charge de moins de 21 ans;
  - La réalisation dans le cadre d'une approche participative d'actions à caractère social et de projets visant l'intégration socioéconomique des victimes pour un coût de 30 MDH ;

- La prise en charge gratuite des victimes par les services sanitaires relevant du Ministère de la Santé pour tout ce qui a trait aux soins afférents aux pathologies liées à l'intoxication par les huiles frelatées et par les hôpitaux militaires pour les autres pathologies.

La mise en œuvre de l'ensemble de ces mesures d'assistance et de soutien, confiée à la Fondation Hassan II pour les Œuvres Sociales des Anciens Militaires et Anciens Combattants, devrait bénéficier à 740 personnes (y compris les enfants de moins de 21 ans) et sera financée conjointement par le produit du droit de timbre supplémentaire sur la déclaration de mise en circulation des véhicules et par le Budget de l'Etat.

#### II.1.1.2.1.2. Mesures fiscales

Parallèlement, la Loi de Finances 2010 a consacré la poursuite du processus de réduction des charges fiscales entamé en 2009 avec la réduction du taux marginal de l'impôt sur le revenu de 40 % à 38 % et le relèvement de la tranche de revenu exonérée de cet impôt de 28 000 DH à 30 000 DH.

Le coût budgétaire des différentes décisions intervenues pour l'amélioration des rémunérations s'élève à 18 961 millions de dirhams, outre l'appui financier apporté aux entreprises touchées par la crise économique mondiale, soit 536 millions de dirhams et la mise en place d'une indemnité spécifique au profit des employés du secteur public affectés à des zones enclavées ou éloignées dont le coût est estimé à 560 millions de dirhams.

#### II.1.1.2.1.3. Mesures d'accompagnement

Pour le renforcement de la paix sociale, une série de mesures d'accompagnement sont mises en chantier dont principalement :

- ❑ L'élaboration d'un projet de loi instituant une indemnisation au profit des travailleurs pour perte d'emploi parallèlement à la mise en place d'un système d'accompagnement des personnes concernées pour faciliter leur réinsertion dans le monde du travail ;
- ❑ L'établissement d'un projet de loi concernant l'actualisation des indemnisations pour accidents de travail ;
- ❑ La préparation d'un projet de loi pour la mise à niveau du cadre juridique régissant l'activité syndicale dans le but d'améliorer le fonctionnement des syndicats et de renforcer la transparence de leur gestion interne et précisant les conditions d'exercice du droit de grève ;
- ❑ La création de l'Institut National des Conditions de Vie au Travail (INCVT). Une convention a été conclue en date du 19 Mai 2010 dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de la prévention des risques professionnels au niveau de la santé et de la sécurité au sein des entreprises notamment dans les domaines de l'industrie et des services ;
- ❑ L'encouragement de la contractualisation et la consécration de la culture du dialogue entre les organisations professionnelles, les employeurs et les salariés pour améliorer l'environnement du travail au bénéfice tant des entreprises que des salariés et offrir une plus grande visibilité aux partenaires

sociaux. Il a été procédé dans ce cadre à la mise en place du Conseil de la Négociation Collective. Une Convention a été déjà signée en Avril 2010 avec le secteur du transport du port de Casablanca et huit nouvelles Conventions Collectives devraient être signées au cours de l'année 2010.

#### II.1.1.2.2. Encouragement de la création d'emplois

Les programmes spécifiques mis en place pour la promotion de l'emploi ont donné des résultats encourageants :

- le programme Idmaj a concerné 53 000 bénéficiaires contre 42 000 prévus, ce nombre devant être porté à 57 000 en 2010. Le nombre des bénéficiaires du programme sur la période 2007-2009 se chiffre au total à 139 500, chiffre devant être porté à 230 000 à l'horizon 2012. Il a été procédé à cet effet à la reconduction des exonérations fiscales concernant les contrats d'insertion. L'indemnité mensuelle versée au stagiaire dans le cadre des contrats d'insertion est ainsi exonérée de l'impôt sur le revenu dans la limite de 6 000 DH ;
- le programme Taâhil a bénéficié à plus de 14 000 jeunes qui ont suivi un cycle de formation devant faciliter leur insertion dans le marché du travail. Dans ce cadre, il a été procédé à la reconduction des exonérations fiscales concernant les contrats d'insertion;
- le programme Moukawalati, destiné à développer les capacités entrepreneuriales des jeunes promoteurs par un accompagnement à la création et à la gestion de leurs propres entreprises a été renforcé par l'élargissement de son champ d'application aux non diplômés pour mieux répondre aux besoins du marché et a permis la création de 2 300 petites entreprises.

Le programme Moukawalati repose sur un partenariat tripartite groupant l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT), l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC) et l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH). L'intervention de ces organismes consiste dans l'accompagnement post création des entreprises et des opérateurs sélectionnés dans le cadre des activités génératrices de revenus (AGR) en vue d'en assurer la pérennité. Les opérations déjà entérinées concernent 400 entreprises et 200 AGR, chiffres appelés à être presque décuplés en fonction des résultats effectifs des opérations en cours.

Parallèlement et pour élargir au maximum les services mis à la disposition des jeunes promoteurs, il a été procédé à l'extension du réseau des guichets d'appui et à l'ouverture d'un nouveau portail dédié à ce programme.

La Vision 2009-2012 dans ce domaine se propose d'assurer l'insertion de 230 000 demandeurs d'emploi.

#### II.1.1.2.3. Préservation du pouvoir d'achat

La préservation du pouvoir d'achat est assurée à travers un programme d'action comportant à l'amont, la maîtrise de l'inflation et la mise en place d'un cadre institutionnel et juridique approprié pour garantir la qualité des produits et des prestations et à l'aval, le soutien des prix par le biais du système de compensation.



### II.1.1.2.3.1. Maîtrise de l'inflation

La mise en œuvre d'une politique budgétaire et monétaire adéquate a permis la poursuite de la maîtrise de l'inflation qui a pu être maintenue à un faible niveau malgré la flambée des prix des denrées de base à l'échelle internationale. L'inflation a été contenue à 2% en moyenne entre 2008 et 2010.

### II.1.1.2.3.2. Garantie de la concurrence et de la défense des intérêts des consommateurs

Les pouvoirs publics ont veillé à la mise en place des mécanismes juridiques et institutionnels garantissant le respect des règles de concurrence au sein du tissu économique et la défense des intérêts des consommateurs et à ancrer les principes de bonne gouvernance économique à travers la promulgation d'une législation appropriée.

#### a. Opérationnalisation du Conseil de la Concurrence

Ainsi, sur le plan institutionnel, le Conseil de la Concurrence a été officiellement mis en place par le Premier Ministre le 6 Janvier 2009.

Cet organisme contribue à la création d'un climat de concurrence loyale entre les opérateurs économiques dans un contexte de transparence et permet de ce fait au consommateur de bénéficier d'une offre de produits et de services de meilleure qualité à des prix compétitifs.

Le Conseil a effectivement entamé l'exercice des missions qui lui sont assignées avec notamment la réalisation ou le lancement d'études de compétitivité sectorielles portant sur les cimenteries, les industries oléicole et pharmaceutique, la grande distribution, le crédit à la consommation, la téléphonie mobile, les marchés publics, le transport urbain des personnes. Il a procédé également au traitement de réclamations portant sur certains produits et services spécifiques.

#### b. Révision de la Loi sur la liberté des prix et de la concurrence

Dans le même cadre, la Loi n°30-08 modifiant et complétant la Loi n°06-99 relative à la liberté des prix et de la concurrence promulguée par Dahir du 4 Janvier 2010 vise à conforter l'arsenal juridique dans ce domaine en renforçant les pénalités à l'encontre des contrevenants et en assimilant, pour la première fois, la fraude sur le poids, le volume ou la qualité à une majoration illicite des prix.

#### c. Défense des intérêts des consommateurs

En ligne avec l'évolution structurelle de l'économie nationale marquée notamment par le renforcement du pouvoir d'achat et des dépenses de consommation de la population, une législation spécifique a été élaborée pour la protection des consommateurs contre des risques susceptibles d'affecter leur santé, leur sécurité ou leurs intérêts et pour la mise à leur disposition de voies et moyens de défendre leurs droits économiques et sociaux tels qu'ils sont universellement reconnus à travers des associations ad hoc légalement constituées. Le projet de loi n°31-08 correspondant est en cours d'adoption à la Chambre des Conseillers après avoir reçu l'aval de la Chambre des Représentants au cours de sa dernière session.

Ce dispositif sera complété par le développement de modes alternatifs de résolution des litiges relatifs à la consommation notamment par le recours à la

médiation et à la conciliation et par la création prochaine du Centre Marocain de la Consommation (CMC) qui sera appelé à fournir une assistance technique appropriée aux associations de protection des consommateurs.

#### II.1.1.2.3.3. Soutien des prix

La défense du pouvoir d'achat des citoyens repose enfin sur le soutien des prix intérieurs des produits de base, en l'occurrence la farine nationale de blé tendre, le sucre et les produits pétroliers.

Néanmoins le système de compensation en vigueur gagnerait à être réformé en raison de nombreux dysfonctionnements qui le caractérisent, en particulier :

- ❑ l'importance de la charge qu'il représente pour les finances publiques et son poids lié à l'évolution des prix des produits de base subventionnés sur les marchés internationaux. Ainsi, la charge globale de compensation au titre de la période 2007-2010 s'élève à près de 90 milliards de dirhams ;
- ❑ l'uniformité du soutien apporté par l'état pour le maintien du niveau des prix, abstraction faite du revenu des consommateurs, ce qui fait que les subventions versées bénéficient davantage aux riches qu'aux pauvres.

A titre d'illustration, les subventions allouées aux produits pétroliers qui représentent près de 73% des subventions globales, profitent pour le cas du gaz butane à hauteur de 10% pour les classes les plus pauvres contre 32% pour les classes les plus riches.

La réforme envisagée, basée sur les conclusions d'une étude approfondie réalisée à la demande du Gouvernement, s'appuie sur les principes suivants :

- ❑ l'insertion du système de soutien des prix dans une logique de solidarité nationale et de développement social et de réduction des inégalités ;
- ❑ la fixation d'un plafond des charges totales de la compensation qui devraient rester dans la limite de 2 à 3 % du PIB ;
- ❑ le ciblage des catégories de population concernées par l'octroi d'aides frontales destinées à favoriser la scolarisation des enfants des couches défavorisées et l'accès des femmes enceintes et des enfants aux vaccins et aux soins de base et la généralisation du Régime d'Assistance Médicale d'où l'amélioration des indicateurs de développement humains;

A ce titre, le coût global des programmes de ciblage déjà mise en œuvre pour l'année 2010 s'élève à 1.750 MDH. Il s'agit en l'occurrence du renforcement de l'accès aux soins de santé de base dans le cadre du programme RAMED (800 MDH) et de l'amélioration de l'accès à l'éducation (950 MDH) à travers la mise en œuvre du programme Tayssir, de l'initiative royale « 1 million de cartables », la distribution d'uniformes scolaires et le transport scolaire dans le monde rural.

#### II.1.1.3. Promotion des exportations

La crise économique mondiale a laissé apparaître des menaces sérieuses sur l'évolution de la demande extérieure adressée au Maroc. Elle a également permis de

mettre en relief des insuffisances et des fragilités auxquelles les pouvoirs publics s'attachent à remédier.

Il s'agit en particulier d'atténuer son impact sur l'appareil productif et sur la sauvegarde de l'emploi pour le maintien du potentiel de croissance du pays et la préparation de l'économie nationale pour pouvoir tirer profit des opportunités qui ne manqueront pas d'être offertes par la période post crise.

Dans le cadre des travaux du Comité de Veille Stratégique mis en place par le Gouvernement, un dispositif anticrise a été mis en place pour assurer le suivi régulier de l'évolution de l'activité des secteurs concernés, mettre en œuvre les mesures convenues et évaluer leur impact effectif.

Les secteurs d'activité exposés ont été accompagnés dans le cadre d'une démarche ciblée pour les aider à résister au choc de la crise par des mesures à caractère social, commercial et financier. L'impact positif de ces mesures n'a pas manqué de se manifester avec le ralentissement, tout au long de l'année 2009, de l'ampleur de la baisse des performances des secteurs concernés.

Ainsi, les exportations ont augmenté globalement de 21,5% entre Août 2009 et Août 2010 et hors phosphates de 10,3%. Les recettes du tourisme et les transferts des MRE ont augmenté respectivement de 4,4% et 7,9% au titre de la même période.

Les mesures en faveur des secteurs exportateurs affectés par la crise économique internationale, à savoir les secteurs du textile cuir, des équipements automobiles et électroniques se résument comme suit :

- Mesures d'ordre social visant la préservation de l'emploi à travers la prise en charge par l'Etat des cotisations patronales dues par les entreprises relevant des secteurs concernés ;
- Mesures d'ordre financier visant la trésorerie des entreprises touchées par la mise en place de formules de garantie du financement de leurs besoins en fonds de roulement et l'octroi de moratoires pour le service de leur dette ;
- Mesures d'ordre commercial consistant à offrir des conditions préférentielles aux entreprises exportatrices pour l'accès à l'assurance export ainsi qu'un appui financier pour accompagner ces entreprises dans leurs efforts de diversification de leurs débouchés et dans leurs campagnes de communication ;
- Mesures relatives à la formation pour aider les entreprises à sauvegarder leurs ressources humaines et à renforcer les compétences de leur encadrement, leur permettant ainsi de préserver leur position sur les marchés internationaux.

Parallèlement à ces mesures, une Convention a été conclue le 17 Février 2010 avec la Société Marocaine d'Assurance à l'Exportation (SMAEX) pour la mise en place, pour une période de six mois renouvelable en cas de besoin, d'une assurance complémentaire destinée à couvrir les entreprises contre les défaillances de leurs clients bénéficiant d'un délai pour le paiement de leurs créances et renforcer ainsi leur compétitivité et leur capacité à préserver et à renforcer leurs parts de marché à l'extérieur. En outre, dans le cadre du Plan « Cap 2009 » pour le secteur du

tourisme, il a été procédé à la mise en place d'une enveloppe de 100 millions de dirhams renforcée par une dotation supplémentaire de 300 millions de dirhams pour appuyer les efforts de promotion touristique et donner une impulsion au tourisme intérieur.

L'évaluation des mesures, à fin juin 2010, dénote d'une prédominance des mesures relatives au volet social avec une part oscillant aux alentours de 60% des demandes, ce qui a permis d'atténuer les pertes d'emploi dans les secteurs touchés. L'analyse de la situation par type de mesures se présente comme suit :

- Volet social : La CNSS a débloqué 505 millions de dirhams pour rembourser 444 entreprises. Par secteur, les entreprises du textile-habillement et cuir représentent plus de 81% des bénéficiaires, suivi du secteur de l'automobile avec 8% ;
- Volet financier : La CCG a traité 131 dossiers, dont 93% relatifs au secteur du textile, correspondant à un montant agréé de 725 millions de dirhams ;
- Volet commercial : Depuis sa mise en place, 177 demandes de remboursement ont été déposées pour bénéficier du soutien de l'effort de diversification des marchés dont 125 entreprises appartenant au secteur du textile et cuir. Pour ce qui est de la couverture du risque export, 1.056 demandes de prime d'assurance ont été déposées auprès de la SMAEX avec une prédominance du secteur textile. Au 30/8/2010, les remboursements effectués en 2009 et 2010 au titre des mesures de soutien relatives au volet promotion commerciale ont totalisé 27,8 millions de dirhams ;
- Volet formation : 163 certificats d'éligibilité ont été délivrés. Les entreprises du textile-habillement et cuir viennent en tête avec une part de 80% suivies par le secteur des équipements automobiles avec 18%.

### **II.1.2. Amélioration de l'environnement des affaires**

La création d'un climat propice à l'initiative privée revêt un caractère essentiel pour l'entretien de la dynamique de l'activité économique en permettant à l'entreprise de jouer son rôle de moteur majeur de la croissance pour le renforcement de l'attractivité de l'économie nationale à l'égard des investissements nationaux et étrangers.

A cet effet, les efforts sont orientés autour de trois principaux axes :

- le renforcement du cadre institutionnel ;
- la mise en œuvre des réformes nécessaires plus particulièrement au niveau des secteurs de la Justice et de l'Administration ;
- le renforcement des règles de bonne gouvernance et la promotion de l'éthique.

#### **II.1.2.1. Renforcement du cadre institutionnel**

Outre le Conseil de la Concurrence évoqué ci-dessus et qui est appelé à jouer un rôle central dans la mise en place d'une concurrence loyale et ouverte entre les différents opérateurs, la garantie de la liberté du marché et de l'égalité des chances,

le cadre institutionnel sera renforcé par le Conseil Economique et Social et le Comité National pour le Climat des Affaires.

#### **II.1.2.1.1. Conseil Economique et Social**

Le Conseil Economique et Social, qui regroupe les représentants de l'ensemble des forces vives de la nation et qui jouit d'une indépendance totale par rapport aux autres entités constitutionnelles du pays, constitue un cadre de réflexion approfondi sur les questions d'intérêt économique et social et un espace approprié pour des consultations constructives et pour l'émission d'avis sur les questions qui lui sont soumises par les instances législatives et exécutives .

La mission assignée au Conseil est, certes, consultative. Mais, cet organisme est appelé à jouer un rôle essentiel dans la planification stratégique et dans l'élaboration et la mise en œuvre du Pacte Social afin d'assurer la cohérence et la convergence des programmes économiques et sociaux et des politiques publiques en matières économique, sociale, culturelle et environnementale.

#### **II.1.2.1.2. Comité National pour le Climat des Affaires**

Un Comité National pour le Climat des Affaires a été créé en décembre 2009, présidé par le Premier Ministre, dans le but d'examiner le climat des affaires et de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour l'améliorer. Les efforts du Comité seront orientés autour de :

- la simplification des procédures ;
- la modernisation du droit des affaires ;
- l'assouplissement des conditions de règlement des litiges;
- le développement des actions de communication et de sensibilisation.

#### **II.1.2.2. Mise en œuvre du programme de réformes**

Dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires et en phase avec les attentes des opérateurs, un programme de réformes d'ordre judiciaire, juridique et administratif est mis en œuvre :

##### **II.1.2.2.1. Réforme de la justice**

Le renforcement de la régularité et de la sécurité des transactions dans le monde des affaires passe par le lancement d'une réforme en profondeur du système juridique et judiciaire en exécution des Hautes Directives Royales contenues dans le Discours du Trône de l'année 2008 et rappelées dans le Discours Royal à l'occasion de la Révolution du Roi et du Peuple de l'année 2009.

Les objectifs essentiels assignés à la réforme préconisée consistent à assurer l'indépendance de la justice, à en renforcer la transparence et la moralisation, à accélérer les délais de traitement des dossiers soumis aux tribunaux et à améliorer les mécanismes d'exécution des décisions de justice pour conforter leur crédibilité vis-à-vis des citoyens et des entreprises et pour donner une consistance réelle au respect des principes de l'Etat de droit. Les premières mesures entrant dans ce cadre ont été déjà soumises au Parlement.

Il s'agit de la modification de la loi organique des juridictions du commerce en vue de consacrer davantage de transparence dans la mise en oeuvre des procédures en vigueur pour le règlement des litiges commerciaux par le biais du renforcement des mesures d'instruction des affaires litigieuses devant les juridictions concernées et devant les juges rapporteurs.

En attendant, des initiatives concrètes sont entreprises dont notamment :

- l'extension de l'institution Al Wassit « le médiateur » dont le but est de simplifier les procédures de justice pour le citoyen et lui faciliter l'accès aux tribunaux ;
- la réforme du greffe en tant que pilier de l'institution judiciaire et ce, à travers la modification du statut des greffiers dans le but de renforcer notamment leur professionnalisme.

#### **II.1.2.2. Mise en place d'un dispositif encourageant le recours à la médiation et à l'arbitrage**

Le recours à la médiation et à l'arbitrage est considéré comme un moyen efficace de résolution des conflits dans le monde des affaires dans un souci de célérité et d'équité, conformément à l'Appel de Sa Majesté le Roi dans Son Discours du 29 Janvier 2003 à l'occasion de l'ouverture de l'année judiciaire invitant le Gouvernement à « diversifier les procédures de règlement consensuel des litiges en procédant , avec la célérité voulue, à l'élaboration d'un projet de loi d'arbitrage commercial, national et international, pour permettre à notre système judiciaire de répondre aux exigences de la mondialisation et de compétitivité de l'économie, et de contribuer à drainer les investissements étrangers ».

Ainsi, les mesures à prendre à cet égard pour l'application de la loi<sup>1</sup> relative à l'arbitrage et à la médiation conventionnelle consiste à développer, en relation avec les ministères concernés et la CGEM, des projets dans le cadre du « Plan Emergence », l'objectif étant de renforcer les centres d'arbitrage et de médiation et d'assurer la formation des arbitres et médiateurs.

#### **II.1.2.3. Renforcement des règles de bonne gouvernance et promotion de l'éthique**

Le confortement des bases d'une bonne gouvernance et la promotion de l'éthique, fondée sur la transparence, la responsabilité et la reddition des comptes, est assuré à travers trois initiatives principales :

**II.1.2.3.1. le renforcement du cadre institutionnel avec la mise en place récente** de deux nouvelles entités qui, après la mise au point de leurs structures et la maîtrise des mécanismes de leur fonctionnement, ont commencé à exercer effectivement leurs missions respectives, à savoir:

**a. l'Instance Centrale de Prévention de la Corruption** qui regroupe en son sein des représentants de l'Administration, des organisations sociales et syndicales ainsi que des universitaires.

Le programme d'urgence mis en place porte notamment sur :

<sup>1</sup> Loi n°08.05 publiée par le dahir n°1.07.169 du 30 Novembre 2007

- l'instauration d'un nouveau système d'accès aux Administrations et la révision des procédures de traitement des plaintes et des réclamations afin de prévenir des pratiques de passe droits ;
- la réorientation des plans de charge des Inspections Générales des Ministères afin qu'elles puissent consacrer davantage d'efforts à l'évaluation de l'action des services relevant de leur domaine de compétence.

Afin de donner un contenu concret à cette approche, il a été procédé le 19 Janvier 2010 à la signature entre l'Administration des Douanes, l'Instance Centrale de Prévention de la Corruption et la CGEM d'une convention de partenariat visant le renforcement des mécanismes de lutte contre la corruption à travers la mise en place d'un observatoire comprenant outre les trois organismes sus visés, l'Association des Transitaires Agréés en Douanes et de Transparency Maroc. Cet Observatoire est dédié au suivi du respect des règles de l'éthique et de bonne conduite dans la gestion des échanges internationaux et dans les relations de l'Administration des Douanes avec les entreprises et les différents usagers.

**b. l'Unité de Traitement du Renseignement Financier (UTRF)** créée par la Loi n°43-05 du 17 Avril 2007 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, a été mise en œuvre en Avril 2009 par les soins du Premier Ministre.

Ces nouvelles entités viennent compléter les actions menées actuellement avec une compétence et un professionnalisme de plus en plus affirmés par la Cour des Comptes, les Cours Régionales des Comptes, l'Inspection Générale des Finances, l'Inspection Générale de l'Administration Territoriale relevant du Ministère de l'Intérieur, les Inspections Générales des Ministères et Diwan Al Madhalim.

#### **II.1.2.3.2. Promulgation et mise en œuvre du dispositif juridique concernant la déclaration obligatoire du patrimoine**

Les textes de base afférents à la déclaration obligatoire du patrimoine ont été publiés le 6 Novembre 2008. La publication des textes d'application correspondants, portant notamment sur le modèle de déclaration obligatoire du patrimoine ainsi que sur la valeur minimale des biens à déclarer, est intervenue le 18 Février 2010.

La promulgation de ces textes a été immédiatement suivie de leur mise en œuvre effective.

#### **II.1.2.3.3. Poursuite du processus de réforme de la réglementation des marchés publics**

Le perfectionnement de la réglementation des marchés publics constitue une préoccupation majeure des pouvoirs publics.

A la lumière des enseignements tirés de la mise en œuvre de ce décret, une nouvelle réforme de la réglementation relative aux marchés publics est en cours de mise au point.

Pour l'élaboration du projet initial correspondant, une consultation a été lancée auprès des différents acteurs concernés par la commande publique, notamment les donneurs d'ordres publics, les entreprises et leurs fédérations, les institutions internationales, les organes de contrôle et les représentants de la société civile.

Ce projet consacre la poursuite du processus de renforcement de l'intégrité, de la transparence, de la concurrence loyale, de l'objectivité et de l'égalité des chances de tous les soumissionnaires dans la passation et l'exécution des marchés publics.

Ainsi, des innovations sont introduites au niveau du champ d'application du texte qui ne se limite plus à l'Etat, mais s'étend également aux Collectivités Locales et leurs groupements, aux Etablissements Publics et aux prestations architecturales, de la simplification et la clarification des procédures en ce qui concerne notamment la présentation des dossiers de candidature et l'appréciation des offres, du renforcement des règles de la concurrence et de l'unité de traitement des candidats à la commande publique, de la consolidation des principes de transparence et de moralisation par la définition claire des situations de conflits d'intérêts, de la modernisation du système par le recours aux technologies de l'information et de la communication et de la prise en compte des préoccupations environnementales dans l'évaluation des soumissions.

### **II.1.3. Encouragement de la création et de la mise à niveau de l'entreprise**

Les PME, dont la majorité écrasante réalisent un chiffre d'affaires annuel qui ne dépasse pas 50 millions de dirhams et qui représentent 95 % du tissu des entreprises nationales souffrent de nombreuses fragilités au niveau de l'investissement, du taux d'endettement et des capacités managériales.

Ces entreprises, qui constituent donc l'essentiel du tissu productif national, sont appelées à jouer un rôle majeur pour gagner le pari de la compétitivité de l'économie nationale.

Dans un contexte marqué par l'intensification de la concurrence internationale, une attention particulière est accordée au renforcement de la compétitivité et de la productivité de l'entreprise nationale, notamment la PME, en mettant en place les outils nécessaires pour favoriser la création, la mise à niveau et le développement de l'entreprise afin de l'aider à s'adapter aux exigences de la mondialisation de l'économie et de l'ouverture des marchés et pour remédier à leurs insuffisances actuelles.

Les mesures prises par le Gouvernement à cet effet portent principalement sur l'adaptation du cadre institutionnel, le renforcement des compétences des entreprises en matière de ressources humaines, l'encouragement de la création, de la mise à niveau et du regroupement d'entreprises, l'élargissement de l'accès des PME aux ressources financières, ainsi que sur la mise en œuvre de différentes autres actions d'appui complémentaires telles que la normalisation, la mise en place d'infrastructures technologiques, la promotion de la Recherche & Développement et l'encouragement de la vocation citoyenne et de l'excellence au sein de l'entreprise.

#### **II.1.3.1. Adaptation du cadre institutionnel**

##### **II.1.3.1.1 Le recadrage des missions de l'Agence Nationale de Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise (ANPME)**

La mission assignée à l'Agence Nationale de Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise (ANPME) a été ajustée en vertu du contrat programme conclu avec l'Etat le 13 Août 2008 pour la période 2008-2012. Cet organisme est ainsi appelé à axer



ses efforts sur l'accompagnement du processus de dynamisation et de modernisation compétitive des entreprises et sur le développement de la synergie, de la cohérence et de la complémentarité entre les différents programmes d'assistance technique dans le cadre d'une stratégie d'intervention intégrée. Cette adaptation a été effectuée sur la base d'une démarche participative mettant à contribution l'ensemble des parties prenantes publiques et privées à l'échelle nationale et régionale.

Un accent particulier est mis sur les entreprises opérant dans les filières couvertes par des stratégies sectorielles adoptées par le Gouvernement, au niveau notamment de l'énergie, de l'industrie, du commerce, du tourisme, de l'artisanat et des nouvelles technologies.

#### II.1.3.1.2. Organisations professionnelles

Les associations professionnelles constituées principalement par la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) et les Chambres professionnelles et leurs Fédérations sont appelées à jouer un rôle de plus en plus important comme partenaires et interlocuteurs dans le développement économique et dans la promotion des entreprises, leur mise à niveau et le renforcement de leur compétitivité.

Elles sont appelées également à assumer une multitude de fonctions :

- assurer la fonction d'interface de proximité auprès des entreprises pour la mise en œuvre des programmes de développement et de mise à niveau relevant du Pacte National d'Emergence Industrielle (PNEI), notamment les programmes Moussanada et Imtiaz dont les caractéristiques essentielles sont décrites plus loin ;
- apporter leur contribution à la détermination et à la mise en œuvre des politiques sectorielles et des réformes structurelles avec une définition précise des rôles qui leur sont dévolus dans le cadre des contrats-programmes conclus avec les différents secteurs ;
- participer à la définition des mesures d'urgence à prendre pour faire face à des situations de crise telles que celles adoptées par le Comité de Veille Stratégique ;
- soutenir les entreprises dans leurs efforts de mise à niveau sur le plan de l'établissement du diagnostic stratégique, de leurs plans d'affaires, des plans de formation et de renforcement des compétences et des systèmes d'information ;
- appuyer les entreprises dans l'organisation des missions commerciales, la prospection des marchés internationaux, la représentation vis-à-vis des différents partenaires, la fourniture d'assistance et l'offre de médiation.

L'accomplissement de leur mission dans les meilleures conditions par les Associations professionnelles implique l'augmentation de leurs capacités opérationnelles à travers notamment le développement de leur aptitude à offrir des services de qualité à leurs membres, le renforcement de leur représentativité vis-à-vis de leurs interlocuteurs publics et privés, nationaux et étrangers et la mutualisation de leurs actions respectives pour leur conférer davantage de cohérence et d'efficacité.

Dans ce cadre, la réforme des statuts des Chambres du Commerce, de l'Industrie et des Services a été entamée pour permettre à ces entités de se repositionner dans l'échiquier du système productif national en vue de renforcer leur contribution au développement économique et social du pays. Le projet de loi correspondant est en cours d'adoption par le Parlement. La réforme préconisée prévoit notamment l'élargissement du champ d'action des chambres et la diversification de leurs prérogatives avec la possibilité de réaliser des projets à caractère économique et participer à la gestion de certaines structures relevant de leur compétence territoriale et sectorielle.

### **II.1.3.2. Développement des compétences**

Dans le cadre des différentes stratégies sectorielles, les pouvoirs publics accordent une importance particulière au développement des compétences et à la promotion des ressources humaines en tant que facteurs de productivité et de compétitivité pour accompagner les stratégies gouvernementales en matière d'emploi, de croissance, d'investissement et de modernisation du secteur privé.

Le contrat programme 2009-2015 établi dans le cadre du Pacte National pour l'Emergence Industrielle prévoit notamment la formation de 220 000 personnes pour couvrir les besoins des sept secteurs des métiers mondiaux du Maroc, la création d'instituts supérieurs pour les besoins des métiers de l'automobile et de l'aéronautique et l'octroi d'aides spécifiques pour soutenir les efforts des entreprises au titre de l'embauche et la formation dans les secteurs prioritaires tournés particulièrement vers l'export.

Dans cette perspective et dans un souci de proximité, les Groupements Interprofessionnels d'Aide au Conseil (GIAC) relevant des différents secteurs d'activité, sont appelés à intensifier leurs interventions pour amener les entreprises à intégrer la formation en cours d'emploi dans leurs stratégies de développement pour améliorer la qualité de leur management et de leurs productions. A cet effet, les GIAC prennent en charge 70 % du coût des études et conseils relatifs à la définition de la stratégie de développement de l'entreprise et de 70 % à 100 % du coût de l'ingénierie de la formation en cours d'emploi.

### **II.1.3.3. Encouragement de la création, de la mise à niveau, de la coordination des actions et du regroupement d'entreprises**

#### **II.1.3.3.1. Encouragement de la création d'entreprises**

Dans le cadre de la politique gouvernementale visant l'encouragement de la création des entreprises et la promotion de l'innovation et des transferts de technologie, les efforts sont axés sur la mise en place d'un cadre propice à l'émergence de vocations entrepreneuriales et au développement de l'esprit d'entreprise parmi les jeunes notamment au niveau de l'université et des établissements de formation et parmi les titulaires de diplômes en quête d'emploi.

Les efforts déployés à cet effet consistent dans la mise à la disposition des candidats concernés de structures d'accueil et de modalités de financement adéquates avec un accent particulier sur les secteurs innovants, dans l'accélération des procédures de création d'entreprises et dans la mise en place de dispositifs favorisant la coordination des interventions des entreprises et leur regroupement.

### II.1.3.3.2. Encouragement de la mise à niveau des entreprises

Afin de favoriser une allocation optimale des ressources, il est procédé à une segmentation du tissu des entreprises éligibles et un ciblage précis des actions à mener en fonction des besoins spécifiques de chaque catégorie d'entreprises au niveau de l'organisation, du management et du financement.

C'est dans cette perspective qu'ont été mis en place les programmes Imtiaz et Moussanada :

**II.1.3.3.2.1. le Programme Imtiaz** ciblant les entreprises à fort potentiel de croissance et porteuses de projets de développement innovants leur permettant d'accéder à un palier supérieur au niveau de la production, de la valeur ajoutée nationale ou de la création d'emplois ou d'entraîner un impact structurel significatif dans leur domaine d'activité. L'Etat s'engage à soutenir ces entreprises dans leurs efforts de modernisation et d'amélioration de leur compétitivité sur la base d'un contrat de croissance précisant les obligations et les droits respectifs des parties contractantes pour la réalisation des objectifs convenus. Un concours de l'Etat, représentant 20 % des investissements matériels et immatériels réalisés, est prévu au profit des entreprises engagées dans ce processus dans la limite d'un plafond de 5 millions de dirhams. L'apport en fonds propres des entreprises doit être de 20 %, le reliquat de 60 % devant consister en crédits bancaires. Une cinquantaine d'entreprises devraient être retenues en moyenne annuellement pour bénéficier de ce programme.

Dans le cadre de la première édition du programme Imtiaz, intervenue en Novembre 2009, 17 contrats de croissance et 6 contrats de prêts bancaires ont été signés sur les 28 dossiers évalués.

L'investissement global induit par ces contrats de croissance s'élève à 516 millions de dirhams devant entraîner un chiffre d'affaires additionnel sur les cinq prochaines années pour les entreprises retenues de 3.850 millions de dirhams, une valeur ajoutée de 1.580 millions de dirhams et la création de 1.268 emplois. La prime d'investissement versée à cette occasion s'élève à 56,15 millions de dirhams. La deuxième édition de ce programme a été lancée en Juin 2010 et ses résultats devraient être connus en fin d'année sachant qu'à fin septembre 2010, 22 dossiers sont en cours d'évaluation.

**II.1.3.3.2.2. le Programme Moussanada** destiné à accompagner la mise à niveau des autres entreprises en voie de modernisation disposant d'un fort potentiel de croissance pour leur permettre de réussir leurs programmes et favoriser leur passage au niveau supérieur en leur facilitant l'accès aux sources de financement nécessaires à des conditions abordables et en mettant à leur disposition l'assistance technique et l'expertise en matière de diagnostic stratégique, de diagnostic financier, de plan d'affaires, d'organisation et de management dont ils auraient besoin. A titre d'application, une Convention a été conclue le 16 Mars 2010 entre l'ANMPE, l'AMITH et l'Ecole Supérieure de l'Industrie Textile et de l'Habillement pour la mise en place d'un partenariat destiné à améliorer la productivité des entreprises par une meilleure formation du personnel d'encadrement. Il convient de rappeler que l'Etat prend en charge 60% du coût de la mise en place des programmes de mise à niveau pour l'ensemble des secteurs dans la limite de 600 000 DH par entreprise pour les actions

transverses et sectorielles et de 400 000 DH par entreprise pour les projets visant l'intensification de l'usage des technologies de l'information.

Ces deux programmes, qui devraient bénéficier respectivement à 200 et 6 300 entreprises sont opérationnalisés à partir de l'année en cours. Un Fonds, doté d'une enveloppe de 600 millions de dirhams a été mis en place pour leur financement sur la période 2008-2012.

Afin de favoriser la déclinaison régionale des programmes de modernisation compétitive des petites et moyennes entreprises, des actions systématiques d'information et de communication sur ces programmes sont menées par le Réseau d'Intervenants pour la Modernisation Compétitive des Entreprises (RIMANE) implanté localement.

#### II.1.3.4. Mise en place de moyens de financement adaptés aux différents besoins de l'entreprise

##### II.1.3.4.1. Financement de la création d'entreprises

Au niveau du financement de la création d'entreprises, il a été procédé à la mise en place de formules adaptées aux besoins en capital de la jeune entreprise.

Entrent dans ce cadre principalement :

- le **Fonds d'AMORÇAGE** et le **Fonds SINDIBAD** consistant, pour des entités spécialement créées à cet effet, à prendre, gérer puis céder à terme une participation minoritaire dans le capital de sociétés en phase de création ou nouvellement constituées ;
- le **Programme Impact** destiné à appuyer les entreprises innovantes, notamment dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication.

##### II.1.3.4.2. Financement de la mise à niveau

Plusieurs instruments ont été mis en place pour le financement de la mise à niveau de l'entreprise.

Il s'agit notamment :

- du **Fonds National de Financement de la Mise à Niveau (FOMAN)** visant à appuyer par une assistance technique consistant, d'une part, à la prise en charge à titre de don à hauteur de 40 % du coût du diagnostic de l'entreprise travaillant dans le secteur de l'industrie ou dans les services liés à ce secteur sur le plan de l'organisation, de la qualité de la gestion et du management et, d'autre part, au financement, conjointement avec les banques, à hauteur de 80 % dont 40 % fournis par le FOMAN avec un taux d'intérêt de 2 % , du coût des investissements physiques nécessaires dans la limite d'un plafond de 5 millions de dirhams;
- du **Fonds de Garantie de la Mise à Niveau (FOGAM)** couvrant les crédits octroyés par les banques pour le financement de la mise à niveau dans la limite de 60 % ;

- **du Fonds de garantie de la mise à niveau (FORCE)** mis en place par Dar Ad Addamane pour la couverture des crédits bancaires à hauteur de 50 %, lesquels crédits peuvent financer jusqu'à 70 % du montant des investissements nécessaires ;
- **du Programme Taahil Al Moukawalat (TAM)** visant à renforcer les activités d'appui au profit de Très Petites Entreprises (TPE) avec le concours du Millennium Challenge Corporation à travers l'Agence de Partenariat pour le Progrès et du Gouvernement allemand.

#### II.1.3.4.4. Financement de la restructuration financière

Afin d'assainir la situation financière des entreprises souffrant d'un surendettement ou de sous-capitalisation, il a été procédé à la mise en place de dispositifs destinés à consolider les fonds propres de ces entreprises dans le but de réduire leurs charges financières et améliorer en conséquence leur rentabilité.

Il s'agit du Fonds de Garantie de la Restructuration Financière (ISTIMRAR) destiné à remédier au problème de surendettement des entreprises exerçant dans les secteurs de l'industrie et des services liés à l'industrie vis-à-vis du système bancaire par l'octroi de crédits de consolidation de leurs dettes sur une durée allant de 3 à 12 ans, la garantie portant sur 50 % du crédit en principal majoré des intérêts dus sur une période de 6 mois.

#### II.1.3.4.5. Consolidation des fonds propres des PME

Il s'agit notamment des initiatives suivantes prévues dans la Charte:

- **la promotion des fonds de capital développement** qui vise la mise en place d'un dispositif financier destiné à appuyer l'entreprise à ses phases de création pour les nouvelles unités, de développement pour les unités en exercice et de transmission pour les entreprises ayant atteint un stade de maturité avancé mais dont les propriétaires souhaitent la cession à d'autres promoteurs. Deux Fonds constitués conjointement par les secteurs public et privé ont été mis en place pour le renforcement des interventions dans le cadre du capital risque, du capital développement et du capital transmission. L'intervention de ces fonds est réservée aux PME réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 10 millions de dirhams. L'enveloppe globale prévue à cet effet se chiffre à un milliard de dirhams avec un apport de l'Etat de 175 millions de dirhams sur la période 2009-2015. La gestion de ces fonds est confiée à des opérateurs professionnels sélectionnés par les pouvoirs publics ;
- **la mise en place d'un fonds de garantie** pour l'investissement en fonds propres dans les PME. Il a été procédé en Juillet 2010 à la mise en place du Fonds Public Privé d'un montant de 350 millions de dirhams géré par la Caisse Centrale de Garantie pour donner une impulsion à la création, au développement et à la transmission d'entreprises;
- **l'encouragement de l'introduction en Bourse** dont la structure a fait l'objet de révisions périodiques afin de mieux répondre aux besoins des différentes catégories d'entreprises et de renforcer les règles de bonne gouvernance et la protection des épargnants. Il a été à cet effet procédé à la reconduction jusqu'à l'année 2012 des incitations fiscales pour la réduction de l'Impôt sur

les Société au profit des entreprises concernées. Il a été également procédé à la mise en place du Code Marocain de bonne gouvernance des entreprises dont le respect est suivi par le CDVM pour les sociétés cotées en Bourse ;

- **la mise en place du système de capital risque** consistant dans la participation, à titre transitoire, dans le capital des PME pour les accompagner notamment dans leurs phases de création ou de redressement.

#### **II.1.3.4.6. Financement des besoins des Très Petites Entreprises**

Il s'agit d'améliorer les conditions de financement des besoins d'exploitation des Très Petites Entreprises par le biais du programme OXYGENE avec une garantie de Dar Ad Damane couvrant 60 % des crédits contractés la première année et 50 % l'année suivante dans la limite d'un montant de 1 million de dirhams et du renforcement du soutien financier apporté aux entreprises créées auprès des guichets Moukawalati par la mise en œuvre du Programme Dotation à l'Entreprise mis en place dans le cadre du Millennium Challenge Corporation (MCC).

#### **II.1.3.4.7. Financement de la mise à niveau écologique**

Dans le cadre de la politique gouvernementale visant à préserver l'environnement et asseoir les bases d'un développement propre, il a été procédé à la création du Fonds de Dépollution (FODEP) destiné à favoriser la mise à niveau écologique des entreprises. Le rôle de ce compte consiste à financer, à titre de don à hauteur de 40 %, le coût des projets de dépollution industrielle et artisanale soit à l'aval par le traitement ou l'élimination des déchets solides ou liquides ou les émissions gazeuses, soit dans le cadre de projets intégrés englobant la dépollution, l'économie de ressources notamment en eau et énergie et l'utilisation de technologies propres. Les investissements nécessaires sont éligibles à des crédits bancaires pouvant atteindre 80 % du coût.

#### **II.1.3.4.8. Amélioration des conditions de mobilisation de l'épargne en faveur de l'entreprise**

L'amélioration des conditions de mobilisation de l'épargne en faveur de l'entreprise est assurée à travers l'élargissement du champ d'application de la titrisation précédemment limité aux créances hypothécaires pour l'appliquer aux créances de toutes natures détenues par les grandes entreprises publiques ou privées.

Il est évident que les précautions nécessaires sont prises pour prévenir les risques de dérapage inhérents au système, ainsi que l'a montré la dernière crise financière internationale.

Le projet de Loi n°33-06 correspondant est encours d'adoption.

#### **II.1.3.4.9. Mise en place de modes de financement alternatifs**

Sur la base d'études effectuées en collaboration avec Bank Al Maghrib et le Groupement Professionnel Bancaire Marocain, il a été procédé à la mise en place de trois nouveaux crédits alternatifs, intitulés : Moucharaka, Ijara et Mourabaha assimilables respectivement aux produits « capital investissement », « crédits

leasing » et « crédits à court terme ». Ces produits devraient prendre leur essor avec les allègements fiscaux au niveau de la TVA consentis par la Loi de Finances pour l'année 2010.

#### **II.1.3.4.10. Enrichissement du paysage financier et bancaire du pays**

Deux nouvelles entités sont venues enrichir le paysage financier du pays :

##### **II.1.3.4.10.1. Place Financière de Casablanca**

La création de la Place Financière de Casablanca en tant que place régionale avec des ambitions internationales intégrée dans le tissu économique du pays a été ordonnée par Sa Majesté le Roi. Elle s'inscrit dans le cadre des stratégies sectorielles mises en œuvre par le Maroc pour renforcer sa position compétitive sur les plans régional et international.

Les objectifs assignés à cette institution consistent principalement dans:

- l'accompagnement des investisseurs, cette entité doit constituer leur interlocuteur privilégié ;
- l'attraction des grands investisseurs étrangers ;
- le développement de nouveaux métiers financiers pour le Maroc.

##### **II.1.3.4.10.2. Al Barid Bank**

Barid Al Maghrib a créé sa filiale bancaire, Al Barid Bank. Entrée en service à partir du mois de Juin 2010, cette nouvelle banque, avec un réseau de 1 765 agences couvrant l'ensemble du territoire national, y compris les centres ruraux les plus reculés, et quatre millions de clients, devrait permettre d'augmenter le taux de bancarisation du pays en le portant de 34 % actuellement à 47 %.

#### **II.1.4. Réformes sectorielles**

##### **II.1.4.1. Agriculture**

###### **II.1.4.1.1. Place du secteur agricole au sein de l'économie nationale**

Dans Son Discours du 21 Avril 2008, à l'occasion de l'ouverture des Deuxièmes Assises Nationales de l'Agriculture, Sa Majesté le Roi a mis l'accent à nouveau sur l'importance du secteur agricole en tant que pilier fondamental du développement global intégré du Maroc et garant de sa sécurité alimentaire.

Le secteur agricole, qui représente actuellement 15 % à 20 % du PIB national en fonction des conditions climatiques avec des répercussions importantes sur le taux de croissance et les exportations du pays, constitue la source de revenu principale pour 80 % de la population rurale, et fournit près de quatre millions de journées de travail aux ruraux.

## II.1.4.1.2. Plan Maroc Vert

### II.1.4.1.2.1. Objectifs du Plan Maroc Vert

Le Plan Maroc Vert vise à tirer partie des marges importantes que recèle encore le secteur agricole et s'assigne en conséquence des objectifs ambitieux à l'horizon 2020 consistant principalement dans :

- le relèvement de la part du secteur agricole dans le PIB en portant la plus value du secteur, qui se chiffre actuellement à 74 milliards de dirhams en moyenne à un nouveau plafond allant de 144 milliards de dirhams à 174 milliards de dirhams ;
- la création de 1 500 000 postes de travail nouveaux ;
- le doublement des revenus de la population rurale ;
- la multiplication par 3,5 des quantités exportées par les filières telles que les agrumes, les olives, et les fruits où le Maroc dispose d'avantages comparatifs, ce qui devrait porter ces exportations à 44 milliards de dirhams.

### II.1.4.1.2.2. Consistance du Plan et investissements prévus

Le plan d'action mis au point à cet effet pour les dix prochaines années sur la base d'une approche de développement intégré s'organise autour de deux piliers :

- Pilier I : le développement d'une agriculture à haute valeur ajoutée et à haute productivité tournée principalement vers l'exportation. Il sera procédé dans ce cadre au lancement de 961 projets répartis entre 560 000 exploitations ciblées pour un investissement de l'ordre de 121,2 milliards de dirhams ;
- Pilier II : la mise à niveau solidaire du tissu de production au profit de 840 000 exploitants ciblés à travers 545 projets pour un investissement de l'ordre de 19,25 milliards de dirhams.

Ces investissements, conçus dans un cadre cohérent devant leur assurer l'efficacité nécessaire, seront complétés par des actions parallèles d'un coût total de 52,50 milliards de dirhams portant notamment sur la mise à niveau des périmètres d'irrigation.

Le volume total des investissements requis se trouve porté à près de 193 milliards de dirhams. La part revenant à l'Etat dans cet effort d'investissement est estimée à 68,60 milliards de dirhams, soit 35,5 % dont :

- 23,69 milliards de dirhams ou 19,5 % au titre du Pilier I;
- 13,47 milliards de dirhams ou 70 % au titre du Pilier II ; et
- 31,43 milliards de dirhams ou 59,9 % au titre des autres investissements.

### II.1.4.1.2.3. Actions transversales d'accompagnement

Les actions transversales d'accompagnement visent à assurer la réussite du Plan aux stades de l'investissement et du post investissement à travers les principales actions ci-après :



#### **II.1.4.1.2.3.1. L'adaptation du cadre institutionnel régissant le secteur agricole**

Entrent dans ce cadre notamment :

- la création d'une entité spécifique, à savoir l'Agence de Développement Agricole, chargée de superviser la mise en œuvre de ce programme;
- la création d'un Office National chargé de la Sécurité Sanitaire des Aliments;
- la restructuration des Chambres d'Agriculture et la mise à niveau des instances interprofessionnelles ;
- la réorganisation en conséquence du Ministère chargé de l'Agriculture aux niveaux central, régional et local avec la création notamment de structures régionales de planification et d'exécution afin de permettre un encadrement et un suivi régulier de l'exécution des projets ;
- la mise en place des mécanismes de suivi de l'exécution et d'évaluation des résultats au fur et à mesure de l'avancement des projets.

#### **II.1.4.1.2.3.2. La mise en place d'offres de financements adaptés**

Il s'agit de l'accompagnement bancaire du Plan Maroc Vert à travers la mise en œuvre d'offres de financements adaptés aux spécificités des projets agricoles.

A titre indicatif, des conventions ont été conclues avec des institutions financières notamment la Convention signée entre le Gouvernement et la Société Générale des Banques à l'occasion des quatrièmes Assises Nationales de l'Agriculture pour la mobilisation d'une enveloppe de trois milliards de dirhams sur une période de cinq ans.

#### **II.1.4.1.2.3.3. La mise en place des règles de sécurité sanitaire des produits alimentaires**

Après la promulgation de la Loi n°25-08 portant création de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires par Dahir du 18 Février 2009 et la publication du Décret 2-09-482 relatif au Conseil d'Administration de l'Office, cet organisme a commencé dès le début de l'année en cours à exercer effectivement ses prérogatives consistant à veiller à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.

#### **II.1.4.1.2.3.4. La mise en œuvre d'actions visant le renforcement de la productivité**

Il s'agit principalement du développement des techniques et des mécanismes concernant l'économie de l'eau d'irrigation, de la promotion de la recherche scientifique dans le domaine de l'agronomie et de l'élevage, de la promotion de la formation professionnelle et des opérations de vulgarisation pour l'utilisation des techniques modernes de production y compris le recours aux semences sélectionnées et du renforcement de l'encadrement technique des agriculteurs et de leurs coopératives.

#### **II.1.4.1.2.4. Actions engagées**

##### **II.1.4.1.2.4.1. Ancrage territorial de la stratégie**

Une attention particulière est réservée à l'ancrage territorial de la stratégie nationale du Plan Maroc Vert à travers l'établissement de Plans Agricoles Régionaux et la conclusion de partenariat de qualité entre les différents opérateurs publics et privés avec une implication substantielle de l'appareil bancaire national et les bailleurs de fonds internationaux pour la mobilisation des moyens de financement nécessaires.

Dans ce cadre, il a été procédé le 14 Avril 2009 à la signature, sous la Haute Présidence de Sa Majesté le Roi, de Conventions entre le Gouvernement et chacune des seize Régions du Royaume portant sur la réalisation de 1 400 projets visant le développement et l'amélioration notamment de la céréaliculture, de l'horticulture, de l'arboriculture fruitière, des légumineuses, des cultures industrielles, de l'élevage ovin, caprin, bovin et camelin ainsi que de l'aviculture et de l'apiculture en fonction des spécificités et des potentialités locales.

##### **II.1.4.1.2.4.2. Mise en œuvre d'un Partenariat public Privé (PPP) et création d'Agropoles**

Afin d'assurer la meilleure valorisation possible des produits agricoles, il sera procédé à la mise en place, dans le cadre d'un partenariat entre les secteurs public et privé, d'Agropoles dans chacune des principales zones à vocation agricole. Il s'agit d'espaces intégrés dédiés à l'industrie agroalimentaire où seront regroupées les activités de production, de transformation, de commercialisation et de distribution de produits agricoles ainsi que les activités parallèles de formation, de recherche et de service. La mise en place de ces pôles devrait aussi constituer l'occasion d'un important transfert de technologie en faveur du Maroc. Outre les Agropoles de Meknès et de l'Oriental dont les travaux de réalisation ont déjà démarré, des projets similaires à Tadla et Souss Massa sont en cours d'étude et le démarrage des travaux est prévu au cours de l'année 2011.

##### **II.1.4.1.2.4.2.3. Mise en exploitation des terres domaniales**

L'objectif essentiel du Partenariat Public Privé (PPP) organisé autour des terres agricoles du domaine privé de l'Etat consiste dans la valorisation des terrains concernés par le biais de projets cohérents.

Les deux premières tranches du programme, portant sur une superficie de l'ordre de 80 000 ha ont été déclinées en 296 projets représentant un investissement de 12,3 milliards de dirhams et la création de 3 500 emplois.

La nouvelle tranche de 21 240 ha mise en compétition devrait relever la superficie totale des terres domaniales mises en exploitation dans ce cadre à plus de 100 000 ha.

Cette troisième tranche est scindée en trois catégories selon la superficie des exploitations agricoles concernées :

- les grands projets d'une superficie unitaire égale ou supérieure à 100 ha, au nombre de 57;

- les projets moyens, au nombre de 139, dont la superficie unitaire se situe entre 20 ha et 100 ha ;
- les petits projets, au nombre de 83, dont la superficie unitaire est inférieure à 20 ha.

#### **II.1.4.1.2.4.2.4. Projet PPP de dessalement de l'eau de mer dans la Région du Souss Massa**

Par ailleurs, un projet PPP de dessalement de l'eau de mer et d'irrigation de la zone maraîchère de la plaine de Chtouka dans la Région du Souss-Massa est en cours de préparation dans le cadre d'une délégation de service public à un opérateur privé qui se chargera de concevoir, construire et gérer les infrastructures de dessalement et d'irrigation dans cette zone.

La Société Financière Internationale, filiale de la Banque Mondiale, a été choisie en tant que Conseiller Principal du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime pour l'assister dans la structuration et la mise en œuvre de ce projet.

#### **II.1.4.1.2.4.3. Mise en œuvre de l'agriculture solidaire**

L'amélioration de la productivité du secteur se heurte à la faiblesse chronique des investissements qui trouve son origine notamment dans la problématique foncière liée à l'exiguïté des exploitations des petits agriculteurs et à l'insuffisance du niveau de leur organisation, de leurs capacités de gestion et de leur accès aux sources de financement bancaire.

Pour pallier ces insuffisances, le Plan Maroc Vert a préconisé une formule novatrice d'organisation consistant à regrouper les petits agriculteurs, par le biais d'un système d'agrégation, autour d'opérateurs privés ou d'organisations professionnelles disposant des capacités managériales nécessaires pour pouvoir mettre en œuvre les techniques modernes de financement, de production et de commercialisation.

Il a été procédé dans ce cadre, le 22 Mai 2010, à la signature de 42 conventions entre le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime représenté par l'Agence de Développement Agricole (ADA) d'une part, et les Directions Régionales de l'Agriculture d'autre part pour préciser la relation entre les agrégateurs et les petits agriculteurs agrégés.

Cette opération, qui porte sur 42 projets dont 33 relèvent des filières végétales pour un montant de 3,8 milliards de dirhams et 9 projets relevant des filières animales pour un montant de 1,5 milliard de dirhams, soit un coût total de 5,3 milliards de dirhams à l'horizon 2020, devrait concerner un millier d'agrégateurs et 57 800 agriculteurs agrégés.

#### **II.1.4.1.2.4.4. Promotion de l'économie oasienne et développement de la filière dattes**

Le développement du secteur phoenicicole des Oasis constitue l'un des objectifs prioritaires de la politique agricole.

L'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier a été créée afin d'assurer le développement et le renouvellement du

palmier dattier et de l'arganier qui jouent un rôle important dans la préservation de l'écosystème et dans les conditions de vie des populations dans les zones concernées.

Un Contrat-Programme a été signé entre le Gouvernement et les professionnels du secteur pour le développement de la filière dattière pour un montant de 7,6 milliards de dirhams à travers le renforcement des capacités nationales de production de souches et in vitro de plants de palmier dattier, la modernisation des conditions de production et de valorisation des dattes afin d'en augmenter le volume et d'en améliorer la qualité et la préservation des ressources naturelles des palmeraies.

#### **II.1.4.1.2.4.5. Développement de la filière oléicole**

Le secteur de l'oléiculture est appelé à jouer un rôle de premier plan dans le développement économique et social sur les plans local et national par le biais de la création d'emplois, l'augmentation des revenus, la réduction du taux de pauvreté et la protection de l'environnement grâce à une gestion efficace et durable des ressources en eau.

Le projet consiste dans la mise en œuvre d'une politique massive de plantation d'oliviers, de réhabilitation et de modernisation des unités d'extraction d'huile ainsi que dans l'appui des producteurs, notamment des femmes groupées en coopératives ou associations pour la production d'huile d'olive labellisée.

Il a été procédé dans ce cadre à la signature d'une Convention avec MCA le 29 Avril 2010 pour un montant de 78 millions de dirhams portant sur la plantation de 6 000 ha d'oliviers en zones bour dans les régions de Larache, Tétouan, Khénifra et Fès. Ce programme concerne 1 546 exploitations réparties entre onze périmètres.

Il a également été procédé à la signature le 21 Mai 2010 de six Conventions pour la réalisation des objectifs des contrats-programmes conclus entre l'Etat et les organisations interprofessionnelles avec un accent particulier sur l'olivier en vue notamment de promouvoir la consommation de produits oléicoles de qualité sur le marché intérieur, de créer un oléipôle dans la région de Marrakech et de renforcer les activités de recherche et de transfert de technologie menées par l'agropole oléicole de Meknès.

#### **II.1.4.1.2.4.6. Développement de l'arboriculture fruitière**

Dans le cadre du programme de développement de l'arboriculture fruitière, un contrat a été signé avec MCA pour le financement à hauteur de 140 millions de dirhams du projet visant à promouvoir et augmenter la productivité des filières de production, de transformation, de valorisation et de commercialisation de l'arboriculture fruitière notamment l'olivier, l'amandier et le figuier en zones bour et dans les périmètres de petite et moyenne hydraulique. Le projet porte sur une superficie globale de 69 500 ha.

#### **II.1.4.1.2.4.7. Poursuite de la réalisation du Plan de reboisement**

Le Plan Décennal 2005-2014 prévoit le reboisement de 500 000 ha dont 170 000 ha ont été effectivement plantés à fin 2009.

Ce programme bénéficie d'une haute priorité en raison de ses impacts positifs sur la maîtrise de l'écoulement des eaux de pluie et de celles résultant de la fonte des neiges et par conséquent le contrôle des inondations et la réduction de l'érosion des sols et l'envasement des barrages, la conservation des écosystèmes des forêts, la reconstitution des parcours et le développement de l'économie rurale.

Il convient également de noter le Programme National de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD) portant notamment sur l'aménagement des bassins versants sur 590 000 ha, la constitution d'une trentaine de coopératives pour une gestion participative et consensuelle des espaces, la réalisation d'un vaste programme de reboisement portant sur 40 000 ha par an pour atteindre une superficie globale de 500 000 ha sur la période 2005-2014, la reconstitution du chêne liège sur 20 000 ha dans la forêt de la Mamora et de l'arganier sur 860 000 ha.

#### **II.1.4.1.2.4.8. Opérations spécifiques prises en charge par l'Office Chérifien des Phosphates**

Des efforts importants ont été entrepris par l'Office Chérifien des Phosphates pour donner une impulsion à la production agricole à l'échelle nationale à travers notamment :

- la création de l' « Innovation Fund for Agriculture » destiné à financer des projets agricoles structurés réalisés par des entreprises, des associations ou des coopératives intervenant dans les domaines de la production végétale ou animale ;
- l'établissement, en coopération avec les institutions scientifiques spécialisées de l'Institut National de la Recherche Agronomique, l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II et l'Ecole Nationale d'Agriculture, de cartes de fertilité des sols qui devraient, dans un délai de quatre ans, couvrir 8,7 millions d'hectares de surface agricole utile.

### **II.1.4.2. Eau et assainissement**

#### **II.1.4.2.1. Consistance de la stratégie**

La prise de conscience de l'importance vitale des ressources en eau et de la nécessité d'en assurer la gestion dans un esprit de développement durable, de conservation des équilibres écologiques et de protection de la santé des populations est de plus en plus évidente tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale.

Aussi, la stratégie innovante adoptée par le Maroc dans le secteur de l'eau procède-t-elle, conformément aux Hautes Orientations Royales, d'une vision globale intégrée de la gestion de l'eau et de l'assainissement visant à assurer la maîtrise de l'ensemble du processus de production, de distribution, d'utilisation et de réutilisation le cas échéant des eaux usées dans un contexte marqué par la rareté des eaux douces en raison des occurrences fréquentes et prolongées des périodes de sécheresse, face à des besoins en augmentation constante en raison du développement économique, de l'accroissement démographique et de la croissance urbaine.

Il s'agit de mettre en place une gestion intégrée, décentralisée et participative mettant à contribution l'ensemble des secteurs utilisateurs de l'eau et des opérateurs publics et privés concernés.

#### II.1.4.2.2 Objectifs de la stratégie

Les objectifs assignés à cette stratégie consistent principalement dans :

- la garantie de l'approvisionnement du pays en eau pour les besoins des populations en généralisant l'accès à l'eau potable en milieux urbains et ruraux, pour les besoins des cultures irriguées et pour les besoins des autres secteurs productifs notamment l'industrie et les mines par la mobilisation, dans les meilleures conditions possibles, des ressources disponibles y compris celles susceptibles d'être procurées par le dessalement des eaux de mer. Parallèlement, il sera veillé à la limitation au strict minimum du recours aux eaux souterraines considérées comme réserves stratégiques ;
- la garantie d'une meilleure valorisation des eaux notamment celles utilisées dans le domaine agricole ;
- la préservation de la qualité des eaux par la lutte contre les différentes formes de pollution et le traitement des eaux usées ;
- l'amélioration de la gestion de la demande par la lutte contre le gaspillage des eaux chez les différents usagers ;
- la protection des zones d'habitat et des infrastructures de base et des unités de production contre les risques d'inondations souvent dévastatrices pour les personnes et les biens comme cela a été le cas au cours des dernières années marquées par une pluviométrie exceptionnelle.

Ainsi, la stratégie de l'eau vise d'une part à renforcer l'offre par la poursuite des efforts de mobilisation des eaux de surface et, d'autre part, à maîtriser la demande par la rationalisation de la consommation à travers la lutte contre toutes les formes de gaspillage.

#### II.1.4.2.3. Plan d'action

Cette stratégie a été déclinée en plans d'action précis consistant notamment dans :

- le Programme National d'Assainissement qui vise à porter le taux de raccordement au réseau d'assainissement urbain à 80 % à l'horizon 2020 en vue de la réutilisation des eaux traitées pour les besoins de l'irrigation, de l'industrie ou de la réalimentation des nappes phréatiques. Sur les 700 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées produites annuellement, seuls 10 % sont traités à l'heure actuelle ;
- le Programme de valorisation des ressources en eau notamment des eaux à usage agricole qui représentent actuellement 80 % des eaux mobilisées. A cet effet, il sera procédé d'une part, au rattrapage, dans le cadre du Plan Maroc Vert, des retards accumulés en matière d'équipement des zones dominées par les eaux des barrages et, d'autre part, à la réalisation d'économies dans les consommations d'eau par l'adoption de techniques d'irrigation appropriées consistant dans le remplacement progressif des systèmes actuels basés sur le

gravitaire et l'aspersion par les systèmes de micro-irrigation et le goutte à goutte. Cette reconversion devrait concerner 670 000 ha à l'horizon 2020 contre 150 000 ha actuellement. Dans ce cadre, il a été procédé au lancement du Programme National d'Economie d'Eau en Irrigation (PNEEI) en juin 2010 ;

- le programme de mobilisation des eaux de surface par la poursuite à un rythme soutenu de la politique des barrages. Les réalisations concrètes dans ce domaine sont détaillées dans le Titre III de la présente note consacré aux plans d'action des départements ministériels ;
- le programme d'aménagement des bassins versants visent à réduire l'érosion des sols à l'amont des barrages afin de réduire leur engorgement et sauvegarder ainsi leurs capacités de stockage des eaux ;
- le programme de préservation des équipements hydrauliques pour maintenir la qualité de leurs services et prolonger leurs durées de vie ;
- le programme de prévention et de lutte contre les risques d'inondation. Il a été procédé à cet effet à la création de la Caisse de Solidarité contre les Catastrophes naturelles, à la promulgation de la loi relative aux catastrophes naturelles et à l'établissement d'un programme de protection contre les inondations.

Il convient de relever à ce propos que le Maroc est en train de dépasser les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en matière de gestion du secteur de l'eau et de l'environnement avec notamment les avancées constatées dans l'accès à l'eau potable en milieu rural et dans le raccordement aux réseaux d'assainissement des quartiers péri urbains. En particulier, le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural est passé de 62 % en 2004 à 89 % en 2009.

Par ailleurs, de nouvelles alternatives consistant dans le dessalement de l'eau de mer et le traitement et la réutilisation des eaux usées, la maîtrise de la demande et l'adaptation de la gestion des ressources hydriques aux changements climatiques sont en cours de développement.

#### **II.1.4.2.4. Territorialisation de la stratégie**

Parallèlement à la signature des conventions concernant la mise en œuvre du Plan Maroc Vert sur le plan régional, il a été procédé, le 14 Avril 2009, lors d'une cérémonie présidée par Sa Majesté le Roi, à la signature de seize Conventions entre le Gouvernement et les différentes Régions du Royaume pour la concrétisation sur le plan local, de la stratégie nationale par le biais de projets intégrés dans les secteurs de l'eau et de l'environnement concernant notamment la préservation des espaces naturels et de la biodiversité, la dépollution et la gestion des déchets solides et liquides.

#### **II.1.4.3. Environnement et gestion des risques majeurs**

##### **II.1.4.3.1. Prise de conscience de l'importance de l'environnement**

La préservation de l'environnement dans tous les secteurs d'activité est érigée en priorité majeure de toutes les politiques et stratégies de développement en tant que condition primordiale pour assurer la pérennité du patrimoine naturel et l'amélioration de la qualité de la vie.

L'importance accordée au secteur de l'environnement a été soulignée dans le Discours du Trône du 30 Juillet 2009 aux termes duquel Sa Majesté le Roi a ordonné l'élaboration de la Charte Nationale pour l'Environnement. Dans le prolongement de ces orientations, Sa Majesté le Roi a présidé en Septembre 2009, une séance de travail consacrée à l'environnement considéré comme un bien commun dont la protection relève de la responsabilité collective des générations présentes et futures.

#### **II.1.4.3.2. Objectifs et axes principaux**

Les objectifs assignés à la politique environnementale consistent essentiellement dans :

- la résorption des grands déficits dans ce domaine et la mise en place d'un système de protection durable de l'environnement sous forme de Charte Nationale établie en concertation avec l'ensemble des acteurs;
- la sauvegarde de la biodiversité et de la qualité du patrimoine naturel et historique ;
- le développement équilibré et l'amélioration de la qualité de la vie et des conditions sanitaires des citoyens.

La politique environnementale se décline en trois axes principaux :

- une approche territoriale dans le cadre d'une gestion solidaire des ressources naturelles mettant à contribution l'ensemble des régions, des provinces et des préfectures du Royaume ;
- une approche partenariale sollicitant l'ensemble des acteurs économiques et les ONG ;
- une approche programmatique matérialisée sous forme de projets d'intérêt primordial pour le pays tels que le Programme National d'Assainissement d'un coût total de 50 milliards de dirhams à l'horizon 2020, le Programme National des Déchets Ménagers d'un coût de 37 milliards de dirhams à l'horizon 2023, le Programme National de Lutte contre la Pollution Atmosphérique et le Programme National pour la Prévention des Risques Industriels.

#### **II.1.4.3.3. Mise en œuvre**

##### **II.1.4.3.3.1. Charte Nationale de l'Environnement**

La Charte Nationale de l'Environnement est conçue dans un esprit de développement durable consistant à placer l'environnement au cœur des préoccupations à tous les niveaux du processus de développement.

Une Commission Nationale s'est chargée de l'élaboration d'une plateforme initiale qui a été soumise, à compter du 14 Janvier 2010, à l'appréciation de l'ensemble des intervenants y compris les différents opérateurs et les citoyens dont l'avis et les recommandations ont été sollicités à travers l'ouverture d'un portail Internet dédié pour aboutir à un projet intégré et consensuel.



### II.1.4.3.3.2. Actions concrètes

Les pouvoirs publics s'attachent à la mise en place d'un cadre juridique répondant aux standards internationaux notamment ceux en vigueur dans les pays développés.

Ainsi, des mesures réglementaires et institutionnelles de base ont été adoptées pour :

- la maîtrise des impacts des rejets liquides sur l'environnement et la préservation de la qualité des eaux par la mise en place de normes de la qualité des eaux, la réglementation des rejets d'eaux usées, la tarification de l'assainissement, l'établissement de redevances de pollution au profit des Agences de Bassins, la confirmation du rôle de ces Agences dans l'application du principe pollueur - payeur et d'incitation à la dépollution ;
- l'établissement d'une législation concernant la définition des normes de qualité de l'air et la protection des espèces de flore et de faune sauvages ;
- la mise en œuvre des Conventions signées en Avril 2009 pour la mise à niveau environnementale des différentes Régions ;
- la signature, à l'occasion de la commémoration solennelle de la journée de la terre, le 22 Avril 2010, de conventions avec chacune des seize régions du Royaume pour l'élaboration de plans climatiques territoriaux ;
- la définition des modalités d'élaboration de plans nationaux de gestion des déchets ménagers, industriels, médicaux, pharmaceutiques et agricoles et fixation, en application de la Loi n°13-03 relative à la lutte contre la pollution de l'air, des valeurs limites des émissions polluantes générales et sectorielles dans l'air émanant de sources de pollution fixes et des modalités de contrôle de ces émissions. Un délai de deux à cinq ans est accordé aux exploitants pour le respect des normes et des valeurs limites des émissions ;
- la création de sites de traitement des déchets solides à travers la création de décharges contrôlées et de stations de traitement des eaux usées dans le but de récupérer un volume de 260 millions de m<sup>3</sup> pour être réutilisé dans l'arrosage des espaces verts et l'irrigation des terres agricoles ;
- la mise en place d'aires dédiées pour le traitement des déchets solides, ordures ménagères et déchets spéciaux dangereux à travers le regroupement des 390 aires sauvages identifiées en vue de leur élimination progressive à raison de 12 à 14 aires par an ;
- la mise en œuvre du Projet Eco Ecoles destiné à faire de l'école la base de la politique de développement durable par la mise en relief des devoirs environnementaux et la sensibilisation aux implications du développement durable ;
- l'élimination progressive sur une période de deux ans des sacs et sachets en plastique et la mise en place d'un cadre juridique approprié pour promouvoir des alternatives à ces produits ;
- la préservation des écosystèmes marins et côtiers par la mise en place de récifs artificiels notamment à Agadir et Martil pour la reconstitution et la

réhabilitation des habitats marins dégradés, la préservation de la biodiversité marine;

- la mise en valeur piscicole des retenues des barrages visant plusieurs objectifs : la lutte biologique contre l'eutrophisation et les insectes vecteurs de maladies, l'amélioration de la qualité des eaux, la préservation de la biodiversité aquatique et le renforcement de la productivité piscicole ;
- la valorisation des décharges contrôlées par l'exploitation des gaz dégagés par les déchets de l'espace d'El Oulja pour la production d'énergie, ce qui permettra par ailleurs de contribuer à la dépollution de la Vallée du Bou Regreg et le développement de la technologie du biogaz pour le traitement des déchets solides et des eaux résiduaires.

Des Observatoires Régionaux regroupant des représentants de l'Etat et des acteurs locaux seront mis en place pour assurer le suivi de la situation de l'environnement et de l'état de l'écosystème dans leurs zones de compétence respectives et proposer les moyens propres à remédier aux dysfonctionnements relevés.

#### II.1.4.4. Energie

A l'occasion des Assises Nationales sur l'Energie, Sa Majesté le Roi, dans son Message du 6 Mars 2009 aux participants, a insisté sur les défis majeurs et prometteurs que présente le secteur de l'énergie pour le pays, en raison notamment de la volatilité des prix des produits énergétiques.

C'est sur cette base qu'une nouvelle stratégie énergétique a été exposée à Sa Majesté le Roi le 2 Novembre 2009.

La stratégie énergétique adoptée est scindée en trois séquences :

- une séquence à court terme couvrant la période 2009-2012 dominée par le souci d'assurer l'équilibre entre l'offre et la demande d'énergie ;
- une séquence à moyen terme portant sur la période 2013-2020 basée sur les schémas de production avec un ciblage accentué du charbon, du gaz et des sources d'énergie renouvelables au détriment du pétrole ; et
- une séquence à long terme couvrant la période 2020-2030 où sont envisagées des options alternatives consistant dans le recours à l'électronucléaire, les schistes bitumineux et les biocarburants.

##### II.1.4.4.1. Objectifs et axes prioritaires

###### II.1.4.4.1.1. Objectifs

Les objectifs assignés à la nouvelle stratégie énergétique consistent essentiellement à assurer :

- la sécurité de l'approvisionnement du pays et la diversification des formes d'énergie ;
- la généralisation de l'accès à l'énergie en milieux urbains et ruraux au meilleur coût étant précisé qu'à fin 2009, l'électrification des foyers urbains était quasiment intégrale et celle des foyers ruraux réalisée à hauteur de 97 %;

- la protection de l'environnement en privilégiant le recours aux technologies énergétiques propres ;
- l'intégration du Maroc dans le système énergétique euro méditerranéen et la consolidation des bases d'une coopération régionale à travers notamment le développement stratégique des infrastructures de transport et de stockage des ressources énergétiques.

#### **II.1.4.4.1.2. Axes prioritaires**

Les axes prioritaires du programme d'actions adopté consistent dans :

- la diversification des sources et des formes énergétiques ;
- la mobilisation des ressources énergétiques nationales avec l'intensification de la recherche pétrolière, la valorisation des schistes bitumineux et la promotion des énergies renouvelables principalement d'origine hydraulique, éolienne et solaire ;
- l'exploitation de l'ensemble du potentiel de l'efficacité énergétique.

#### **II.1.4.4.2. Adaptation du cadre institutionnel**

L'adaptation du cadre institutionnel est marquée par :

- la redéfinition du rôle du Centre de Développement des Energies Renouvelables (CDER) désormais centré sur la supervision scientifique et technique du projet énergétique national, de l'étude scientifique de promotion et d'utilisation des énergies renouvelables et de la concertation avec les acteurs nationaux et internationaux pour l'enrichissement de l'expérience marocaine dans ce domaine ; le CDER est ainsi transformé en Agence Nationale des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique ;
- la création de l'Agence Marocaine pour l'Energie Solaire (MASEN) dans le cadre du programme de développement des projets intégrés pour la production de l'électricité à partir de l'énergie solaire ;
- la mise en place de la Société d'Investissements Energétiques (SIE), créée le 30 Juin 2009, avec un capital de 1 milliard de dirhams réparti entre l'Etat et le Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social ;
- le regroupement en cours de l'ONE et de l'ONEP dans le but de rationaliser la gestion des secteurs de l'eau et de l'électricité et d'accompagner la modernisation des services publics et répondre à une logique de synergie dans le processus de production et de distribution de l'eau et de l'électricité.

Ces organismes viennent conforter le dispositif mis en place l'année dernière et qui consiste dans le Fonds de Développement Energétique (FDE), bénéficiant d'une dotation de 1 milliard de dollars provenant de dons du Royaume d'Arabie Saoudite et des Emirats Arabes Unis.

### **II.1.4.4.3. Accentuation des efforts sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique**

#### **II.1.4.4.3.1. Energies renouvelables**

La promotion des énergies renouvelables est un axe prioritaire de la politique de promotion des mécanismes de développement propre conformément au Protocole de Kyoto relatif à la protection de l'environnement.

A l'horizon 2020, les besoins énergétiques du pays seront couverts à hauteur de 42 % par des sources d'énergie renouvelables, à savoir le solaire, l'éolien et l'hydraulique, à raison de 14 % pour chacun.

La promotion des énergies renouvelables présente de nombreux avantages dont notamment la réduction de la dépendance énergétique vis-à-vis des sources importées telles que le pétrole, le gaz ou le charbon, la préservation de l'environnement, la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les changements climatiques. Elle favorise également l'établissement de partenariats stratégiques avec des opérateurs de référence, les transferts de technologies dans des secteurs de pointe, le développement de nouveaux métiers pour le Maroc et l'épanouissement des actions de Recherche & Développement.

##### **II.1.4.4.3.1.1. Energie solaire**

Le projet de l'énergie solaire consiste dans la mise en place en 2020 d'une capacité de 2 000 mégawatts, permettant la production de 4 500 GWH pour un coût estimé à neuf milliards de dollars.

Cinq sites d'une superficie de 10 000 ha sont déjà identifiés à Ouarzazate, Aïn Beni Mathar, Fom El Oued, Boujdour et Sabkht Tah.

La mise en service de la première centrale de production d'énergie solaire d'une puissance de 500 MW correspondant à une superficie de 10 000 ha est prévue pour l'année 2015. L'appel d'offres international pour la réalisation de cette unité a été lancé.

Il convient de signaler à ce propos le Projet Désertec qui constitue un projet éco-énergétique euro-méditerranéen visant la création d'un réseau électrique interconnecté alimenté par des centrales solaires implantées dans des pays du sud de la Méditerranée. Ce projet devrait favoriser le développement des industries liées à l'énergie solaire, la création de centres de recherche dans ce domaine et la promotion des activités de recherche et développement.

##### **II.1.4.4.3.1.2. Energie éolienne**

L'énergie d'origine éolienne devrait également couvrir le tiers de la part couverte par les énergies renouvelables dans le bilan énergétique du pays à l'horizon 2020.

Le Programme National Intégré d'Energie Eolienne es constitué de cinq parcs éoliens de puissance unitaire allant de 100 à 300 MW pour un coût estimé à 16 MMDH.

La puissance installée totale au titre de l'énergie éolienne devrait s'élever à 2 000 MW dont 280 MW déjà en service dans les zones de Tétouan, Tanger et Essaouira, 720 MW en cours de développement dans les zones de Tarfaya,

Laayoune et Tétouan et 1 000 MW en projet dans les zones de Tanger, Tétouan, Taza, Laayoune et Boujdour.

Le potentiel disponible dans ce domaine est estimé à 25 000 MW dont 6 000 MW réalisables sur des sites déjà identifiés dans les différentes régions.

#### II.1.4.4.3.2. Efficacité énergétique

Les actions menées en matière d'efficacité énergétique visent à réduire la consommation d'énergie de 12 % en 2020 et de 15 % en 2030.

Un projet de loi a été élaboré pour donner une assise juridique à ces actions dont les objectifs consistent notamment à :

- augmenter l'efficacité dans la consommation des différentes formes d'énergie dans le but de réduire le poids de la facture énergétique sur l'économie nationale ;
- intégrer les techniques de l'efficacité énergétique au niveau de toutes les activités sectorielles par la rationalisation de la consommation dans les unités industrielles, les unités immobilières, les moyens de transport etc. et la généralisation des audits énergétiques et la mise en place de Codes d'efficacité énergétique pour chaque secteur et l'incitation à l'utilisation des chauffe-eau solaires et des lampes à basse consommation.

Des initiatives concrètes ont d'ores et déjà été prises avec :

- la distribution de lampes à basse consommation en vue de réduire la consommation d'énergie en heures de pointe. Il est prévu l'installation de 22,7 millions de lampes à basse consommation à l'horizon 2012. A titre d'incitation aux programmes de réduction de la consommation d'énergie, il a été procédé dans le cadre de la Loi de Finances pour l'année 2009 à la baisse des droits de douanes applicables à l'importation des lampes à basse consommation à 2,5 % ;
- l'adoption d'une tarification sociale et incitative sous forme d'un bonus de facturation en vue d'encourager les clients à baisser leur consommation d'au moins 20 % par rapport au même mois de l'année précédente ;
- l'instauration de l'audit énergétique dans les secteurs gros consommateurs d'énergie ;
- l'introduction de l'obligation de la réalisation d'études d'impact énergétique pour les nouveaux projets en particulier urbains et industriels et l'institution d'un contrôle technique à ce sujet.

#### II.1.4.5. Industrie

La politique industrielle du Gouvernement se déroule conformément à la stratégie du Pacte National d'Emergence Industrielle (PNEI) qui a pris la suite du programme Emergence.

### **II.1.4.5.1. Programme Emergence**

Le programme Emergence vise à renforcer les bases d'un secteur industriel national solide et contribuer ainsi à la création de richesses et d'emplois et à accentuer la dynamique de croissance.

Le programme Emergence comporte deux volets essentiels : la mise en valeur de nouveaux métiers dans lesquels le Maroc dispose d'avantages comparatifs appelés Métiers Mondiaux du Maroc (MMM), à savoir l'offshoring, l'industrie automobile, l'industrie aéronautique et l'industrie électronique d'une part, et la dynamisation des activités industrielles plus classiques par l'augmentation de l'offre marocaine dans les secteurs du textile habillement, du cuir et de l'agroalimentaire d'autre part.

### **II.1.4.5.2. Pacte National d'émergence industrielle (PNEI)**

A la lumière des avancées enregistrées au titre du Plan Emergence, un nouveau pas a été franchi sur la voie de la consolidation de la position du pays en tant que plateforme de production et d'exportation avec la signature, le 13 Février 2009, au cours d'une cérémonie présidée par Sa Majesté le Roi, du Pacte National d'Emergence Industrielle portant sur la période 2009-2015.

Ce pacte, qui consacre l'approfondissement de la démarche de partenariat entre le secteur public et privé pour une meilleure coordination de leurs interventions respectives dans un souci d'efficacité et de transparence, a été signé par d'une part l'Etat, représenté par les Ministres concernés et, d'autre part, le secteur privé, représenté par la CGEM et le GPBM.

#### **II.1.4.5.2.1. Objectifs du Pacte**

Au-delà de la crise actuelle, le pacte vise à positionner le Maroc sur une vision à long terme dans les domaines de l'industrie et des services en mettant l'accent sur les activités à haute valeur ajoutée et sur les nouvelles technologies.

Par ailleurs, les objectifs assignés à la nouvelle stratégie, qui impliquent la réalisation de plus de 50 milliards de dirhams d'investissements, consistent dans la réduction du chômage par la création de 220 000 postes de travail à l'horizon 2015, l'amélioration de l'équilibre de la balance commerciale par le relèvement du chiffre d'affaires des exportations de 95 milliards de dirhams et l'augmentation de la valeur ajoutée du secteur industriel de 50 milliards de dirhams.

L'enveloppe consacrée au PNEI se chiffre à 12,4 milliards de dirhams dont 34% consacrés à la formation et à la mise à niveau des ressources humaines et 24 % à l'incitation à l'investissement.

#### **II.1.4.5.2.2. Mise en œuvre du Pacte**

Afin de donner le maximum de visibilité pour la mise en œuvre du Pacte, il a été procédé à la définition, pour chaque secteur, des incitations spécifiques à mettre en place, des besoins de formation, de la nature des Plateformes Industrielles Intégrées (P2I) à réaliser et de la liste des entreprises étrangères relevant du domaine concerné à démarcher en priorité en vue de fonder avec elles des relations de partenariat.

Ainsi, le Pacte est décliné en 111 mesures engageant aussi bien l'Etat que le secteur privé articulées autour de trois axes :

- le développement des Métiers Mondiaux du Maroc (MMM) ;
- le renforcement des capacités compétitives des entreprises ;
- l'application des règles de bonne gouvernance.

#### **II.1.4.5.2.3. Conventions d'application du Pacte**

Au cours de la même cérémonie visée ci-dessus présidée par Sa Majesté le Roi, et afin de donner un contenu concret à la stratégie adoptée sur les plans de la mise à disposition des infrastructures d'accueil, du financement, de la mise à niveau des entreprises et des ressources humaines hautement qualifiées, il a été procédé à la signature de cinq conventions conclues par l'Etat représenté par les Ministres concernés avec respectivement:

- la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) et la Société Espagnole Edonia World portant sur l'aménagement, le développement, la commercialisation et la gestion d'une première Plateforme Industrielle Intégrée (P2I) à Kénitra, l'objectif étant de créer 22 P2I à l'horizon 2015 ;
- les groupes BMCE, Banques Populaires et Attijari Wafabank concernant l'accompagnement financier du développement des Métiers Mondiaux du Maroc;
- la CGEM et les groupes BMCE, Banques Populaires et Attijari Wafabank portant sur le renforcement de la compétitivité des PME par la mise en place de Plateformes de Notation Conventiionnées ;
- l'Ecole Centrale de Paris et le Président du Groupe des Ecoles Centrales concernant le volet formation par la création en partenariat d'une école d'ingénieurs;
- l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie de France et le Groupement des Industriels Marocains Aéronautique et Spatial GIMAS portant sur la mise en place, le développement et la gestion de l'Institut des Métiers de l'Aéronautique de Casablanca.

#### **II.1.4.5.2.4. Réalisations concrètes**

La mise en œuvre du Plan Emergence s'est traduite par des avancées importantes notamment au niveau des secteurs de l'automobile, de l'aéronautique, de l'électronique et de l'offshoring.

##### **II.1.4.5.2.4.1. Domaine de l'automobile**

Des sites dédiés à cette industrie ont été mis en place ou sont en cours de réalisation avec la consolidation de la place de Casablanca qui dispose déjà d'un site d'assemblage à SOMACA et la création de « Kénitra Automotive City » à Kénitra et de « Tanger Automotive City » à Tanger Med venant conforter la base industrielle existant au niveau de la Zone Franche de Tanger.

Le projet Renault en zone Nord qui concerne en régime de croisière la production de 400 000 véhicules par an devrait se traduire à terme par la création de 72 000 postes de travail directs et indirects à l'horizon 2015. L'inauguration de l'unité devrait intervenir dès début 2012 avec une cadence de production de 170 000 véhicules par an. L'investissement prévu devrait se situer entre 800 millions et un milliard d'Euros. A noter par ailleurs que le fond Hassan II pour le développement économique et social a accordé à la société Renault Tanger Med un prêt d'un montant équivalent à 200 millions d'euros pour la réalisation de son unité de production automobile dans la zone industrielle de Melloussa.

#### **II.1.4.5.2.4.2. Domaine de l'aéronautique et de l'espace**

Dans le domaine de l'aéronautique et de l'espace, 30 entreprises d'envergure internationale sont déjà installées pour la fabrication de collecteurs, de faisceaux de câbles, de nacelles, de matériaux composites, l'usinage de pièces mécaniques, le traitement de surface, le montage d'ensembles électroniques etc. Il s'agit notamment de Safrane, Souriau, Sefcam, Le Piston, Dion, Eads, Segula, Creuzet, Boeing, Indraéro, Daher, Microspire, Zodiac Aerospace, NEXANS, ATCH, MS Composites etc. Le chiffre d'affaires du secteur s'élève au titre de l'année 2008, à plus de 6,6 milliards de dirhams dont 2,5 milliards de dirhams de valeur ajoutée et procure l'emploi direct et indirect à 7 000 personnes dont plus de 4 500 cadres qualifiés. Le nombre des créations d'emplois prévues à l'horizon 2012 est estimé à 10 000 emplois.

Des zones dédiées à cette industrie ont été créées, notamment l'Aéropole Mohammed V d'une superficie de 85 ha proposant une large gamme de services aux investisseurs y compris un pôle de formation consistant dans l'Académie Mohammed V pour l'Aviation Civile consacrée à la formation d'ingénieurs, de techniciens et de contrôleurs de l'aviation, confortée par l'Institut des Métiers de l'Aéronautique.

#### **II.1.4.5.2.4.3. Domaine de l'électronique**

Avec le développement de l'électronique spécialisée, le pays dispose de la possibilité de se positionner en tant que plateforme régionale de sous-traitance et de co-traitance les appareillages embarqués sur l'automobile et l'aviation et les appareillages à usage médical et de défense comportant le maximum de valeur ajoutée nationale.

Le secteur réalise un chiffre d'affaires de plus de cinq milliards de dirhams et offre plus de 11 000 emplois.

Des sites dédiés sont créés pour le secteur, notamment l'Electronic City près de Tanger Free Zone et le cluster électronique de Mohammadia.

Il convient de citer l'installation en 2010 au sein de Technopolis de Rabat de l'équipementier américain « Lear Electronics Technology Corporation » leader dans les équipements automobiles et dans les systèmes de gestion électrique avec un investissement de 140 millions de dirhams devant permettre la création à terme de 500 emplois.



#### II.1.4.5.2.4.4. Domaine de l'offshoring

Le secteur de l'offshoring au Maroc dispose de nombreux atouts : la proximité géographique et linguistique avec les pays du Sud de l'Europe notamment la France et l'Espagne, le cadre incitatif mis en place au profit des opérateurs, la disponibilité d'infrastructures de télécommunications de standards internationaux, de sites dédiés dûment équipés, de structures de formation appropriées et d'une main d'œuvre qualifiée.

Il convient de noter en particulier le dynamisme remarquable du volet centres d'appel qui a vu la création de 250 entreprises spécialisées procurant un emploi stable à plus de 25 000 personnes dans une quinzaine de villes avec un chiffre d'affaires de l'ordre de deux milliards de dirhams.

Des opérateurs internationaux de premier plan tels que Dell, HPS, Tata, Capgemini, Logica, Accenture, BNP, Ubisoft, GFI, SQLI, Steria, Bull se sont déjà installés à Casanearshore. La société Dell, spécialisée dans la construction d'ordinateurs y a installé la plus grande infrastructure du genre pour la zone Europe, Moyen Orient et Afrique dont l'inauguration est intervenue en Juin 2010.

#### II.1.4.6. Phosphates

Depuis l'année 2008, des mutations profondes ont marqué le secteur des phosphates, notamment la transformation de l'Office Chérifien des Phosphates en Société Anonyme, la conclusion d'une convention en date du 12 Janvier 2009 de partenariat stratégique entre cet organisme et la Banque Centrale Populaire et l'envolée exceptionnelle des prix des phosphates en 2008 qui a permis à l'OCP de réaliser des performances historiques, d'assainir sa situation financière et de couvrir partiellement l'externalisation de sa caisse interne de retraite.

Afin de consolider sa position sur le marché international, l'OCP poursuit sa stratégie consistant à renforcer sa compétitivité par une réduction massive de ses coûts d'exploitation, à augmenter et à diversifier sa production par une politique dynamique d'investissement en partenariat avec des opérateurs de référence à l'échelle internationale pour sécuriser ses débouchés.

##### II.1.4.6.1. Consolidation de la position de l'Office Chérifien des Phosphates

Au cours de l'année 2008, la part de l'OCP s'élevait à 28 % du marché mondial des phosphates et dérivés, soit 40 % pour le phosphate brut, 38,4 % pour l'acide phosphorique dont il est le premier exportateur à l'échelle mondiale et 8,4 % pour les engrais solides.

Sous l'effet de la crise financière internationale, le chiffre d'affaires a reculé de 58% en 2009 en passant de 60 MMDH en 2008 à 25 MMDH (29 MMDH en 2007).

Mais une reprise vigoureuse est constatée en 2010 : les exportations au cours des huit premiers mois se sont élevées à 22,3 milliards de dirhams contre 12,4 milliards de dirhams à fin Août 2009, soit une progression de 77 %.

Pour consolider sa position sur le marché international, l'objectif du groupe OCP à l'horizon 2020 est de porter la production de phosphates de 28 millions de tonnes

à 47 millions de tonnes et de développer parallèlement la valorisation locale qui doit atteindre 80 % de la production.

#### **II.1.4.6.2. Renforcement de la compétitivité de l'OCP**

Dans le but de renforcer sa compétitivité, le groupe OCP s'attache à la compression de ses coûts de production pour les réduire dans la proportion de 30 à 40 % grâce à l'amélioration de la productivité, l'adoption de nouvelles techniques d'extraction et de transport et l'utilisation de nouveaux processus de fabrication des dérivés des phosphates.

Une initiative phare dans ce domaine est constituée par le projet d'acheminement des minerais de phosphates des lieux d'extraction à Khouribga et Benguerir respectivement aux ports de Jorf Lasfar et Safi par l'intermédiaire de pipelines au lieu du transport par voie ferrée. Ce projet, qui sera achevé en 2012 pour la liaison Khouribga Jorf Lasfar, présente de nombreux autres avantages dont notamment l'amélioration de l'environnement par l'éradication des émissions de poussières dans cette zone et la réduction des émissions de gaz à effet de serre par l'abandon du séchage du minerai avant son transport.

#### **II.1.4.6.3. Investissements de l'OCP**

Afin d'augmenter ses capacités de production, le groupe OCP a lancé un important programme d'investissement pour la modernisation des instruments de production, l'extension des sites d'extraction et de traitement notamment à Khouribga et Youssoufia, la rationalisation des moyens de transport des produits et la création de nouvelles unités pour la valorisation du minerai notamment à Jorf Lasfar dans le cadre de partenariats stratégiques avec des groupes d'envergure internationale de Belgique, d'Allemagne, du Pakistan, de l'Inde, du Brésil et plus récemment de la Libye, de l'Indonésie et du Vietnam.

Les investissements programmés pour la période 2008-2012 sont estimés à 37 milliards de dirhams hors IDE et devraient permettre la création de 10 000 postes de travail.

Il convient de noter en particulier le lancement en Février 2010 de la réalisation de deux nouvelles unités de production d'acide sulfurique d'une capacité de 340 000 tonnes par an chacune pour un coût de 1,65 milliard de dirhams se substituant aux cinq unités actuellement en service. La technologie moderne adoptée dans le processus de fabrication de l'acide permettra de dégager l'énergie nécessaire pour l'alimentation d'une centrale électrique d'une puissance de 32 MW pour un montant de 630 millions de dirhams. L'énergie ainsi produite suffira pour couvrir les besoins en énergie électrique de la plateforme chimique de Safi ainsi que ceux d'une unité de dessalement de l'eau de mer d'une capacité de 26 millions de m<sup>3</sup> par an. Le coût de cette unité est estimé à 650 millions de dirhams.

Par ailleurs, un partenariat a été conclu avec le groupe américain « Jacobs Engineering » pour doter l'OCP d'outils de pointe au niveau des ressources d'ingénierie, de réalisation et de gestion de projets afin de lui permettre la mise en œuvre dans les meilleures conditions possibles de sa stratégie industrielle, notamment le développement de la plateforme chimique de Jorf Lasfar intitulée « Jorf Phosphate Hub » et pour l'accompagner dans ses opérations d'investissement en Afrique de l'Ouest.

Par ailleurs, l'OCP a inscrit le développement durable parmi ses axes d'action prioritaires. Il en est ainsi de sa politique en matière de traitement des eaux usées et de dessalement d'eau de mer, de la politique carbone par la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de sa politique d'efficacité énergétique.

#### II.1.4.7. Maroc Numéric 2013

##### II.1.4.7.1. Stratégie

La mise en œuvre de la stratégie du Maroc Numérique est tributaire du développement du secteur des télécommunications dans ses trois segments, à savoir le téléphone fixe, le téléphone mobile et l'Internet qui ne cesse de s'affirmer avec un taux de pénétration qui s'accroît à un rythme accéléré.

Aussi des objectifs ambitieux ont-ils été fixés dans le cadre de la note d'orientation générale pour le développement du secteur des télécommunications à l'horizon 2013 consistant à :

- mettre en place un parc de téléphone fixe de 34 millions d'abonnés ;
- porter le nombre d'abonnés à l'Internet à 2 millions ;
- porter le chiffre d'affaires du secteur à 40 milliards de dirhams.

Parallèlement, le processus de libéralisation du secteur sera poursuivi par son ouverture à de nouveaux opérateurs. Il en est de même du développement de l'Internet Très Haut Débit (THB) et des nouvelles technologies de la téléphonie mobile et du renforcement des leviers de régulation pour soutenir la concurrence ainsi que la visibilité et la transparence des tarifs.

Les principaux objectifs assignés à la stratégie « Maroc Numéric 2013 » se résument comme suit :

- consolider les acquis dans le domaine des technologies de l'information et de la communication et attirer davantage d'investissements pour faire du Maroc un hub régional dans ce secteur ;
- constituer un levier pour le développement de la compétitivité de l'économie par l'informatisation des Petites et Moyennes Entreprises ;
- rapprocher les Administrations des citoyens à travers le Programme E-Gouvernement ;
- développer l'économie du savoir et de la connaissance par la généralisation de l'usage de ces technologies au niveau des établissements scolaires, universitaires et des foyers ;
- développer la production locale dans les filières de la technologie informatique.

Le coût de la stratégie « Maroc Numéric » telle qu'elle a été présentée à Sa Majesté le Roi est estimé à 5,2 milliards de dirhams.

La stratégie retenue devrait se traduire par la création de 26 000 emplois directs et de 40 000 emplois indirects et permettre de relever le PIB d'une valeur additionnelle de 27 milliards de dirhams.

## II.1.4.8. RAWAJ

### II.1.4.8.1. Objectifs de la stratégie

Le plan RAWAJ vise la modernisation du secteur du commerce afin de remédier aux dysfonctionnements actuels et de mettre le secteur en phase avec l'évolution du pays dans les différents domaines en mettant l'accent sur la diversification des offres, l'amélioration du rapport qualité/prix et l'organisation des professionnels du secteur.

Il s'agit de réaliser les principaux objectifs suivants:

- Renforcement de l'attractivité de l'offre commerciale pour les investisseurs nationaux et étrangers par la réalisation de schémas d'urbanismes commerciaux aux niveaux local, régional et national et l'harmonisation de l'implantation des différentes formes de commerce, à savoir : le commerce de proximité, les moyennes et grandes surfaces, les grands projets structurants et le commerce ambulancier ;
- Amélioration de l'environnement des opérateurs du secteur par l'adaptation permanente du cadre juridique régissant le secteur, l'amélioration de leur représentation, la simplification des procédures relatives notamment à l'exercice de l'activité commerciale, la formation des opérateurs, notamment en matière de gestion et de distribution et la protection du consommateur sur le plan de la santé et de la sécurité alimentaire.

En termes chiffrés, les objectifs assignés à la stratégie consistent à :

- tripler la valeur ajoutée créée par le secteur du commerce pour la porter à 180 milliards de dirhams, soit 15 % du PIB au lieu de 9,8 % en 2009 étant précisé que la valeur ajoutée du secteur en 2009 s'est élevée aux prix courants 72 milliards de dirhams contre 70 milliards de dirhams en 2008, soit une hausse de 2,1 % ;
- créer 450 000 postes de travail directs ;
- mettre à niveau 1 000 souks ruraux. ;
- Changer la physionomie du secteur en ramenant la part du commerce de proximité de 91 % à 70 % et en portant celle des Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) de 9 % à 30% :
  - Pour les GMS, leur nombre serait porté de 50 à 600, l'effectif de leur employé de 8 000 à 90 000, leur valeur ajoutée de 2,8 milliards de dirhams à 26 milliards de dirhams et leur emprise foncière de 142 ha à 1 000 ha ;
  - Pour les détaillants indépendants, le nombre des points de vente serait porté de 850 000 à 980 000, les effectifs des employés de 1 096 500 à 1 500 000 et la valeur ajoutée de 54,7 milliards de dirhams à 101 milliards de dirhams ;
  - Pour le commerce en réseau, le nombre des opérateurs devrait passer de 1 800 à 13 000, l'effectif des employés de 15 000 à 45 000 et la valeur ajoutée de 1 milliard de dirhams à 12 milliards de dirhams.

### **II.1.4.8.2. Composantes de la stratégie**

Pour la modernisation du secteur du commerce, les efforts seront axés sur le commerce indépendant de proximité, la grande et moyenne distribution, le commerce en réseau et la franchise, les marchés de gros, les zones d'activité commerciale et les entreprises leaders outre diverses actions d'accompagnement

#### **II.1.4.8.2.1. Modernisation du commerce de proximité**

La modernisation du commerce de proximité vise l'amélioration de sa compétitivité au niveau de la qualité des produits et des services par le biais de la requalification des espaces commerciaux et le développement de zones et d'espaces dédiés au commerce répondant aux normes requises en matières d'attractivité, de qualité, de sécurité et d'accessibilité et par l'aménagement de sites pour la sédentarisation des commerçants ambulants ainsi que l'accompagnement des opérations de réhabilitation des souks et marchés ruraux.

A fin Juin 2010, 2 142 commerçants ont reçu un soutien de l'Etat consistant en une subvention de 25 000 DH pour la modernisation de leurs points de vente et 5 400 autres étaient en phase de recevoir ce soutien. A l'horizon 2012, 25 500 espaces commerciaux auront été traités.

Aux termes du programme prioritaire 2008-2012, le nombre des bénéficiaires devrait passer de 2 100 en 2009 à 10 500 en 2012 avec une contribution du Fonds Rawaj s'élevant à 54 millions de dirhams en 2009 et 264 millions de dirhams en 2012.

En ce qui concerne la réhabilitation des espaces commerciaux et l'accompagnement des projets initiés par des acteurs locaux, le nombre des projets à mettre en œuvre entre 2009 et 2012, devrait passer de 5 à 25 au profit respectivement de 3 000 et 15 000 commerçants pour un investissement qui devrait passer de 75 millions de dirhams à 375 millions de dirhams.

#### **II.1.4.8.2.2. Développement de la moyenne et grande distribution et de la franchise**

Le secteur de la grande et moyenne distribution a connu une croissance soutenue au cours des dernières années. Leur nombre devrait passer de 22 en 2009 à 38 en 2012 pour atteindre 300 à l'horizon 2020 avec plus de 2 000 points de vente dont une quarantaine de réseaux marocains.

Par ailleurs, le secteur de la franchise a connu une forte croissance au cours des quatre dernières années et, parallèlement, des enseignes marocaines ont connu des développements remarquables au-delà des frontières nationales.

Dans le cadre du programme prioritaire 2008-2012, le nombre des réseaux devrait passer de 500 en 2009 à 650 en 2012, le nombre des points de vente de 3 500 à 5 500 et le nombre des créations d'emplois de 23 000 à 38 500.

Pour ce qui est des marchés de gros, il a été procédé au lancement d'une étude en vue de l'élaboration d'un Schéma National d'Orientation des marchés de gros de fruits et légumes pour la reconfiguration du circuit de distribution de ces produits et la réduction du nombre d'intermédiaires.

### **II.1.4.8.2.3. Aménagement de zones d'activité commerciale**

Il s'agit de l'adoption de principes d'urbanisme commercial par l'implantation de nouvelles zones d'activité pour assurer une meilleure intégration des espaces commerciaux dans leur environnement urbain.

Entre 2009 et 2012, le nombre des projets devrait passer de 3 à 12, le nombre des points de vente de 600 à 2 400, le nombre d'emplois de 3 000 à 12 000 et l'assiette foncière à mobiliser de 120 ha à 480 ha.

Parallèlement, l'implantation de nouveaux modèles de commerce consistant dans les malls, les outlets et les galeries marchandes sera encouragée. Leur nombre devrait passer de 15 en 2009 à 18 en 2012, le nombre de points de vente correspondants de 1 900 à 2 500 et le nombre d'emplois de 9 700 à 12 000.

### **II.1.4.8.2.4. Accompagnement des champions nationaux**

Une attention particulière est réservée à l'accompagnement des entreprises leaders portant des labels marocains pour la modernisation de leur concept et le développement de leurs enseignes notamment à l'international. Celles-ci se sont particulièrement distinguées dans les domaines de l'habillement, de l'ameublement et des articles de cadeaux.

Le nombre de ces champions devrait passer de 5 en 2009 à 25 en 2012, ce qui implique une intervention du Fonds Rawaj à hauteur de 20 millions de dirhams en 2009 et 100 millions de dirhams en 2012.

### **II.1.4.8.2.5. Actions d'accompagnement**

#### **II.1.4.8.2.5.1. Création du Fonds National pour le Développement du Commerce et de la Distribution**

Le Fonds de Développement du Commerce et de la Distribution doté d'une enveloppe de 900 millions de dirhams est destiné à financer la mise à niveau et la restructuration des espaces commerciaux à travers l'encouragement du regroupement des petits commerçants au sein de réseaux modernes, le soutien du Label Maroc garantissant la qualité des produits et leur traçabilité, le renforcement de la compétitivité des opérateurs de référence à l'échelle nationale et internationale et la création de pôles commerciaux.

Cette dotation est répartie sur la période 2008-2012 à hauteur de 100 millions de dirhams pour l'année 2008 et de 200 millions de dirhams par an pour chacune des années 2009 à 2012.

#### **II.1.4.8.2.5.2. Promotion des produits du terroir :**

Il s'agit de passer d'un segment peu organisé et peu intégré à un segment moderne offrant des produits de qualité à forte valeur ajoutée.

A cet effet, le processus se trouve engagé pour la valorisation et la labellisation de produits tels que les truffes, les dattes, les olives, les plantes milifères, les plantes médicinales et aromatiques et les amandes.

### II.1.4.9. Export

L'année 2009 aura été marquée par une forte contraction des échanges commerciaux du Maroc suite notamment à la baisse de la demande mondiale.

Aussi, en vue de permettre aux secteurs exportateurs de faire face aux effets de la crise économique et renforcer leurs positions sur le marché international, le Gouvernement a-t-il pris des mesures de soutien en faveur des entreprises exportatrices en prenant en charge les actions de promotion commerciale à l'étranger (appui direct à hauteur de 80%), les campagnes de communication, les salons destinés aux entreprises exportatrices organisés par les associations professionnelles ainsi que le réaménagement des taux de prime et des quotités garanties de l'assurance à l'exportation.

Ces mesures sont prorogées par le Comité de Veille Stratégique jusqu'au 31/12/2010.

#### II.1.4.9.1. Amélioration de l'offre exportable

Le premier pilier de la stratégie consiste à améliorer l'offre exportable sur les plans quantitatif et qualitatif. Il s'agit de diversifier l'offre d'exportation des produits marocains tout en leur assurant la qualité requise conformément aux normes internationales.

Tel est l'objet des stratégies adoptées pour la promotion des différents secteurs productifs et de services en mettant l'accent sur les secteurs prioritaires impliquant dans leur grande majorité une forte valeur ajoutée nationale. Il s'agit en particulier des secteurs de l'aéronautique, de l'automobile, de l'électronique, des articles électriques, des produits pharmaceutiques, des matériaux de construction, de la mécanique métallurgie, de l'agroalimentaire, des produits de la mer, du textile et du cuir outre les services dans les domaines de l'offshoring, des technologies de l'information et de la communication, du BTP et de l'ingénierie.

Parallèlement, l'amélioration de la qualité est assurée à travers les initiatives soulignées précédemment concernant la normalisation des produits marocains et la mise en place de centres techniques et de laboratoires d'analyses chargés de s'assurer du respect de ces normes.

#### II.1.4.9.2. Elargissement des débouchés

L'objectif essentiel de MAROC EXPORT en matière de débouchés repose sur la consolidation des acquis dans les marchés traditionnels et le renforcement progressif de la position des produits marocains dans de nouveaux marchés dans la perspective de multiplier par deux les exportations à l'horizon 2015 et par trois à l'horizon 2018 de façon à les porter de 114 milliards de dirhams en 2008 à 327 milliards de dirhams en 2018.

A cet effet, trois catégories de marchés sont ciblées :

- les marchés stratégiques appelés à recevoir en grande quantité une vaste gamme de produits marocains. Ces marchés concernent nos principaux partenaires commerciaux constitués notamment par les pays de l'Union Européenne et les Etats Unis d'Amérique sur lesquels seront concentrés à hauteur de 60 % à 65 % les efforts promotionnels ;

- ❑ les marchés dits adjacents notamment les pays d'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique Subsaharienne, dans lesquels les exportateurs nationaux bénéficient d'avantages comparatifs mais dont les capacités d'absorption des produits et d'activités marocains sont relativement limitées tant en volume qu'en gamme de produits. Un nouveau dispositif d'incitation et de promotion plus approprié pour le développement de ces marchés sera mis en œuvre au cours de l'année 2011 ;
- ❑ les marchés dits de niche dans lesquels les produits marocains sont peu ou pas du tout implantés mais qui sont susceptibles de constituer des débouchés prometteurs pour un nombre limité de produits tels que les produits de terroir.

La politique de diversification des produits exportables et des débouchés est fortement soutenue par la conclusion des Accords de Libre Echange avec un nombre croissant de pays et de groupements régionaux, lesquels Accords couvrent actuellement 55 pays, ce qui se traduit par l'élargissement des marchés potentiels pour l'écoulement des produits nationaux, d'où un impact positif sur l'impulsion des investissements notamment des Investissements Directs Etrangers.

### **II.1.4.9.3. Accompagnement des acteurs dans le secteur des exportations**

#### **II.1.4.9.3.1. Adaptation et renforcement du cadre institutionnel**

L'adaptation et le renforcement du cadre s'est effectué à travers notamment :

- L'activation du Conseil National du Commerce Extérieur (CNCE) qui est un organisme paritaire regroupant des représentants des secteurs public et privé et dont la mission consiste notamment à rapprocher les politiques publiques et de répondre aux attentes du monde des affaires en général et à celles des entreprises ouvertes à l'international en particulier ;
- La transformation de l'Office de Commercialisation et d'Exportation (OCE) en Société Anonyme appelée Société Marocaine d'Exportation. Un contrat programme pour la période 2011-2016 est en cours de préparation pour définir ses obligations en matière de résultats et les moyens à mettre à sa disposition à cet effet ;
- Le lancement d'une étude en vue de la création d'un Observatoire du Commerce Extérieur pour un meilleur suivi et une plus grande maîtrise de la politique nationale en matière de commerce extérieur.

#### **II.1.4.9.3.2. Etablissement de zones franches**

Des zones franches industrielles sont créées à Laayoune, Dakhla, Kénitra et Bettouya à Nador outre le développement de la Zone Franche Export de Tanger qui a connu un grand succès : depuis sa mise en place il y a dix ans, elle a accueilli 400 entreprises pour un investissement de l'ordre de six milliards de dirhams.

Parallèlement, la législation relative aux zones franches d'exportation a été modifiée dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Emergence de l'industrie dans le sens de l'assouplissement afin de tirer profit dans les meilleures conditions des opportunités d'investissement et d'accélérer la réalisation de ces zones.



## II.1.4.10. Tourisme

### II.1.4.10.1. Situation du secteur

Dans leurs grandes lignes, les objectifs de la Vision 2010 ont été quasiment atteints.

Il convient de souligner en particulier les résultats encourageants constatés pour l'année 2009 malgré la conjoncture mondiale difficile : le nombre de touristes a augmenté de 8,4 % en moyenne pour atteindre 8,34 millions contre 4,38 millions en 2001 et les recettes réalisées se sont élevées à 52,8 milliards de dirhams contre 29,2 milliards de dirhams en 2001.

Par ailleurs, la capacité litière globale est passée de 97.000 lits en 2001 à 164.612 lits en 2009, soit un accroissement annuel moyen de 6,8 %.

Les indicateurs du secteur ont continué à évoluer positivement durant la période Janvier-Août 2010 avec une augmentation de 9% des arrivées touristiques et de 4,4 % des recettes voyages qui ont atteint au cours de ladite période 37,7 milliards de dirhams.

La Vision 2020, dont l'établissement a été ordonné par Sa Majesté le Roi est en cours de finalisation et devrait être annoncée avant la fin de l'année 2010.

### II.1.4.10.2. Bilan d'étape de la stratégie

La Vision 2010 s'inscrit dans le cadre d'une politique volontariste de développement du secteur du tourisme avec l'objectif de porter le nombre de touristes visitant le pays à dix millions dont sept millions d'étrangers, ce qui devrait permettre de porter la part du secteur dans le PIB à 20 % et de créer 600 000 emplois nouveaux.

Pour la réalisation de cet objectif, il a été procédé au lancement de cinq grands chantiers intégrés :

- l'amélioration du produit touristique par le renforcement des capacités d'accueil pour les porter à 230 000 lits, soit la création de 160 000 lits supplémentaires dont 130 000 lits dans le segment balnéaire et 30 000 lits pour le produit culturel;
- l'intensification de l'action de formation dans les métiers du tourisme au profit de 72 000 jeunes afin de permettre une professionnalisation accrue des ressources humaines travaillant dans ce secteur et l'amélioration de la qualité des prestations fournies ;
- la libéralisation de l'espace aérien par l'ouverture du ciel marocain à de nouvelles compagnies aériennes et le renforcement du pavillon marocain par deux nouveaux opérateurs low cost « Atlas Bleu » et « Jet4You » auxquels s'est ajoutée à partir de l'année 2009 « Air Arabia Maroc »;
- le développement du marketing et de la communication tant auprès de marchés émetteurs traditionnels qu'auprès de nouveaux marchés en Russie, en Europe de l'Est et au Moyen Orient ;

- la réforme de l'organisation institutionnelle du secteur par la restructuration du Ministère, la fusion des organismes sous sa tutelle tels que, la fusion de la Société d'Aménagement de la Baie d'Agadir (SONABA) et de la Société d'Aménagement de la Baie de Tanger (SNABT) au sein de la Société Marocaine d'Ingénierie Touristique (SMIT) et la création de l'Observatoire National du Tourisme.

### **II.1.4.10.3. Etat d'avancement des projets**

#### **II.1.4.10.3.1. Plan Azur Stations balnéaires**

La Station Mediterranea Saïdia a été inaugurée par Sa Majesté le Roi en Juin 2009.

L'ouverture de la station touristique Mazagan Beach Resort est intervenue en Octobre 2009 et celle de la station Mogador Essaouira devrait avoir lieu à la fin de l'année en cours.

Deux nouvelles stations ont été ajoutées à la liste initiale, à savoir la station de Oued Chbika dans la région de Tan Tan et celle de Cala Iris dans la région d'Al Hoceima.

#### **II.1.4.10.3.2. Plan Biladi**

Il a été procédé, au cours de l'été 2010 à l'ouverture de la station touristique Ifrane qui constitue la première opération des huit complexes prévus dans le cadre du Plan Biladi.

L'aménagement de cette station a été réalisé par le Consortium Maroc Koweïtien de Développement (CMKD) pour un coût de l'ordre de 700 millions de dirhams. Il s'agit d'un complexe de 5 700 lits s'étendant sur 40 ha.

Par ailleurs, il a été procédé à la mise au point d'un programme d'aménagement à l'horizon 2012 de neuf stations touristiques notamment à Sidi El Abed près d'El Jadida, Immi Oueddane près d'Agadir, Oued El Maleh près de Benslimane, Ras El Ma près de Nador, deux à Marrakech et deux au Nord du Royaume. Les travaux d'aménagement de la station de Sidi El Abed sont lancés en 2010 sur 40 ha.

Dans le même cadre, un Contrat-Programme a été conclu le 4 Mars 2010 avec la RAM pour la création de « RAM Express » destiné à dynamiser le transport aérien domestique. La contribution de l'Etat représente 25 % du coût de l'investissement requis pour l'acquisition de la nouvelle flotte estimé à 300 millions de dirhams pour la période 2010-2012. Le démarrage de l'activité de transport est intervenu avec une flotte de quatre avions au courant de l'été 2009. L'activité se développera avec une flotte de six à huit avions ATR dernière génération à l'horizon 2012 avec 180 vols par semaine.

#### **II.1.4.10.3.3. Tourisme écologique**

Il convient de souligner l'émergence de nouveaux produits sous le label « éco tourisme » comme facteur de développement durable et de valorisation des potentialités naturelles et écologiques des régions ciblées, notamment des zones montagneuses. Entre dans ce cadre notamment le train du désert reliant les villes d'Oujda et de Bouarfa dans la Région de l'Oriental.

#### II.1.4.10.4. Mise en place d'un financement spécifique

Il a été procédé le 15 Octobre 2009 à la Signature du Protocole d'Accord « RENOVOTEL 2010 » entre le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, le GPBM, la Fédération Nationale du Tourisme et la Fédération Nationale de l'Industrie Hôtelière. Une enveloppe de 500 millions de dirhams est consacrée à cette opération visant à accompagner la mise à niveau du secteur du tourisme dans le cadre d'une vision volontariste de développement des investissements pour créer davantage de valeur ajoutée et améliorer la qualité des prestations fournies aux clients tout en veillant à la prise en compte des exigences environnementales dans une démarche de développement durable. Ce Fonds est ouvert aux établissements hôteliers classés dans les catégories d'étoiles 1 à 5 et aux hôtels clubs et résidences hôtelières.

La structure du financement des projets éligibles comporte un autofinancement de 10 à 15 %, une contribution du Fonds RENOVOTEL de 35 % à 45 % et un financement bancaire pouvant atteindre 50 % du coût total des investissements. Le montant du crédit accordé par établissement est plafonné à 20 millions de dirhams, le taux d'intérêt appliqué à ce crédit ne dépasse pas 2 % hors TVA et la durée de remboursement correspondante est fixée à douze ans dont deux ans de différé d'amortissement.

#### II.1.4.11. Artisanat

Le secteur de l'artisanat se caractérise par un décalage considérable entre la demande et l'offre de produits artisanaux, tant à l'intérieur que sur les marchés internationaux, ce qui ouvre à ce secteur de larges perspectives de croissance.

##### II.1.4.11.1. Vision 2015

##### II.1.4.11.1.1. Objectifs

La Vision 2015 pour l'Artisanat, lancée en Février 2007, se propose de mettre en place les conditions nécessaires pour assurer un développement harmonieux du secteur dans le cadre d'une approche volontariste.

Le Contrat-programme signé à cet effet le 20 Février 2007 sous la Présidence de Sa Majesté le Roi entre le Gouvernement et les représentants du secteur privé concernés vise la réalisation de trois objectifs principaux :

- encourager l'émergence d'une vingtaine d'opérateurs de référence afin d'assurer une évolution qualitative du secteur, notamment dans ses filières prioritaires concernant la décoration, la bijouterie, l'ameublement, l'habillement, l'architecture et les produits du terroir ;
- soutenir la création de quelques 300 PME structurées pour l'amélioration du tissu du secteur ;
- apporter un appui efficace aux mono artisans urbains et ruraux afin de relever leurs revenus et améliorer leurs conditions de vie.

Les objectifs chiffrés assignés à cette stratégie consistent essentiellement à :

- faire passer le volume de la production marocaine d'articles artisanaux à contenu culturel et artistique de moins de 11 milliards de dirhams en 2006 à plus de 24 milliards de dirhams en 2015 ;

- multiplier par dix le volume des exportations du secteur pour les faire passer de 700 millions de dirhams en 2006 à 7 milliards de dirhams en 2015;
- porter le volume des ventes sur place aux touristes de 1 700 millions de dirhams à 7 milliards de dirhams ;
- permettre la création de plus de 117 500 nouveaux postes de travail.

#### II.1.4.11.1.2. Plan d'action

Le plan d'action mis en œuvre à cet effet, d'un coût global de 2.800 millions de dirhams, s'organise autour de trois axes principaux :

- la restructuration des petites et moyennes entreprises artisanales en vue d'en faire émerger des acteurs de référence capables de livrer au marché des produits de qualité à des prix compétitifs. Le nombre des PME devrait passer de 90 actuellement à 300 ;
- le relèvement du revenu des mono artisans en élargissant leur accès au financement auprès du système bancaire ou du micro crédit, l'amélioration du circuit de commercialisation et l'aménagement des espaces de vente appropriés et l'amélioration de leurs conditions de vie par la mise en place d'une couverture médicale en leur faveur ;
- la mise en œuvre de mesures à caractère horizontal destinées à favoriser la modernisation et la compétitivité du secteur, notamment la certification, la normalisation et la labellisation des produits afin d'en garantir la qualité et la conformité aux exigences du marché, la promotion des activités de recherche et développement et de design afin de rehausser la valeur esthétique et commerciale des produits, le renforcement des actions de formation et la mise à niveau du cadre institutionnel avec en particulier la révision des statuts de la Maison de l'Artisan et des Chambres Professionnelles artisanales.

#### II.1.4.11.1.3. Réalisations

Des progrès importants ont été réalisés au titre de la mise en œuvre de la stratégie adoptée au titre du secteur de l'Artisanat dans chacun de ses trois axes principaux :

- Pour ce qui est du premier axe concernant l'aide à l'émergence d'acteurs de référence dans les cinq filières à forte composante culturelle, à savoir le bâtiment traditionnel, l'ameublement, l'habillement, la bijouterie et la décoration, sept opérateurs ont été sélectionnés pour bénéficier des actions d'accompagnement prévues au niveau de la production, de la commercialisation et du financement. Les réalisations de la Vision 2015 en matière de création d'entreprises ont dépassé les prévisions au cours des années 2008 et 2009. En effet, les créations ont atteint au total 345 PME dont 136 en 2008 et 209 en 2009 contre 300 prévues. Afin de favoriser le développement des initiatives dans ce cadre, des zones d'activité artisanale nouvelle génération disposant des équipements nécessaires sont mises en place à travers le Royaume. A fin 2009, il a été procédé à la réalisation et à la mise en service de sept villages d'artisanat notamment le village situé au sein de la station balnéaire de Saïdia et au réaménagement de 17 complexes artisanaux ;

- Pour ce qui est du deuxième axe concernant le soutien des mono artisans urbains et ruraux, il est procédé à la mise en place des infrastructures de production et de commercialisation à travers la création de villages d'artisans à Taza, Taourirt, Boujdour, Bzou, Demnate, Khénifra, la Commune rurale de Rouadi à Al Hoceima ainsi qu'à la réalisation du complexe artisanal de Nador lancé par Sa Majesté le Roi le 7 Juillet 2009. Une attention particulière est réservée au développement de l'artisanat rural qui connaît un essor certain avec le développement du réseau de Dar Maâlmât appelé à couvrir l'ensemble du territoire national ;
- Pour ce qui est du troisième axe concernant les mesures à caractère transversal, des actions de promotion sont menées pour le développement des débouchés des produits artisanaux par l'amélioration de l'image de marque des produits, la réorganisation du secteur avec l'institution d'un système de qualification des professionnels du secteur de l'artisanat et des métiers par la valorisation de leurs compétences, la mise à niveau du cadre institutionnel par la révision des statuts des Chambres artisanales en vue du renforcement de leur rôle d'encadrement et de représentation. Parallèlement, des plans de Développement Régionaux du secteur de l'Artisanat sont mis en place progressivement pour couvrir l'ensemble du Royaume. Ainsi, à fin 2009, quinze Plans étaient établis. Il a également été procédé à la mise en place d'un programme de santé et de sécurité professionnelle des artisans, au lancement de chantiers de restructuration dont un plan d'urgence de formation par apprentissage en partenariat avec les professionnels du secteur pour un montant de 450 millions de dirhams et au développement du réseau Dar Maâlma pour l'encadrement des femmes artisanes au niveau de la formation, de la production et de la commercialisation pour en assurer la pérennité.

#### **II.1.4.12. Logistique**

##### **II.1.4.12.1. Stratégie Nationale de Développement de la Logistique 2010-2015**

La stratégie nationale de compétitivité logistique présentée devant Sa Majesté le Roi le 19 Avril 2010 constitue un accompagnement et un appui aux stratégies sectorielles mises en œuvre par le Gouvernement. Elle consiste en la rationalisation et la simplification de la gestion des flux de marchandises par la mise en place d'une chaîne adaptée pour le transport, le stockage, l'acheminement, la distribution interne et le transfert vers les points d'exportation des marchandises et des produits nationaux.

Elle se situe dans le prolongement des réformes entreprises dans le secteur des transports et qui ont été marquées notamment par la libéralisation du transport routier des marchandises et celle du secteur portuaire et la rationalisation du trafic maritime outre les grands chantiers lancés dans le domaine des infrastructures portuaires, routières, autoroutières, ferroviaires et aéroportuaires.

Ce secteur qui contribue actuellement au PIB à hauteur de 5 %, présente un potentiel de développement important au niveau de l'augmentation de l'offre de service et de la réduction des coûts et des délais.

Les investissements nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie logistique sont estimés à 63 milliards de dirhams à l'horizon 2015 et 116 milliards de dirhams à l'horizon 2030, l'Etat prenant en charge le coût des infrastructures hors sites des zones, les équipements internes restant à la charge des investisseurs.

La nouvelle stratégie devrait permettre la création d'une valeur ajoutée supplémentaire directe de 3 à 5 points du PIB, soit 20 milliards de dirhams et 20 autres milliards de dirhams de valeur ajoutée indirecte. Elle devrait également permettre de générer 36 000 emplois à l'horizon 2015 et 96 000 emplois à l'horizon 2030, outre la réduction des nuisances occasionnées par les émissions de gaz à effets de serre et par la congestion des villes et des routes.

La nouvelle stratégie devrait ainsi contribuer au renforcement de la compétitivité de l'économie nationale et au confortement de la position du Maroc en tant que pôle d'attraction des investissements

#### **II.1.4.12.2. Plan d'action**

La stratégie préconisée dont la mise en œuvre sera effectuée au moyen de Contrats-Programmes définissant les prérogatives et les obligations des différentes parties, se décline en cinq axes principaux :

##### **II.1.4.12.2.1. Renforcement du cadre institutionnel**

Le dispositif institutionnel est actuellement marqué par la multitude des intervenants mais aussi par l'absence de mécanismes de coordination et de régulation.

Ainsi, Il convient de souligner la multiplicité des établissements publics intervenant dans le secteur de la logistique : Société Nationale de Transport et de Logistique (SNTL), l'Office National des Chemins de Fer (ONCF), l'Agence Nationale des Ports (ANP), la Société d'Exploitation des Ports (SODEP), Tanger Med (TMSA), l'Office National des Aéroports (ONDA), les Autoroutes du Maroc (ADM) et l'Office National des Pêches (ONP).

Le dispositif institutionnel de gouvernance et de régulation du secteur sera renforcé par la création de l'Agence Marocaine pour le Développement de la Logistique (AMDL) et de l'Observatoire Marocain de la Compétitivité logistique (OMCL) dans le cadre de la mise en place des instruments de régulation et de veille pour assurer le suivi de l'évolution des indicateurs de performance du secteur.

##### **II.1.4.12.2.2. Développement d'un réseau national intégré de Zones Logistiques Multi Flux (ZLMF)**

Il s'agit du développement d'un réseau national intégré de Zones Logistiques Multi Flux (ZLMF) regroupant 67 plateformes réparties en cinq catégories : 5 plateformes à conteneurs à Casablanca, Tanger, Marrakech, Fès-Meknès et Oujda-Nador, 17 plateformes de distribution et de sous-traitance logistique pour appuyer la grande distribution et rationaliser les flux traditionnels de distribution, 16 plateformes dédiées à la commercialisation des produits agricoles afin de rationaliser les flux de ces produits avec la mise en place parallèle des infrastructures de manutention et de stockage, 13 plateformes Céréales à proximité des ports et des principaux lieux de production pour sécuriser les approvisionnements et régulariser les prix des céréales

et 16 plateformes pour les matériaux de construction. Ces plateformes devraient se développer sur 2.080 ha à l'horizon 2015 et 3.300 ha à l'horizon 2030.

#### **II.1.4.12.2.3. Optimisation des flux de marchandises entre le divers, le vrac et les conteneurs**

Dans ce cadre, il est prévu le renforcement des capacités de stockage et les conditions d'acheminement des produits pour sécuriser l'approvisionnement du pays en céréales et en produits pétroliers, la modernisation des circuits de distribution par la création de plateformes de services logistiques et le déplacement des entrepôts des centres villes vers les nouvelles plateformes de distribution et de sous-traitance logistique, la rationalisation des flux des produits agricoles et domestiques, des matériaux de construction, des produits à l'import et l'export, des produits textiles et artisanaux, des biens industriels ainsi que des mouvements des conteneurs, notamment l'exploration des possibilités d'utilisation des conteneurs qui retournent à vides à l'étranger, notamment pour l'exportation de produits agricoles ou miniers.

#### **II.1.4.12.2.4. Développement du tissu d'acteurs du secteur logistique**

Le développement du tissu d'acteurs du secteur logistique est destiné à renforcer les performances de la chaîne logistique dans sa composante transport routier de marchandises à travers la mise à niveau des opérateurs concernés pour fournir des prestations logistiques intégrées, l'encouragement de l'investissement dans le secteur et la promotion de l'externalisation et de la sous-traitance de la logistique par les producteurs.

#### **II.1.4.12.2.5. Développement des compétences**

Le développement des compétences devrait s'effectuer à travers un plan national de formation dans les métiers de la logistique basé sur une formation pré embauche concernant 45 000 à 60 000 profils à l'horizon 2015 et sur une formation post embauche avec l'assistance technique de l'OFPPT.

#### **II.1.4.12.3. Mise en œuvre de la stratégie**

Au cours de la cérémonie du 10 Avril 2010 sus-visée présidée par Sa Majesté le ROI, deux Contrats ont été signés :

- un Contrat programme Etat – CGEM 2010-2015 portant sur le développement de la compétitivité logistique ;
- un contrat de mise en oeuvre entre le Gouvernement, la Caisse de Dépôt et de Gestion, le Groupe Al Omrane, l'Agence Nationale des Ports, l'Office Nationale des Ports, la Société Nationale des Transports et de la Logistique et la Confédération Générale des Entreprises du Maroc pour le développement des zones logistiques relevant de la région du Grand Casablanca qui regroupe 38 % du tissu industriel national, 46 % des emplois et 50 % de la valeur ajoutée.

La première phase du Centre logistique de Mohammédia Zénata de la Société Nationale des Transports et de la Logistique, érigée sur une superficie de 28 ha avec une capacité d'entreposage de 50 000 m<sup>2</sup> pour un montant de 500 millions de dirhams, devrait entrer en exploitation à partir du 1er trimestre 2011.

### II.1.4.13. Pêches maritimes

#### II.1.4.13.1. Objectifs de la Stratégie Halieutis

La Stratégie Halieutis adoptée lors d'une cérémonie présidée par Sa Majesté le Roi le 29 Septembre 2009 se propose deux objectifs principaux:

- La préservation des ressources halieutiques par l'adaptation de l'effort de pêche aux stocks disponibles et la promotion d'une gestion durable du secteur conformément aux normes internationales en la matière ;
- La mise à niveau du secteur et le renforcement de sa contribution au développement économique et social du pays.

En termes chiffrés, les objectifs assignés à la stratégie à l'horizon 2020 se résument come suit:

- Multiplier par trois le PIB du secteur pour le porter de 8,3 milliards de dirhams en 2007 à près de 22 milliards de dirhams ;
- ramener la part de l'informel dans le chiffre d'affaires du secteur de 50 % actuellement à 15 % ;
- multiplier par 2,6 par rapport à l'année 2007 les exportations du secteur pour les porter de 1,2 milliards de dollars à 3,1 milliards de dollars et relever la part du Maroc dans le marché mondial de 3,3 % à 5,4 % et occuper la position de leader mondial dans le domaine de la sardine ;
- porter la production de 1,035 million de tonnes actuellement à 1,6 million de tonnes ;
- relever la consommation domestique du poisson de l'ordre de 10 kg actuellement à 16 kg par habitant et par an.

#### II.1.4.13.2. Mise œuvre de la stratégie

La mise œuvre de la stratégie se décline en trois axes majeurs :

##### II.1.4.13.2.1. Pérennisation de la ressource

La pérennité de la ressource est assurée à travers les principales initiatives ci-après :

- l'amélioration de la connaissance scientifique au niveau de l'inventaire des stocks et de leur évolution ;
- la modernisation et l'adaptation des efforts de pêche pour permettre la reconstitution des stocks et la stabilisation du seuil de rentabilité des navires de pêche avec l'équipement de la totalité des navires de pêche de cales réfrigérées et l'amélioration des conditions de vie et de travail des pêcheurs ;
- le développement de l'aquaculture.



### II.1.4.13.2.2. Amélioration des performances du secteur à travers notamment

- le renforcement des infrastructures et des équipements de débarquement pour permettre un meilleur contrôle et lutter contre la pêche illicite ;
- la mise en place au sein des espaces portuaires de zones dédiées à la pêche accompagnés d'une gestion efficace permettant de suivre la traçabilité des produits ;
- l'amélioration de l'attractivité des halles à marées pour renforcer la concurrence et la transparence des mécanismes des prix ;
- l'élargissement de la définition de la grille d'évaluation de la qualité des produits ;
- la structuration et l'organisation du marché intérieur autour des marchés de gros et de détail de façon à élargir l'accès de l'ensemble de la population à la consommation du poisson tout en garantissant aux consommateurs la sécurité sanitaire des produits de la mer ;
- l'amélioration de l'accès des industriels aux matières premières et leur orientation vers les marchés les plus porteurs ;
- la création de pôles de compétitivité à travers le Royaume pour assurer une plus grande valorisation des produits, l'augmentation du taux d'utilisation des capacités de production existantes, la diversification de la gamme des produits disponibles sur le marché local et l'élargissement des débouchés extérieurs pour les industriels.

### II.1.4.13.2.3. Mise en place des instruments nécessaires pour assurer le succès de la nouvelle stratégie

A cet effet, les principales mesures préconisées, outre l'institution de l'Office National des Pêches comme gestionnaire unique de l'ensemble des ports de pêche, portent notamment sur

- le renforcement du cadre institutionnel avec la création du Comité National des Pêches pour la définition des politiques à mener dans ce domaine, en assurer le suivi et en évaluer l'impact, la création de l'Agence Nationale de l'Aquaculture, la création du Centre de Valorisation des produits de la mer et la création de l'Observatoire de l'Emploi du secteur ;
- la création du Fonds d'Ajustement et de Modernisation de l'effort de Pêche pour contribuer à la restructuration de la flotte ;
- le renforcement des compétences et de l'attractivité des métiers du secteur par une formation appropriée ;
- l'amélioration de l'accompagnement des pêcheurs par la mise à niveau de l'organisation et de la représentation des professionnels du secteur.

L'année 2010 a été marquée par de nombreuses réalisations dont notamment :

- le renforcement des infrastructures scientifiques du secteur avec l'inauguration par Sa Majesté le Roi le 2 Février 2010 du Centre Régional à Tanger de l'Institut National de la Recherche Halieutique et le 9 Avril 2010 des laboratoires centraux de l'Institut National de Recherche Halieutique ;
- le lancement du programme de construction de halles aux poissons de nouvelle génération afin de préserver la qualité des produits de la mer à travers la mise en œuvre de systèmes de réfrigération appropriés et de nouveaux concepts de commercialisation.

Il convient de rappeler que, le 29 Septembre 2009, il a été procédé à la signature devant Sa Majesté le Roi d'une convention visant à doter Agadir d'un pôle de compétitivité halieutique régional pour la valorisation du secteur de la pêche selon un concept innovant consistant à mettre en place des parcs industriels intégrés de nouvelle génération offrant aux investisseurs en location ou en cession à des prix abordables des lots de terrains équipés, des unités prêtes à l'emploi, des plateaux de bureaux et une pépinière d'entreprises, l'ensemble aux meilleurs standards internationaux. Les investissements correspondants sont estimés à 6,6 milliards de dirhams.

Cette zone sera développée sur une superficie de 150 ha et disposera d'une capacité de traitement de 500 000 tonnes de poisson par an. Les deux premières phases, d'une superficie globale de 70 ha seront équipées au cours de la période 2010-2012 alors que les troisième et quatrième phases, d'une superficie totale de 80 ha, le seront sur la période 2013-2017.

## **II.2 Développement social solidaire**

La promotion des secteurs sociaux dans le cadre d'un nouveau Pacte Social auquel a appelé Sa Majesté le Roi pour l'édification d'une société cohérente et solidaire garantissant une vie digne et les opportunités de progrès social à l'ensemble des citoyens constitue l'un des objectifs prioritaires de la politique gouvernementale telle qu'elle a été exposée dans la déclaration approuvée par le Parlement en Octobre 2007 et confirmée dans la déclaration de mi parcours en Mai 2010.

Des avancées tangibles ont été enregistrées en matière de développement social fin 2009 au niveau de l'espérance de vie passée à 72,9 ans, du taux de scolarisation spécifique des enfants de 6 à 12 ans passé à 94,9 %, des taux d'accès des populations rurales à l'électricité (98%), à l'eau potable (87%) et au réseau routier (64%) passés respectivement à 83,9 %, 90 % et 67 %, des taux de pauvreté relative et de chômage passés à près de 9 %.

Toutefois, les indicateurs sociaux du pays restent bien en deçà des ambitions.

Aussi, les efforts seront-ils intensifiés pour le renforcement de la cohésion sociale par une répartition plus judicieuse des fruits de la croissance pour la promotion des ressources humaines et l'amélioration des conditions de vie des populations.

### **II.2.1. Valorisation des ressources humaines**

La valorisation des ressources humaines est assurée à travers le renforcement de l'éducation, de la formation, de la couverture sanitaire, de la protection sociale et

de la lutte contre la pauvreté outre l'amélioration des prestations sociales au profit des fonctionnaires.

## II.2.1.1.Secteur de l'Education Formation

### II.2.1.1.1. Enseignement scolaire

Le bilan d'étape de la mise en œuvre de la charte de l'Education et de la Formation permet de relever les progrès importants enregistrés au niveau du taux de scolarisation notamment des filles, dans les zones rurales et les quartiers péri urbains, de la déconcentration et de la décentralisation avec la création des Académies Régionales d'Education et de Formation (AREF), l'introduction et l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans le système éducatif et la motivation du personnel avec la révision des conditions de rémunération et de promotion et l'octroi d'avantages spécifiques par le biais de la Fondation Mohammed VI pour la Promotion des Œuvres sociales de l'Education Formation.

Néanmoins, les insuffisances constatées dans la réalisation de certains objectifs de la Charte Nationale dans les délais convenus ont rendu nécessaire l'établissement d'un programme d'urgence pour la période 2009-2012 sur hautes instructions royales.

Le programme d'urgence établi se décline en quatre volets prioritaires :

- la mise en œuvre effective de l'obligation de scolarisation des enfants jusqu'à l'âge de 15 ans à travers une série de mesures comportant notamment la mise à niveau des établissements scolaires, la garantie de l'égalité des chances pour l'accès à l'enseignement, la lutte contre l'échec scolaire et l'amélioration de la situation des enfants aux besoins spécifiques ;
- l'encouragement de la réussite au sein des lycées et des universités à travers notamment la qualification de l'offre pédagogique, la promotion de la culture d'excellence, l'amélioration de l'offre d'enseignement supérieur et l'encouragement de la recherche scientifique ;
- la mise en œuvre de projets à même d'apporter une solution aux problèmes transversaux du système éducatif notamment au niveau des ressources humaines par l'amélioration de la compétence des cadres pédagogiques et le renforcement du rôle des directeurs et des inspecteurs en leur qualité d'encadreurs principaux de l'action éducative ;
- la mise en place des ressources financières et humaines nécessaires à la réussite du programme en mettant l'accent sur le fonctionnement du système éducatif et sa continuité à travers des outils adéquats de planification et de gestion. A cette fin, un système de pilotage est mis en place aux niveaux central et local pour assurer le suivi permanent de la mise en œuvre de la réforme.

Il est à signaler que le programme d'urgence a prévu plusieurs mesures de renforcement de la demande d'éducation destinées aux catégories vulnérables. Ainsi, le programme « Tayssir » de transferts monétaires conditionnels consistant à octroyer une aide financière directe aux parents d'élèves scolarisés a bénéficié en 2010 à 300.000 élèves et 162.000 ménages pour un coût global de 240 MDH. Par

ailleurs, l'initiative royale « 1 million de cartables » a été renforcée en 2010 pour bénéficier à 3 778 500 élèves pour un coût global d'environ 500 MDH.

#### **II.2.1.1.2. Lutte contre l'analphabétisme**

L'engagement pris par le Gouvernement à ce titre consiste à réduire le taux d'analphabétisme de 38,5 % en 2006 à moins de 20 % à l'horizon 2012 dans le cadre de la politique gouvernementale visant la mise à niveau de l'élément humain et son intégration dans le processus de développement économique et de lutte contre l'exclusion et la précarité. Le taux d'analphabétisme effectif pour les personnes âgées de plus de 10 ans se chiffre en 2010 à environ 30 %.

Il convient toutefois de souligner que le nombre des bénéficiaires des programmes d'alphabétisation est en expansion continue passant de 180 000 en 1998-1999 à 286 000 en 2002-2003 et à 656 088 en 2008-2009, soit un nombre cumulé pour toute la période de l'ordre de quatre millions de personnes. Les femmes ont bénéficié des programmes d'alphabétisation dans la proportion de plus de 80 %.

Afin de donner une nouvelle impulsion à ces programmes dans la perspective d'arriver à l'éradication quasi totale de l'analphabétisme, il sera procédé à la création de l'Agence Nationale de Lutte contre l'Analphabétisme.

Par ailleurs, il a été procédé le 12 Janvier 2010 à la signature de neuf Conventions relatives à l'alphabétisation fonctionnelle dans le secteur de l'artisanat entre l'Agence de Partenariat pour le Progrès et neufs ONG. Cette opération s'inscrit dans le cadre du projet du Millennium Challenge Corporation (MCC) concernant notamment l'alphabétisation fonctionnelle et la formation professionnelle au profit de 69 000 bénéficiaires relevant des secteurs de l'agriculture, de la pêche maritime et de l'artisanat en relation avec la mise en œuvre des programmes visant la promotion de l'arboriculture fruitière, la pêche artisanale et l'artisanat, notamment dans la ville de Fès.

#### **II.2.1.1.3. Enseignement supérieur et recherche scientifique**

La réforme de l'enseignement supérieur vise à améliorer l'efficacité du système par la mise à niveau des cursus de formation offerts par les universités, le renforcement des relations universités/milieus socio économiques, le développement de l'ouverture de l'Université sur le monde de l'industrie, la satisfaction des besoins des entreprises marocaines en matière de transfert du savoir et de technologie et la promotion de la qualité en leur sein par le développement des mécanismes d'évaluation et d'assurance qualité.

L'enveloppe budgétaire allouée au profit du Programme d'urgence de développement du secteur de l'enseignement supérieur se chiffre à 12,6 milliards de dirhams.

Ce chantier, qui constitue la feuille de route du secteur, a été inauguré le 6 octobre 2009 à Agadir, à travers la signature en présence de Sa Majesté le Roi, de 17 contrats de développement pour la période 2009-2012 entre le gouvernement et les 15 universités marocaines, le Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique (CNRST) et l'Office National des Œuvres Universitaires, Sociales et

Culturelles (ONOUSC), définissant les droits et les obligations réciproques devant permettre la réalisation des objectifs définis par le programme d'urgence.

Une attention particulière est réservée dans ce cadre au développement de la recherche scientifique en sa qualité de levier de l'innovation et du développement économique, social et culturel.

Dans le cadre du Fonds National de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique, une Convention a été conclue avec l'Association Marocaine pour la Recherche et Développement (R & D Maroc) le 24 Janvier 2008 pour une durée de cinq ans pour la mise en œuvre du programme INNOV'ACT concernant l'appui logistique et financier des projets d'innovation et de recherche et développement menés par les PME en partenariat avec des laboratoires de recherche et des centres techniques publics.

Ces projets consistent dans la mise en place des parcs technologiques destinés à héberger des incubateurs et pépinières d'entreprises innovantes, des centres de recherche et développement publics et privés, des espaces dédiés aux activités et entreprises innovantes et des bureaux de transfert technologiques.

Fin Décembre 2009, deux Conventions de partenariat ont été signées à cet effet entre le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies et les Universités Mohammed V Agdal à Rabat et l'Université Cadi Ayyad à Marrakech pour la mise en place de « cités de l'Innovation » adossées à ces deux Universités.

#### **II.2.1.1.4. Formation professionnelle**

Parallèlement à la réforme du secteur éducatif, les efforts seront poursuivis pour assurer la promotion du secteur de la formation professionnelle en tant que secteur stratégique à travers la poursuite du programme de mise à niveau du système de formation.

##### **II.2.1.1.4.1. Mise à niveau de la formation professionnelle**

L'ingénierie du système de formation professionnelle est établie selon une approche par compétences qui permet de préciser les enjeux et d'identifier les domaines prioritaires d'intervention sur le plan général et sur le plan sectoriel.

La politique mise en œuvre à ce titre vise un quadruple objectifs :

- satisfaire les besoins de l'économie nationale en général et des entreprises en particulier en cadres qualifiés pour leur permettre de faire face aux défis de la productivité et de la compétitivité ;
- procurer aux jeunes, par une formation initiale adéquate, les compétences nécessaires pour leur permettre de s'intégrer dans la vie active ;
- renforcer les compétences des salariés en activité en leur dispensant des formations en cours d'emploi pour leur permettre d'acquérir des compétences nouvelles et évoluer dans leurs carrières avec une attention particulière à l'alphabétisation fonctionnelle du personnel des entreprises ;
- renforcer les relations entre le système de formation et les entreprises par la promotion de la formation en milieu professionnel par le biais de la formation en alternance et par apprentissage.

Le dispositif de formation fait l'objet d'adaptations périodiques pour mettre en cohérence de façon permanente l'offre de formation avec la demande du marché du travail, notamment celle générée par les différents programmes de développement lancés dans le cadre des politiques sectorielles, plus particulièrement celles liées aux métiers mondiaux du Maroc.

Dans un souci d'exploitation des synergies existantes, ont été impliquées également toutes les parties publiques et privées, les Associations Professionnelles concernées, principalement la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM), l'Association Marocaine des Industries Textiles et de l'Habillement (AMITH), la Fédération Nationale de l'Industrie Hôtelière, et l'Association des Professionnels de Bureautique et d'Information (APEBI) ainsi que les syndicats. Il a été procédé à la mise au point des mécanismes de pilotage, de suivi et d'évaluation des plans de formation adaptés afin d'assurer l'adéquation entre la formation dispensée et les besoins du marché au niveau de la restructuration des filières et des programmes sectoriels et de la modernisation des équipements. Des mécanismes de suivi sont également mis en place pour permettre le recueil régulier des conclusions des entreprises sur leur degré de satisfaction quant au nombre des personnes formées et à la qualité de la formation dispensée.

Conformément aux prescriptions de la Charte de l'Education et de la Formation, la mise en œuvre du système de formation en cours d'emploi s'effectue selon une démarche contractualisée, adaptée aux spécificités de chaque branche professionnelle à travers :

- soit les Groupements Interprofessionnels d'Aide au Conseil (GIAC) dédiés à la promotion de la formation auprès de leurs adhérents et à l'identification et l'expression de leurs besoins en compétences ;
- soit des contrats spéciaux de formation permettant aux entreprises de récupérer les charges engagées pour la réalisation des programmes de formation de leurs salariés.

#### **II.2.1.1.4.2. Programme d'urgence Formation**

Conformément aux Hautes Instructions Royales, un plan d'urgence a été établi pour la période 2008-2012 pour le secteur de la formation professionnelle sur la base de huit études financées par le Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social à savoir :

- deux études sur le développement de l'apprentissage dans les secteurs de l'agriculture et de l'artisanat ;
- une étude sur la création de licences professionnelles ;
- deux études portant sur l'accompagnement du développement intégré du secteur industriel et du secteur de l'hôtellerie ;
- une étude sur le développement des offres publique et privée de formation ;
- deux études sur l'optimisation des durées de formation et l'amélioration de l'employabilité des jeunes en difficulté d'insertion.

Pour la mise en œuvre du programme établi, il a été procédé à la signature le 14 Juillet 2008 sous la Haute Présidence de Sa Majesté le Roi, de quatre conventions portant respectivement sur:

- la formation par apprentissage dans le domaine de l'agriculture de 60 000 jeunes ruraux dans les métiers porteurs du secteur pour un coût total de 340 millions de dirhams ;
- la formation par apprentissage de 60 000 artisans pour accompagner la Vision 2015 établie pour le secteur de l'artisanat pour un coût de 451 millions de dirhams ;
- la création de licences professionnelles en partenariat entre les universités et les établissements de formation professionnelle dans le domaine de l'industrie, du commerce et des nouvelles technologies ;
- la formation des ressources humaines nécessaires pour l'accompagnement du développement intégré du secteur industriel au niveau des branches automobile, aéronautique, électronique, offshoring, textile/cuir et agroalimentaire. Les interventions prévues à ce titre se situent à trois niveaux : le développement des structures de formation pour un coût de 270 millions de dirhams, l'octroi d'une aide directe aux entreprises pour appuyer leurs efforts de formation et l'accompagnement du développement des plateformes industrielles intégrées par la création d'établissements de formation spécialisés en leur sein.

L'année scolaire 2009-2010 a été marquée par l'accueil de 220 000 stagiaires dans 297 établissements, soit une hausse de 14 %. La croissance a été particulièrement significative dans les secteurs BTP, transport, tourisme, TIC et ceux liés au Pacte National pour l'Emergence Industrielle (PNEI) tels que l'offshoring, l'agroalimentaire, l'automobile et l'aéronautique.

Dans le cadre du Plan de développement 2009-2015, une première promotion de 100 000 lauréats a été formée en 2008-2009 contre 27 000 seulement en 1999-2000 dans la perspective de la formation d'un million de lauréats à l'horizon 2015.

### **II.2.1.2. Couverture sanitaire**

La politique gouvernementale en matière de santé vise à consacrer le principe du droit à la santé pour tous.

Il s'agit d'élargir l'accès à des soins de santé publique de qualité à l'ensemble de la population notamment aux plus démunis en veillant à assurer une répartition équitable des offres à travers tout le territoire national, à prendre en compte les implications de la transition démographique et épidémiologique que connaît le pays et à renforcer les mesures préventives pour éviter l'apparition et la propagation de certaines maladies et épidémies.

#### **II.2.1.2.1. Stratégie nationale 2008-2012**

A cet effet, il a été procédé à l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale pour la période 2008-2012 visant le rapprochement des soins de santé des

populations en mettant l'accent sur les programmes prioritaires autour des axes principaux suivant :

- le renforcement des offres de soins aux citoyens en veillant à l'amélioration de leur qualité et de leur répartition entre les différentes régions et entre les milieux urbains et ruraux ;
- l'introduction de la planification stratégique à moyen et long termes devant aboutir à l'élaboration d'un plan national spécifique et ciblé pour faire face à certaines maladies chroniques telles que le cancer, les maladies cardiovasculaires, le diabète , les insuffisances rénales et les maladies mentales ;
- l'adoption d'une politique concertée des médicaments destinée à en assurer la qualité et la disponibilité dans tous les points du territoire national, notamment au sein des hôpitaux, à des prix raisonnables ;
- la réduction de la part financée par les ménages dans le financement de la santé pour le réduire à 25 % à l'horizon 2015.

Une attention particulière est portée à la réduction du taux de la mortalité maternelle afin de le ramener de 227 à 50 pour 100 000 naissances vivantes et celui de la mortalité infantile afin de le ramener de 37 à 15 pour 1 000 naissances vivantes à travers la mise en œuvre d'un programme de maternité sans risque.

Le programme d'action mis en œuvre s'articule autour :

- du renforcement du cadre institutionnel avec l'établissement d'un nouvel organigramme pour le ministère de la Santé impliquant la révision de l'organisation et des attributions des services déconcentrés sous l'égide de Directions couvrant l'ensemble des Régions du Royaume ;
- de la mise à niveau des infrastructures d'accueil des établissements publics de santé à travers la réhabilitation des pôles existants et la création de nouvelles unités avec un accent particulier sur les zones sous équipées ;
- de l'amélioration des capacités managérielles des responsables des différentes unités du secteur en rapport avec les missions qui leur sont assignées afin d'assurer l'utilisation optimale des ressources humaines et matérielles disponibles ;
- de l'accélération du processus de déconcentration basé sur l'élargissement des attributions des responsables locaux aussi bien au niveau des centres hospitaliers que des services administratifs et techniques ;
- de l'adoption des modes de gestion modernes avec la diffusion des principes de la transparence et de la bonne gouvernance et la mise en œuvre des mécanismes de suivi permanent et d'évaluation des performances pour s'assurer du niveau de réalisation des objectifs assignés à chaque entité et pour identifier les dysfonctionnements éventuels pour leur apporter les correctifs nécessaires en temps utile.

Par ailleurs, des avancées ont été enregistrées au niveau de la politique du médicament, avec les réductions opérées au cours de l'année 2010 sur les prix des



médicaments destinés au traitement du cancer, des maladies cardiovasculaires, des maladies asthmatiques, des antibiotiques, de l'insuline et des vaccins.

#### **II.2.1.2.2. Assurance Maladie Obligatoire et autres régimes de couverture sanitaire**

Après la généralisation de l'Assurance Maladie Obligatoire à l'ensemble des salariés et des pensionnés des secteurs public et privé ainsi que des anciens résistants et membres de l'armée de libération et l'élargissement récent du panier de soins éligibles, il a été procédé à titre expérimental au lancement dans la Région de Tadla Azilal du Régime de l'Assistance Médicale (RAMED) destiné aux personnes démunies. Ce régime sera progressivement étendu à l'ensemble du territoire national à la lumière des leçons tirées de la phase expérimentale. Ainsi, la protection sanitaire sera étendue à 8,5 millions de bénéficiaires.

L'année 2010 a été marquée à ce titre par l'extension du panier des soins ambulatoires à compter du mois de Février 2010 et par l'adhésion de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) à la tarification de référence pour ce type de soins.

#### **II.2.1.3. Protection sociale**

En raison des mutations démographiques de la population marocaine marquées notamment par l'augmentation continue de l'espérance de vie, la baisse du taux de mortalité et la dégradation sensible du rapport numérique salariés / pensionnés, et en raison également de la faiblesse relative à des réserves constituées pour faire face aux engagements, des risques sérieux de déficits dans quelques années sont apparus pour certains régimes de retraite.

Pour remédier à cette situation dans le court terme, des mesures urgentes avaient été prises au cours des dernières années.

Il s'agit d'une part du relèvement des taux des cotisations salariales et patronales, du prolongement de la durée d'activité des militaires et, d'autre part de la poursuite du processus d'externalisation des caisses de retraite internes des entreprises publiques et des services concédés entamé en 2002 avec l'Office National des Chemins de Fer (ONCF) et qui a touché successivement la Régie des Tabacs, l'Office d'Exploitation des Ports (ODEP), la LYDEC, la Société des Eaux de l'Oum Er Rabii, la Jorf Lasfar Electric Company (JLEC) et l'Office Chérifien des Phosphates (OCP). Les tractations sont en cours pour l'intégration au sein du Régime Collectif des Allocations de Retraite (RCAR) des caisses internes de l'Office National de l'Electricité (ONE) et des Régies de distribution.

Parallèlement, une réforme en profondeur des différents régimes de retraite est en cours de mise au point afin d'en garantir l'équilibre et la viabilité dans une perspective à long terme.

#### **II.2.1.4. Renforcement du ciblage des populations démunies et lutte contre la pauvreté**

Les cartes établies pour donner une image aussi exacte que possible de la répartition de la pauvreté à l'échelle communale, provinciale et régionale permettent aux pouvoirs publics d'identifier les zones les plus touchées et de mieux cibler les

programmes et les actions de lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité en milieux urbain, péri urbain et rural.

Les actions engagées à cet effet concernent, outre les programmes déjà évoqués précédemment TAYSSIR et RAMED destinés à élargir l'accès des populations démunies à l'enseignement et aux soins de santé, la mise en œuvre de l'Initiative Nationale Développement Humain, la promotion de l'économie sociale et du micro crédit, la réalisation du programme du Compte de Défi du Millénaire et le renforcement des filets de sécurité.

#### **II.2.1.4.1. Initiative Nationale pour le Développement Humain**

L'INDH, lancée suite au Discours de Sa Majesté le Roi du 18 Mai 2005, s'intègre dans le cadre d'une vision globale visant à améliorer les conditions de vie des populations ciblées à faible revenu et de l'accès aux services sociaux de base et à accélérer le rythme de développement économique des zones concernées à partir d'une approche qui place l'homme au cœur du processus de développement.

L'action de l'INDH est axée sur les interventions susceptibles d'avoir un impact tangible immédiat sur les conditions de vie des populations concernées. Il s'agit de l'encouragement des activités génératrices de revenus et la réalisation au niveau des zones ciblées des équipements nécessaires pour élargir l'accès des populations concernées aux infrastructures de base sur le plan de l'enseignement, de la santé, de l'électricité, de l'eau potable, de l'assainissement, du désenclavement, des transports, de la culture et des sports.

Afin de conférer aux programmes mis en œuvre dans le cadre de l'INDH la convergence, la coordination et la complémentarité nécessaires pour en renforcer l'efficacité et permettre ainsi à cette Initiative d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés dans les meilleures conditions, un cadre institutionnel et opérationnel a été mis en place au niveau des différentes préfectures et provinces ainsi qu'au niveau de l'Administration Centrale. Ce dispositif est destiné à assurer les meilleures conditions de sélection, de mise en œuvre et de suivi des interventions.

Ainsi, le processus de planification, de programmation, de mise en œuvre et de suivi des opérations est effectué selon une approche ascendante, participative, intégrée et décentralisée, mettant à contribution l'ensemble des opérateurs concernés sur le plan local, à savoir les services déconcentrés de l'Etat, les Collectivités Locales, les élus et les représentants de la société civile. La démarche sur laquelle se fonde cette initiative est de favoriser l'appropriation des projets par les populations concernées et d'assurer la continuité des interventions et la pérennité de leurs acquis.

Par ailleurs, la réalisation des projets retenus est assurée sur la base de procédures administratives simplifiées destinées à garantir la célérité de l'exécution sans porter atteinte aux impératifs de la transparence et du respect de la réglementation régissant les dépenses publiques. En contrepartie des assouplissements de procédures, l'accent est mis sur le contrôle a posteriori et sur les opérations d'audit, de suivi et d'évaluation permanentes qui doivent être assurés tout au long du processus de réalisation du programme.

L'enveloppe globale de l'INDH sur la période 2006-2010 est estimée à 10 milliards de dirhams. Son financement est assurée conjointement par :

- Le Budget Général de l'Etat à hauteur de six milliards de dirhams ;
- Les Collectivités Locales et la coopération internationale à hauteur de deux milliards de dirhams chacune.

Depuis le lancement de l'INDH à nos jours, 22.034 projets ont été initiés dans le cadre de cette initiative au profit de plus de 5,4 millions de bénéficiaires directs pour un investissement global de 13 milliards de dirhams dont une contribution de l'INDH de l'ordre de 7,8 milliards de dirhams , d'où un effet de levier de 40 %.

Ces projets sont répartis par programme comme suit :

- Programme de lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain : 4.024 projets au profit de 1.609.600 bénéficiaires pour une enveloppe de 3,860 MMDH.
- Programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural : 6.836 projets au profit de 1.709.000 bénéficiaires pour un investissement de 2,561 MMDH ;
- Programme de lutte contre la précarité : 2.136 projets au profit de 534.000 bénéficiaires pour un financement de 2,688 MMDH ;
- Programme Transversal : 9.038 projets au profit de 1.536.460 bénéficiaires pour une enveloppe globale de 3,890 MMDH.

En raison de l'impact des activités génératrices de revenus en matière de création d'emplois et d'amélioration des conditions de vie des porteurs de projets, l'INDH a accordé un intérêt particulier à ces activités dont le nombre s'élève à 3.309 projets bénéficiant à 729.090 personnes pour un investissement global de 1,04 milliard de dirhams dont une contribution de l'INDH de l'ordre de 66 %.

#### **II.2.1.4.2. Renforcement de l'économie solidaire**

Parallèlement, les pouvoirs publics s'attachent au renforcement de l'économie solidaire et sociale à travers la promotion des coopératives pour la valorisation des produits et des services.

Un accent particulier est mis dans ce cadre sur la résorption des insuffisances dont souffrent ces entités au niveau de l'organisation, de l'encadrement et de l'accès aux marchés. Un projet de loi réorganisant le secteur des coopératives a été élaboré à cet effet.

Par ailleurs, afin de donner plus de visibilité aux opérateurs, des plans régionaux pour le développement de l'économie sociale prenant en compte les potentialités de chaque région sont progressivement mis en place pour couvrir l'ensemble du territoire national.

Un projet d'appui institutionnel au secteur coopératif a été également mis en place pour la période 2010-2012 afin de faire de ce secteur un levier de développement durable, de création d'emplois et d'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables, dans le cadre d'une vision intégrée de l'économie sociale et solidaire. Une attention particulière est portée à cet effet à l'amélioration du climat des coopératives et des modalités de l'encadrement assuré par l'Office de Développement de la Coopération.

#### **II.2.1.4.3. Développement du micro crédit**

En permettant aux populations non bancarisées d'accéder aux ressources financières nécessaires à la mise en œuvre d'actions génératrices de revenus, le micro crédit constitue un instrument privilégié pour la lutte contre la pauvreté et pour l'insertion d'une large frange de la population dans le circuit économique.

Le nombre de bénéficiaires de ce système a atteint, fin 2009, 1 240 000 clients actifs avec un encours de l'ordre de 5,50 milliards de dirhams.

Actuellement des études sont lancées sur les modalités d'institutionnalisation de l'activité du micro crédit et de création de réseaux des micros finances solidaires pour préserver la diversité et la pérennité des associations de petite taille devraient être finalisées à la fin de l'année 2010.

#### **II.2.1.4.4. Fonds de Solidarité Familiale**

Pour remédier à la situation de précarité que vit une frange non négligeable de la population suite à la dissolution des liens du mariage, il a été procédé dans la Loi de Finances pour l'année 2010, à la mise en place d'un compte spécial du trésor du Fonds de Solidarité Familiale a été retenu.

Un projet de loi sera présenté au parlement pour la définition des bénéficiaires des avances de ce fonds, à savoir les femmes divorcées et les enfants ayants droit à la pension alimentaire ainsi que des modalités de recours à ces avances.

#### **II.2.1.4.5. Programme du défi du Millénaire**

La réalisation du Programme du défi du Millénaire, bénéficiant d'un financement du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique d'un montant de l'ordre de 700 millions de dollars sur une période de cinq ans, se poursuit à un rythme soutenu.

La Convention correspondante est entrée en vigueur le 15 Septembre 2008 et les premières actions sur le terrain sont intervenues en Mai 2009 avec le lancement des travaux de plantation d'oliviers dans la Province de Larache dans le cadre du programme d'arboriculture fruitière sous la supervision de l'Agence du Partenariat pour le Progrès (APP) présidée par le Premier Ministre.

Afin d'assurer les meilleures chances de succès à ce programme, les projets correspondants sont sélectionnés et mis en œuvre sur la base des principes de bonne gouvernance, avec une large consultation des populations bénéficiaires en attachant une attention particulière aux opérations de suivi et d'évaluation des performances et de leur impact au niveau de la dimension « genre ».

#### **II.2.1.4.6. Filets de sécurité**

La lutte contre la pauvreté et la précarité s'effectue également à travers le renforcement des actions mises en œuvre dans le cadre des filets de sécurité et des organismes de proximité à vocation sociale prédominante. Il s'agit en particulier du système de compensation destiné à soutenir le prix des denrées de base et des interventions dévolues à l'Entraide Nationale, à la Promotion nationale et à l'Agence de Développement Social.

### **II.2.1.5. Communauté marocaine à l'étranger**

Le Gouvernement a inauguré une nouvelle politique vis-à-vis de la communauté marocaine à l'étranger sur la base d'une vision novatrice en phase avec les nouvelles données de la migration et des attentes de cette communauté marquée par l'émergence d'élites dans différents domaines.

La composition de cette communauté a en effet subi au cours des dernières années de profonds changements : les professions scientifiques, intellectuelles et managériales très qualifiées occupent 17 % des MRE actifs, 54 % dans des emplois intermédiaires dans les domaines tels que l'enseignement, la santé, la communication, la gestion et le commerce et 28 % seulement dans des postes sans ou à basse qualification alors qu'à l'origine, cette dernière catégorie constituait l'essentiel de la population émigrée.

Aussi, la mobilisation des différentes compétences et expertises marocaines résidant à l'étranger, notamment dans les technologies de pointe telles que l'information, l'aéronautique, l'automobile, les énergies renouvelables, l'environnement, la médecine et le développement social et économique durable, est-elle considérée comme un axe prioritaire du Plan quinquennal 2008-2012 du Ministère chargé de la Communauté Marocaine résidant à l'étranger.

Par ailleurs, des mesures sont prises en faveur des marocains du monde au niveau de l'encouragement de l'investissement avec la création du Fonds « MDM Invest » permettant l'octroi d'une subvention équivalant à 10 % du coût des projets retenus sous réserve d'un apport de 25 % par l'investisseur et la mise en place du Programme « FACE Maroc » lancé en Octobre 2009 dans le cadre de la coopération entre le Maroc et l'Union Européenne pour faciliter aux ressortissants marocains résidant en Europe l'accès à l'accompagnement technique et financier pour la création de petites et moyennes entreprises et contribuer ainsi au développement économique et à la création d'emplois dans leur pays, plus particulièrement dans les régions dont ils sont issus. La réaction des intéressés à l'égard de cette initiative est largement positive puisque 60 PME ont pu être créées en l'espace de quelques mois.

D'autres mesures sont prises en faveur de la communauté marocaine à l'étranger telles que la création d'un Fonds pour l'aide à l'acquisition de logements et la mise en place de conditions préférentielles pour les transferts de fonds.

Des efforts sont également déployés pour le renforcement des liens de cette communauté avec le pays à travers le développement de l'enseignement de la langue arabe, l'ancrage des préceptes de l'Islam et l'extension de la politique d'ouverture de centres culturels marocains tout en accompagnant leur intégration dans les pays d'accueil.

### **II.2.2. Amélioration des conditions de vie des populations**

L'amélioration des conditions de vie des populations est assurée à travers des actions portant, outre l'assainissement de l'environnement déjà développé précédemment, sur la mise en œuvre de politiques appropriées en matières d'habitat, de développement et de déplacements urbains et sur l'élargissement de l'accès aux infrastructures culturelles et sportives pour favoriser l'épanouissement de la jeunesse.

## II.2.2.1. Programmes d'habitat

### II.2.2.1.1. Axes prioritaires

Le secteur de l'habitat constitue une véritable locomotive de croissance du fait de ses effets d'entraînement sur les autres secteurs et un facteur de progrès social en contribuant à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Les axes prioritaires des programmes d'habitat visent principalement :

- La lutte contre d'habitat insalubre notamment, les bidonvilles, les quartiers sous équipés, l'habitat menaçant ruine ;
- le renforcement et la diversification de l'offre d'habitat, notamment au profit des classes moyennes et des populations économiquement faibles avec notamment comme objectif la réalisation de 150 000 unités d'habitat social à l'horizon 2012 ;
- la promotion de la qualité des produits sur les plans de l'architecture, du respect de l'environnement avec un accent particulier sur le renouvellement urbain, l'aménagement et la réhabilitation des médinas ;
- l'amélioration de l'encadrement du secteur sur les plans technique et institutionnel par une action de formation pertinente des différents acteurs du secteur ;
- la stabilité du cadre fiscal pour donner une visibilité suffisante aux opérateurs du secteur sur le long terme.

### II.2.2.1.2. Amélioration du cadre incitatif

Dans le but de créer les conditions d'une relance significative de l'habitat social, il a été procédé, dans le cadre de la Loi de Finances pour l'année 2010, à l'introduction de nouveaux mécanismes pour le soutien du logement social avec notamment le relèvement de la Valeur Immobilière Totale (VIT) correspondante à 250 000 DH, l'octroi de subventions au profit des ménages à l'occasion de l'achat de ce type de logement dans la limite d'un plafond de 40 000 DH correspondant au montant de la TVA due et l'exonération des promoteurs immobiliers conventionnés avec l'Etat de l'impôt sur les sociétés. Parallèlement, pour contribuer à la réduction de la charge foncière des projets, des terres domaniales ont été mobilisées à hauteur de 3 853 ha répartis entre 35 localités.

Ainsi, les logements d'une superficie de 50 m<sup>2</sup> à 100 m<sup>2</sup> et d'un coût unitaire de moins de 250 000 DH devant servir d'habitation principale bénéficieront d'une exonération de la TVA dont la contre valeur est versée sous forme d'aide frontale aux acquéreurs qui devront conserver le logement à titre d'habitation principale pendant une période de quatre ans.

Le nombre des familles devant profiter de cet avantage est estimé à 130 000 à l'horizon 2012.

Parallèlement, le seuil de production de logements devant bénéficier d'allègements fiscaux est ramené de 1 500 à 500 unités, ce qui devrait permettre aux PME relevant de la petite promotion immobilière de participer à la réalisation de ce programme au même titre que les programmes de logements à 140 000 DH.

### **II.2.2.1.3. Programmes physiques**

Le programme retenu pour la période 2010-2020 porte sur la Construction de 130 000 logements par an pour contribuer à résorber le déficit accumulé dans ce domaine tout en faisant face aux nouvelles demandes liées à l'accroissement démographique.

Il y a lieu de souligner le lancement fin 2009 d'un appel d'offres international pour la construction de logements à 140 000 DH, de logements sociaux, de logements pour la classe moyenne et des équipements sociaux collectifs correspondants. La première tranche qui porte sur la construction de logements pour la classe moyenne se développera sur 107 ha.

#### **II.2.2.1.3.1. Programme spécial des Provinces du Sud 2008-2014**

Ce programme porte sur la réalisation de 46.686 unités pour un coût total de 3,38 milliards de dirhams entièrement financés par l'Etat.

A fin Juin 2010, ce programme a connu la démolition de plus 21.000 baraques au niveau des villes déclarées sans bidonvilles (Laayoune, Dakhla et Boujdour), l'ouverture de plus 10.000 chantiers d'auto construction et le bénéfice par plus de 11.000 ménages des actions d'appui à l'auto construction.

#### **II.2.2.1.3.2. Programme de logements sociaux à faible coût**

A fin Juin 2010, 63 068 unités ont été lancées dans le cadre du programme de logements à 140 000 DH dont 45 070 unités ou 71,5 % en partenariat avec le secteur privé.

#### **II.2.2.1.3.3. Programme de logements sociaux à 250 000 DH**

Le programme Al Omrane pour ce type de logements porte sur la construction de 50 000 unités sur la période 2010-2014, soit une moyenne de 10 000 unités par an.

#### **II.2.2.1.3.4. Programme Villes sans Bidonvilles**

Le programme « villes sans bidonvilles » lancé en 2004 pour s'étaler jusqu'à l'année 2012 concernait près de 1.000 bidonvilles répartis entre 85 villes abritant une population de 327.000 ménages. Le coût de ce programme s'élève à 25 milliards de dirhams. La participation du Fonds Solidarité Habitat à ce programme est estimée à 10 milliards de dirhams.

A fin Juin 2010, 162.600 baraques ont été démolies et 40 villes déclarées sans bidonvilles. Pour l'année en cours, il est prévu la déclaration de 24 nouvelles villes sans bidonvilles, la démolition de 30 000 baraques, la mise en chantier de 20 000 nouveaux logements et l'achèvement de 20 000 autres. L'année 2011 verra la déclaration de quatorze villes sans bidonvilles. Une accélération du programme d'éradication des bidonvilles est opérée de façon à recaser 30 000 familles chaque année au lieu du rythme annuel de 5 000 constaté au début du programme.

### II.2.2.1.3.5. L'habitat menaçant ruine

Le nombre des familles habitant les maisons menaçant ruine est estimé à 141 295.

Le programme d'urgence 2010-2011 mis en place pour faire face à cette problématique s'articule autour de cinq axes principaux :

- l'octroi d'une aide directe de 30 000 DH à chacune des familles concernées pour aider à leur recasement ;
- le relogement des sinistrés ;
- la mobilisation du foncier réservé à cet effet par les Collectivités Locales ;
- l'identification par les Agences Urbaines des zones menacées par les inondations sur la base des données fournies par les Agences des Bassins Hydrauliques.

Une loi spécifique sur les bâtiments menaçant ruine est en cours de mise au point.

### II.2.2.1.3.6. Habitat locatif

La loi n°13-08 en cours de promulgation réglementant les relations entre locataires et bailleurs de locaux à usage d'habitation ou professionnel vise l'amélioration de ces relations et la promotion des investissements dans le logement locatif.

Les innovations introduites sont de nature à mettre fin aux dysfonctionnements qui caractérisent ce secteur et qui sont à l'origine d'une crise de confiance entre les bailleurs et les locataires, suite notamment à la lenteur qui caractérise l'exécution des décisions de justice en matière de paiement des loyers, d'où une rétention de la part des propriétaires d'un parc considérable de locaux inoccupés, dont plus de 160 000 logements sociaux.

### II.2.2.1.3.7. Villes nouvelles

#### a- Ville de Chrafate

La nouvelle ville de Chrafate, située près de Tanger devrait se développer sur 1200 ha, comporter 40 000 logements destinés à abriter 150 000 habitants. Le coût des programmes d'aménagement correspondants est estimé à 2.400 millions de dirhams. Les travaux ont été entamés pour la réalisation de la première tranche du projet sur une superficie de 100 ha.

#### b- Ville de Lakhyayta

La nouvelle ville de Lakhyayta, située entre les villes de Casablanca et Settat devrait s'étendre sur une superficie de 1 300 ha, englober 38 000 logements pour une population de 180 000 habitants. Le coût des aménagements nécessaires est estimé à près de 4,1 milliards de dirhams.

Il convient à propos de ce projet de signaler le caractère concluant de l'appel d'offres international lancé pour la réalisation d'un programme immobilier intégré consistant dans la construction, dans une première tranche, de 10 000 logements de



différents standings, à savoir des logements à faible valeur immobilière de 140 000 DH, des logements sociaux et des logements destinés aux classes moyennes avec les équipements sociaux collectifs nécessaires.

### **c- Ville de Zenata**

Le projet « Résidence Al Mansour » lancé en Avril 2010 par Sa Majesté le Roi à titre de première tranche de la nouvelle ville de Zenata près de Mohammedia représente un investissement de 1 300 millions de dirhams. Ce projet porte sur la construction de 4 000 appartements dont 2 500 appartements sociaux et 1 500 appartements économiques. La nouvelle ville est appelée à accueillir à terme une population de 300 000 habitants.

#### **II.2.2.2. Mise en place d'une politique de développement urbain**

La Stratégie Nationale de Développement Urbain vise à améliorer la qualité de la vie des populations au sein des centres urbains confrontés aux défis d'une expansion accélérée dopée par l'exode rural.

Il s'agit d'améliorer et renforcer les infrastructures de base et de combler les déficits en matières d'équipements et de structures communales notamment en ce qui concerne l'assainissement solide et liquide, l'éclairage public, les espaces verts, les places publiques, les équipements culturels et sportifs etc., ce qui ne manquera pas de contribuer à l'amélioration du cadre de vie des habitants. Le coût total du programme de mise à niveau urbaine est estimé à 42 milliards de dirhams.

Grâce à la mise en œuvre d'une politique intégrée combinant les aspects économiques, sociaux, culturels et environnementaux du développement urbain, la ville devrait jouer le rôle de moteur de la croissance régionale et nationale et constituer un facteur de cohésion sociale.

Les expériences pilotes engagées avec succès à El Jadida et Settat dans un cadre contractuel mettant à contribution de façon coordonnée l'ensemble des acteurs concernés à l'échelle nationale et locale pour la promotion de ces deux villes et le renforcement de leur compétitivité sur les plans de l'industrie, du tourisme, de l'enseignement, de la formation, de la recherche et du cadre de vie, seront étendues avec les adaptations nécessaires aux autres villes moyennes.

Une action parallèle sera menée en faveur des grandes villes régionales et des métropoles qui comportent des exigences spécifiques. A ce titre, de grands projets d'aménagement urbains sont d'ores et déjà lancés avec notamment le projet d'aménagement de la vallée du Bou Regreg à Rabat-Salé, l'aménagement de la Marina de Casablanca, la reconversion de la zone portuaire de Tanger Ville, l'Aménagement de la zone de Cherifia à Marrakech, l'aménagement de la lagune de Marchica à Nador et le développement d'un nouveau pôle urbain à Oujda.

La confirmation de l'unité de la ville, consacrée par la Charte Communale de 2002 pour Casablanca, Rabat, Salé, Fès, Marrakech et Tanger, est de nature à améliorer la gouvernance de ces villes et à favoriser l'allocation optimale de leurs ressources.

Il convient de noter par ailleurs que de vastes chantiers de réhabilitation et de qualification urbaine visant à remédier aux problématiques de dégradation et de

vétusté des quartiers ciblés sont en cours dans les différents centres du pays en collaboration avec les partenaires régionaux et locaux.

Ainsi, la Stratégie Nationale du Développement Urbain vise la mise en œuvre d'une politique publique urbaine cohérente et efficace et l'amélioration de la gouvernance spatiale afin de faire face aux défis actuels et conforter les bases du projet sociétal fondé sur la solidarité et l'intégration sociale.

### II.2.2.3. Déplacements urbains

Le secteur des transports urbains souffre d'insuffisances importantes en raison de l'expansion continue des périmètres urbains et des activités génératrices de trafic au sein des grandes agglomérations non accompagnée d'une extension parallèle sur les plans quantitatif et qualitatif des moyens de transport collectif, ce qui s'est traduit en particulier par un développement démesuré de la circulation automobile sous formes de voitures particulières et de taxis. Cette situation engendre deux conséquences majeures :

- Les phénomènes de congestion constatés dans la plupart des grandes agglomérations, aggravés par l'inadaptation des réseaux de voirie au niveau de la capacité, de la structuration et de la gestion des intersections et par la faiblesse de la gestion de la circulation et du stationnement.
- Les obstacles à la mobilité des populations notamment les plus démunies pour l'accès aux services de bases ou à leur lieu de travail, la multiplication des risques d'accident, la surconsommation énergétique et l'aggravation de la pollution atmosphérique et des autres nuisances urbaines notamment sonores.

Aussi, dans le but de réduire ces dysfonctionnements, le Gouvernement s'attache-t-il à mettre en œuvre, en partenariat entre l'Etat, les Collectivités Locales et les professionnels, une stratégie pour le secteur des déplacements urbains basée sur la mise en place d'un système de transport public de bonne qualité répondant aux besoins des usagers, d'une gestion efficace de la circulation et de la voirie urbaine et d'un système de financement garantissant la viabilité de ce secteur, ce qui implique en premier lieu le renforcement et la professionnalisation du cadre institutionnel en charge du secteur au niveau de l'Administration Centrale et des agglomérations concernées et la révision de l'environnement juridique et réglementaire correspondant.

Un fonds de soutien aux transports publics urbains et interurbains a été créé en 2007 avec une dotation de 400 millions de dirhams reconduite en 2008, 2009 et 2010 et 300 millions de dirhams en 2011.

La Stratégie Nationale des Déplacements Urbains (SNDU) s'articule autour de quatre grands axes :

- Mise en place de nouvelles autorités de transport dans toutes les grandes agglomérations pour la définition des stratégies de transport urbain, la planification et l'organisation des opérateurs de transport urbain et le suivi de leurs résultats ;
- Création d'une entité au niveau central pour formuler les politiques nationales et veiller à leur application et pour fournir un appui aux autorités

métropolitaines et renforcer les capacités dans le secteur. Il est ainsi prévu la création de la Commission Nationale des Déplacements Urbains (CNDU) ainsi que la mise en place du plan d'action de la Division des déplacements urbains et du transport ;

- Etablissement de partenariats publics privés pour améliorer la gestion des ressources et accélérer la modernisation du secteur ;
- Mise en place de mécanismes de financement viables permettant la couverture à des conditions appropriées des investissements nécessaires dans ce domaine avec une juste rémunération des obligations de service public.

Des projets structurants ont d'ores et déjà été adoptés dans le cadre de cette vision. Il s'agit notamment des projets de lignes de tramway à Rabat sur 21 km d'une capacité de 180 000 voyageurs par jour pour un coût de 3,9 milliards de dirhams et Casablanca sur 30 km d'une capacité de 250 000 voyageurs par jour pour un coût de 6,4 milliards de dirhams. La mise en service du réseau de Rabat devrait intervenir au mois de Janvier 2011 et celle du réseau de Casablanca en Décembre 2012.

La tarification du transport par tramway est conçue de façon à ce qu'elle contribue à préserver le pouvoir d'achat des usagers d'une part et à assurer la viabilité financière de ce système d'autre part.

#### **II.2.2.4. Elargissement de l'accès aux infrastructures culturelles et sportives**

L'élargissement de l'accès des populations aux infrastructures culturelles et sportives répond au souci de favoriser l'épanouissement individuel et collectif des citoyens.

Il s'agit de favoriser l'accès des populations, notamment les plus défavorisées, aux structures de loisir, d'animation et de distraction avec le développement des espaces verts, des salles omnisport, des piscines, des complexes socio éducatifs et des espaces de sport et d'animation.

Pour ce qui est des activités culturelles, les efforts seront axés sur la généralisation de l'implantation des infrastructures nécessaires à travers le Royaume.

Les efforts sont axés sur les établissements de proximité tels que les maisons de la culture, les théâtres et les bibliothèques et médiathèques publiques et les conservatoires de musique qui sont réalisés en partenariat entre l'Etat et les Collectivités Locales, parallèlement à la poursuite de la réalisation des projets à caractère national, tels que le Musée National des Arts Contemporains à Rabat qui sont pris en charge par le Budget Général de l'Etat avec le concours du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social.

Par ailleurs et dans le cadre du développement de l'infrastructure culturelle, seront lancées dans la zone d'aménagement du Bouregreg les travaux de construction du grand théâtre de Rabat d'une superficie couverte de 27.100 m<sup>2</sup> comprenant notamment une grande salle de spectacles d'une capacité de 2050 places ainsi qu'une salle de théâtre et un amphithéâtre pouvant accueillir respectivement 7000 et 205 personnes.

Pour ce qui est des activités sportives, une nouvelle feuille de route a été mise au point pour donner un contenu concret aux Hautes Orientations Royales contenues dans le Message adressé par Sa Majesté le Roi aux participants aux Assises Nationales du Sport tenues les 24 et 25 Octobre 2008 pour asseoir les bases d'une bonne gouvernance du sport et imprimer un nouvel élan au sport national.

La feuille de route établie en Septembre 2009 est déclinée en deux stratégies à court et moyen termes respectivement pour les horizons 2012 et 2016 avec pour objectifs notamment la réalisation de 1 000 centres sociaux sportifs de proximité, le triplement du volume des investissements et le doublement des sportifs qualifiés dans les différentes disciplines.

Dans ce cadre, un premier pas a été accompli dans ce sens avec la mise à niveau du cadre juridique régissant le sport. Le projet de Loi n° 30-09 relative à l'éducation physique et au sport vise quatre objectifs principaux :

- harmoniser le dispositif juridique national avec les législations internationales en vigueur dans ce domaine ;
- renforcer la compétitivité et la transparence chez les acteurs sportifs ;
- promouvoir l'investissement privé dans le secteur du sport ;
- créer le cadre juridique précisant les conditions de l'exercice du sport professionnel dans la perspective de mettre en place une ligue professionnelle de football dès la saison 2011-2012.

Ce projet de loi vise également à garantir les droits des différents acteurs dans le domaine du sport et à définir leurs obligations.

Par ailleurs, le renforcement des infrastructures sportives sera poursuivi à un rythme accéléré.

Il s'agit d'achever les trois grands stades, à savoir les stades de Tanger sur une superficie de 82 ha pour un coût de l'ordre de 845 millions de dirhams, le stade de Marrakech sur une superficie de 58 ha pour un coût de l'ordre de 830 millions de dirhams qui seront mis en service durant le premier trimestre 2011 et le stade d'Agadir sur une superficie de 60 ha pour un coût de l'ordre de 860 millions de dirhams dont l'entrée en service est prévue pour fin 2011, et de lancer les travaux du grand stade de Casablanca sur une superficie de 100 ha pour un coût de l'ordre de 2,1 milliards de dirhams.

Il s'agit également de réhabiliter les centres sportifs existants et d'élargir l'implantation des espaces sportifs de proximité tels que les stades de quartiers et les salles couvertes pour assurer la dissémination de la pratique des sports à travers tout le pays notamment au profit des jeunes issus des quartiers périurbains et du milieu rural, y compris les personnes handicapées, afin de favoriser l'émergence d'équipes nationales performantes et de champions de demain dans les différentes disciplines sportives.

Il convient de souligner également dans le domaine du renforcement des compétences la réalisation de l'Académie Internationale d'Athlétisme Mohammed VI à Ifrane et la construction de cinq centres régionaux de formation.

Dans le même esprit, une politique de contractualisation des rapports entre l'Etat et les associations et fédérations concernées a été mise en place sous formes de contrats programmes ou de contrats d'objectifs.

#### **II.2.2.5. Régionalisation**

La politique de régionalisation a pris une nouvelle dimension avec l'installation par Sa Majesté le Roi le 10 Janvier 2010 de la Commission Consultative de la Régionalisation composée de 21 membres venus d'horizons divers en vue de proposer une conception marocaine de la régionalisation avancée adaptée aux impératifs de la réalité marocaine, marquant ainsi une évolution institutionnelle majeure dans le processus de modernisation des structures de l'Etat et dans le mode de gestion territoriale du Royaume. Elle devrait également permettre d'assurer la convergence des programmes sectoriels mis en œuvre dans les différentes régions avec les spécificités et les potentialités de chaque Région et renforcer l'attractivité des différentes régions à l'égard des investisseurs nationaux et étrangers.

Conformément aux Hautes Orientations Royales, cette approche devrait s'appuyer sur quatre principes fondamentaux :

- ▣ l'attachement aux valeurs sacrées du Royaume et aux constantes de la nation consistant dans l'unité de l'Etat, de la nation et du territoire ;
- ▣ la consécration du principe de la solidarité visant à renforcer la complémentarité et la cohésion interrégional du Maroc uni ;
- ▣ la recherche de l'harmonie et de l'équilibre pour ce qui est des compétences et des moyens des différentes collectivités locales, autorités et institutions afin de prévenir toute interférence ou conflit de compétences entre ces entités ;
- ▣ l'adoption d'une large déconcentration administrative dans le cadre d'une gouvernance territoriale efficiente.

La Commission Nationale susvisée devrait soumettre ses conclusions à Sa Majesté le Roi avant la fin de l'année en cours.

#### **II.2.2.6. Promotion de la décentralisation et de la déconcentration**

##### **II.2.2.6.1. Décentralisation**

Un nouveau pas a été franchi sur la voie du renforcement de la démocratie locale et de la mise en place des conditions propres à favoriser le développement économique à l'échelon local avec la promulgation par Dahir du 18 Février 2009 de la loi n°17-08 portant modification de la Charte communale de 2002 dans le sens d'une plus grande autonomie des Collectivités Locales et d'une plus grande transparence de leur action.

Cette réforme s'articule autour de trois axes principaux :

- ▣ l'amélioration de la gouvernance locale pour favoriser la constitution d'une majorité homogène au sein des Conseils communaux, dynamiser le rôle des Comités permanents, améliorer le rôle des élus et renforcer l'administration locale par la révision des systèmes de délégation de pouvoirs et une définition

plus précise des prérogatives des secrétaires généraux en leur qualité de gestionnaires de l'administration communale de leur ressort ;

- l'amélioration de la gestion des grandes agglomérations et le renforcement de l'unité de la ville par une meilleure définition des attributions des Conseils d'Arrondissement ;
- la mise en place de nouveaux mécanismes pour la promotion de la coopération et du partenariat entre Collectivités Locales pour une meilleure gestion des équipements et des services communs et entre les Collectivités Locales et le secteur privé et d'autres acteurs locaux pour permettre une mutualisation des moyens en vue de la réalisation de certains projets spécifiques et améliorer la qualité des prestations fournies aux habitants.

Parallèlement, le dispositif des finances locales a été révisé dans le sens de la simplification des procédures et de l'allègement de la tutelle notamment au niveau de l'approbation de leurs projets de budgets respectifs afin d'en hâter l'entrée en vigueur. Ainsi, le champ d'application du contrôle a priori a été réduit, le double contrôle des Ministères de l'Economie et des Finances et de l'Intérieur pour ce type de contrôle a été supprimé et les procédures d'engagement des dépenses ont été allégées.

Ainsi, la logique de l'accompagnement se renforce progressivement dans les relations entre l'Etat et les Collectivités Locales au détriment de celle de la tutelle.

Il est évident que la réussite du processus de décentralisation visant à faire de Collectivités locales des acteurs essentiels du développement territorial implique un renforcement des compétences tant des élus que des cadres de l'exécutif local.

#### II.2.2.6.2. Déconcentration

Conformément aux Instructions Royales contenues dans le Discours du 30 Juillet 2009, il a été procédé à la mise en place d'une commission interministérielle pour l'élaboration d'une Charte Nationale de Déconcentration Administrative se proposant, dans le cadre d'une répartition judicieuse des responsabilités et des compétences entre les administrations centrales et leurs représentations territoriales, trois objectifs principaux :

- la contribution au renforcement de la démocratie locale ;
- l'amélioration de la qualité des prestations fournies aux citoyens conformément aux besoins et aux attentes locaux ;
- le renforcement de l'efficacité et de l'efficience des administrations déconcentrées.

La politique de déconcentration administrative vise ainsi à rationaliser la répartition des tâches entre les Directions Centrales des Ministères et leurs services extérieurs, conformément aux principes de la subsidiarité et la territorialité. Une telle répartition constitue un gage d'efficacité de leurs interventions respectives au profit des citoyens et des entreprises.

En vertu de cette répartition, les Directions centrales sont appelées à concentrer davantage leurs efforts sur les missions stratégiques d'orientation, de coordination et d'évaluation et à déléguer les tâches opérationnelles d'exécution à

leurs représentations locales tout en associant ces dernières à la définition des priorités locales en raison de leur connaissance du terrain et de leur contact permanent avec les populations.

Cette approche, mise en œuvre dans un cadre contractuel précisant les rapports entre les Directions Centrales et leurs services extérieurs, présente un triple avantage :

- Rapprocher les centres de décision de l'Administration des administrés dans le cadre d'une politique de proximité ;
- Responsabiliser les services extérieurs des Ministères et revaloriser leur statut en les impliquant davantage dans la définition et l'exécution des programmes, ce qui est de nature à développer en leur sein le sens de la responsabilité et l'esprit d'initiative ;
- Favoriser le développement de la politique de partenariat avec leurs homologues au sein des Collectivités Locales et du tissu associatif local en raison des marges de décision dont ils disposent.

La mise en œuvre des programmes retenus sera effectuée dans le cadre d'une contractualisation et d'une programmation pluriannuelles avec une évaluation périodique des résultats.

Le budget 2006 a consacré une avancée qualitative dans ce sens avec l'adjonction de la dimension régionale aux classifications administrative, fonctionnelle et économique déjà en vigueur, ce qui permettra, à la lecture du budget, de prendre connaissance directement de la part revenant à chacune des régions du Royaume en matière d'effort d'investissement et des dépenses courantes de fonctionnement à l'exception des dépenses de personnel.

Cette action sera progressivement étendue pour englober l'ensemble des dépenses susceptibles d'être régionalisées, quelle qu'en soit la nature.

Pour le projet de Loi de Finances pour l'année 2011, les budgets des ministères sont proposés dans un cadre régionalisé.

#### **II.2.2.6.3. Mise à niveau du monde rural**

La mise à niveau du monde rural vise à réduire les insuffisances dont souffrent les habitants concernés, plus particulièrement dans les zones montagneuses, au niveau du revenu, de l'accès aux équipements et aux services de base dans les domaines de l'enseignement et de la santé, de l'enclavement et de l'éloignement par rapport aux centres économiques vitaux du pays.

Grâce aux efforts déployés jusqu'à présent, des avancées sensibles ont été enregistrées.

Ainsi, des programmes sont mis en œuvre pour améliorer les performances du secteur agricole et diversifier les sources de revenus des populations rurales, pour relever les taux de scolarisation en milieu rural notamment parmi les filles grâce à la densification du réseau des établissements d'enseignement fondamental et des logements correspondants pour les enseignants, la multiplication des internats et des

cantines scolaires, l'équipement des écoles en installations sanitaires et en réseaux d'assainissement, l'implantation des infrastructures de soins de santé etc.

Par ailleurs les programmes d'adduction d'eau potable et d'électrification rurale ont enregistré des résultats tangibles : plus de 35 000 douars ont été électrifiés depuis 1996 pour un coût total de l'ordre de 17 milliards de dirhams. Alors que le taux d'électrification ne dépassait pas 18 % en 1995, il atteint 98 % en 2010 devrait arriver à 100 % en 2012. Le taux d'accès à l'eau potable, qui était de 89 % en 2009 sera porté à 91 % à l'horizon 2010 contre 14 % en 1994. Le rythme de réalisation du deuxième Programme National de Routes Rurales a été accéléré pour porter le linéaire annuel réalisé de 1 500 à 2 000 km en vue d'arriver à désenclaver le monde rural hauteur de 80 % à l'horizon 2012 au lieu de l'horizon 2015 prévu initialement, grâce à la construction, la réhabilitation et l'amélioration de plus de 15 500 km pour un coût de près de 14,43 milliards de dirhams financé conjointement par le Budget Général de l'Etat, la Caisse pour le Financement des Routes et les Communes concernées. Le taux de désenclavement des populations rurales à atteint 64% à fin 2009.

Parallèlement, pour mettre fin à l'isolement des populations rurales, il a été procédé au lancement, dans le cadre du service universel des télécommunications, du programme PACTE visant la généralisation à l'horizon 2011 de l'accès à la téléphonie mobile de 9 263 localités abritant deux millions de personnes pour un coût de 1,44 milliards de dirhams.

#### II.2.2.6.4. Création de pôles de développement régionaux

Afin de favoriser la dynamique de développement régional, des chantiers structurants de grande envergure sont lancés pour mettre en place des plateformes intégrées notamment sur la façade méditerranéenne du pays avec :

- le complexe Tanger Med qui regroupe des infrastructures portuaires, routières, autoroutières et ferroviaires, des zones franches logistiques, industrielles et commerciales. Ce complexe est appelé à connaître un nouvel essor avec le lancement, par Sa Majesté le Roi le 17 Juin 2009 du nouveau projet de port en eau profonde Tanger Med II d'une capacité d'accueil de cinq millions de conteneurs pour un montant de l'ordre de 13,4 milliards de dirhams dont 8,9 milliards de dirhams pour la première phase, ce qui devrait permettre de porter la capacité totale du complexe à huit millions de conteneurs ;
- le Pôle de développement de l'Oriental qui comporte outre l'agropole de Madagh entrant dans le cadre du plan Maroc Vert, la technopôle d'Oujda, le parc industriel de Selouane, la zone logistique au sein du port de Nador.

D'autres pôles à vocation générale ou plus spécialement axés sur la valorisation des potentialités territoriales sont programmés à travers les différentes régions du Royaume.

Ces programmes sont appelés à être soutenus par les Fonds de Développement Régionaux mettant à contribution l'Etat, les Collectivités Locales concernées, les organismes publics et les établissements bancaires publics et privés en apportant des compléments de financement ou en accompagnant les porteurs de projets tout au long du processus d'investissement et de démarrage de la production.



## II.3. Amélioration de la gestion publique

L'élaboration du projet de Loi de Finances pour l'année 2011 est intervenue également dans un contexte marqué par le double souci de poursuite du processus d'amélioration de la gestion publique.

### II.3.1. Amélioration de la gestion publique

La réforme de la gestion publique, dans le sens d'une plus grande transparence et d'une plus grande efficacité des interventions de l'Etat répond à des exigences pressantes des populations avec l'émergence d'une société civile active et vigilante soucieuse des conditions d'utilisation des fonds publics provenant pour l'essentiel de recettes fiscales et constitue l'une des préoccupations prioritaires des gouvernements à l'échelle mondiale.

Des étapes importantes ont été franchies sur cette voie par notre pays au niveau de la réforme de l'Administration et du processus budgétaire.

#### II.3.1.1. Réforme de l'Administration

En raison des mutations profondes du rôle de l'Etat qui, suite aux opérations de privatisation et d'externalisation, se trouve désengagé des tâches de production de certains biens et services marchands et de certaines tâches opérationnelles d'exécution, l'Administration est appelée à être réformée en profondeur dans ses missions et dans ses structures pour s'adapter à ce contexte et pouvoir répondre aux besoins sociaux et économiques des ménages et des entreprises en leurs qualités de clients et d'usagers et non plus de simples administrés.

Cette tâche revêt un caractère d'autant plus urgent et important que la qualité des prestations rendues par les Administrations publiques est devenue un facteur de compétitivité des nations pour l'attraction des investissements et des capitaux étrangers nécessaires à leur développement.

Les efforts seront en conséquence intensifiés pour mettre en place une Administration intègre, efficiente, capable de soutenir une croissance économique durable et de fournir aux usagers, citoyens ou entreprises, des prestations de qualité au moindre coût.

A titre d'appui à la mise en œuvre de cette réforme, un Compte Spécial du Trésor intitulé « Fonds de Modernisation de l'Administration Publique » (FOMAP) a été créé par la Loi de Finances pour l'année 2005 avec les principaux objectifs suivants :

- l'encouragement de l'émergence d'une dynamique durable de changement et de modernisation au sein des Administrations ;
- la contribution au financement des projets et chantiers de réforme à caractère structurel et institutionnel visant la modernisation de l'Administration et sa mise à niveau ;
- le soutien, le suivi et l'évaluation de la réalisation des projets de modernisation proposés par les différents Ministères ;
- l'accompagnement des initiatives novatrices de modernisation de l'Administration.

La réforme mise en œuvre se décline en trois actions principales :

- l'adaptation des structures administratives;
- la modernisation de la gestion des ressources humaines ;
- la simplification des procédures administratives et le développement de l'Administration électronique.

#### **II.3.1.1.1. Adaptation des structures administratives**

Les structures des Administrations sont appelées à s'adapter au fur et à mesure de l'évolution de leurs missions suite aux opérations de privatisation et d'externalisation de certaines activités et de l'avancement du processus de déconcentration consacrant une nouvelle répartition des missions et des responsabilités entre les Directions Centrales et leurs représentations locales comme signalé ci-dessus à l'occasion des développements consacrés à la territorialisation de l'action du gouvernement.

#### **II.3.1.1.2. Modernisation de la gestion des ressources humaines**

La modernisation de la gestion des ressources humaines visant à assurer la prévalence de l'efficacité, du professionnalisme et de la compétence au sein de la Fonction Publique s'effectue selon trois orientations majeures :

- la mise en place d'outils de gestion prévisionnelle des ressources humaines ;
- l'instauration d'une nouvelle culture de gestion des ressources humaines ;
- l'institutionnalisation de la formation continue.

##### **II.3.1.1.2.1. Mise en place d'outils de gestion prévisionnelle des ressources humaines**

Ces outils consistent essentiellement dans l'élaboration des Référentiels des Emplois et des Compétences (REC) consistant dans l'établissement d'un répertoire des activités de chaque département ministériel et de ses effectifs et d'une nomenclature des emplois types propres à ce département, la classification de ces emplois par famille professionnelle selon des critères propres à la gestion des ressources humaines et de leur associer une description exacte des compétences requises pour remplir valablement l'emploi en question.

Le REC permet ainsi à chaque Ministère d'apprécier objectivement ses besoins en emplois sur les plans quantitatif et qualitatif ainsi que leur évolution future et de s'organiser en conséquence pour adapter les compétences aux évolutions prévues, améliorant sa visibilité à court et moyen termes en matière de ressources humaines.

La mise en place de cet outil, qui doit s'appuyer sur un renforcement substantiel des systèmes informatiques dédiés à la gestion du personnel, est pour l'essentiel achevé pour la plupart des différents départements ministériels.

La mise en œuvre de la Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC) est entamée au fur et à mesure de l'achèvement de l'établissement des Référentiels des Emplois et des Compétences correspondants.

### **II.3.1.1.2.2. Instauration d'une nouvelle culture de gestion des ressources humaines**

La mise en application de la nouvelle culture, basée sur la compétence et le mérite, repose sur :

- la garantie du maximum d'équité et de transparence pour l'accès à la Fonction Publique et dans le système de rémunération ;
- le renforcement de la mobilité des fonctionnaires à travers l'harmonisation des statuts et l'introduction d'incitations pécuniaires ;
- l'évaluation des fonctionnaires fondée sur le rendement et les performances et l'élargissement de la grille de notation ;
- l'adaptation du système de promotion des fonctionnaires par les voies des examens professionnels et du choix sur la base de la compétence et du mérite.

### **II.3.1.1.2.3. Institutionnalisation de la formation continue**

La formation continue est destinée à adapter les profils existants aux compétences exigées telles que dégagées par le Référentiel des Emplois et des Compétences pour chaque département ministériel pour lui permettre de réduire les écarts éventuels dégagés par les REC entre les profils disponibles et les compétences requises et de s'acquitter de ses missions dans les meilleures conditions de rendement et de coût.

### **II.3.1.1.3. Simplification des procédures et mise en place de l'Administration électronique**

#### **II.3.1.1.3.1. Simplification des procédures**

La simplification des procédures constitue un volet important de la moralisation de la vie publique et l'amélioration de la qualité des services rendus aux usagers.

Il s'agit d'un processus continu qui implique les différents départements ministériels appelés, chacun pour ce qui le concerne, à alléger les contraintes administratives qui relèvent de leurs compétences respectives, pour contribuer à réduire leurs frais de fonctionnement et à améliorer les rapports entre l'Administration et les administrés.

En particulier, les efforts se poursuivent pour assurer, dans toute la mesure où les impératifs de la sécurité et de la salubrité publique sont sauvegardés, la substitution progressive du régime de la déclaration à celui de l'autorisation préalable pour l'exercice d'un nombre croissant d'activités.

L'obligation pour les différents départements ministériels d'établir des manuels de procédures propres à chacune de leurs missions, outre qu'elle constitue un moyen de renforcement de la transparence des procédures administratives vis-à-vis du public, fournit l'occasion d'identifier et d'éliminer le cas échéant toutes les lourdeurs et les redondances qui entachent ces procédures.

### II.3.1.1.3.2. Mise en place de l'Administration électronique

Soutenue par le développement des applications informatiques, la simplification des procédures s'effectue à un rythme accéléré grâce aux innovations technologiques permettant la réduction des délais de circulation et du traitement de l'information et la dématérialisation des procédures.

La mise en place de l'Administration électronique, à laquelle le Gouvernement attache une attention particulière, s'intègre dans le cadre d'une vision globale, intégrée et progressive pour le développement de la société du savoir et de l'information.

A cet effet, le Plan National Stratégique des Technologies de l'Information et de la Communication 2009-2012 a rehaussé la position technologique du Maroc pour lui permettre de jouer le rôle de plateforme régionale des industries liées aux TIC et de faire du secteur des télécommunications un facteur de compétitivité et de création de valeur ajoutée pour les entreprises et pour l'Administration appelée à être ainsi plus ouverte et plus transparente.

Ainsi, au niveau de la société de l'information, des efforts importants sont déployés pour le développement des infrastructures de télécommunications tant en milieu urbain qu'en milieu rural, l'élargissement de l'accès à l'Internet, le renforcement des filières informatiques au niveau de la formation et la généralisation du programme GENIE au sein du système éducatif.

Concernant l'Administration électronique, les actions retenues sont destinées à simplifier et améliorer les relations entre les opérateurs publics et privés à plusieurs niveaux :

- le niveau intra ministériel par l'accélération des échanges d'informations susceptibles de faciliter les prises de décisions au sein de chaque département ;
- Le niveau inter ministériel avec la mise en place d'un cadre global destiné à assurer une meilleure coordination entre les différents départements ministériels et une mutualisation des moyens dont ils disposent. Les applications déjà opérationnelles et les programmes en cours de développement à ce titre portent principalement sur la gestion budgétaire avec le E-Budget, le Système de Gestion Intégrée du Personnel de l'Etat et le Système de Gestion Intégrée des Dépenses (GID);
- Le niveau des rapports avec le public par le développement des portails des différentes entités publiques, qu'il s'agisse des Ministères, des Collectivités Locales, des Etablissements Publics ou des organisations professionnelles et par l'ouverture de la possibilité de téléchargement en ligne de formulaires administratifs, possibilité qui s'étendra, dans un proche avenir, aux documents liés à l'état civil. Il en est ainsi des services liés à la justice, à la conservation foncière, à la recherche d'emploi, etc ;
- Le niveau des rapports avec les entreprises grâce aux services en ligne qui leur sont offerts pour ce qui est des déclarations sociales à la CNSS, des services liés à la protection de la propriété industrielle, des opérations fiscales et douanières ainsi que des marchés publics par l'ouverture de la possibilité

de téléchargement des dossiers d'appels d'offres, des termes de référence et des résultats des ouvertures des plis et de la possibilité de la soumission en ligne.

La simplification des procédures dans le but de les rendre plus visibles et plus transparentes se traduit ainsi par une réduction des coûts pour les citoyens et pour les entreprises et par une minimalisation des risques de corruption et d'abus de pouvoirs.

### **II.3.1.2. Réforme de la gestion budgétaire**

La réforme du processus budgétaire, déjà largement entamée, vise à renforcer l'efficacité des dépenses de l'Etat et à assurer ainsi un meilleur rendement de son appareil administratif en consacrant le passage de la logique des moyens à celle des performances et des résultats, à garantir une plus grande transparence des comptes publics et à promouvoir une nouvelle culture de reddition des comptes budgétaires et d'évaluation des politiques publiques.

L'approche adoptée repose sur cinq piliers principaux :

- l'assouplissement des modalités d'exécution du budget à travers « la globalisation des crédits » ;
- la mise en place de la programmation pluriannuelle ;
- l'encouragement de la contractualisation et du partenariat;
- l'adaptation du contrôle de la dépense publique au nouveau contexte budgétaire ;
- l'introduction de la dimension « genre » dans la politique budgétaire.

#### **II.3.1.2.1. Globalisation des crédits**

La globalisation des crédits consiste à conférer aux ordonnateurs et sous ordonnateurs davantage de souplesse dans l'utilisation des crédits mis à leur disposition en contrepartie de leur responsabilisation personnelle quant à la réalisation des objectifs qui leur sont assignés et à l'obligation de rendre compte de ces résultats.

Lancé en 2002, le système de globalisation des crédits a été mis en œuvre progressivement pour arriver à son terme et couvrir pratiquement, fin 2010, l'intégralité du Budget d'Investissement. Les indicateurs de performance relatifs aux actions engagées font l'objet de recueils qui sont communiqués annuellement au Parlement à l'appui des projets de budgets sectoriels.

Parallèlement, le processus d'audit des performances se met en place et, à fin Août 2010, 22 départements ministériels ont été soumis à des missions d'audits, ce qui a permis de dégager les lignes de force de leurs actions ainsi que leurs points faibles devant faire l'objet des redressements nécessaires.

L'audit de performance a été introduit en coordination entre les organismes de contrôle, notamment l'Inspection Générale des Finances et les Inspections Générales des Ministères. Un manuel conforme aux normes et à la pratique

internationales en la matière, établi à cet effet, sert de référence pour conduire ce genre de travaux.

#### **II.3.1.2.2. Mise en place de la programmation pluriannuelle**

Le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) triennal glissant, mis en œuvre progressivement, vise à améliorer le processus de programmation budgétaire dans une perspective pluriannuelle en permettant

- la mise en cohérence du cadre macroéconomique et du cadre budgétaire ;
- une meilleure visibilité notamment pour les ordonnateurs quant à l'évolution des dépenses publiques sur le moyen terme et leur compatibilité avec les objectifs de maîtrise des finances publiques ;
- la coordination entre les stratégies et les politiques sectorielles adoptées par le Gouvernement et la politique budgétaire.

Afin de faciliter la mise en place du Cadre de Dépenses à Moyen Terme, une circulaire du Premier Ministre en date du 8 Février 2007 et un Guide méthodologique élaboré par la Direction du Budget ont été diffusés auprès de l'ensemble des départements ministériels.

Après la phase expérimentale qui a touché neuf Ministères en 2007 et 2008, l'approche du CDMT sera étendue progressivement au fur et mesure du perfectionnement des instruments y afférents et de leur appropriation par les utilisateurs. A fin Août 2010, le CDMT couvrirait 14 départements ministériels.

#### **II.3.1.2.3. Encouragement des relations de partenariat**

Dans la même perspective de modernisation de la gestion publique, l'Administration s'attache à encourager l'établissement de liens de partenariat entre l'Administration Centrale et ses représentations régionales, entre les services déconcentrés et les opérateurs locaux : Collectivités locales, établissements publics, acteurs de la société civile et composantes du secteur privé pour l'exécution de prestations sociales, la réalisation de projets de développement ou la prise en charge de services d'intérêt collectif.

En permettant d'assurer une coordination et une convergence des efforts des différents intervenants locaux à travers la mutualisation des ressources humaines, matérielles et financières dont ils disposent à des fins précises, la présente approche contribue à conférer davantage d'efficacité et de cohérence à leurs interventions tout en améliorant la qualité des prestations fournies et en en réduisant le coût.

#### **II.3.1.2.4. Réforme du contrôle de la dépense publique**

Le renforcement du contrôle, la modernisation de ses méthodes de travail et le renforcement des compétences des personnes qui en assument la charge répond au souci de contribuer à la protection des deniers publics et de garantir l'utilisation des crédits pour la réalisation des objectifs exclusifs ayant justifié leur ouverture.

La réforme du contrôle de la dépense publique, qui vise à conférer plus de souplesse, de fluidité et d'efficacité aux dépenses budgétaires, s'intègre dans une triple logique :

- la logique de la gestion budgétaire axée sur les résultats et l'évaluation des performances ;
- la logique de la simplification des procédures avec notamment la mise en place d'un interlocuteur unique permettant d'éviter une multiplicité des structures et une redondance des interventions des services financiers. Il a été procédé dans ce cadre au rattachement du Contrôle Général des Engagements de Dépenses à la Trésorerie Générale du Royaume en exécution du Décret n°2-06-52 du 13 Février 2006 et à la mise en place de Trésoriers Ministériels au niveau des Administrations centrales ;
- la logique de la reddition des comptes de la part des responsables des programmes quant à la réalisation des objectifs qui leur sont assignés. Ces derniers sont appelés à s'approprier les outils de la réforme et à développer leurs capacités de gestion et d'audit pour prendre en charge le contrôle a priori de régularité et l'évaluation des performances et faciliter ainsi la mise en place progressive d'un contrôle modulé de la dépense (CMD) en fonction des enjeux et de la capacité des ordonnateurs à assumer effectivement cette mission.

Ainsi, la modulation du contrôle a priori de régularité et de conformité est opérée en fonction de la qualité du management des départements ministériels et de leur capacité à organiser un contrôle interne de gestion au sein de leurs structures.

Parallèlement, un système de Gestion Intégrée de la Dépense (GID), destiné à assurer la coordination entre les dispositifs informatiques des différents services intervenant dans le circuit de la dépense publique, a été déployé en 2010.

La mise en application progressive du système GID, et sa généralisation à partir de 2010, devrait permettre d'écourter considérablement les délais d'établissement des comptes publics et, par voie de conséquence, la présentation des projets de Lois de Règlement dans les plus brefs délais après la clôture de l'exercice correspondant, renforçant ainsi le rôle du contrôle parlementaire sur l'action gouvernementale.

#### **II.3.1.2.5. Prise en compte de la dimension « genre »**

La lutte contre toutes les formes de discrimination fondées sur le genre figure parmi les actions prioritaires du Gouvernement afin de permettre notamment à la femme de remplir pleinement son rôle dans les efforts de développement économique, social et culturel du pays.

L'intégration de la dimension « genre » dans la programmation budgétaire sur la base d'une « Budgétisation Sensible au Genre », s'inscrit dans une vision globale visant à répondre, d'une façon équitable, aux besoins différenciés des hommes, des femmes et des enfants, abstraction faite de leur origine.

Afin de conférer davantage de profondeur et de consistance aux réformes entamées, leur consécration devrait être assurée, dans des délais rapprochés dans le cadre du projet de réforme de la Loi Organique relative à la loi de Finances.

#### **II.3.2. Consolidation de la politique de discipline budgétaire**

Le maintien de la stabilité du cadre macro économique au moyen d'une politique budgétaire rigoureuse est une condition nécessaire pour éviter l'aggravation des fragilités des finances extérieures au niveau des avoirs en devises,

de la situation du compte courant de la balance des paiements et du taux d'endettement et permettre ainsi une croissance économique durable. Cette stabilité est tributaire, en grande partie, de la maîtrise des finances publiques.

Aussi, pour préserver les acquis d'un cadre macro-économique stable, les efforts seront-ils poursuivis pour maîtriser les dépenses et optimiser les recettes dans le but d'assurer l'amélioration des conditions de l'équilibre budgétaire.

Cette approche est d'autant plus indispensable que la crise économique mondiale n'a pas manqué de se répercuter négativement sur nos recettes notamment les recettes fiscales qui ont marqué une tendance au tassement après les fortes progressions des années précédentes, au moment où la masse salariale de la Fonction Publique s'est nettement alourdie.

### **II.3.2.1. Maîtrise des dépenses**

Une gestion rigoureuse des deniers publics vise à contenir l'évolution des différentes composantes du budget ordinaire, à savoir les dépenses de personnel, les dépenses de matériel et les dépenses diverses, les charges communes et le service de la dette dans des limites soutenables.

#### **II.3.2.1.1. Dépenses de personnel et maîtrise de la masse salariale**

La maîtrise de l'évolution de la masse salariale constitue un facteur essentiel pour la maîtrise du déficit budgétaire et la consolidation de l'équilibre des finances publiques dans leur ensemble.

Aussi, la réduction du poids correspondant par rapport au PIB pour le ramener à un taux proche de celui prévalant dans les pays à niveau de développement comparable à celui du Maroc a-t-il constitué un objectif prioritaire des pouvoirs publics.

Une attention particulière est accordée dans ce cadre à la maîtrise de l'évolution des effectifs et de la part de la masse salariale dans le PIB dont le ratio est passé de 11,7% en 2005, à 10,3% en 2009.

Dans ce contexte, les mesures d'accompagnement visant la maîtrise de l'évolution des effectifs seront poursuivies. Il s'agit notamment de

1. la limitation des créations de nouveaux postes budgétaires au strict minimum nécessaire pour répondre aux besoins des secteurs prioritaires ;
2. la suppression des postes budgétaires vacants à la fin de l'exercice budgétaire ;
3. la suppression des postes devenus vacants suite au départ de leurs titulaires à la retraite pour limite d'âge ;
4. l'interdiction de tout recrutement de personnels occasionnels au titre de n'importe quel support budgétaire ;
5. la prohibition des recrutements dans les échelles de rémunération 1 à 4 et la suppression de ces échelles de la grille de rémunération de la Fonction Publique.



### II.3.2.1.2. Dépenses de matériel et dépenses diverses

Les dépenses de matériel et les dépenses diverses qui constituent le support principal du train de vie de l'Administration ont également fait l'objet d'une attention particulière en vue d'en maîtriser l'évolution.

C'est ainsi qu'il a été procédé à :

- l'assainissement de la situation de certaines rubriques dont les dotations ne reflétaient pas les charges réelles qu'elles étaient censées supporter. Il s'agit en particulier des dépenses relatives aux consommations d'eau, d'électricité, de télécommunications et de transport qui avaient accumulé des arriérés considérables. Il a été procédé parallèlement à la mise au point de dispositifs devant permettre d'éviter la reconstitution de tels arriérés en prescrivant le paiement de ces dépenses par vignettes et l'interdiction des prélèvements de crédits par voie de virement à partir des rubriques budgétaires concernées ;
- la limitation drastique de certaines catégories de dépenses courantes telles que celles afférentes à l'aménagement de locaux de services et leur ameublement, l'aménagement et l'équipement de logements de fonction, l'organisation de congrès, colloques et de diverses manifestations renforçant ainsi les efforts menés pour réduire le train de vie de l'Etat et la maîtrise des dépenses courantes de fonctionnement.

Ainsi, la dotation prévue à cet effet dans le projet de Loi de finances pour l'année 2011 s'élève à 26.901 millions de dirhams contre une dotation de 27.177 millions de dirhams en 2010, soit une baisse de 276 millions de dirhams.

### II.3.2.2. Optimisation des recettes

Parallèlement à la maîtrise des dépenses, les efforts nécessaires sont déployés pour renforcer la mobilisation des ressources internes définitives et particulièrement les ressources fiscales.

#### II.3.2.2.1. Recettes fiscales

La politique suivie dans le domaine de la fiscalité a été dominée par le double souci d'éviter une aggravation de la pression fiscale afin de renforcer la rentabilité et la compétitivité des entreprises et d'assurer davantage d'équité dans la répartition des charges fiscales en fonction des capacités contributives des assujettis conformément aux dispositions constitutionnelles en la matière, ce qui ne pourra que renforcer l'adhésion à l'impôt et favoriser le développement du civisme fiscal.

Les efforts déployés à cet effet sont focalisés conjointement sur la modernisation du système fiscal tout en veillant à sa stabilité afin de ne pas entamer sa crédibilité et sur la restructuration de l'Administration fiscale et la rationalisation de ses méthodes de travail.

Ainsi, après la mise en place, d'un système fiscal moderne répondant aux standards internationaux basé sur quatre piliers : la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), l'impôt sur le revenu (IR), l'impôt sur les sociétés (IS) et les droits d'enregistrement et timbre (DET), les réformes entreprises ces dernières années, outre l'action continue de simplification et d'harmonisation des règles, ont consisté principalement dans :

- une révision du barème de l'Impôt sur le Revenu (IR) dans le sens de l'allègement des charges fiscales des contribuables dans le cadre des Lois de Finances pour les années 2009 et 2010 avec le relèvement de la tranche exonérée de 24 000 DH à 28 000 DH puis à 30 000 DH, le relèvement de la tranche supérieure de 120 000 DH à 150 000 DH, la réduction des taux maximum d'imposition de 42% à 40% puis à 38 % et l'aménagement des taux afférents aux autres tranches ;
- une réduction du taux de l'Impôt sur les Sociétés (IS) qui est passé de 45 % en 1987 à 35 % en 1996 et à 30 % en 2009 avec une réduction parallèle du taux applicable au secteur financier qui est passé de 39,6 % à 37 % ;
- une action d'élargissement et d'harmonisation du champ d'application de la TVA en vue d'en consacrer la neutralité, de limiter les distorsions consécutives à la multiplicité des taux et des exonérations ;
- une refonte des systèmes des Droits d'Enregistrement et de Timbre (DET) et de la Taxe Spéciale Annuelle sur les Véhicules Automobiles (TSAVA) et leur intégration dans le Code des Impôts.

Ces actions ont trouvé leur couronnement dans la promulgation du Code de l'enregistrement et du timbre dans le cadre de la Loi de Finances pour l'année 2004 et la promulgation du Code Général des Impôts dans le cadre de la Loi de Finances pour l'année 2007 qui a codifié les dispositions du Livre des Procédures Fiscales et celles du Livre d'Assiette et de Recouvrement prévues respectivement par les Lois de Finances pour les années 2005 et 2006.

Par ailleurs, dans le but d'assurer un relèvement substantiel du niveau des recettes fiscales, diverses initiatives ont été prises pour tirer le meilleur parti possible du système en vigueur, dont notamment :

- la restructuration des services fiscaux sur une base fonctionnelle autour des trois missions d'assiette, de contrôle et de contentieux auxquelles s'est ajoutée récemment la mission de recouvrement de certains impôts, assurée précédemment par la Trésorerie Générale du Royaume et l'élargissement graduel de la mise en place d'entités spécifiques chargées respectivement de la fiscalité des grandes entreprises, de celle des personnes physiques et de celles des personnes morales au sein des Directions Régionales ;
- la redistribution des rôles entre l'Administration Centrale devant focaliser ses efforts sur les missions stratégiques et ses services extérieurs chargés plus directement des tâches opérationnelles avec l'exercice de certaines attributions relatives notamment au règlement des affaires contentieuses et la gestion des régimes de restitution dans la limite de plafonds déterminés ;
- l'intensification de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales afin d'élargir l'assiette imposable grâce à une coopération accrue avec l'Administration des Douanes et Impôts Indirects et l'Office des Changes, à une programmation rationnelle des vérifications fiscales et une exploitation optimale des possibilités offertes par l'informatique notamment pour assurer une gestion intégrée de la TVA, de l'IS et de l'IR, pour la mise en place de l'identifiant unique et pour l'introduction de la télédéclaration fiscale ;

- ▣ le développement des actions de communication et de vulgarisation par la mise à la disposition des opérateurs économiques et des citoyens d'informations précises et simplifiées sur leurs obligations fiscales ainsi que des actions de proximité à travers la création de bureaux destinés à assurer un meilleur accueil des citoyens auprès de toutes les Directions Régionales.

Pour le projet de Loi de Finances 2011, les principales dispositions proposées font l'objet de l'Annexe ci-jointe.

### II.3.2.2.2. Recettes douanières

Du fait de l'accroissement constant des échanges dans le contexte de l'ouverture des marchés et du développement des flux touristiques, l'Administration des Douanes et Impôts Indirects se trouve investie de missions essentielles pour la défense et la protection de l'économie nationale et pour la facilitation de la chaîne logistique pour les entreprises opérant dans le domaine des échanges extérieurs.

La politique adoptée en matière douanière au cours de ces dernières années a été marquée par une série d'initiatives visant les principaux objectifs ci-après :

#### ▣ **la modernisation de la fiscalité douanière à travers :**

- la normalisation et l'harmonisation de la nomenclature générale des marchandises ;
- la simplification et l'unification des tarifs en relation avec le choix de l'ouverture de l'économie marocaine et son intégration dans son environnement international.

#### ▣ **l'amélioration de la fluidité de la circulation des personnes et des biens à travers :**

- l'introduction du circuit vert au sein des aéroports ;
- l'accélération des procédures de dédouanement des marchandises, ce qui a permis de réduire le délai moyen de dédouanement à l'import de quelques jours en 1995 à moins d'une heure en moyenne actuellement ;
- la réduction du délai de séjour des dossiers au sein de l'Administration de 13,5 jours à 11,5 jours dans la perspective de le ramener à 7,5 jours grâce à la suppression de nombreuses formalités telles que le dépôt de la déclaration, le visa de reconnaissance et le contrôle documentaire ;
- la dématérialisation des procédures grâce au développement de l'outil informatique permettant notamment l'introduction de la possibilité d'édition, à partir de 2003, des mains levées chez les producteurs eux-mêmes et le paiement électronique des droits et taxes. A ce titre, l'année 2010 a été marquée en particulier par le lancement du système (BADR) dans sa version intégrale, ce qui contribue au renforcement du processus de dématérialisation des opérations douanières et notamment l'optimisation de la gestion des Régimes Economiques en Douanes (RED), la rationalisation du contrôle douanier et l'accompagnement de la régionalisation à travers l'élargissement de la déconcentration.

■ **la participation active à la promotion des exportations à travers :**

- la révision et la simplification des procédures relatives aux régimes économiques en douanes ;
- l'introduction de nouveaux régimes tels que l'entrepôt industriel franc, le dédouanement à domicile dans certaines zones industrielles et la création de magasins et d'aires de dédouanement, ce qui a eu en outre pour effet de décongestionner les ports et aéroports ;
- le développement de la gestion personnalisée auprès des entreprises exportatrices dans le cadre de la démarche de la catégorisation mise en œuvre en partenariat avec la CGEM, étant précisé que la catégorisation constitue une première étape vers l'octroi à l'entreprise concernée du statut international d'opérateur économique agréé lui permettant de bénéficier de facilités au niveau des procédures de dédouanement au Maroc et à l'étranger.

■ **l'intensification de la lutte contre la contrebande, le trafic des stupéfiants et la fraude à travers :**

- la réduction des tarifs applicables aux produits cibles de la contrebande ;
- la lutte contre la sous facturation par le contrôle de la valeur pour les produits à risque potentiel dans ce domaine ;
- l'équipement des ports de Casablanca, Nador, Agadir et Tanger en scanners.

■ **le renforcement du rôle de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects dans la mise en œuvre de la Loi n°31-05 du 20 Février 2006 relative à la protection de la propriété intellectuelle à travers la lutte contre la contrefaçon et le piratage.**

Parallèlement, l'Administration des Douanes et Impôts Indirects continue à renforcer ses efforts de contrôle des opérations du commerce extérieur, de lutte contre les minorations des valeurs en douanes et les fausses déclarations, ce qui a permis de maintenir les recettes douanières à un niveau satisfaisant malgré la poursuite du processus de démantèlement tarifaire en liaison avec les Accords d'Association et de Libre Echange signés avec l'Union Européenne et avec un certain nombre de pays.

Pour l'année 2011, les principales dispositions proposées en matière douanière sont présentées dans l'Annexe ci-jointe.

## TITRE II - DONNEES CHIFFREES

Les données chiffrées du projet de loi de Finances pour l'année 2011, comparativement à celles de la loi de finances 2010, se présentent comme suit:

Le montant total des charges s'établit à 293 033 139 000 dirhams dont :

- 242 386 802 000 dirhams pour le budget général ;
- 2 457 296 000 dirhams pour les services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA) ;
- 48 189 041 000 dirhams pour les comptes spéciaux du Trésor.

Le montant total des ressources s'établit à 280 905 138 000 dirhams dont :

- 226 523 108 000 dirhams pour le budget général ;
- 2 457 296 000 dirhams pour les services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA) ;
- 51 924 734 000 dirhams pour les comptes spéciaux du Trésor.

Il ressort des chiffres ci-dessus un excédent des charges sur les ressources de 12 128 001 000 dirhams.

La ventilation des charges et des ressources pour chacune des quatre composantes du tableau d'équilibre du projet de loi de Finances se présente comme suit:

### I - BUDGET GENERAL

#### I.1 - Dépenses

Les dépenses du budget général sont ainsi réparties :

Dépenses de fonctionnement .....	<b>151 993 796 000 DH</b>
Dépenses d'investissement .....	<b>53 858 748 000 DH</b>
Dépenses de la dette amortissable et de la dette flottante.....	<b>36 534 258 000 DH</b>
<b>Total</b>	<b>242 386 802 000 DH</b>

#### I.1.1- Dépenses de fonctionnement

Le montant des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement s'établit à 151 993 796 000 dirhams contre 136 912 629 000 dirhams pour l'année 2010, soit une augmentation de 11,02 %.

Ces crédits sont ainsi ventilés :

- Dépenses de personnel :
  - Les dépenses de personnel s'élèvent à 86 036 000 000 de dirhams soit une augmentation de 6,83 %.

▣ Dépenses de matériel et dépenses diverses :

- Le montant des crédits ouverts au titre des dépenses de matériel et dépenses diverses s'élève à 26 901 396 000 dirhams soit une diminution de 1,01 %.

Ces crédits se ventilent comme suit :

Désignation	Crédits 2011 (en dirhams)
Redevances d'eau, d'électricité et de télécommunications.....	1 350 214 301
Subventions aux établissements publics et aux services de l'Etat gérés de manière autonome.....	10 042 312 800
Autres dépenses de matériel.....	15 508 868 899

▣ Charges communes -Fonctionnement :

Le montant des crédits prévus au titre des charges communes <fonctionnement> s'élève à 36 456 400 000 de dirhams contre 26 603 000 000 dirhams pour l'année 2010, soit une augmentation de 9 853 400 000 dirhams ou 37,04 % par rapport à 2010 .

Ces crédits sont destinés essentiellement à couvrir les charges de compensation des prix des denrées de base et à financer la contribution patronale de l'Etat à la caisse Marocaine des Retraites.

▣ Dépenses imprévues et dotations provisionnelles :

Le montant des crédits ouverts au titre de ce chapitre s'élève à 2 600 millions de dirhams.

Ces crédits couvrent :

- les dépenses exceptionnelles et les dépenses imprévues pouvant apparaître en cours d'année ;
- le programme d'apurement des arriérés.

### I.1.2. Dépenses d'investissement

▣ Budget Général :

Le montant des crédits de paiement prévus au titre des dépenses d'investissement s'élève à **53,86** milliards de dirhams.

A ces crédits de paiement s'ajoutent :

- les crédits d'engagement sur l'année budgétaire 2012 et suivantes pour un montant s'élevant à 34,19 milliards de dirhams ;
- les crédits de report correspondant aux crédits engagés dans le cadre de la loi de finances 2010 mais non ordonnancés au 31 Décembre 2010, pour un montant estimé à 13,50 milliards de dirhams.

Le montant total des crédits mis à la disposition des administrations au titre des dépenses d'investissement s'élève ainsi à 101,55 milliards de dirhams.

Aux dépenses d'investissement du budget général, s'ajoutent celles des Comptes Spéciaux du Trésor, des Collectivités Locales, des Entreprises et Etablissements Publics et des Services de l'Etat Gérés de Manière Autonome (SEGMA). Le volume global des investissements publics s'élève ainsi à 167,30 milliards de dirhams en 2011.

#### ■ Comptes Spéciaux du Trésor :

Les programmes d'investissement financés dans le cadre des comptes spéciaux du Trésor et non couverts par des transferts du Budget général s'élèvent à 7,66 milliards de dirhams et portent principalement sur le renforcement du réseau routier national, le soutien d'actions relevant des secteurs de l'agriculture, des eaux et forêts, de l'élevage, de l'audio-visuel, de l'habitat, de la justice, de la culture, des sports, de l'aide aux jeunes promoteurs et le financement de programmes socio-éducatifs.

#### ■ Collectivités Locales :

Les budgets d'investissement des Collectivités Locales sont consacrés principalement à la mise en place des infrastructures destinées à améliorer les conditions de vie des populations. Les efforts seront concentrés sur l'extension et le renforcement des réseaux de voirie et d'assainissement, les constructions d'infrastructures culturelles, sportives et de loisirs, les projets d'infrastructure réalisées en partenariat avec l'Etat et les entreprises publiques, la réalisation de marchés et d'édifices publics ainsi que les aménagements de jardins et d'espaces verts. Les dépenses y afférentes s'élèvent globalement à 12 milliards de dirhams environ.

#### ■ Entreprises et Etablissements Publics :

Les programmes d'investissement des Entreprises et Etablissements Publics y compris ceux du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social s'élèvent globalement, pour l'année 2011, à 107,61 milliards de dirhams environ, couvrant principalement les secteurs suivants : l'énergie, les télécommunications, l'habitat, l'agriculture, l'électricité, l'eau potable, les phosphates et leurs dérivés, les autoroutes et les transports aériens, maritimes et ferroviaires.

La consistance de ces programmes est détaillée dans le rapport spécifique établi sur le secteur des Etablissements et Entreprises Publics.

#### ■ Services de l'Etat Gérés de Manière Autonome :

Les programmes d'investissement relevant des SEGMA s'élèvent à près de 0,60 milliard de dirhams. Les détails correspondants sont exposés dans le rapport consacré aux SEGMA.

### I.1.3- Dépenses de la dette flottante et de la dette amortissable

Les crédits inscrits au titre du service de la dette publique comprenant le remboursement du capital et le règlement des intérêts et commissions s'élèvent à 36 534 258 000 dirhams contre 38 238 239 000 dirhams pour l'année 2010, soit une baisse de 1 703 981 000 dirhams ou -4,45 %.

Ces crédits se répartissent comme suit :

**■ Dette extérieure :**

Les charges de la dette extérieure qui s'élèvent globalement à 7 394 019 000 dirhams, soit une augmentation de 6,16 % par rapport à l'année 2010, se répartissent comme suit :

- 4 659 840 000 dirhams pour le capital, en **baisse** de 0,55 % ;
- 2 734 179 000 dirhams pour les intérêts et commissions, soit une augmentation de 19,94 %.

**■ Dette intérieure :**

Les charges de la dette intérieure qui s'élèvent globalement à 29 140 239 000 dirhams, soit une baisse de 6,82 % , sont ainsi ventilées:

- 13 644 239 000 dirhams pour le capital, en baisse de 12,92 %;
- 15 496 000 000 de dirhams pour les intérêts et commissions, en baisse de 0,69 %.

## I.2- Recettes

Le montant global des ressources du budget de l'Etat s'élève à 280 905 138 000 de dirhams.

Ces recettes se répartissent comme suit :

**(En Dirhams)**

Budget général .....	<b>226 523 108 000</b>
SEGMA .....	<b>2 457 296 000</b>
Comptes spéciaux du Trésor .....	<b>51 924 734 000</b>

Le tableau ci-après récapitule l'évolution des recettes du Budget général par grandes catégories :



(En dirhams)

Désignation	Projet de Loi de Finances 2011 (1)	Loi de Finances 2010 (2)	Variation % (1-2)/2
1 - Impôts directs et taxes assimilées	66 928 000 000	65 389 000 000	2,35
2 - Droits de douane	12 778 000 000	12 035 000 000	6,17
3 - Impôts indirects	67 677 000 000	60 964 000 000	11,01
4 - Droits d'enregistrement et de timbre	12 283 000 000	11 692 300 000	5,05
5 - Produits et revenus du domaine	348 500 000	321 500 000	8,40
6 - Produits des monopoles et exploitations et des participations financières de l'Etat	10 227 000 000	9 340 161 000	9,49
7 - Recettes d'emprunt, dons et legs	54 202 000 000	50 153 000 000	8,07
8 - Produits de cession des participations de l'Etat	0	4 000 000 000	-100,00
9 - Autres recettes	2 079 608 000	2 170 127 000	-4,17
<b>Total.....</b>	<b>226 523 108 000</b>	<b>216 065 088 000</b>	<b>4,84</b>

### I.2.1- Impôts directs et taxes assimilées

- le produit de l'impôt sur le revenu s'élève à 26 790 000 000 de dirhams contre 25 267 000 000 de dirhams en 2010, soit une augmentation de 6,03 % ;
- le produit de l'impôt sur les sociétés s'élève à 39 245 000 000 de dirhams contre 39 300 000 000 de dirhams en 2010, soit une légère baisse de 0,14 %.

### I.2.2- Droits de douane

Les variations les plus importantes concernent :

- les droits d'importation dont les recettes s'élèvent à 11 200 000 000 de dirhams contre 10 520 000 000 de dirhams en 2010, soit une augmentation de 6,46 %;
- le montant de la redevance du gazoduc se chiffre à 1 464 000 000 de dirhams contre 1 400 000 000 de dirhams en 2010, soit une augmentation de 4,57 %.

### I.2.3- Impôts indirects

Les postes les plus importants connaissent les évolutions ci-après:

- le produit de la TVA à l'intérieur prise en charge par la Direction Générale des Impôts s'élève à 19 866 000 000 de dirhams contre 18 380 000 000 de dirhams en 2010, soit une augmentation de 8,08 %;
- le produit de la TVA à l'intérieur confiée à l'Administration des Douanes et Impôts Indirects s'élève à 809 000 000 de dirhams contre 463 000 000 de dirhams en 2010, soit une augmentation de 74,73 %;

- le produit de la TVA à l'importation s'élève à 26 210 000 000 de dirhams contre 22 697 000 000 de dirhams en 2010, soit une augmentation de 15,48 %;
- les recettes de la taxe sur les produits énergétiques s'élèvent à 12 305 000 000 de dirhams contre 11 200 000 000 de dirhams en 2010, soit une augmentation de 9,87 % ;
- la taxe sur les tabacs et les succédanés de tabacs manufacturés s'élève à 7 107 000 000 de dirhams ;
- la taxe intérieure de consommation sur les bières s'élève à 738 000 000 de dirhams, soit une augmentation de 2,79 %, par rapport à l'année 2010.

#### I.2.4- Droits d'enregistrement et de timbre

Les variations constatées au niveau des prévisions concernent principalement :

- les droits sur les mutations dont les recettes s'élèvent à 5 750 000 000 de dirhams contre 5 758 000 000 de dirhams en **2010**, soit une baisse de 0,14 % ;
- les droits de timbre et le papier de dimension qui se chiffrent à 490 000 000 de dirhams contre 488 000 000 de dirhams en **2010** , soit une augmentation de 0,41 %;
- la taxe spéciale annuelle sur les véhicules automobiles dont les recettes s'élèvent à 1 445 000 000 de dirhams contre 1 220 000 000 de dirhams en **2010**, soit une augmentation de 18,44 %;
- la taxe sur les assurances dont le produit s'élève à 750 000 000 de dirhams contre 724 000 000 de dirhams en **2010**, soit une augmentation de 3,59 % ;
- le timbre sur les documents automobiles dont les recettes s'élèvent à 730 000 000 de dirhams contre 493 000 000 de dirhams en **2010**, soit une augmentation de 48,07 %.

#### I.2.5- Produits et revenus du domaine

- Le produit des Domaines s'élève globalement à 348 500 000 dirhams dont:
  - Le produit des ventes d'immeubles domaniaux ruraux s'élève à 25 000 000 de dirhams;
  - Les revenus des immeubles domaniaux s'élèvent à 317 000 000 de dirhams.

#### I.2.6- Monopoles et exploitations

Les principales recettes prévues à ce titre sont les suivantes :

- les produits à provenir de Bank Al Maghrib s'établissent à 1 800 000 000 de dirhams ;

- les produits à provenir de l'Office Chérifien des Phosphates s'établissent à 2 000 000 000 de dirhams ;
- les produits à provenir de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie s'élevant à 1 800 000 000 de dirhams ;
- les produits à provenir de la Caisse de Dépôts et de Gestion s'élèvent à 700 000 000 de dirhams ;
- les dividendes à provenir des participations financières de l'Etat à Maroc-Télécom s'élèvent à 2 400 000 000 de dirhams ;
- les dividendes à provenir de la Société Nationale du Transport et de la Logistique se montent à 40 000 000 de dirhams.

### I.2.7- Recettes d'emprunt

- Les prévisions de recettes au titre des emprunts intérieurs passent de 31 900 000 000 de dirhams en **2010** à 33 645 000 000 de dirhams en **2011** soit une augmentation de 5,47 % ;
- Les prévisions de recettes au titre des emprunts extérieurs passent de 15 600 000 000 de dirhams en **2010** à 18 057 000 000 de dirhams en **2011** soit une augmentation de 15,75 %.

### I.2.8- Autres recettes

Les autres recettes passent de 2 170 127 000 dirhams en 2010 à 2 079 608 000 dirhams en 2011, soit une baisse de 4,17 %.

## II- Services de l'Etat Gérés de Manière Autonome

Les ressources prévisionnelles des services de l'Etat gérés de manière autonome pour l'année **2011** s'établissent à 2 457 296 000 dirhams.

Leurs dépenses se présentent comme suit :

Dépenses d'exploitation .....	1 860 288 000 DH
Dépenses d'investissement .....	597 008 000 DH
Total.....	2 457 296 000 DH

## III- Comptes spéciaux du Trésor

Les prévisions des charges et des ressources des comptes spéciaux du Trésor et leur évolution par rapport à l'année 2010 se présentent conformément au tableau ci-après :

(en dirhams)

Comptes	Ressources	Variation %	Plafond des Charges	Variation %
1- Comptes d'affectation spéciale.....	41 571 541 000	17,52	37 571 541 000	6,21
2- Comptes d'adhésion aux organismes internationaux .....	-	-	317 000 000	217,00
3- Comptes d'opérations monétaires ...	-	-	-	-
4- Comptes de prêts.....	72 360 000	4,61	20 000 000	100,00
5- Comptes d'avances.....	333 000	-	-	-
6-Comptes de dépenses sur dotations	10 280 500 000	-	10 280 500 000	-
<b>Total.....</b>	<b>51 924 734 000</b>	<b>13,56</b>	<b>48 189 041 000</b>	<b>5,30</b>

## TITRE III : PROGRAMME D'ACTION DES MINISTÈRES

### I - SECTEURS SOCIAUX

#### I.1- Education nationale, enseignement supérieur, formation des cadres et recherche scientifique

L'enveloppe budgétaire globale allouée au Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique au titre de l'année 2011, s'élève globalement à 48 070 324 000 dirhams, ventilée comme suit:

Dépenses de personnel.....	37 731 324 000 DH
Dépenses de matériel et dépenses diverses.....	6 272 939 000 DH
Dépenses d'investissement.....	4 066 061 000 DH

La répartition de ladite enveloppe par domaine d'activité se présente comme suit :

##### I.1.1- Enseignement Scolaire

L'enveloppe budgétaire allouée au département de l'Enseignement Scolaire au titre de l'année 2011 s'élève à 39 806 476 000 dirhams ventilée comme suit :

Dépenses de personnel.....	32 371 828 000 DH
Dépenses de matériel et dépenses diverses.....	4 450 200 000 DH
Dépenses d'investissement.....	2 984 448 000 DH

Les crédits octroyés audit département au titre de l'année budgétaire 2011 correspondent à la troisième tranche du financement du programme d'urgence pour le secteur de l'enseignement scolaire qui constitue le cadre de référence devant permettre la réalisation des objectifs de la charte nationale d'éducation et de formation.

Le programme d'urgence s'articule autour de quatre espaces, eux-mêmes, déclinés en 25 projets. Ces quatre espaces répondent à quatre objectifs fondamentaux, à savoir :

- 1- Rendre effective l'obligation de scolarité jusqu'à l'âge de 15 ans;
- 2- Stimuler l'initiative et l'excellence au lycée;
- 3- Résoudre les problématiques transversales du système éducatif;
- 4- Se donner les moyens de réussir.

Il est à rappeler que l'enveloppe budgétaire accordée au département de l'enseignement scolaire au titre de l'exercice 2010 a atteint 40,94 MMDH, soit une augmentation de 6,7% par rapport à celle de 2009 traduisant ainsi un effort budgétaire substantiel consenti au secteur de l'Enseignement Scolaire pour la mise en œuvre du programme d'urgence.

Les efforts déployés par le département de l'Enseignement Scolaire en vue de poursuivre la réalisation des objectifs du programme d'urgence 2009-2012 se sont traduits en 2010 par des actions relatives à l'extension de l'offre éducative et

l'amélioration de sa qualité mais aussi à la lutte contre les entraves socio-économiques de la demande d'éducation.

S'agissant de l'extension de l'offre éducative, les principales actions menées par le département de l'Enseignement Scolaire en 2009 et 2010 se présentent comme suit :

- L'ouverture de 302 classes de préscolaire au niveau des écoles publiques ainsi que de 9 centres ayant permis d'améliorer le taux de scolarité des enfants entre 4 et 5 ans qui est passé de 55,9% en 2008-2009 à 63,2% en 2009-2010. Par ailleurs, 27 520 éducateurs et éducatrices ont été formés et 35.260 établissements ont bénéficié d'un encadrement pédagogique dans ce domaine ;
- L'ouverture de 359 nouveaux établissements scolaires dont 125 écoles primaires, 145 collèges et 89 lycées. Aussi, le taux de couverture des communes rurales par les établissements de l'enseignement scolaire a-t-il atteint 100%, ce taux est passé pour l'enseignement secondaire collégial de 53% en 2008-2009 à 55,9% en 2009-2010 ;
- La réhabilitation de 1.068 unités scolaires et de 284 internats. Par ailleurs, 2.750 établissements scolaires ont été raccordés au réseau d'eau potable et 1.500 établissements au réseau électrique. Ainsi, le taux de raccordement au réseau d'eau potable est passé de 38% en 2008-2009 à 63% en 2009-2010. Le taux de raccordement au réseau électrique est passé quant à lui de 50% à 82,2% pendant la même période. Enfin, le taux de raccordement au réseau d'assainissement est passé de 26% en 2008-2009 à 45,6% en 2009-2010 ;
- L'ouverture de 18 nouveaux internats pour le secondaire qualifiant portant le nombre d'internats à 516 unités en 2009-2010 contre 443 en 2008-2009.

S'agissant de la levée des obstacles socio-économiques entravant la demande d'éducation, plusieurs actions ont été menées en 2010, à savoir :

- L'augmentation du nombre de résidents dans les internats qui est passé de 41 797 en 2008-2009 à 45 494 en 2009-2010 pour le secondaire qualifiant et de 34 405 à 35 516 pour le secondaire collégial. S'agissant de l'enseignement primaire, l'effectif des bénéficiaires est passé de 722 à 1.026 pendant la même période ;
- L'augmentation de 15% du nombre de bénéficiaires des cantines scolaires qui passe à 1 024 105 en 2009-2010. Il est à signaler que 88% des bénéficiaires des cantines scolaires sont issus du milieu rural et 97% sont des élèves de l'enseignement primaire ;
- S'agissant de l'Initiative Royale « 1 million de cartables », le nombre de bénéficiaires est passé de 1 273 846 en 2008-2009 à 3 778 500 en 2009-2010, soit une augmentation de plus de 196%. Le coût de l'opération s'est établi en 2009-2010 à environ 500 MDH ;
- L'élargissement du champ des bénéficiaires du programme de transferts monétaires conditionnels « Tayssir » dont le nombre est passé de 79 500 pour l'année scolaire 2008-2009 à 300 000 pour l'année scolaire 2009-2010 enregistrant ainsi une augmentation de 277%. Le nombre de ménages

bénéficiaires a évolué de 47 052 à 162 000, soit une augmentation de plus de 244%. Le coût de l'opération pour l'année 2009-2010 s'est élevé à 240 MDH ;

- La mise en œuvre du programme précité a permis d'enregistrer des résultats positifs en matière de scolarisation dans les régions où il a été mis en œuvre. Ainsi, le nombre des nouveaux inscrits a augmenté de 25% et le nombre d'élèves s'est accru de 10,5%. De plus, le taux de déperdition scolaire est passé dans les régions concernées à 1,4% contre 5,5% au niveau national ;
- Le programme GENIE relatif à la généralisation des technologies de l'information au niveau des établissements scolaires s'est poursuivi durant l'année scolaire 2009-2010 avec le branchement de 2.063 établissements scolaires à Internet, l'acquisition des ressources numériques pour la première année de chacun des trois cycles d'enseignement ainsi que la formation de 520 inspecteurs, 1.398 directeurs d'établissements, 68.861 enseignants et 3.200 enseignants stagiaires.

Les efforts déployés par le département de l'Enseignement Scolaire dans le cadre du programme d'urgence d'éducation et de formation ont permis d'améliorer la performance du système éducatif national dans son ensemble, ainsi :

- Le taux de scolarisation des enfants âgés de 6 à 11 ans est passé de 91,6% en 2008-2009 à 94,9% en 2009-2010, celui des 12-14 est passé de 70,2% à 75,4% et enfin, celui des 15-17 ans est passé de 49,9% à 50,4% ;
- Le taux des élèves inscrits dans les filières scientifiques et techniques est passé de 56,4% en 2008-2009 à 58,1% en 2009-2010 ;
- Le taux de réussite au certificat des études primaires a enregistré une légère baisse passant de 89,9% en 2008-2009 à 89,4% en 2009-2010. Le taux de réussite au terme du cycle de l'enseignement secondaire collégial est passé quant à lui de 55,1% à 57% pour la même période ;
- Le taux de réussite aux examens du baccalauréat a enregistré une hausse importante passant de 42,54% en 2008-2009 à 49,08% en 2009-2010 ;
- S'agissant de l'égalité d'accès à l'enseignement entre les deux sexes, le taux d'équité entre garçons et filles est passé de 87,6% en 2008-2009 à 88,1% à 2009-2010.

Le plan d'action 2010-2011 du département de l'Enseignement Scolaire qui s'inscrit dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre du programme d'urgence.

Les principales actions prévues se présentent comme suit :

**S'agissant de l'extension de l'offre éducative, le département prévoit les actions suivantes :**

- La construction de 1.100 nouvelles unités dont 624 établissements au niveau du monde rural, soit une proportion de 57%. Ainsi 225 écoles primaires, 578 collèges et 297 lycées seront construits en 2011 ;
- L'extension des unités existantes à travers la construction en 2011 de 582 nouvelles salles de classes dans l'enseignement primaire et 221 au niveau du secondaire collégial et qualifiant ;

- S'agissant des internats, le département de l'Enseignement Scolaire prévoit 751 nouveaux internats : 38 internats pour le primaire dont 37 en milieu rural, 571 dans l'enseignement secondaire collégial dont 528 en milieu rural et 142 dans l'enseignement secondaire qualifiant dont 107 en milieu rural ;

**En matière de levée des obstacles socioéconomiques, le Département de l'Enseignement Scolaire (DES) prévoit :**

- La poursuite de l'Initiative Royale « 1 million de cartables » avec la distribution de 4 089 572 cartables (dont 3 672 368 au profit des élèves de l'enseignement primaire et 2 082 475 au profit des élèves issus du milieu rural), soit une augmentation de 8,23% par rapport à 2009-2010 et 221% par rapport à 2008-2009 ;
- S'agissant du programme « Tayssir » de transferts monétaires conditionnés, le département de l'Enseignement Scolaire compte élargir l'opération pour toucher 660 000 élèves et 355 000 ménages pour un coût de 690 MDH ;
- Quant au transport scolaire, le DES va déléguer cette opération à partir de 2010-2011 au secteur privé sur la base de conventions signées entre ledit département et l'ANAPEC. Aussi, le nombre de bénéficiaires pourra-t-il passer à 30 996, soit une augmentation de 14 792 par rapport à l'année 2009-2010. A ce titre, 24 126 élèves vont bénéficier du transport par autobus et 6.870 vont recevoir des vélos moteurs. Le coût de l'opération est estimé à 101 MDH ;
- Concernant les cantines scolaires, le DES prévoit d'augmenter l'effectif des bénéficiaires qui passera de 1 093 367 en 2009-2010 à 1 163 893 au titre de l'année 2010-2011. Ainsi, le nombre de bénéficiaires dans l'enseignement primaire devra passer à 1 122 456, soit une augmentation de 6%. Quant aux bénéficiaires du secondaire collégial, leur nombre évoluera de 32% pour passer de 31.387 à 41 437 ;
- Il est à rappeler que plusieurs mesures ont déjà été prises afin d'améliorer l'accès des élèves à ce service, notamment le relèvement du montant de la bourse trimestrielle de 700 DH à 1.260 DH, le passage de 90 jours ouvrables à 180 et de 180 jours ouvrables à 230 selon la catégorie de bénéficiaires ;
- S'agissant des internats, le nombre de bénéficiaires devrait passer à 97 019 pour 2010-2011 contre 82 036 en 2009-2010, soit une augmentation de 18%. Ainsi, le nombre de bénéficiaires du secondaire collégial devrait passer de 35 516 à 44 555 et celui des internes du secondaire qualifiant devrait passer de 45 494 à 52 464.

Le coût global des opérations relatives aux internats et aux cantines scolaires est estimé pour l'année scolaire 2010-2011 à 694 MDH, soit une augmentation de 23% par rapport à 2009-2010.

- La distribution des uniformes scolaires va s'accélérer en 2010-2011 pour concerner 692 832 élèves dont 515 482 pour l'enseignement primaire et 177 350 pour l'enseignement secondaire collégial. Le budget alloué à ladite opération est de 104 MDH ;



- Concernant le volet pédagogique, le DES va poursuivre le déploiement du programme GENIE avec notamment l'équipement des salles de classes par des ordinateurs dans 629 établissements scolaires, l'équipement de 7.339 en valises multimédias et l'équipement de 100 établissements en tableaux interactifs.

### **I.1.2- Domaine de l'Enseignement Supérieur, de la Formation, des Cadres et de la Recherche Scientifique**

L'enveloppe prévue au titre de l'exercice 2011 pour le domaine de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique s'élève à un montant global de 8 061 862 000 dirhams répartis comme suit :

Dépenses de personnel.....	5 346 862 000 DH
Dépenses de matériel et dépenses diverses.....	1 800 000 000 DH
Dépenses d'investissement.....	915 000 000 DH

L'année 2011 est considérée comme la troisième année de mise en œuvre du programme d'urgence pour le secteur de l'enseignement supérieur universitaire durant la période 2009-2012, qui vise l'amélioration des rendements interne et externe dudit secteur afin de lui permettre de soutenir la stratégie nationale de développement et ce, aussi bien au niveau de la formation que celui de la recherche scientifique.

Ce nouveau chantier, qui constitue la feuille de route du secteur, se déploie à travers la mise en œuvre d'un cadre contractuel constitué de 17 contrats de développement pour la période 2009-2012 entre le Gouvernement et les 15 universités marocaines, le Centre National de la Recherche Scientifique et Technique (CNRST) et l'Office National des Œuvres Universitaires, Sociales et Culturelles (ONOUSC). Tout en définissant les droits et les obligations de chaque partie devant permettre la réalisation des objectifs définis par le programme d'urgence, ces contrats prévoient les moyens matériels et humains requis pour sa mise en œuvre ainsi que le dispositif de suivi et d'évaluation de leur exécution.

Les principales réalisations de l'année universitaire 2009-2010 concernent aussi bien l'amélioration de l'offre d'enseignement supérieur que la promotion de la recherche scientifique.

#### **1- Amélioration de l'offre d'enseignement supérieur :**

- Développement des effectifs des étudiants et leur orientation vers les formations scientifiques et techniques :

Les principales réalisations dans ce volet, au titre de l'année 2009-2010, se résument comme suit :

- ➔ l'augmentation de l'effectif global des étudiants de l'enseignement supérieur qui est passé de près de 334.000 étudiants en 2008-2009 aux environs de 370.000 étudiants en 2009-2010, soit un accroissement de 7%. Cette évolution est ventilée, par composante, comme suit :

- ✚ l'enseignement supérieur universitaire accueille actuellement 84% de l'effectif global des étudiants du système de l'enseignement supérieur, enregistrant un accroissement de 5,6% par rapport à l'année 2008-2009 ;
- ✚ l'enseignement supérieur privé a progressé de 15%, passant de près de 30.500 étudiants, en 2008-2009 à 35.000 étudiants actuellement, occupant ainsi une part de 10% de l'effectif global des étudiants de l'enseignement supérieur ;
- ✚ le secteur de la formation des cadres a enregistré un accroissement de 16%, passant de près de 19.000 étudiants, en 2008-2009, à 22.000 étudiants actuellement soit une part de 6% de l'effectif global des étudiants de l'enseignement supérieur.
- l'accroissement de l'effectif des nouveaux inscrits dans l'enseignement supérieur universitaire de 21% entre 2008-2009 et 2009-2010. Les nouveaux inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur universitaire à accès régulé ont augmenté de 18%, passant de près de 9.700 en 2008-2009 à 11.500 en 2009-2010 (13% du global des nouveaux inscrits) ;
- l'orientation plus marquée des étudiants nouvellement inscrits vers les filières de formations scientifiques et techniques dont les effectifs ont connu entre 2008-2009 et 2009-2010 des accroissements de 64% en sciences de l'ingénieur, 13% aux études médicales, 3% en commerce et gestion, 11% en sciences et techniques et 24% aux études supérieures de Technologie ;
- l'accroissement du nombre de diplômés des universités en 2008-2009 de 15% par rapport à 2007-2008. Les évolutions les plus élevées ont été enregistrées dans les champs disciplinaires des sciences juridiques, économiques et sociales (+27%) ;
- l'amélioration du rendement interne des établissements universitaires à accès ouvert qui est passé de près de 30% en 2008-2009 à plus de 37% en 2009-2010. Les rendements les plus élevés ont été enregistrés dans les facultés des sciences avec près de 43% ;

📖 Diversification et professionnalisation de l'offre de formation universitaire:

Les principales actions entreprises dans ce domaine portent sur :

- la rénovation des cursus des Licences d'Etudes fondamentales par l'introduction de plusieurs modules transversaux en langues, nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), la culture de l'entreprenariat et la méthodologie de travail universitaire. La mise en place de ces « Licences Nouvelle Approche » a été entamée en 2009-2010, notamment par l'accréditation de 289 filières avec 460 parcours ;
- le développement de l'offre de formation universitaire en 2009-2010, par l'accréditation de 1.725 filières, constituant un accroissement de 54% par rapport à 2007-2008. Ainsi 60% de l'offre actuelle de formation universitaire est professionnalisante, contre 50% en 2007-2008 ;

- la contribution au développement du capital humain répondant aux besoins des programmes sectoriels de l'économie nationale :
  - ✚ Initiative 10.000 ingénieurs : diplômation de près de 9.700 lauréats en 2009-2010 (réalisation de 97 % des objectifs escomptés). A compter de l'année 2010-2011, l'objectif de formation annuelle de 10.000 ingénieurs et assimilés sera largement dépassé (plus de 114%) ;
  - ✚ Programme Offshoring : réalisation de 100% des objectifs arrêtés en terme de diplômés sur la période 2007-2010 ;
  - ✚ Initiative 3.300 médecins : augmentation des nouveaux inscrits de 30% entre 2007-2008 et 2009-2010 (passant de 1340 à 1750) ;
- la forte implication des universités dans les différents plans de développement sectoriels (Pacte National de l'Emergence Industrielle, Tourisme, Environnement, Transport et Logistique, Energie, ...) à travers l'adaptation de leur offre de formation aux besoins en ressources humaines nécessaires pour accompagner la mise en œuvre desdits plans ;
- Amélioration continue des services sociaux aux étudiants à travers :
  - ✚ l'augmentation de l'effectif global des boursiers (Licence, Master, Doctorat) qui est passé de 118 200 à 129 200 entre 2008-2009 et 2009-2010 (+8,5%) ;
  - ✚ la généralisation de la couverture dans 50 provinces du Royaume dont 12 provinces du sud et 38 provinces concernées par l'INDH ;
  - ✚ le renforcement de la capacité d'hébergement des cités et résidences universitaires qui a évolué de 34.000 lits en 2007-2008 à 35.000 lits actuellement (+3%). 1.500 lits supplémentaires sont en cours de réalisation dans les cités universitaires d'Agadir et de Souissi I de Rabat ;
  - ✚ l'augmentation de la capacité de restauration de 33% à compter de l'année 2010. Ainsi, 320.000 repas ont été servis grâce à la rénovation et l'extension du restaurant de la cité universitaire Moulay Ismail de Rabat et à la création de deux restaurants dans les cités universitaires de Tanger et de Béni-Mellal.

## 2- Promotion de la recherche scientifique :

Le Système National de Recherche et d'Innovation s'est caractérisé en 2009-2010 par :

- ▣ un effort continu de structuration de la recherche au niveau des universités : trois quarts (75%) des structures de recherche ont été accrédités en 2009-2010 contre 69% en 2008-2009 ;
- ▣ une augmentation de 19% du nombre de publications dans les revues internationales indexées durant la période 2008-2010 passant de 1.991 à 2.376 ;

- la restructuration de la formation par et pour la recherche à travers la création en 2010 de plus de 50 Centres d'Etudes Doctorales (CEDOC) et de l'accréditation de 197 formations doctorales et 380 Master Recherche ;
- l'encouragement de la formation par la recherche et l'émulation de l'excellence, notamment à travers l'augmentation de plus de 38% du nombre total des bourses de mérite octroyées aux étudiants inscrits en master et doctorat qui est passé de 8.600 en 2007-2008 à 11.900 en 2009-2010.

Les actions et mesures à mettre en œuvre dans le cadre du programme d'urgence pour l'année 2011 concernant, l'amélioration de l'offre et de la qualité d'enseignement supérieur, la promotion de la recherche scientifique et les actions visant à résoudre les problématiques transverses du système d'enseignement supérieur. Ces actions et mesures se déclinent comme suit:

### **1- Les mesures de réforme visant l'amélioration de l'offre d'enseignement supérieur à travers:**

- l'augmentation des effectifs des étudiants au niveau des universités de 47.370 étudiants au titre de l'année 2010-2011, pour atteindre un effectif global de 357.500 étudiants, soit une augmentation de 15% ;
- le doublement des effectifs des nouveaux inscrits dans les filières des sciences de l'ingénieur, technologie, commerce et gestion, sciences et technique et l'orientation de près 19% des étudiants du cycle licence vers les licences professionnelles et plus de 47% des étudiants du cycle master vers les masters spécialisés ;
- l'amélioration du rendement interne de l'enseignement supérieur et de l'employabilité des lauréats qui arrivent sur le marché du travail ;
- le lancement de nouvelles filières dans les établissements à accès ouvert avec des modules professionnalisants aux cinquièmes et sixièmes semestres de licence fondamentale pour améliorer l'employabilité des lauréats. Ces modules concernent un effectif de 35.000 étudiants ;
- la mise en place, dans chaque établissement, d'un système de tutorat des étudiants par les enseignants et les étudiants doctorants (objectif de 47.445 bénéficiaires) ;
- le parachèvement de l'architecture « Licence Master Doctorat » par la mise en place du cycle de Doctorat et la création des Centres d'Etudes Doctorales ;
- la révision de la Licence par la mise en place de la «Licence Nouvelle Approche » qui se caractérise par :
  - la rénovation des contenus ;
  - la mise en place de parcours professionnalisants ;
  - l'introduction de modules d'entrepreneuriat, de langue et d'informatique ;
  - la mise en place d'un système de tutorat pour les étudiants.
- le lancement des filières universitaires d'éducation (FUE) suite au rattachement des ENS et ENSET aux universités à partir de 2009. Dans ce cadre 16 FUE seront accréditées sous forme de licence professionnelle ou

master spécialisé avec des modules disciplinaires, pédagogiques et didactiques ;

- la distribution des prix d'excellence à 3.025 étudiants au niveau des 15 universités ;
- l'octroi de PC portables et connexions internet à 13 500 étudiants inscrits dans les filières d'ingénieurs, master et doctorants en sciences & techniques ;
- la lutte contre le redoublement et le décrochage universitaire à travers notamment la réduction du taux d'abandon en 1ère année de licence et l'augmentation du taux de diplômation pendant la durée légale du cycle de formation.

En ce qui concerne les initiatives gouvernementales visant à résorber le déficit en terme de ressources humaines qualifiées pour accompagner les grands projets de développement économique et social du Maroc, l'année 2011 sera caractérisée par :

- la poursuite de la réalisation de l'initiative de formation de 3.300 médecins à l'horizon 2020, à travers notamment l'optimisation et l'extension des facultés de Médecine. A cet égard, le nombre des nouveaux inscrits dans les facultés de médecine et de pharmacie a augmenté de 30% au titre de la rentrée 2009-2010, soit un effectif de 1750 étudiants ;
- la poursuite de la réalisation de l'initiative 10.000 travailleurs sociaux qui vise la formation de 6.750 licenciés sur la période 2008-2012 dont 1.845 au titre de l'année 2010-2011. Il est à signaler que les objectifs de cette initiative pour l'année 2009-2010, ont été réalisés, à savoir, l'inscription de 1.893 étudiants.

Dans le domaine des œuvres universitaires sociales et culturelles, l'Etat poursuivra son appui pour faciliter l'accès à l'enseignement supérieur à travers :

- l'augmentation du nombre total de boursiers qui atteindra 161.916 en 2011 contre 129.220 en 2010;
- l'octroi de bourses de mérite pour 50% des étudiants inscrits en Master et 70% des étudiants doctorants avec un total de bénéficiaires de 11.870 au titre de l'année 2010 ;
- l'accroissement du nombre de résidents dans les cités universitaires, qui passera de 35.000 en 2010 à 38.000 en 2011 ;
- l'accroissement du nombre de repas servis aux étudiants de 3.598.000 repas pour atteindre un objectif de 11.480.000 repas.

En ce qui concerne l'extension et la réhabilitation des infrastructures universitaires il est prévu le développement de la capacité d'accueil universitaire et la maintenance des infrastructures pour répondre aux flux de bacheliers (136.849 en 2010) et la réorientation du plus grand nombre de nouveaux inscrits vers les établissements à accès sélectif (25% des étudiants concernés) et la licence professionnelle (20% des licenciés concernés). Les actions envisagées portent notamment sur :

- la réalisation des travaux d'extension des établissements universitaires existants dont notamment les établissements à vocation scientifique et technique ;

- le lancement des travaux de construction des nouveaux sièges des deux écoles nationales des sciences appliquées et de l'école nationale de commerce et de gestion de Mohammedia ;
- l'achèvement des travaux de construction et d'équipement de la faculté polydisciplinaire d'El Jadida et la faculté de droit d'Aïn Sebaâ à Casablanca ;
- la poursuite des travaux de construction et d'équipement de trois Ecoles Nationales des Sciences Appliquées situées à Kénitra, El Jadida et Tétouan et deux Ecoles Supérieures de Technologie à Laâyoune et Guelmim ;
- la mise en œuvre des travaux de réhabilitation et de maintenance systématique de l'ensemble des établissements universitaires existants.

## **2- La promotion de la recherche scientifique et technique :**

En ce qui concerne la promotion de la recherche scientifique et technique les mesures et actions de réformes engagées portent sur :

- l'amélioration de la gouvernance et le suivi de la recherche scientifique ;
- le renforcement, la diversification et la pérennisation des sources de financement de la recherche scientifique ;
- la valorisation de la recherche scientifique en l'orientant davantage vers les besoins de son environnement socio-économique ;
- le renforcement de l'attractivité du métier de chercheur ;
- la promotion de la coopération internationale en matière de recherche scientifique.

Pour cela, des objectifs quantitatifs spécifiques ont été arrêtés, à savoir :

- la production de près de 2.725 publications dans des revues internationales indexées en 2011 contre 1 990 en 2008 ;
- l'accréditation de 80% des structures de recherche en 2011 contre 69% en 2008 ;
- la soutenance de près de 1.523 thèses en 2011 contre 820 en 2008 ;
- le dépôt de 70 brevets au niveau des universités au titre de l'année 2010-2011 ;
- le lancement de 373 projets de recherche appliquée en partenariat avec les entreprises ;
- l'augmentation du nombre d'analyses réalisées par les Unités d'Appui Technique à la Recherche Scientifique (UATRS) dans l'objectif d'atteindre 15 000 analyses en 2011 contre 9 000 en 2009;
- la mobilisation des experts marocains résidents à l'étranger dans la perspective de faire bénéficier la recherche de 110 chercheurs à l'horizon 2012 contre moins de 70 en 2009 ;

- l'octroi de 200 bourses de recherche octroyées aux étudiants méritants titulaires d'un master ou diplôme équivalent sur la base de l'excellence.

Sur le plan du renforcement des équipements et infrastructures scientifiques, l'année 2011 sera caractérisée par la poursuite de la réalisation des projets suivants :

- équipement de l'Institut Marocain de l'Information Scientifique et Technique ;
- construction du nouveau siège de l'Institut National de Géophysique ;
- construction des centres et laboratoires de recherche dans les domaines de l'eau et de l'énergie ;
- création du réseau des sciences de l'environnement ;
- création du centre d'études et de recherches sahariennes ;
- équipement des laboratoires de recherche et des unités d'appui à la recherche scientifique et technique.

En ce qui concerne les actions inscrites dans le cadre du Fonds National de Soutien à la Recherche Scientifique et au Développement Technologique, le département chargé de l'enseignement supérieur compte lancer en 2011, les premiers appels à projets dans des domaines de recherche prioritaires autres que le domaine des technologies de l'information et de communication et financer une étude d'orientation stratégique en matière de lancement, de choix et de suivi des projets de recherche et développement dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Il est à signaler que le plafond des charges dudit fonds est passé de 179 MDH en 2009 à 232 MDH en 2010.

### **3- Les mesures visant à résoudre les problématiques transverses du système d'enseignement supérieur :**

S'agissant de l'optimisation de la gestion des ressources humaines et le renforcement des compétences du personnel de l'enseignement supérieur, les actions prévues portent sur:

- le renforcement du mécanisme d'encadrement, de suivi et d'évaluation du personnel;
- l'optimisation de la gestion des ressources humaines par l'institution d'une meilleure gestion prévisionnelle du personnel, la valorisation et la responsabilisation desdites ressources ;
- le renforcement des compétences du personnel pédagogique et administratif par le démarrage, dans toutes les universités, du programme de formation continue en faveur de cette catégorie de personnel. Ainsi, un programme a été préparé pour assurer la formation continue de 9.530 enseignants des universités et de 9.788 cadres et agents administratifs et techniques relevant de ces établissements. Pour cela, des indicateurs chiffrés ont été arrêtés pour l'année 2011, à savoir :
  - nombre d'enseignants bénéficiaires de la formation continue à l'étranger : 2 879, soit 25% de l'effectif global ;

- nombre d'enseignants nouveaux bénéficiaires de la formation pédagogique : 720 ;
- nombre d'enseignants titulaires bénéficiaires de la formation pédagogique : 3 151, soit 27% de l'effectif global ;
- nombre d'administratifs et de techniciens bénéficiaires de la formation continue : 2 621, soit 35% de l'effectif global.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance du système, le département chargé de l'enseignement supérieur projette de mettre en place les mécanismes nécessaires à l'amélioration de la gouvernance et la rationalisation de l'utilisation des ressources tant humaines que matérielles des universités, du CNRST et de l'ONOUSC et un système de pilotage, de suivi et d'évaluation des différents projets inscrits au Programme d'Urgence.

### I.1.3- Domaine de lutte contre l'Analphabétisme et l'Education Non Formelle

L'enveloppe budgétaire consacrée au titre de l'année 2011 au domaine de la Lutte contre l'Analphabétisme et l'Education Non Formelle s'élève à 201 986 000 dirhams répartie comme suit :

Dépenses de personnel.....	12 634 000 DH
Dépenses de matériel et dépenses diverses.....	22 739 000 DH
Dépenses d'investissement.....	166 613 000 DH

Les crédits alloués audit département permettront de poursuivre les efforts déployés au titre de l'année 2009-2010 dans le sens de la réalisation des objectifs de la stratégie nationale d'alphabétisation et de l'éducation non formelle qui vise principalement l'éradication de l'analphabétisme à l'horizon 2015.

Afin d'atteindre les objectifs fixés par la stratégie nationale, plusieurs actions ont été entreprises en 2009-2010 :

#### **Le bilan de l'année scolaire 2009-2010**

##### **S'agissant du domaine de l'Alphabétisation :**

Le nombre d'inscrits au titre de l'année 2009-2010 a atteint 702 488 bénéficiaires contre 656 088 bénéficiaires en 2008-2009, soit une augmentation de 7%. Les bénéficiaires se répartissent entre les quatre programmes constituant les piliers de la stratégie nationale en matière d'alphabétisation comme suit :

- 70 056 bénéficiaires au titre du programme général, soit 10% du nombre global ;
- 290 182 bénéficiaires au titre du programme réalisé en partenariat avec les départements ministériels, soit 41% de l'effectif global ;
- 338 940 bénéficiaires au titre du programme réalisé en partenariat avec les associations, soit 48.2% des nombre global ;
- 3 310 bénéficiaires au titre du programme des entreprises : soit environ 0,5% de l'effectif global des inscrits.



Le nombre des centres assurant les actions d'alphabétisation a atteint 15 640 en 2009-2010 avec la participation de 17 600 encadrants.

Les efforts déployés en matière d'alphabétisation ont permis de réduire le taux d'analphabétisme qui est passé de 43% en 2004 selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat à environ 30% en 2010 selon les dernières estimations du département. En effet, Le nombre de bénéficiaires des programmes d'alphabétisation est passé de 180 000 en 1998-1999 à 286 000 en 2002-2003 pour atteindre plus de 702 000 en 2009-2010, soit une augmentation de 290% en dix ans.

Le cumul des bénéficiaires pendant les 7 dernières années (2003 à 2010) a atteint plus de 4,5 millions de personnes, soit plus que le double du cumul des bénéficiaires pendant près de 20 ans entre 1982 et 2002, traduisant l'accélération du rythme de l'alphabétisation au niveau national. A noter que les femmes représentent plus de 80% des bénéficiaires des programmes d'alphabétisation et 50% des bénéficiaires sont issus du milieu rural.

### **S'agissant du domaine de l'Education Non Formelle :**

Au titre de l'année 2009-2010, le nombre de bénéficiaires de « l'école de la deuxième chance » a atteint 38 197 bénéficiaires dont 59% en milieu rural contre 33 177 bénéficiaires en 2008-2009, soit une augmentation de 15%. Les bénéficiaires sont répartis entre les différents programmes comme suit :

- 21 915 bénéficiaires dans le cadre du programme de partenariat, soit 57% de l'effectif global ;
- 10 441 bénéficiaires au titre du programme de parrainage, soit 27% de l'effectif global ;
- 5 813 bénéficiaires au titre de la contribution à la scolarisation dans les régions lointaines, soit 15% de l'effectif global ;
- 28 bénéficiaires au titre du cycle Istidrak , soit 1% de l'effectif global.

Le nombre d'associations ayant bénéficié d'une subvention dans le cadre des programmes de l'éducation non formelle s'élève à 256 associations pour un coût global de 15,84 MDH, ce qui a permis l'encadrement de 21 550 bénéficiaires par 827 éducateurs.

Dans le cadre du soutien social aux bénéficiaires issus de familles nécessiteuses, le programme a permis de distribuer les cartables et les fournitures à 15 000 bénéficiaires.

En 2009-2010, les programmes de l'éducation non formelle ont permis l'insertion de 7340 bénéficiaires dont 1969 dans le cadre de la formation professionnelle et 5371 ont pu rejoindre le système d'enseignement formel.

### **Le plan d'action 2010-2011**

**S'agissant du domaine de l'Alphabétisation**, l'année 2010-2011 devrait se caractériser par la poursuite des efforts consentis pour l'atteinte des objectifs de la stratégie nationale d'alphabétisation et de l'éducation non formelle à travers :

- L'accélération du rythme du programme d'alphabétisation qui vise 800 000 bénéficiaires pour l'année 2010-2011 contre 702 488 pour 2009-2010, soit une augmentation de plus de 13%. ;
- Le développement du système d'information relatif aux opérations d'alphabétisation afin d'améliorer la précision des informations recueillies ainsi que celle du processus de prise de décisions concernant le ciblage des besoins et la programmation des actions.

Par ailleurs, et afin d'améliorer le rendement des programmes d'alphabétisation, un ensemble d'actions seront menées par le département dont principalement :

- La poursuite de la mobilisation des différents intervenants dans le secteur tels les associations, les partenaires publics et privés, la société civile ...etc ;
- Le renforcement des partenariats au niveau local et régional ;
- La poursuite de l'effort fourni dans le sens de l'amélioration des curriculas et des techniques éducatives pour répondre aux besoins renouvelables des bénéficiaires ;
- La formation des intervenants et l'élaboration des documents d'accompagnement de la formation ;
- L'opérationnalisation d'un système de gestion et d'évaluation au niveau central, régional et provincial ;
- Le développement de programmes de post-alphabétisation pour assurer l'insertion des bénéficiaires.

**S'agissant du domaine de l'Education Non Formelle**, le plan d'action pour 2010-2011 consiste en l'élargissement de la base des bénéficiaires, la mise en place d'un programme d'accompagnement pédagogique ainsi que l'amélioration de la qualité des interventions et l'efficacité de la gestion.

Ainsi, les principales actions qui seront menées par le domaine de l'Education Non Formelle se présentent comme suit :

- L'inscription de 45 000 bénéficiaires dans le programme de « l'école de la seconde chance » dont 25 000 dans le cadre du partenariat avec les associations, 18 000 à travers le parrainage et 2.000 dans le cadre du cycle « Istidrak ». De plus, le programme d'accompagnement pédagogique devrait profiter à 2.000 bénéficiaires ;
- La formation de 1600 intervenants (animateurs, équipes régionales de formation, associations partenaires, responsables du suivi et de l'évaluation etc.) ;
- La production et la distribution de 65 000 manuels pédagogiques au profit des bénéficiaires du programme d'éducation non formelle ainsi que des guides pour les encadrants ;
- Conception des supports pédagogiques ainsi que des guides permettant une meilleure utilisation des supports précités ;

- Acquisition de 30 000 cartables avec les fournitures scolaires au profit des bénéficiaires issus de familles nécessiteuses.

## I.2. Emploi et formation professionnelle

L'enveloppe budgétaire allouée au Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle au titre de l'année 2011, s'élève globalement à 954 744 000 dirhams, ventilée comme suit :

Dépenses de personnel.....	192 744 000 DH
Dépenses de matériel et dépenses diverses...	359 000 000 DH
Dépenses d'investissement.....	403 000 000 DH

### I.2.1- Domaine de l'Emploi

Le montant des crédits inscrits pour l'année 2011 au profit du domaine de l'Emploi s'élève à 375 042 000 dirhams, répartis comme suit :

Dépenses de personnel.....	145 042 000 DH
Dépenses de matériel et dépenses diverses.....	85 000 000 DH
Dépenses d'investissement.....	145 000 000 DH

Le plan d'action stratégique 2009-2012 du département de l'Emploi s'articule autour des axes suivants :

- Le renforcement de la protection sociale des travailleurs et la pérennisation de la paix sociale à travers un dialogue constructif et permanent avec les partenaires économiques et sociaux ;
- La poursuite des programmes de lutte contre le travail des enfants en partenariat avec tous les acteurs locaux opérant dans le domaine ;
- La promotion de l'emploi à travers la poursuite des programmes IDMAJ, TAEHIL et MOUKAWALATI visant l'amélioration de l'adéquation entre la formation et l'emploi.

Ainsi, s'agissant du Plan National de mise en conformité sociale, des actions de sensibilisation et d'assistance pour la mise en œuvre des dispositions du code du travail, ont pu toucher plus de 49% des entreprises affiliées à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale. Par ailleurs, il a été procédé en 2010 au lancement par l'administration des fonds de travail, de l'opération « administration mobile » qui offre directement des services de proximité aux victimes des accidents de travail et des maladies professionnelles dans plusieurs régions, notamment Laayoune Boujdour Sakia El Hamra, l'Oriental et Meknès-Tafilalet.

En matière de promotion de l'emploi, les réalisations des programmes IDMAJ, TAEHIL et MOUKAWALATI à fin juin 2010 portent sur l'insertion de 31.190 jeunes

pour atteindre l'objectif de 63.000 insertions à fin 2010. La répartition des bénéficiaires par région se présente comme suit :

Région	Effectif	%
Région du Grand Casablanca	6.154	19,73%
Région du Chaouia Ouardigha	1.686	5,41%
Région de Tadla-Azilal	284	0,91%
Région de Doukkala - Abda	1.607	5,15%
Région de Rabat-Salé Zemmour-Zaer	5.172	16,58%
Région de Gharb-Chrarda Bni Hsen	1.430	4,58%
Région de Tanger-Tetouan	5.956	19,10%
Région de Laâyoune-Boujdour Sakia El Hamra-Oued-Eddahab-Lagouira	523	1,68%
Région de Guelmim-Smara	209	0,67%
Région de Marrakech Tensift – El Haouz	1.497	4,80%
Région de Sous - Massa - Darâa	1.392	4,46%
Région de Meknès Tafilalt	1.909	6,12%
Région de Fès-Boulmane	1.728	5,54%
Région de Taza-Al Hoceima Taounate	336	1,08%
Région de l'Oriental	1.307	4,19%
<b>Total</b>	<b>31.190</b>	<b>100%</b>

Les principales actions programmées en 2011 par le département de l'Emploi se résument comme suit :

- Dans le domaine de la protection sociale des travailleurs :
  - Poursuite de la mise en œuvre du Plan National de mise en conformité sociale au sein de l'entreprise à travers des campagnes de sensibilisation des entreprises sur l'importance de la dimension sociale en tant que vecteur de développement et de la nécessité de concilier les performances économiques avec les conditions d'un développement durable favorisant la justice sociale ;
  - Renforcement du rôle de l'inspecteur de travail par des actions de formation continue en vue de contribuer de manière constructive au développement de l'entreprise et la pérennisation de la paix sociale ;
  - Amélioration de la protection sociale par le renforcement du rôle des Fonds du Travail qui représentent un important filet de sécurité pour les travailleurs du secteur privé.
- Dans le domaine du travail :
  - Poursuite de l'assistance des associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre le travail des enfants dans le cadre d'un partenariat avec les différents intervenants. Au titre des années 2009 et 2010, cette opération a touché les villes de Kenitra, Rabat, Fès, Marrakech, Al Haouz et Casablanca ;

- Renforcement des mécanismes de la négociation collective et de règlement des conflits collectifs du travail par l'assistance et la dynamisation du Conseil de la Négociation Collective et de la Commission Nationale et des Commissions Régionales ;
- Contribution aux frais de formation au profit des unions des syndicats professionnels ou à toute organisation similaire ;
- Poursuite de la mise en œuvre du programme de rénovation et d'équipement des délégations de l'emploi et mise à leur disposition des moyens logistiques pour une meilleure couverture des établissements assujettis à la législation du travail. Ainsi au titre de l'année 2010, 10 délégations de l'emploi ont été rénovées et équipées.

En matière de promotion de l'emploi, l'année 2011 sera marquée par :

- ❑ la poursuite du programme des aides pour la formation des jeunes en vue de leur insertion dans la vie active à travers la contribution de l'Etat au titre des dispositifs gérés par l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences. Dans le cadre du Pacte National pour l'Emergence Industrielle, la priorité est donnée aux six métiers mondiaux du Maroc : l'Offshoring, l'Automobile, l'Aéronautique, l'Electronique, le Textile/Cuir et l'Agroalimentaire ;
- ❑ le renforcement des capacités du département de l'emploi en matière de suivi et d'analyse du marché du travail à travers des études et des enquêtes, notamment sur les mouvements de main d'œuvre dans le secteur privé.

Dans ce cadre l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC), poursuivra son programme au titre de l'année 2011 à travers les principales actions suivantes :

- ❑ Programme IDMAJ : ce programme prévoit au titre de la période 2009-2012 l'insertion de 230.000 chercheurs d'emploi. Ainsi, au titre de l'année 2011, ce programme prévoit l'insertion de 55.000 chercheurs d'emploi contre 50.000 insertions en 2010 ;
- ❑ Programme TAEHIL : ce programme permettra en 2011 l'identification de la formation pour insertion de 18.000 chercheurs d'emploi, répartis entre la formation contractualisée pour l'emploi et la formation qualifiante, principalement dans les domaines de la communication, de l'informatique et de la méthodologie de recherche d'un emploi ;
- ❑ Programme MOUKAWALATI : dans le cadre du renforcement de la création des petites entreprises, principalement dans les secteurs du tourisme rural et l'enseignement primaire, ce programme prévoit en 2011 l'accompagnement de 2.000 bénéficiaires.

### **I.2.2.- Domaine de la Formation Professionnelle**

Les orientations stratégiques du gouvernement ont placé la formation professionnelle au cœur de la dynamique du dispositif de développement du pays. En effet, le programme gouvernemental considère le rôle de la formation professionnelle en tant que maillon fort d'une politique de l'emploi et en tant que

levier de la promotion du travail et ce, à travers l'anticipation des mutations de l'emploi (secteurs émergents), la promotion des formations favorisant l'insertion et le développement des modes d'apprentissage qui consolident l'enracinement de la formation professionnelle dans le milieu du travail.

Les crédits prévus au titre de ce département au titre de l'année 2011 s'élèvent à 579 702 000 dirhams et se répartissent comme suit :

Dépenses de personnel.....	47 702 000 DH
Dépenses de matériel et dépenses diverses.....	274 000 000 DH
Dépenses d'investissement.....	258 000 000 DH

Ces crédits permettront le développement et la mise à niveau de l'appareil de formation et ce, pour la poursuite de la réalisation du plan d'urgence et l'accompagnement des projets prévus dans le cadre du pacte national pour l'émergence industrielle.

Les objectifs visés par la stratégie du secteur de la formation professionnelle pour l'année 2011 portent sur :

- L'atteinte d'un effectif de 257.600 stagiaires dans le secteur public, dont 40% de filles contre 244.300 stagiaires en 2010. Les lauréats et lauréates passeront de 107.300 en 2010 à 114.400 en 2011 ;
- Le développement du dispositif de la formation par apprentissage pour atteindre un effectif de 40.300 apprentis en 2011 dont 30% de filles. Les lauréats et lauréates de la formation par apprentissage passeront ainsi de 24.000 en 2010 à 27.000 en 2011. Ce mode de formation constitue, notamment pour les jeunes ruraux, filles et fils d'agriculteurs, le mode de qualification professionnelle approprié, afin de garantir une meilleure relève au niveau des exploitations agricoles et une meilleure insertion socioprofessionnelle. Dans le cadre de ce programme, une attention particulière est accordée à la fille rurale à travers des actions de partenariat avec les ONG pour la formation des jeunes filles rurales dans des maisons familiales rurales.

Par ailleurs, le nombre d'établissements de formation professionnelle privée passera de 1.900 établissements en 2010 à 2.000 en 2011. Les établissements accrédités atteindront, quant à eux 400 en 2011 contre 350 en 2010.

Les principales opérations programmées par le département de la Formation Professionnelle au titre de l'exercice 2011 portent notamment sur les programmes suivants :

**Programme 1 : Développement de la formation par apprentissage :**

L'objectif de ce mode de formation est de faire acquérir aux jeunes un savoir-faire par l'exercice d'une activité professionnelle leur permettant d'avoir une qualification favorisant leur insertion dans la vie active et d'assurer aux jeunes ruraux une formation adaptée aux spécificités de leur milieu.

Les projets lancés dans le cadre de ce programme portent sur la construction et l'équipement des centres de formation et le financement des actions de formation par apprentissage dans le cadre des conventions avec les opérateurs publics et privés de formation ainsi que les associations.

Au titre de l'exercice 2009-2010, l'effectif des apprentis a atteint 31.948 apprentis, dont 11 072 filles, soit 34,6%. Plus de 13 900 entreprises ont contribué à la formation des apprentis au cours de cette année.

La formation par apprentissage couvre l'ensemble des régions du Royaume. La répartition des effectifs par région au titre de l'année 2009-2010 se présente comme suit :

Région	Nombre d'apprentis
Rabat-Salé-Zemmour-Zaer	4 837
Tanger-Tétouan	4 327
Souss-Massa-Daraa	3 249
Grand Casablanca	3 036
Fès-Boulemane	2 393
Meknès Tafilalet	2 308
Marrakech-Tensift- Al Haouz	2 191
Doukkala-Abda	1 760
Gharb-Chrarda- Beni Hssen	1 728
Taza-Al Hoceima-Taounate	1 640
Oriental	1 451
Chaouia-Ouardigha	1 122
Tadla-Azilal	669
Guelmim-Es-Semara	649
Laâyoune Boujdour-Sakia Al Hamra	530
Oued Ed-Dahab-Lagouira	58
<b>Total</b>	<b>31 948</b>

Ce mode de formation porte essentiellement sur les métiers de l'agriculture, de la pêche maritime, de l'artisanat, du bâtiment, de l'hôtellerie et restauration, du textile / habillement et cuir et des services.

Au titre de l'année 2011, le programme global de création et d'extension des centres de formation par apprentissage (CFA) se présente comme suit :

Secteur	Localité	Type d'opération	Coût (MDH)
Artisanat	Grand Casablanca	2 Créations	44,1
	Rabat-Salé-Zemmour-Zaer	1 Création	19,2
	Oriental	2 Créations	24,7
	Tanger-Tétouan	1 Création	19

<b>Agriculture</b>	Taza-Al Hoceima-Taounate	1 Création 1 extension	23,3
	Doukkala-Abda	1 Création 2 extensions	29
	Oriental	1 Création	17,5
	Souss-Massa-Daraa	1 Création	15
	Tadla-Azilal	1 Création	18
	Gharb-Chrarda- Beni Hssen	1 Création	17,5
	Tanger-Tétouan	1 Extension	6
	Marrakech-Tensift- Al Haouz	2 Extensions	9
<b>Tourisme</b>	Tanger-Tétouan (Mdiq : CFA hôtellerie-restauration)	1 Création	-
	Guelmim-Esmara (CFA hôtellerie-restauration)	1 Création	-
	Marrakech-Tensift- Al Haouz (Safi : CFA hôtellerie-restauration)	2 Créations	-
<b>Pêche Maritime</b>	Souss-Massa-Daraa	2 Créations	17
	Tanger-Tétouan	1 Création	10,4
	Laâyoune Boujdour - Sakia Al Hamra	1 Création	13

**Programme 2 : Contribution de l'Etat aux frais de formation des stagiaires des établissements privés de formation professionnelle :**

L'Etat procède annuellement à l'affectation d'une contribution destinée à couvrir une partie des frais de formation professionnelle initiale supportés par les ménages à faible revenu, dans des filières de formation de niveau technicien spécialisé considérées comme prioritaires pour le développement du pays. Ce programme a bénéficié, en 2010, à 200 jeunes à travers toutes les provinces du Royaume. Ce chiffre sera porté à 300 en 2011.

**Programme 3 : Accompagnement du Pacte National pour l'Emergence Industrielle :**

Le Pacte National pour l'Emergence Industrielle prévoit la création de 220.000 nouveaux emplois sur la période 2009-2015 dans les six métiers mondiaux du Maroc : Offshoring (70.000), Automobile (70.000), Aéronautique (15.000), Electronique (9.000), Textile/Cuir (32.000) et Agroalimentaire (24.000). Dans ce cadre, le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle prendra en charge la formation de plus de 190.000 lauréats sur les 220.000 et ce, en vue d'assurer une compétitivité durable à destination du Maroc dans les secteurs à forte valeur ajoutée.

**Dans le cadre de ce programme, l'année 2011 sera marquée par :**

- Le démarrage de l'Institut Spécialisé dans les Métiers de l'Aéronautique à Nouacer Aerospace City (Casablanca) avec une capacité d'accueil de 400 places pédagogiques pour un coût global de 70 MDH. L'ouverture était prévue en octobre 2010 ;



- La poursuite de la construction de trois instituts dans le domaine de l'Automobile : Instituts de formation aux métiers de l'automobile à Casablanca et Tanger dont le démarrage est prévu en octobre 2011 et l'Institut de formation aux métiers de l'automobile de Kénitra dont la rentrée est prévue en octobre 2012 .

S'agissant de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail, l'année 2011 connaîtra la poursuite de la réalisation du plan de développement 2009-2015 visant la formation de **1.000.000 de stagiaires**. Pour atteindre cet objectif, l'OFPPT procédera au développement de la capacité d'accueil de son dispositif par l'extension et la création de nouveaux établissements de formation. Le nombre d'établissements passera de 297 en 2009-2010 à 310 en 2010-2011 et l'effectif des formés passera de 110.000 en 2010 à 120.000 en 2011.

S'agissant de l'Ecole Supérieure de l'Industrie du Textile et de l'Habillement (ESITH), et dans le cadre de la réalisation du programme 10.000 ingénieurs, il a été procédé au cours de l'année 2010 à l'achèvement de l'extension de son internat. Ce projet d'extension a permis la construction de 125 chambres supplémentaires comportant 258 lits pour un coût global estimé à 16,70 MDH.

Par ailleurs, l'Ecole Supérieure de Création et de Mode à Casablanca construite dans le cadre du plan d'urgence pour un coût global de 20 MDH, connaîtra son démarrage en 2011 avec une capacité d'accueil de 90 places pédagogiques. Elle aura pour missions notamment :

- La formation pour la préparation et la délivrance des diplômes de licence professionnelle et de master spécialisé ;
- La formation continue et l'assistance technique aux entreprises ;
- La diffusion de l'information sur la création et la mode au profit des entreprises.

### I.3- Développement social, famille et solidarité

L'enveloppe budgétaire globale allouée au Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité au titre de l'année 2011, s'élève globalement à 585 288 000 dirhams, ventilée comme suit:

Dépenses de personnel.....	33 288 000 DH
Dépenses de matériel et dépenses diverses.....	320 000 000 DH
Dépenses d'investissement.....	232 000 000 DH

Au titre de l'année 2011, ledit ministère poursuivra la mise en œuvre de sa stratégie sectorielle 2008-2012 qui s'inscrit dans le cadre d'une vision globale et intégrée du développement social fondée sur les droits humains et qui répond aux orientations ainsi qu'aux priorités du gouvernement qui vise à traiter les grandes préoccupations des citoyennes et des citoyens, notamment les déficits sociaux comme la pauvreté, l'exclusion et la précarité, les inégalités de genre, le travail des enfants (garçons et filles), l'intégration des personnes à besoins spécifiques (personnes en situation d'handicap et les personnes âgées) et favoriser la politique

de proximité.

En réponse à ces enjeux, cinq grandes orientations guideront l'action du Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité. Pour chaque orientation, plusieurs objectifs ont été fixés lesquels sont présentés à l'intérieur d'axes d'intervention qui se présentent comme suit :

**■ La coordination des programmes de développement social et de mobilisation sociale** à travers notamment :

- La lutte contre la pauvreté et la précarité à travers l'élaboration d'une stratégie nationale qui vise à accompagner les associations pour la mise en œuvre de la loi n°14-05 relative aux conditions d'ouverture et de gestion des établissements de protection sociale et à la contribution à la création de 16 centres régionaux de lutte contre la mendicité ;
- le développement de l'ingénierie sociale à travers la mise en œuvre du programme de formation de 10.000 travailleurs sociaux à l'horizon 2012 et l'appui au secteur associatif ;
- la consolidation de la cohésion sociale, de la solidarité et de l'inclusion à travers le renforcement des services sociaux de proximité par la création de 800 centres sociaux à l'horizon 2012 et l'extension du programme d'animation sociale des quartiers défavorisés ;
- la mobilisation sociale à travers le renforcement du partenariat entre l'Etat, les collectivités locales, le secteur privé et les ONG et la valorisation des métiers du travail social.

**■ La promotion des droits des femmes, de l'approche genre et de l'égalité des chances** à travers :

- l'intégration de l'approche genre dans les politiques, programmes et projets de développement, l'amélioration de l'accès des femmes aux postes de responsabilité et de décision ainsi que dans les instances élues et la promotion de l'entrepreneuriat féminin ;
- la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des petites filles à travers la contribution à la création de 16 centres régionaux d'écoute et d'hébergement, d'un centre curatif pilote pour les auteurs de violence, la lutte contre les stéréotypes et la diffusion de la culture de l'égalité ;
- le renforcement des institutions et structures de la femme et l'extension des espaces multifonctionnels dans les régions de l'oriental, du sud et de Tanger-Tétouan.

**■ Le développement d'une politique familiale intégrée et la promotion de l'enfance** axée principalement sur :

- la promotion des droits de l'enfant à travers le renforcement de la protection de l'enfance contre toutes les formes de maltraitance, d'exploitation et de violence, la mise en œuvre du programme « INQAD » de lutte contre le travail domestique des petites filles et du programme « INDIMAJ » visant la réinsertion et la réintégration des enfants de la rue ;

- l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la promotion des personnes âgées et la contribution à la création de 16 centres régionaux de référence pour la prise en charge des personnes âgées démunies et le renforcement de la solidarité familiale;
- le développement d'une politique familiale intégrée à travers la participation à la création de 16 SAMU sociaux régionaux, la mise en place d'une caisse de solidarité familiale au profit des femmes divorcées et de leurs enfants et la promotion de la solidarité et de la cohésion sociale afin de renforcer les liens intergénérationnels et le rôle de la famille dans le développement.

**■ L'élaboration d'une politique de développement inclusif des personnes en situation de handicap** à travers :

- une meilleure coordination des programmes gouvernementaux en matière de handicap, la promotion de la santé physique et mentale des personnes en situation de handicap à travers la contribution à l'équipement des 16 centres régionaux de rééducation en partenariat avec le Ministère de la Santé, ainsi que l'amélioration de leur accès à l'éducation, à la formation et à l'emploi et en veillant à l'application des quotas instaurés dans les secteurs publics et privés pour garantir l'emploi de cette catégorie de la population ;
- l'amélioration des accessibilités physiques, de communication et de transport, la participation aux activités socioculturelles, sportives, touristiques et de loisirs ;
- la participation au renforcement et à la mise à niveau des structures de prise en charge des personnes handicapées à travers notamment la création de 16 centres régionaux référentiels et d'un centre socioéducatif pour enfants autistes à Marrakech et l'achèvement de la réalisation du centre d'enfants handicapés abandonnés de Meknès.

Depuis la mise en œuvre de la stratégie précitée, le Ministère chargé du Développement social a réalisé d'importantes actions résumées ci-après :

**1. En matière de lutte contre la pauvreté et la précarité**, ledit ministère a procédé à :

- la finalisation d'un projet de cadre stratégique de réduction de la pauvreté (en partenariat avec le PNUD) et d'un programme de lutte contre la mendicité dont le coût total depuis son lancement par le Ministère s'élève à 16,42 MDH. La préparation d'une large campagne de communication et de sensibilisation de l'opinion publique sur le thème « Oui à la solidarité ! Non à l'encouragement de la mendicité » est en cours ;
- le lancement d'une étude pour la réalisation d'un plan de développement de l'INAS (Institut National de l'Action Sociale à Tanger) sur 3 ans en partenariat avec la coopération espagnole ;

- l'octroi d'une subvention globale de 62,16 MDH pour un total de 260 conventions de partenariat au titre de l'année 2010 avec une prédominance en faveur du domaine qui concerne l'enfance, la famille et les personnes âgées (42%) suivi du domaine relatif à la prévention et l'intégration des personnes handicapées (28%). Les trois régions de Rabat Salé Zemmour Zâer (24%), le Grand Casablanca (22%) et la région de Meknès Tafilalt (18%) sont les bénéficiaires de la plus grande part de la subvention ;
- l'appui à la mise en œuvre en réseau des associations (18 réseaux au niveau de 16 provinces) avec un budget de 2,24 MDH ;
- le financement à hauteur de 3,85 MDH, dans le cadre du programme « Takwia » visant le renforcement des capacités locales du tissu associatif et la promotion du capital humain, au niveau de 4 provinces (Tiznit, Sidi Kacem, Mohammedia et Azilal) ;
- l'appui aux projets associatifs innovants avec un montant global de 2,94 MDH ;
- Le MDSFS a engagé plus de 15 MDH pour la mise en place du système référentiel intégré des services sociaux de proximité (SAMU, EMF, UPE, complexe Ibtissama, centre des personnes âgées et centre de lutte contre la mendicité) au niveau de 6 provinces.

**2. En matière de promotion et de protection des droits de l'Enfant, des personnes âgées et de la famille** le Ministère chargé du Développement Social a engagé les principales actions suivantes :

- La révision et l'actualisation des indicateurs du Plan d'Action National de l'Enfance 2006-2015 (PANE) « Maroc digne de ses enfants » et l'évaluation de la mise en œuvre du PANE (PANE+4) ;
- l'élaboration des trois rapports relatifs au suivi de la convention des droits de l'enfant à savoir le rapport périodique suivant les observations du comité des droits de l'Enfant, le rapport relatif à la mise en œuvre du protocole facultatif sur la traite des enfants et le rapport afférent à la mise en œuvre du protocole facultatif sur les conflits armés ;
- le lancement d'une consultation pour l'élaboration de la stratégie de lutte contre la violence sexuelle à l'égard des enfants en collaboration avec l'UNICEF ;
- l'organisation avec la Ligue Arabe du 4ème Congrès Arabe de haut niveau pour l'Enfance en Décembre 2010 qui aura lieu au Maroc ;
- l'identification en cours des bénéficiaires et des usagers actuels des UPE, l'évaluation de la qualité produite par les processus mis en œuvre, l'évaluation des compétences des intervenants et l'élaboration d'un plan de progrès pour la consolidation des UPE ;
- l'organisation des sessions de formation pour les UPE de Tanger et de Casablanca, sur les thèmes suivants : développement de l'enfant, violences à l'encontre des enfants, médecine légale et protection des enfants contre les violences, approche Droit, textes internationaux en matière de protection des droits des enfants et lois nationales en matière de protection de l'enfance ;

- la mise en place du Complexe Social Ibtissama à Meknès. Ce complexe, modèle pilote, devant être dupliqué dans les différentes régions du Royaume, regroupe différentes structures assurant la prise en charge des enfants, des femmes et des personnes âgées ;
- l'expérimentation et la mise en place d'un programme de convergence territoriale en matière de protection de l'enfance "PACTE" (Casablanca, Marrakech, Tanger) ;
- la poursuite de la mise en œuvre du programme IDMAJ qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action national pour l'Enfance 2006-2015 « le Maroc digne de ses enfants » (PANE) principalement dans le volet protection à travers la réalisation d'une enquête sur les enfants en situation de rue à Casablanca en vue d'aider les services locaux à concevoir selon des données fiables, des réponses adaptées pour lutter contre ce phénomène ;
- la poursuite de la mise en œuvre du programme INQAD de lutte contre le travail domestique des petites filles par le lancement d'un plan de communication, l'élaboration d'une enquête sur le travail domestique des petites filles à Casablanca en vue d'aider les services locaux à concevoir suivant des données fiables, des réponses adaptées pour lutter contre ce phénomène ;
- la mise en place de structures de proximité pour l'amélioration de la prise en charge des personnes âgées à Meknès, Salé et Casablanca et l'appui aux initiatives des associations des Personnes Agées. Le projet de stratégie sera soumis à une commission ministérielle à l'occasion de la journée internationale des personnes âgées ;
- l'élaboration en cours d'un plan d'action, suite à la convention signée avec le Ministère de la Justice le 12 mars 2010, qui a pour objectif de sensibiliser et de communiquer autour des dispositions du code de la famille, d'œuvrer pour faciliter l'accès des citoyens et des citoyennes à l'information dans le domaine des droits de la famille et de contribuer au renforcement des capacités de tous les intervenants dans ce domaine ;
- le lancement d'une étude sur l'état des lieux de l'existant dans le domaine de la Famille ;
- la production d'outils de communication relatifs à la solidarité intergénérationnelle et la cohésion familiale ;
- la mise en place et le renforcement des SAMU sociaux régionaux (Casablanca, Meknès, Agadir, Essaouira, Tanger, Oujda, Tétouan, Salé et Rabat) ;
- la mise en place des centres d'appui aux familles (CAF) à Tanger (projet pilote) et à Essaouira et identification des modules de formation des associations et des acteurs locaux en médiation sociale et familiale.

**3. En matière d'amélioration de la situation des personnes à besoins spécifiques**, le département a réalisé les principales actions suivantes :

- ❑ L'élaboration d'un projet de loi relatif aux droits des personnes en situation de handicap et la finalisation d'un audit organisationnel relatif à la carte de l'handicapé ;
  - ❑ la diffusion de la stratégie nationale de la prévention des handicaps et la mise en place de la commission technique interministérielle chargée du suivi de sa mise en œuvre ;
  - ❑ le lancement d'un appel d'offres pour l'élaboration de deux guides relatifs à la prévention du handicap en rapport avec les accidents domestiques et la période de la grossesse et de l'accouchement ;
  - ❑ l'appui à la scolarisation de 1.427 enfants dont 531 filles en situation de handicap profond dans 58 centres pour l'année scolaire 2008-2009, et 300 nouveaux enfants pour l'année scolaire 2009-2010 avec un coût global de 14 MDH;
  - ❑ l'orientation et l'information des personnes handicapées en quête d'emploi pour bénéficier du quota de 7% ;
  - ❑ l'élaboration d'un projet d'arrêté du Premier Ministre fixant les listes des emplois pouvant être attribués, en priorité aux personnes handicapées dans le secteur privé ;
  - ❑ la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des associations d'appui, dans le cadre du programme de réadaptation à base communautaire (RBC), via des conventions de partenariat avec les 6 sites du programme (Marrakech, Tanger, Tétouan, Salé, Khémisset, Préfecture de Mers Sultan Fida) avec un coût global de 1 MDH ;
  - ❑ l'élaboration en cours du guide trilingue sur les normes des accessibilités ;
  - ❑ l'organisation de la huitième édition du Festival National des enfants à besoins spécifiques en avril 2010 à Marrakech et Oujda ;
  - ❑ la mise en place de plusieurs structures (Maison du handicap à Casablanca, construction d'un centre de référence leader pour la prise en charge et l'enseignement des enfants sourds, équipement d'un centre de rééducation à Oujda, centre pédagogique des enfants handicapés à salé, centre provincial des personnes handicapées à Azrou) pour un montant global de 3,85 MDH ;
  - ❑ l'appui à l'organisation de plusieurs événements liés à l'handicap.
- 4. En matière de promotion des droits des femmes**, des mesures et actions importantes ont été entreprises dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'équité et l'égalité, notamment :
- ❑ L'organisation d'une conférence nationale sur « l'égalité entre les hommes et les femmes levier du développement économique » en mai 2010 à Casablanca et l'organisation d'un atelier de formation/information au profit de 60 personnes relevant du pôle social en matière d'égalité et de genre, le 22 septembre 2010 ;

- la présentation et la validation de l'agenda gouvernemental de l'égalité 2010-2012 avec les départements ministériels en avril 2010 où le contexte et le processus d'élaboration de l'agenda, la structure et le contenu de l'agenda ont été présentés et validés (Collecte de données de la part des 25 départements impliqués dans l'agenda) ;
- l'élaboration du rapport national Beijing +15 couvrant la période 2004-2009 à travers un processus participatif et consultatif entre le gouvernement et la société civile, et sa présentation par la Ministre lors de la 54ème session de la Commission spécialisée de l'ONU ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme intégré pour l'appui à la participation politique des femmes aux législatives 2012 à travers l'organisation d'une table ronde de concertation sous l'intitulé «la représentation politique des femmes en perspective des élections législatives de 2012 » en Août 2010 afin de lancer les débats sur les mécanismes permettant d'appuyer la participation politique des femmes lors des législatifs 2012 et notamment le système électoral ;
- la lutte contre la violence à l'égard des Femmes et des petites filles à travers le suivi de la mise en place du système d'information institutionnel en violence fondée sur le genre (Production et diffusion du livret statistique violence fondée sur le genre, formation en matière de lutte contre la violence basée sur le genre), consolidation du centre d'écoute national au profit des femmes et des jeunes filles victimes de violence par la formation et l'accompagnement psychologique des écoutantes ainsi que l'appui de 60 centres d'écoutes et d'assistance juridique partenaires du centre d'écoute national et l'organisation de la campagne nationale de la lutte contre la violence à l'égard des femmes ;
- la diffusion du rapport sur « la diffusion de la culture de l'égalité » ;
- la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'un centre curatif pour les auteurs des violences fondées sur le genre selon une approche concertée avec les différents acteurs avec tenue d'atelier de concertation et de Focus groupe au niveau national et régional ;
- le réaménagement de l'Espace Multifonctionnel de Ouarzazate et sa redynamisation, l'aménagement du Centre Ibtissama de Meknès et l'identification d'un site pour la mise en place d'un Centre à Essaouira.

Par ailleurs, dans le cadre de la réalisation de ses missions, le ministère chargé du Développement Social, s'appuie sur l'Entraide Nationale et l'Agence de Développement Social, établissements publics placés sous sa tutelle.

Les principales actions réalisées par l'Entraide Nationale au titre de 2010, portent sur :

- l'accompagnement des comités régionaux de développement humain dans la mise en œuvre du programme de lutte contre la précarité notamment à travers la participation à la révision des schémas régionaux de précarité et la contribution au fonctionnement des établissements de protection sociale créés dans le cadre de l'INDH ;

- la consolidation de ses interventions en matière de lutte contre la précarité et la protection des groupes sociaux fragiles à travers notamment le diagnostic des jardins d'enfants en augmentant le nombre de structures diagnostiquées pour atteindre 683 en 2010, la capitalisation et la généralisation des programmes socioéducatifs et sportifs au sein des EPS en augmentant le nombre de bénéficiaires de 32.000 bénéficiaires, le renforcement des programmes d'animation et d'accompagnement de vie pour la prise en charge des personnes âgées sans ressource en augmentant le nombre de bénéficiaires à 2.500 ainsi que l'équipement de ses centres d'éducation et de formation par apprentissage ;
- en matière de secours et d'assistance, l'octroi de dons en nature à 150 associations et coopératives des aveugles et des paralytiques au profit de 4.700 bénéficiaires, la fourniture d'aides aux personnes en situation difficile notamment en cas de survenance de catastrophe naturelle, la création d'un centre de référence spécialisé dans la prise en charge des personnes âgées et l'achèvement des travaux d'aménagement du centre de référence DAR AL MOUATEN de Tiflet ;
- le renforcement du partenariat avec la société civile, les collectivités locales et la coopération internationale de façon à mobiliser les financements nécessaires au développement de l'aide et de l'assistance apportées aux centres et associations que l'Entraide Nationale contrôle et subventionne.

Quant à l'Agence de Développement Social, l'objectif recherché à travers son action est de renforcer son intervention visant l'amélioration des conditions de vie des populations les plus vulnérables, à travers notamment la territorialisation des actions sur la base d'une démarche participative et partenariale, la participation au financement d'activités de développement social, la promotion d'activités génératrices de revenu, la mise en place de programmes de développement communautaires dans les zones enclavées, le renforcement des capacités institutionnelles des acteurs locaux et la mise à la disposition des partenaires de l'appui technique nécessaire à la réalisation, le suivi et l'évaluation des projets initiés dans le cadre de l'INDH. A ce titre, les réalisations de cette agence au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2010 se présentent essentiellement comme suit :

- Dans le cadre du programme d'appui à la planification (PAPCO), 18 programmes sont en cours de réalisation dans 11 régions et 18 provinces en partenariat avec les CPDH et la DGCL avec une contribution de l'ADS d'un montant global de 97,17 MDH dont 30,21 MDH au titre de l'année 2010;
- dans le cadre du programme TAKWIA dont l'objectif est de renforcer les capacités du tissu associatif en matière d'organisation, de planification et de gestion du développement, l'agence a étendu la mise en œuvre dudit programme à 6 nouvelles provinces portant ainsi le nombre des provinces ciblées à 19 ;
- dans le cadre du programme MOUBADARA dont l'objectif est de promouvoir la création des micros entreprises par des jeunes promoteurs, l'agence a mis en place 4 programmes dans les villes d'Agadir, de Casablanca, de Laâyoune et de Rabat ;



- par ailleurs, l'ADS a réalisé un ensemble de programmes et de projets notamment le programme oasis Tafilalet pour la lutte contre la désertification, le projet de remise en état des fonctions environnementales intégrité écologique et services socio-économique des domaines forestiers du Moyen Atlas, le projet d'intégration du genre dans le système de gestion des Fonds de Développement Local (FDL) et le programme de renforcement des capacités des acteurs locaux et d'appui aux initiatives communautaires avec une contribution de l'ADS au titre de l'année 2010 d'un montant global de 8,62 MDH ;
- en matière d'appui au développement humain, l'agence a organisé 620 manifestations de formation et d'informations dans les 16 régions du Royaume au profit de 17.182 personnes et de 5.283 organismes ainsi que 1.377 réunions d'appui aux acteurs locaux avec 10.704 participants et 4.217 organismes.

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie du pôle social, **le plan d'intervention du Ministère chargé du développement social pour l'année 2011** prévoit la réalisation des principales actions suivantes :

- **la mise en œuvre du Cadre Stratégique nationale de réduction de la pauvreté** en partenariat avec les ministères concernés après validation du plan d'action ;
- **l'élargissement du Programme de lutte contre la mendicité** aux villes de Guelmim et Kénitra ;
- **la réalisation d'une enquête et le développement d'outils d'intervention sur le terrain** en partenariat avec le HCP ;
- **la poursuite du suivi de l'application de la loi n°14-05 relative aux conditions d'ouverture et de gestion des établissements de protection sociale** à travers la contribution à la mise à niveau desdits établissements et l'évaluation de l'impact de ladite loi ;
- **le suivi de la réalisation et l'évaluation de l'initiative 10.000 travailleurs sociaux** qui vise la formation de 6.750 licenciés sur la période 2008-2012 ;
- **le renforcement de l'appui au secteur associatif et l'amélioration de son environnement institutionnel et juridique** à travers la formation de formateurs et des associations (programme Takwia) et la mise en place d'un portail dédié au renforcement des capacités des associations ;
- **le renforcement de la coordination des politiques publiques en matière d'égalité de genre** à travers le renforcement du leadership du ministère, le suivi de la mise en œuvre de l'agenda gouvernemental pour l'égalité 2010-2012 et le suivi des engagements internationaux et régionaux (CEDAW, OMD 3) ;
- **la promotion de l'accès des femmes aux postes de responsabilité et de décision** à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme intégré pour l'appui à la participation politique des femmes aux élections 2012 et d'un programme intégré pour la participation économique des femmes ;

- **la dynamisation des mécanismes de lutte contre la violence à l'égard des femmes** (LCVF) à travers la territorialisation de la lutte contre la violence fondée sur le genre, l'implication des hommes dans la LCVF, le renforcement de la connaissance du phénomène de violence fondée sur le genre et l'identification et le lancement de 6 centres en partenariat avec l'Entraide Nationale ;
- **la coordination nationale pour la promotion des droits de l'enfant** à travers l'élaboration de différentes stratégies (la protection de l'enfance, la lutte contre la violence sexuelle à l'égard des enfants, l'intégration des enfants migrants non accompagnés et l'éradication du travail domestique des petites filles), la mise en place d'un système de suivi du PANE, la co-organisation du 2<sup>ème</sup> forum national sur le protection des droits de l'enfant et l'adoption du projet de loi interdisant le travail domestique des enfants de moins de 15 ans;
- **le renforcement des structures de proximité de protection de l'enfance** par la mise en œuvre des UPE de Marrakech, Casablanca et Tanger, le renforcement des capacités institutionnelles de l'UPE de Meknès et la mise en place d'un référentiel pour les UPE de Salé, Rabat, Agadir et Tanger ;
- **le lancement et la mise en œuvre des programmes de convergence territoriale pour l'Enfance «PACTE»** à Casablanca, Tanger, Marrakech et Salé ;
- **la promotion des droits des personnes âgées** par le biais notamment du suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale des personnes âgées et l'appui à la création de centres spécialisés pour l'hébergement des personnes âgées sans ressource ;
- **l'élaboration d'une véritable politique familiale** à travers le lancement d'une enquête nationale sur la famille et la généralisation de l'expérience du SAMU social dans différentes villes du Royaume (Agadir, Essaouira, Rabat, Meknès, Casablanca, Tétouan, Oujda, Salé et Tanger) et la mise en place d'un référentiel de services sociaux de proximité en matière de protection de la famille (CAF) ;
- **la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement inclusif des personnes handicapées et l'amélioration de leur assistance** à travers l'élaboration d'une enquête nationale en coordination avec le HCP sur l'handicap, l'édition de guides sur la prévention de l'handicap, l'organisation de la 9<sup>ème</sup> édition du festival national des enfants à besoins spécifiques, la contribution à la création de deux maisons d'accueil et d'orientation pour personnes handicapées à Casablanca et Oujda, la poursuite de l'octroi des aides techniques au profit des personnes handicapées, l'appui à la scolarisation des enfants handicapés issus de familles nécessiteuses dans les centres spécialisés, l'amélioration des accessibilités physiques de communication et de transport ainsi que la formation et l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

#### I.4- Santé

Le montant des crédits inscrits au profit du Ministère de la Santé s'élève, au titre de l'année 2011, à 10 895 559 000 dirhams se répartissant comme suit :

Dépenses de personnel.....	6 118 581 000 DH
Dépenses de matériel et dépenses diverses.....	2 980 000 000 DH
Dépenses d'investissement.....	1 796 978 000 DH

Les crédits alloués au profit de ce département traduisent la volonté du gouvernement à poursuivre la mise en œuvre de la stratégie sectorielle 2008-2012 engagée par ce secteur dont les principaux axes sont rappelés ci-après :

- La promotion d'une offre de soins de qualité et mieux répartie sur le territoire à travers l'amélioration de l'accessibilité aux soins, la mise à niveau des hôpitaux publics, la mise en place d'une politique rationnelle du médicament favorisant la promotion du médicament générique, le renforcement des ressources humaines par le biais notamment de la réalisation de l'initiative gouvernementale 3.300 médecins à l'horizon 2020 et le développement de la formation continue ;
- Le renforcement des programmes nationaux spécifiques de santé afférents au suivi de la mère et de l'enfant, à la maternité sans risque et à la santé mentale ainsi qu'à la lutte contre le cancer, l'insuffisance rénale, le diabète, les maladies cardiovasculaires et la tuberculose ;
- Le repositionnement stratégique des différents intervenants dans le secteur de la santé à travers notamment le recentrage du rôle de l'Etat autour du financement, de l'encadrement, de la planification, du contrôle et de la sécurité sanitaire, ainsi que le rehaussement du rôle du secteur privé pour une meilleure cohérence de l'offre de soins et une véritable complémentarité entre les secteurs public et privé et le renforcement de l'implication de la société civile dans la réalisation des objectifs de santé.

Au regard de ces axes stratégiques, le plan d'action 2008-2012 s'est fixé pour principaux objectifs de :

- réduire la mortalité maternelle de 227 à 50 pour 100.000 naissances vivantes et la mortalité infantile de 40 à 15 pour 1.000 naissances vivantes ;
- assurer l'accès aux soins pour les populations les plus vulnérables en particulier en milieu rural ;
- rendre les services publics de santé de qualité et compétitifs avec pour objectif de relever le taux d'hospitalisation de 3,09% à 5% de la population à l'horizon 2012 ;
- contribuer à la réduction de la part des dépenses supportées par les ménages dans le financement de la santé à moins de 25 % à l'horizon 2015 ;
- garantir la prise en charge totale des affections de longue durée.

Depuis la mise en œuvre de la stratégie, le secteur de la santé a connu d'importantes réalisations au cours des années 2009 et 2010, présentées par programme comme suit :

#### **Réalisations au titre de l'année 2009**

Axe : Développement d'une offre de soins facile d'accès, suffisante, de qualité et répartie correctement sur le territoire

L'offre de soins a été améliorée significativement en 2009 grâce aux actions de réhabilitation, d'équipement et de construction des établissements de santé sur tout le territoire national. Les efforts déployés dans ce cadre ont été couronnés par l'amélioration de plusieurs indicateurs de production de soins en 2009 par rapport à 2008, à savoir :

- la fréquentation hospitalière a progressé de 14% ;
- le taux d'hospitalisation a atteint 4,38% (objectif fixé à 5% en 2012) ;
- les interventions chirurgicales majeures, ont enregistré une augmentation de 5,9%;
- les accouchements ont augmenté de 10,9%;
- les séances d'hémodialyse ont augmenté de 12% ;
- le Taux d'Occupation Moyen a augmenté de 1,5%.

Ainsi, et dans le cadre du développement de l'offre de soins hospitaliers :

- Les travaux de construction des hôpitaux provinciaux d'El Jadida, de Témara, de Khénifra, et de Salé ainsi que quinze hôpitaux locaux (Zagora, Bouizakern. M'irt, Saïdia, Sidi Moumen, Souk Sebt Oulad Nemma, Kelaat Meggouna, Midelt, Laâyoune Sidi Mellouk, Ksar Sghir, Rich, Ksar Kebir et Arfoud), d'une capacité litière globale de 1 830 lits, sont en cours de travaux ;
- Quatre hôpitaux locaux respectivement à Khemiss Zemamra, Guercif, Ouled Taïma et Berrechid, d'une capacité litière globale de 180 lits, ont été achevés et sont fonctionnels ;
- Deux hôpitaux provinciaux (Tanger et Ouarzazate) et treize hôpitaux locaux sont en cours d'étude (Demnate, IminTanout, Tamesna, Tamnsourte, Ben Karrich, Aït Ourir, Bab Berred, Zoumi, Jorf El Melha, Sidi Yahia, Boumalène Dades, Tissa et Loudaya), ainsi que, six hôpitaux provinciaux (Mohammedia, Khémisset, Fquih Ben Saleh, Al Idrissi de Kénitra, My Youssef de Rabat et l'hôpital Pagnon de Meknès) sont en cours de définition.

En matière d'offre de soins de santé de base, la couverture sanitaire a été étendue par la mise en place de nouveaux établissements de soins de santé de base, améliorant le taux de couverture, entre 2007 et 2009, à l'échelle nationale de 12.826 à 12.002 habitants par établissement de soins et en milieu rural de 7.058 à 6.968 habitants par établissement.

Aussi, et pour permettre à la population pauvre et vulnérable de bénéficier des services/soins de santé dans les meilleures conditions, le Ministère de la Santé, avec le concours d'autres départements, a lancé la mise en œuvre du régime d'assistance médicale (RAMED), sous la présidence de M. le Premier Ministre, le 4 novembre 2008, dans la région de Tadla-Azilal en tant que région pilote, et ce dans l'attente de généraliser ce régime en 2011 à toutes les régions du Maroc.

Axe : Planification et mise en œuvre de plans nationaux spécifiques de prévention et de lutte contre les maladies

En 2009, le Ministère de la Santé a poursuivi ses efforts entrepris en matière de lutte contre les maladies en accordant plus d'importance notamment à la prévention et à la lutte contre les maladies notamment cardiovasculaires, le diabète, l'insuffisance rénale, le cancer, la santé mentale et d'autres maladies. La mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles a permis d'enregistrer des résultats probants. Et pour progresser dans l'atteinte des objectifs spécifiques à la santé maternelle et infantile, le Ministère de la Santé a alloué au titre de l'année 2009 un budget de 211,5 MDH hors salaires dont 147 ont été utilisés pour l'acquisition de Kits d'accouchement.

A ce sujet, il y a lieu de noter la tendance positive enregistrée dans la réduction des taux de mortalité maternelle et infantile vers l'atteinte des objectifs fixés. En effet, et d'après les résultats provisoires de l'enquête nationale démographique 2009-2010, le taux de mortalité infantile ne serait que de 32,2 au lieu de 40 pour mille naissances vivantes en 2004, celui de la mortalité infanto-juvénile a diminué de 47 à 37,9 pour mille naissances vivantes et le taux de mortalité maternelle ajusté se situe à 132 au lieu de 227 pour 100.000 naissances vivantes en 2004.

Axe: Renforcement de la sécurité sanitaire

En 2009, le Ministère de la Santé a veillé au développement et au renforcement des capacités de la veille sanitaire. Dans ce cadre, il a 1) renforcé la sécurité de l'approvisionnement du sang et de ses dérivés en respectant les standards et les règles techniques qui en régissent l'utilisation, 2) procédé au renouvellement des équipements des différentes structures et au renforcement du contrôle des rayonnements ionisants, 3) renforcé les dispositifs et les structures de veille sanitaire et 4) procédé à la mise à niveau de huit (8) laboratoires de santé publique et 6 laboratoires d'épidémiologie et d'hygiène du milieu.

**Actions en cours de réalisation au titre de l'année 2010**

Axe : Repositionnement stratégique des différents intervenants dans le domaine de la santé

En ce qui concerne cet axe qui comporte des actions susceptibles de concrétiser le repositionnement du Ministère de la Santé en tant que leadership détenant le pouvoir de direction, de régulation et d'orientation stratégique, l'année 2010 a connu le développement des actions phares qui concernent la mise en place des processus de déconcentration et de partenariat avec le secteur privé et les ONG et la révision du système d'information en tant qu'outil essentiel de planification stratégique en faveur du système de santé.

Axe : Développement d'une offre de soins facile d'accès, suffisante, de qualité et répartie correctement sur le territoire

Dans le cadre de cet axe stratégique, l'année 2010 a connu un événement très important qui a consisté en la présentation de la loi sur le système de santé et l'offre de soins devant le conseil du gouvernement et le Parlement. En parallèle avec cet événement important, le Ministère de la Santé a organisé un forum national sur la carte sanitaire en tant qu'outil de régulation de l'offre de soins qui détermine à

l'échelon national, la catégorie et l'importance des équipements et des services de soins nécessaires pour répondre aux besoins de la population dans le domaine de la santé. Dans l'attente de la mise en place de la carte sanitaire marocaine, le Ministère de la Santé a entamé au courant de l'année 2010 des actions importantes visant l'amélioration de l'offre de soins en quantité et en qualité.

Aussi, y a-t-il lieu de signaler que l'amélioration des compétences des ressources humaines et la diversification de leurs profils en fonction des besoins du système de santé ont été réalisées au courant de l'année 2010 moyennant un budget de 20 millions de dirhams hors salaires.

Pour mieux assurer la disponibilité des médicaments au niveau de tous les établissements de santé, en tant qu'objectif du plan d'action 2008-2012, le Ministère de la Santé a augmenté les crédits alloués à l'achat des médicaments pour atteindre 1.529,1 millions de dirhams.

#### Axe : Planification et mise en œuvre de plans nationaux spécifiques de prévention et de lutte contre les maladie

##### La santé rurale :

Il s'agit d'un plan national visant la réduction des iniquités en matière de santé entre le milieu rural et le milieu urbain. Pour ce faire, le Ministère de la Santé a focalisé tout un intérêt particulier eu égard aux services et prestations de santé au niveau de ce milieu par le développement des actions suivantes :

- Acquisition de 58 échographes, 20 appareils d'analyses biologiques et 60 ambulances équipées en matériel médical et technique nécessaire ;
- L'élargissement de la couverture sanitaire de la population rurale par l'achèvement de la construction de 15 centres de santé communaux avec maisons d'accouchement, de 42 centres de santé communaux, de 34 dispensaires ruraux, de 2 centres de diagnostic et de prise en charge des maladies respiratoires et de 2 laboratoires d'épidémiologie et d'hygiène du milieu ;
- Le lancement de nouveaux projets concernant la construction de 5 centres de santé, 10 dispensaires ruraux, un laboratoire d'épidémiologie et d'hygiène du milieu, l'extension d'un centre de santé avec maison d'accouchement , la reconstruction de 4 centres de santé communaux avec maisons d'accouchement, 5 centres de santé communaux et 5 dispensaires ruraux ;
- Construction de 35 logements administratifs pour les établissements de santé en milieu rural et ouverture des établissements de santé non fonctionnels.

##### La lutte contre le cancer :

S'agissant de la lutte contre le cancer et en partenariat avec l'Association Lalla Salma de Lutte Contre le Cancer, il a été procédé notamment à l'élaboration du plan de lutte contre le cancer pour renforcer la prévention, le diagnostic précoce de la maladie et la prise en charge des malades en particulier par la mise à leur disposition des médicaments nécessaires qui sont coûteux, à la création d'un centre d'hémato-

oncologie pédiatrique rattaché au centre hospitalier Ibn SINA, au lancement des études relatives à la construction de trois centres de proximité (Béni Mellal, Errachidia et Nador) et au lancement des travaux de construction de quatre centres régionaux (Laâyoune, Safi, Tanger et Meknès).

#### ■ La maternité sans risque :

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de santé rurale qui vise principalement la réduction de la mortalité infantile en milieu rural, plusieurs actions ont été réalisées entre 2008 et 2010 notamment :

- la consolidation du plateau technique par l'acquisition de matériel de laboratoire et d'échographes au profit respectivement de 260 et 130 centres de santé communaux avec module d'accouchement en 2009 et 2010 ;
- le renforcement de la médicalisation du milieu rural par l'affectation de médecins généralistes recrutés durant cette période et l'acquisition de 71 ambulances ;
- l'amélioration de la disponibilité des médicaments dans les établissements de soins de santé de base;
- La consolidation des acquis en matière de planification familiale et l'enrichissement des produits alimentaires en vitamines, fer et autres micronutriments.

Ces efforts ont permis l'amélioration de la santé maternelle et la réduction de la mortalité maternelle intra hospitalière. Ainsi, le taux de mortalité est passé, de 2003 à 2009, de 227 à 132 pour 100.000 naissances vivantes.

En matière de santé infantile, le Ministère de la Santé a poursuivi le renforcement des activités du Programme National de Vaccination, ce qui a permis d'atteindre en 2008 un taux de couverture vaccinale par le BCG de 99%, par le VAR de 96% et par le HB3 de 99%, tout en assurant la vaccination des femmes à hauteur de 90 %. Pour ce faire, un budget de 446 millions de dirhams a été mobilisé pour l'achat des vaccins et le renforcement de la chaîne du froid. Cet effort s'est traduit dès 2008 par une réduction de la mortalité néonatale de l'ordre de 8% par rapport à 2007.

#### ■ L'insuffisance rénale chronique :

Au courant de l'année 2010, le Ministère de la Santé a opérationnalisé 5 nouveaux centres d'hémodialyse construits dans le cadre de l'INDH et en partenariat avec la société civile et 12 établissements publics d'hémodialyse. De même, le ministère a généralisé l'achat des services d'hémodialyse à l'échelon national et ce, dans le cadre du partenariat avec le secteur privé conclue en février 2009 (ont bénéficié de cette action 4.026 malades).

#### ■ La santé mentale :

A travers le plan national spécifique à la santé mentale qui constitue un problème de santé prioritaire, le Ministère de la Santé a mis en œuvre les actions phares suivantes :

- Le lancement de la construction de deux services intégrés et de deux hôpitaux respectivement au niveau des villes de Khouribga et d'El Jadida (30-40 lits) et Oujda et Tanger (120-150 lits) ;
- L'équipement des services de santé mentale au niveau des villes de Nador, Laâyoune, Taza, Errachidia, Beni Mellal, Sidi Kacem, Ain Sbaa Hay Mohammadi et Tiznit ;
- La réalisation des études pour la construction de 7 autres nouveaux hôpitaux psychiatriques ;
- La continuation des opérations de réhabilitation et de mise à niveau des hôpitaux existants au niveau de Tanger, Tétouan, Oujda et Casablanca.

▣ Les programmes de prévention et de lutte contre les maladies :

Le Ministère de la Santé a continué ses efforts en matière de consolidation des acquis dans le domaine de la prévention et de la lutte contre les maladies en mobilisant un budget très important notamment pour :

- L'introduction de deux nouveaux vaccins contre les infections respiratoires et le Rota virus. Ces derniers sont susceptibles de contribuer à la réduction de la mortalité infantile avec une moyenne de 40 à 70% ;
- La disponibilité des vaccins contre les six maladies ciblées par le Programme National d'Immunisation (PNI) et des moyens de planification familiale ainsi que l'approvisionnement des femmes en vitamine A et fer et des enfants en vitamines A et D ;
- La généralisation de la stratégie de prise en charge intégrée de l'enfant (PCIE) ;
- La continuation de la mise en œuvre de la stratégie mondiale pour la lutte contre la tuberculose avec focalisation sur les quartiers démunis et ce, pour réduire la propagation de la maladie de 6% annuellement à partir de 2010 ;
- La continuation de la création des centres de prise en charge des enfants atteints de diabète avec équipement des établissements de santé de base ainsi que la transformation des établissements de prise en charge des diabétiques en centres de référence intégrés chargés de la prise en charge des diabétiques et des hypertendus.

Axe : Renforcement de la sécurité sanitaire

Dans le cadre de cet axe stratégique qui s'intéresse surtout aux actions d'appui aux programmes et projet de santé, le Ministère de la Santé a renforcé et a mis à niveau les capacités et les compétences des ressources humaines et techniques affectés aux laboratoires de l'Institut National d'hygiène (INH). De même, il a révisé le système de contrôle sanitaire aux frontières et veillé sur la régionalisation des activités de veille sanitaire et de transfusion sanguine par la construction des centres régionaux au niveau de Casablanca , El Jadida, Marrakech et Fès. Le MS a aussi mis en place au courant de l'année 2010 un plan national de lutte contre la grippe A



(H1N1), notamment par l'acquisition des doses de vaccins nécessaires pour juguler la pandémie.

Parallèlement à ces efforts, la part des médicaments et produits pharmaceutiques dans le budget de fonctionnement des hôpitaux a atteint 33,73%, passant de 436,7 MDH en 2007 à 737,67 MDH en 2009, soit une augmentation de 68,92% conjuguée à une amélioration de la gestion de l'approvisionnement en médicaments et consommables médicaux à travers une meilleure programmation des commandes, une livraison régulière des produits dans les établissements de soins et l'amélioration de la prescription et de la traçabilité.

### Programme d'action du Ministère de la Santé pour l'année 2011

- ▣ Repositionnement stratégique des différents intervenants dans le domaine de la santé :

En vue de donner une place privilégiée aux régions sanitaires et leur permettre de disposer de l'autonomie et des moyens d'action nécessaires, il est prévu de donner une accélération au processus de régionalisation par la consolidation de la mise en place de la nouvelle organisation régionale à la lumière des nouvelles attributions des régions sanitaires.

- ▣ Développement d'une offre de soins de qualité et répartie correctement à travers :

#### 1. l'extension du réseau hospitalier par le biais notamment :

- **de la poursuite des travaux de construction et d'équipement du CH d'Oujda et de la 2<sup>ème</sup> tranche du CH de Marrakech ;**
- **du renforcement des crédits affectés** à la mise en œuvre des actions prioritaires du plan d'action 2008-2012 notamment celles liées au plan santé rural, à la réduction de la mortalité infantile et maternelle ;
- **de relèvement des crédits destinés à la poursuite de la mise à niveau d'hôpitaux dans le cadre du projet "Santé, Maroc III"** à travers essentiellement (i) la poursuite des travaux de construction de quatre hôpitaux (à Al Jadida, Khénifra, Skhirat-Témara et Salé), (ii) la réhabilitation et la fusion de trois hôpitaux multi-sites (à Errachidia, Ouarzazate et Tanger), et (iii) la rénovation de neuf hôpitaux (à Essaouira, Kénitra, Tétouan, Chefchaouen, El Kelaa des Sraghna, Larache, Tan Tan, Taroudant et Taza) en plus du service des urgences et des unités de soins intensifs à l'hôpital Ibn Sina;
- **de l'augmentation des crédits destinés à la mise à niveau de 14 hôpitaux** : (Benguerir, Khénifra, Al Hoceima, Azrou, F'Kih Bensaleh, Khémisset, Khouribga, My Youssef de Rabat, Mohammedia, Aïn Chok, Béni Mellal, Ouazzane, Ouarzazate et Tanger) ;
- **de l'accroissement des crédits réservés à la poursuite de la modernisation des équipements des formations hospitalières** notamment à travers la généralisation de la mise en place des équipements lourds ;

- **de l'affectation des crédits nécessaires à la poursuite des travaux de construction et d'équipement** du centre des brulés d'Agadir, et de 18 hôpitaux (Saïdia, Sebt Oulad Nemma, Meggouna, Laâyoune sidi Mellouk, Imin Tanout, Demnate, Tamesna, Tamnsourt, Ksar Sghir, M'irt, Bouizakern, Sidi Moumen, Rich, Ksar Kébir, Arfoud, Boussekoura, Jorf El Melha et Médiouna) ;

## 2. le renforcement du réseau de Soins de Santé de base à travers notamment :

- La création de 71 établissements de soins de santé de base dont 24 centres de santé urbains, 12 centres de santé communaux, 33 dispensaires ruraux, 2 laboratoires d'épidémiologie et d'hygiène du milieu ;
- L'extension de 14 établissements de soins de santé de base dont 4 centres de santé communaux, 5 centres de santé urbains, 1 centre de santé urbain avec lits d'accouchement, un laboratoire d'épidémiologie et d'hygiène du milieu ;
- La reconstruction de 28 établissements de soins de santé de base dont 13 centres de santé communaux, 05 centres de santé urbains avec lits d'accouchement, 5 centres de santé urbains et 05 dispensaires ruraux ;
- La réalisation de 140 logements de fonction au niveau des centres de santé et dispensaires ruraux ;

3. **l'amélioration de la gestion des ressources humaines** de façon à réduire les inégalités de leur répartition territoriale et renforcer leurs compétences et performances à travers le recrutement de 2.000 cadres médicaux et paramédicaux destinés aux établissements de soins et la généralisation de la formation continue.

## 4. le renforcement de la disponibilité des Médicaments et produits pharmaceutiques à travers :

- la mise en application des dispositions du nouveau code du médicament et de la pharmacie ainsi que la mise en place des nouvelles procédures de fixation des prix pour rendre les médicaments financièrement accessibles ;
- la consolidation de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie d'approvisionnement en médicaments dans le secteur public par le biais de l'opérationnalisation des huit dépôts régionaux créés à cette fin ;
- l'introduction de l'informatisation dans la gestion des médicaments au niveau des hôpitaux pour mieux assurer la traçabilité et la transparence ;
- le renforcement des moyens financiers destinés à l'acquisition de médicaments pour appuyer la généralisation progressive du régime d'assistance médicale aux personnes économiquement démunies, en prévision de la généralisation progressive de ce régime à d'autres régions en 2011 suite à l'évaluation de l'expérience pilote menée dans la région de Tadla Azilal.

### Planification et mise en œuvre de plans nationaux spécifiques de prévention et de lutte contre les maladies :

Le Ministère de la Santé continuera à déployer les efforts nécessaires pour consolider les acquis à travers les plans nationaux spécifiques en focalisant tout l'intérêt sur les priorités identifiées et notifiées dans le plan d'action 2008-2012 à savoir 1) la santé mentale, 2) l'insuffisance rénale terminale, 3) le diabète, 4) l'hypertension artérielle, 5) la lutte contre le cancer et 6) la santé maternelle et infantile. A ce sujet il est prévu de mettre en œuvre au courant de l'année 2011 les actions suivantes :

- La consolidation de la gratuité des soins obstétricaux et néonataux ;
- La mise en place des structures de la lutte contre le cancer: centre d'oncologie de proximité, pôle régional d'oncologie, centre de référence en oncologie ;
- L'amélioration de l'accès aux médicaments anticancéreux ;
- Le renforcement de plans nationaux de lutte contre les maladies chroniques (les infections de longue durée et les infections longues et couteuses) en l'occurrence : le diabète, l'hypertension artérielle et les maladies mentales.

### Le renforcement de la sécurité sanitaire

Pour faire face aux nouveaux risques de santé publique telles que la grippe aviaire, la grippe porcine et d'autres maladies émergentes, le Ministère de la Santé a mis en place une stratégie qui vise le renforcement des dispositifs et structures de veille sanitaire au niveau national. Pour ce faire, il est prévu de mettre en œuvre en 2011 les actions phares suivantes :

- Restructuration et réorganisation du réseau des laboratoires;
- Implantation du programme assurance qualité au niveau des laboratoires;
- Renforcement des capacités nationales de surveillance et d'action;
- Régionalisation des activités de pharmacovigilance et de toxicovigilance.

## I.5- Habitat, Urbanisme et Aménagement de l'Espace

Le montant total des crédits programmés au titre de l'année 2011 au profit du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace s'élève à 3 065 871 000 dirhams répartis comme suit:

Dépenses de personnel.....	246 871 000 DH
Dépenses de matériel et dépenses diverses.....	304 000 000 DH
Dépenses d'investissement.....	1 015 000 000 DH
Fonds Solidarité Habitat.....	1 500 000 000 DH

La répartition desdits crédits par domaine d'intervention de ce ministère se présente comme suit:

### I.5.1- Secteur de l'Habitat

L'enveloppe budgétaire prévue au profit du département de l'Habitat au titre de l'année 2011 s'élève à 2 555 433 000 dirhams répartie comme suit :

Dépenses de personnel.....	148 203 000 DH
Dépenses de matériel et dépenses diverses.....	25 000 000 DH
Dépenses d'investissement.....	882 230 000 DH
Fonds Solidarité Habitat.....	1 500 000 000 DH

Au titre de l'année 2011, le département de l'habitat poursuivra la mise en œuvre des programmes et actions dont les plus importants se présentent comme suit:

#### ■ Programme «Villes Sans Bidonvilles » :

Lancé en 2004, ce programme qui concerne les villes chefs-lieux de région ou de province et les centres urbains est réalisé dans le cadre de "contrats de ville" conclus avec les autorités régionales et locales. Il a pour objectif d'éradiquer l'ensemble des bidonvilles recensés au niveau de 85 villes et centres au profit de 327.000 ménages. Le coût global de ce programme s'élève à 25 milliards de dirhams dont 10 milliards de dirhams au titre de la contribution de l'Etat.

A fin Juin 2010, l'état d'avancement du programme a atteint 70 % (153.980 unités sont déjà réalisées 44.000 unités en cours de réalisation et 162.600 baraques ont été démolies).

Par ailleurs, il y a lieu de souligner l'effort des pouvoirs publics visant l'accélération du rythme de réalisation des projets de lutte contre l'habitat insalubre au niveau du Grand Casablanca abritant le tiers des bidonvilles recensés au niveau du Royaume. Ainsi, le nombre des ménages conventionnés s'élève à 55.876 et concernent notamment les opérations telles que "Karyan Central", "Madinat Errahma », "Douar Sekouila " et "Douar Thoma ".

Le nombre de villes déclarées sans bidonvilles à fin Juin 2010 s'élève à 40 dont on peut citer: Khouribga, Béni Mellal, Agadir, Oued Zem, Bouznika, Essaouira, Fnideq, Fqih Ben Saleh, Azrou, Khénifra, Mechraâ Belksiri, Tamallalt, Agourai, Saidia et Nador.

#### ■ Programme d'habitat social dans les provinces du sud de Royaume :

Ce programme a connu durant l'année 2008, la signature d'une nouvelle convention entre l'Etat d'une part, l'APDS et la Société AL Omrane Al Janoub d'autre part. Cette convention qui s'étale sur la période 2008-2014, a porté le coût global de ce programme de 1,4 MMDH à 3,38 MMDH dont 1.734,59 MDH proviendrait du budget de l'Etat et 1.645,82 MDH du Fonds Solidarité Habitat.

L'objectif principal de ce programme est d'une part, résoudre définitivement la problématique de l'habitat insalubre dans les centres urbains de ces provinces, pour un besoin total de 20.686 unités, et d'autre part, mettre à la disposition des différentes catégories sociales des lots de terrains adaptés à leurs besoins et permettre aux familles démunies ou à faibles revenus d'accéder à des conditions de logement améliorées pour un besoin global de 26.000 unités, et ce à travers les actions suivantes :

1. la mise à niveau urbaine de 8 provinces dont le coût s'élève à 324,75 MDH ;
2. l'appui à la construction pour un montant de 443,9 MDH;
3. l'accompagnement technique et social dont le coût est estimé à 200 MDH ;
4. l'achèvement des opérations d'aménagement de lots déjà engagés dans le cadre de l'ancien programme pour un coût de 330,42 MDH ;
5. la viabilisation de 47.207 lots de terrain à un coût de 1.851,86 MDH ;
6. la construction de 650 logements estimés à 69,51 MDH ;
7. le développement de l'habitat dans le monde rural et certains centres défavorisés pour un coût de 159,96 MDH.

A fin Septembre 2010, les déblocages au profit dudit programme ont cumulé 1.899,89 MDH.

#### **Programme de construction de logements militaires**

Lancé en 2007, le programme de logements militaires vise à améliorer les conditions d'habitation du personnel militaire et civil de l'Administration de la Défense Nationale. Ce programme a pour objectif la construction dans un délai de 6 ans de 80.000 unités avec un coût global de 16.000 MDH dont une subvention de 600 MDH à partir du FSH.

#### **Programme de mise à niveau urbaine**

Le programme de restructuration des quartiers d'habitat non réglementaire et de mise à niveau urbaine consiste essentiellement en l'introduction des infrastructures manquantes et l'amélioration de l'aspect architectural du cadre bâti existant. Ce programme compte actuellement 395 conventions en cours de réalisation pour un coût global de 11.550,18 MDH. La participation de l'Etat est de 6.766,24 MDH dont 3.269,98 MDH ont été déjà débloqués. Parmi les principaux projets engagés on peut citer:

- le programme de développement urbain de la ville de Tanger au titre de la période 2009-2013 pour une contribution du département de l'habitat à hauteur de 350 MDH ;
- le programme de développement urbain de la ville de Tétouan au titre de la période 2009-2012 pour une contribution du département de l'habitat à hauteur de 300 MDH ;
- la requalification urbaine de la ville de Benguerir pour un coût global de 166 MDH ;
- la requalification urbaine de la ville d'Oujda avec un coût global de 130 MDH;

- la mise à niveau des quartiers sous équipés de la ville d'El Kalâa pour un coût global de 123 MDH ;
- la requalification urbaine de la ville de Nador avec un coût de 100 MDH.

### 📌 Programme des villes nouvelles et pôles urbains

L'année 2011 sera marquée par la poursuite du programme des villes nouvelles à travers la continuité des travaux relatifs aux deux nouveaux projets :

- «Chrafat» à proximité de Tanger sur 1.200 ha devant contenir 40.000 unités de logement avec un investissement de 2,4 MMDH ;
- «Lakhyayta» dans la région de Chaouya Ouardigha à proximité de Casablanca (1.300 ha) ;
- Ces deux villes nouvelles viendront s'ajouter aux villes déjà lancées à savoir :
  - ✚ «Tamnsourt» à 14 km de Marrakech sur 1.200 ha devant contenir 85.000 unités de logement;
  - ✚ « Tamesna » située à proximité de Rabat sur 840 ha devant contenir 50.000 unités de logement;
  - ✚ Nouveau pôle urbain « Al Aroui » dans la région de Nador d'une superficie de 400 ha devant contenir 21.000 unités de logement.

### 📌 Programme de logements à faible coût

Ce programme consiste en la réalisation de logement à Valeur Immobilière Totale (V.I.T) plafonnée à 140.000 DH, destiné aux ménages à faibles revenus. Ce nouveau type de logement dont la superficie couverte est comprise entre 50 et 60 m<sup>2</sup> vise particulièrement à:

- Diversifier l'offre en logements à faible V.I.T et élargir les possibilités d'accès à la propriété en faveur des ménages à faible revenu ;
- Développer une politique de prévention de l'habitat précaire;
- Améliorer les performances des actions de résorption de l'habitat insalubre et initier une politique d'habitat adaptée au milieu rural;
- Donner une impulsion à la petite et moyenne promotion immobilière et encourager la transformation du secteur informel.

Par ailleurs, et dans le cadre de la réalisation de ce programme de logement, il y a lieu de rappeler qu'une convention a été signée devant Sa Majesté le Roi le 16 avril 2009 portant sur la mobilisation de 3.853 ha au profit des sociétés Al Omrane pour la production, entre autres, de près de 70.000 unités à 140.000 DH dont 22.600 unités a été confiée à ces sociétés.

Il est à signaler qu'à fin Juin 2010, 63.068 unités ont été lancées dont 45.070 par le secteur privé.

### I.5.2-Secteur de l'Urbanisme

L'enveloppe budgétaire consentie au département de l'Urbanisme au titre de l'année 2011 s'élève à 413 600 000 dirhams répartie comme suit :

Dépenses de personnel.....	40 600 000 DH
Dépenses de matériel et dépenses diverses.....	254 000 000 DH
Dépenses d'investissement.....	119 000 000 DH

Dans le cadre de l'accompagnement des Agences Urbaines dans les missions qui leur sont dévolues, ces établissements seront appelés à renforcer leurs efforts visant la généralisation en terme de couverture de territoire en documents d'urbanisme. La contribution de l'Etat au profit de ces agences urbaines a pour objectifs notamment de :

- Soutenir la politique de l'habitat par l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation;
- Planifier et organiser l'extension des zones bâties et aménagées;
- Accélérer l'établissement des documents d'urbanisme ou le renouvellement des documents arrivés à échéance;
- Renouveler régulièrement la couverture des zones urbaines et péri-urbaines en photos restitution ;
- Poursuivre la réalisation des études relatives aux projets de territoires comme outil de développement local;
- Accompagner le programme «Villes sans bidonvilles» et les projets de mise à niveau urbaine ;
- Elaborer des chartes architecturales identifiant les références en matière d'architecture locale.

### I.5.3- Domaine du développement territorial

L'enveloppe budgétaire prévue au profit du domaine du développement territorial au titre de l'année budgétaire 2011 s'établit à 96 838 000 dirhams ventilée comme suit:

Dépenses de personnel.....	58 068 000 DH
Dépenses de matériel et dépenses diverses.....	25 000 000 DH
Dépenses d'investissement.....	13 770 000 DH

L'année 2011 sera marquée par la mise en œuvre de plusieurs projets de développement territorial en milieu rural et ce, à travers une nouvelle démarche concertée et basée sur des appels à projets.

Ces projets concernent principalement :

- des projets intégrés de développement territorial ;
- des projets d'appui aux démarches territoriales ;
- des projets de qualification et de développement des territoires ruraux ;
- l'appui au plan d'intervention d'urgence relatif aux zones prioritaires de montagnes.

Il est à noter que ces projets seront réalisés dans le cadre d'une approche de contractualisation et de partenariat entre l'Etat et les Collectivités Locales.

Par ailleurs, cette année connaîtra la poursuite de la réalisation des études régionales (SRAT) ainsi que les actions de lutte contre la désertification et contre la pauvreté par la sauvegarde et la valorisation des oasis.

## I.6- Culture

L'enveloppe prévue au titre de l'exercice 2011 pour le Ministère de la Culture s'élève à un montant global de 513 640 000 dirhams répartis comme suit :

Dépenses de personnel.....	183 640 000 DH
Dépenses de matériel et dépenses diverses.....	140 000 000 DH
Dépenses d'investissement.....	190 000 000 DH

Le budget du Ministère de la Culture pour l'année 2011 s'inscrit dans un contexte de poursuite des efforts du gouvernement pour la mise à niveau du secteur de la culture et la mobilisation des ressources humaines et matérielles en vue de valoriser le potentiel du secteur et de répondre aux besoins des programmes culturels et de réalisation des grands projets culturels à même d'assurer le rayonnement de la culture au plan régional et international.

L'année 2010 a été marquée par la réalisation des principales opérations suivantes :

- la poursuite de la déconcentration de l'action culturelle par la construction de 4 sièges et l'équipement en matériel bureautique et informatique des 16 directions régionales en vue du renforcement de leurs actions en matière de promotion de l'action culturelle et de la mise en valeur du patrimoine culturel au niveau local ;
- le renforcement des infrastructures culturelles de proximité par la construction et l'équipement de nouvelles bibliothèques et médiathèques à Guelmim, Tata, Figuig et Tindart, la construction de deux théâtres régionaux à Oujda et Kénitra et l'achèvement du théâtre de Taza ;
- la réalisation d'instituts de musique et de danse à Oujda et à Taza, l'équipement des conservatoires de musique de Casablanca et d'Ouezzane et



la mise à niveau de 6 conservatoires en partenariat avec les collectivités locales ;

- la restauration et l'entretien de 22 monuments historiques à travers le Royaume et l'aménagement de 7 musées et de 6 sites historiques ainsi que la restauration des murailles de Demnate.

Concernant l'année 2011, le Ministère de la Culture prévoit la réalisation des principaux objectifs suivants:

■ **Le développement de l'infrastructure culturelle par la réalisation des grands projets culturels ci-après :**

- le musée National de l'archéologie et des sciences de la terre pour un coût global de 160 MDH dont 70 MDH à la charge du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social ;
- le lancement des travaux de construction du grand théâtre de Rabat qui s'inscrit dans le cadre de la politique d'aménagement du pays en infrastructures culturelles et de réhabilitation du patrimoine civil à travers tout le Royaume et plus particulièrement dans la ville de Rabat qui peut, de ce fait, en revendiquer le titre de capitale culturelle. Ce projet sera construit dans la zone d'aménagement du Bouregreg, sur une superficie de 6.000 ha, pour un coût global de 1,35 milliard de dirhams et un délai d'exécution de 60 mois ;
- la poursuite des travaux de construction et d'équipement du Musée National des Arts Contemporains et de l'Institut National Supérieur de Musique et des Arts Chorégraphiques dont les coûts de réalisation ont été réévalués respectivement à 200 MDH et 193 MDH. L'achèvement des travaux de réalisation de ces deux projets est prévu au premier semestre 2012.

■ **La modernisation et l'extension des infrastructures de l'administration et des centres de culture :**

L'année 2011 sera marquée par la poursuite de l'extension du réseau des maisons de culture et complexes culturels sur l'ensemble du territoire national. Ainsi 4 nouvelles maisons de culture seront créées ce qui portera la capacité d'accueil global dudit réseau à 24.000 bénéficiaires.

■ **La promotion du livre et de la lecture publique à travers notamment:**

- la poursuite de l'extension de l'infrastructure bibliothécaire et des médiathèques, la réhabilitation et la restauration des bibliothèques publiques et générales, dans l'objectif de création de 1520 nouvelles places de lectures ;
- l'encouragement de la lecture publique par la création de points de lectures et l'organisation de salons du livre qui accueilleront près de 700.000 visiteurs ;
- l'encouragement de l'édition par la poursuite des mesures de soutien à la publication et la diffusion du livre et l'encouragement des publications d'auteurs par l'octroi du prix du Maroc du livre.

**La promotion des arts théâtraux, musicaux et graphiques :**

- en matière de promotion des activités théâtrales, le Ministère de la Culture envisage l'aménagement sur le territoire national d'espaces dédiés à la production des troupes théâtrales et l'encouragement des œuvres théâtrales par l'octroi de soutien financier à quinze pièces de théâtre sélectionnées ;
- en ce qui concerne le développement musical, le Ministère de la Culture prévoit la réalisation du siège du conservatoire de musique de Rabat pour un coût de 11 MDH, l'achèvement de la construction du conservatoire de musique d'Oujda dont le coût est estimé à 7,5 MDH ainsi que la restauration et la mise à niveau des anciens conservatoires de musique et de danse.

**La conservation et la promotion du patrimoine monumental, archéologique et ethnographique, à travers notamment :**

- la réhabilitation de la médina de Tétouan et la poursuite des travaux de préservation de restauration et de mise en valeur des monuments, sites historiques et des fortifications des villes fortifiées ;
- la mise à niveau des équipements techniques et de gestion des musées archéologiques et ethnographiques et des sites historiques dans le but de l'amélioration des recettes provenant des droits de visite.

Par ailleurs, le Ministère de la Culture procédera à travers le « Fonds National pour l'Action Culturelle » à la mobilisation de fonds additionnels pour contribuer au financement des actions culturelles visant la dynamisation de la vie culturelle au plan National et régional, l'organisation des salons du livre pour la promotion de l'édition et de la lecture publique et la poursuite des projets de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine culturel historique matériel et immatériel.

**I.7- Habous et Affaires Islamiques**

Les crédits alloués au Ministère des Habous et des Affaires islamiques pour l'année 2011 s'élèvent à 2 334 348 000 dirhams ventilés comme suit :

Dépenses de personnel.....	234 348 000 DH
Dépenses de matériel et dépenses diverses.....	1 340 000 000 DH
Dépenses d'investissement.....	760 000 000 DH

Dans le cadre de la stratégie globale visant la réforme et la restructuration du champ religieux entreprise ces dernières années, le secteur des Habous et des Affaires Islamiques a connu d'importantes réalisations touchant l'ensemble des domaines d'intervention du Ministère notamment :

- L'amélioration de la situation matérielle et des conditions de travail du personnel religieux couronnée par la création, en 2010, de la Fondation Mohammed VI pour la promotion des œuvres sociales des préposés religieux ;

- La construction, l'aménagement et la restauration des mosquées et des autres lieux de culte ;
- La mise à niveau et la réhabilitation de l'enseignement traditionnel dont les primes du personnel enseignant et les bourses des élèves ont été revalorisées ;
- L'augmentation des effectifs des bénéficiaires du programme d'alphabétisation dans les mosquées ;
- La restructuration et la modernisation de l'administration centrale et des services extérieurs ;
- La déconcentration des structures administratives et des moyens budgétaires ;
- Le renforcement des programmes de sensibilisation et d'encadrement religieux des populations à l'intérieur du Maroc ainsi que des marocains résidant à l'étranger et la promotion de la culture islamique en mettant en valeur les préceptes fondamentaux de l'Islam et ses valeurs ;
- La modernisation de la gestion des biens habous.

Le programme de ce ministère pour l'année 2011 s'inscrit dans le cadre de la poursuite de la réalisation des chantiers ouverts qui concernent les domaines précités.

Ainsi, en matière d'édification des mosquées le Ministère des Habous et des Affaires Islamiques prévoit :

- La poursuite du programme de construction des mosquées dans les centres urbains notamment dans les quartiers défavorisés et en milieu rural ;
- Le renforcement du partenariat avec les collectivités locales en vue de promouvoir l'édification des mosquées dans les zones en manque ;
- Le renforcement du programme d'urgence de réhabilitation des mosquées menaçant ruine dans les différentes provinces et préfectures du Royaume ;
- L'encouragement des associations à la construction et à l'équipement des mosquées notamment par la simplification des procédures, leur accompagnement au niveau de l'exécution des travaux et du contrôle des chantiers.

Au niveau de l'enseignement traditionnel, il est prévu la poursuite de la réalisation du programme global de mise à niveau et de restructuration ainsi que la construction et l'équipement de nouveaux établissements.

Le domaine des Habous constitue également l'une des priorités du Ministère des Habous et des Affaires Islamiques en offrant de larges possibilités de développement notamment au niveau de l'amélioration de ses revenus et de la rentabilité de ses investissements. Les actions envisagées dans ce domaine consistent notamment en ce qui suit :

- La modernisation de la gestion des habous publics ;

- La sauvegarde, la réhabilitation et la valorisation des biens habous ;
- La poursuite de l'immatriculation des habous publics ;
- Le renforcement du contrôle des habous publics en relation avec le Conseil supérieur pour le contrôle des finances des habous publics créé en 2010.

En plus des programmes précités, le Ministère des Habous et des Affaires Islamiques envisage de poursuivre les principales actions récurrentes suivantes :

- La formation de 200 imams et morchidates destinés à exercer dans les mosquées et à assurer des missions de prédication par le contact direct avec les populations ;
- La réalisation du programme d'alphabétisation dans les mosquées en poursuivant les actions ayant abouti, ces dernières années, à l'amélioration de ses performances notamment au niveau de l'augmentation des effectifs des bénéficiaires;
- L'organisation des cérémonies religieuses aux niveaux national, régional et local ;
- L'édition, l'impression et la diffusion du Saint Coran en collaboration avec la Fondation Mohammed VI pour l'édition du Saint Coran ;
- L'encadrement religieux et administratif des marocains accomplissant le pèlerinage aux lieux saints de l'Islam.

### **I.8- Haut Commissariat aux Anciens Résistants et Anciens Membres de l'Armée de Libération**

L'enveloppe budgétaire prévue au profit du Haut Commissariat aux Anciens Résistants et Anciens Membres de l'Armée de Libération pour l'année 2011 s'élève à 102 928 000 DH répartis comme suit :

Dépenses de personnel.....	45 923 000 DH
Dépenses de matériel et dépenses diverses.....	46 944 000 DH
Dépenses d'investissement.....	10 061 000 DH

Le programme de cette administration pour l'année 2011 s'inscrit dans le cadre de la poursuite des actions menées par le Haut Commissariat aux Anciens Résistants et Anciens Membres de l'Armée de Libération, soit au niveau de la mise en relief de l'histoire de la résistance soit au niveau du soutien apporté aux anciens résistants et anciens membres de l'armée de libération et à leurs familles.

#### ■ **Axe 1 : Actions relatives à la mise en relief de l'histoire de la résistance :**

Cette action constitue l'une des principales missions du Haut Commissariat. Elle vise à faire découvrir à nos jeunes et aux futures générations l'histoire de l'épopée de la résistance nationale.

A ce titre, le Haut Commissariat poursuivra le programme de rapatriement, de l'étranger, des archives nationales de l'ère coloniale (1912 – 1956) ayant trait à la résistance dont 1.324.000 documents ont été sélectionnés au cours des années 2009 et 2010.

Dans un but de conserver la mémoire nationale et notre patrimoine historique, plusieurs actions continues sont poursuivies par le Haut Commissariat notamment, la célébration des événements nationaux ayant trait à la résistance, le renforcement du réseau des musées régionaux ( 18 musées programmés en 2010) , la poursuite de l'édition de l'encyclopédie du mouvement de la résistance, la contribution à la production des œuvres cinématographiques et audio-visuelles relatives à l'histoire de la résistance et la contribution à la construction et à l'équipement de complexes socio- culturels de la résistance dans plusieurs provinces et préfectures du Royaume en partenariat avec les collectivités locales.

### **Axe 2 : Actions à caractère économique et social**

Ces actions revêtent un caractère prioritaire pour le Haut commissariat aux Anciens Résistants et Anciens Membres de l'Armée de Libération dans la mesure où elles visent à améliorer les conditions sociales de la famille de la résistance. Ainsi, les principales actions prévues au titre de l'année 2011 consistent en :

- L'élargissement du champ des bénéficiaires de l'assurance médicale de base et complémentaire des anciens résistants et anciens membres de l'Armée de Libération et leurs ayants droit qui a atteint en 2010 environ 20.500 ménages au lieu de 17.000 ménages lors du lancement de cette action ;
- La contribution à l'acquisition de terrains ou de logements ; l'aide à la création ou l'extension des coopératives et à la réalisation de projets économiques dont les efforts déployés en 2010 ont abouti à la réalisation de 1.352 moyens ou petits projets, 53 coopératives et 104 associations.

Parallèlement, le Haut commissariat continuera à apporter son soutien aux nécessiteux de la famille de la résistance, en leur octroyant des secours directs et en accordant des aides pour frais de sépulture aux ayants droit des anciens résistants décédés.

### **I.9- Jeunesse et Sports**

Les crédits alloués au Ministère de la Jeunesse et des Sports au titre de l'année 2011 s'élèvent à 1 436 602 000 dirhams répartis comme suit :

Dépenses de personnel.....	394 602 000 DH
Dépenses de matériel et dépenses diverses.....	151 000 000 DH
Dépenses d'investissement.....	891 000 000 DH

Ces crédits sont destinés à la poursuite des efforts pour la réalisation des objectifs du programme gouvernemental en matière de jeunesse et de sports, visant à asseoir les bases d'une politique éducative et sportive de qualité et de proximité

répondant, par une approche segmentée et convergente, aux attentes des citoyens marocains.

Afin d'atteindre les résultats escomptés, le Ministère de la Jeunesse et des Sports s'est fixé les objectifs généraux suivants:

- La création d'un environnement pour l'émergence et l'ancrage d'une culture sportive au sein des instances de gouvernance;
- La création d'une dynamique sociale ;
- Le développement de la culture de citoyenneté ;
- La mise en place des moyens matériels et humains permettant au Ministère de réaliser les objectifs tracés ;
- Le renforcement de la décentralisation et de la régionalisation.

### **I.9.1. Domaine de la Jeunesse, Enfance et Affaires Féminines :**

Les réalisations de l'année 2010 ont porté principalement sur la mise à niveau, l'aménagement et l'équipement des établissements socio-éducatifs (Maisons de jeunes, Foyers Féminins, Garderies d'enfants, Centres d'accueil...).

L'année 2010 a été également marquée par la poursuite du programme « vacances et loisirs » qui a concerné 300 000 enfants. Par ailleurs, ledit programme a été renforcé par :

- La création de nouveaux sites d'estivage (élargissement du réseau des colonies de vacances);
- La mise à niveau des sites existants (Réhabilitation et équipements) ;
- La mise en place d'un contrat d'objectifs avec les associations.

**Le plan d'action 2011** consiste en la poursuite du déploiement de la nouvelle stratégie sectorielle à travers la mise en œuvre des actions suivantes:

- Equipement de 25 nouvelles maisons de jeunes (hors Centres Sportifs de Proximité) ;
- Mise à niveau de 84 maisons de jeunes existantes ;
- Equipement de 84 maisons de Jeunes des Centres Sportifs de Proximité ;
- Mise à niveau de 7 colonies de vacances existantes ;
- Création et équipement de 5 nouvelles colonies de vacances ;
- Création d'un Nouveau club d'enfants ;
- Mise à niveau de 2 clubs d'enfants existants ;
- Mise à niveau de 57 garderies/ crèches existantes ;
- Equipements de 83 garderies/ crèches des Centres Sportifs de Proximité ;


- ▣ Mise à niveau de 67 foyers féminins existants ;
- ▣ Equipement de 34 nouveaux foyers féminins ;
- ▣ Création d'un nouveau centre d'accueil en partenariat ;
- ▣ Mise à niveau de 5 centres d'accueil existants.

### I.9.2- Domaine des Sports


Les principales réalisations au titre des années 2009-2010 se présentent comme suit :

- ▣ Programme de réalisation des infrastructures :
  - Région de l'oriental : Réalisation de 10 clubs socio-sportifs de proximité, construction et aménagement d'une piste d'athlétisme à revêtement synthétique avec gradin et réhabilitation et mise à niveau du siège de la délégation de Figuig ;
  - Région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer : Réalisation de 10 clubs socio-sportifs de proximité, construction d'un centre régional des athlètes, mise à niveau de l'Institut Royal de Formation des Cadres à Rabat, construction d'un Centre d'Excellence, construction et aménagement d'une piste d'athlétisme à revêtement synthétique avec gradin et réalisation d'un terrain en gazon synthétique à Khémisset ;
  - Région du Grand Casablanca : Lancement des études architecturales pour la construction du stade de Casablanca et réalisation de 7 clubs socio-sportifs de proximité, construction d'un centre régional des athlètes et construction et aménagement d'une piste d'athlétisme à revêtement synthétique avec gradin ;
  - Région de Fès-Boulemane : Réalisation de 12 clubs socio-sportifs de proximité, construction et aménagement d'une piste d'athlétisme à revêtement synthétique avec gradin et réalisation d'une salle couverte omnisport et d'un terrain en gazon synthétique à Fès ;
  - Région de Meknès-Tafilalet : Construction de l'académie internationale multidisciplinaire d'athlétisme à Ifrane, réalisation de 9 clubs socio-sportifs de proximité, construction et aménagement d'une piste d'athlétisme à revêtement synthétique avec gradin et réalisation d'une salle couverte omnisports à Meknès ;
  - Région de Sous-Massa-Draa : Poursuite de la réalisation du stade d'Agadir, réalisation de 17 clubs socio-sportifs de proximité, construction et aménagement d'une piste d'athlétisme à revêtement synthétique avec gradin et réalisation d'un terrain en gazon synthétique à Agadir ;
  - Région de Laayoune-Boujdour-Sakia El Hamra : Réalisation de 6 clubs socio-sportifs de proximité, réhabilitation et mise à niveau du siège de la délégation provinciale de Laayoune, réalisation d'une salle couverte omnisport et d'un terrain en gazon synthétique à Laayoune ;

- Région de Marrakech-Tensift-Al Haouz : Réalisation de 25 clubs socio-sportifs de proximité, construction de 2 centres régionaux des athlètes et réalisation d'une salle couverte omnisport et d'un terrain en gazon synthétique à Marrakech ;
- Région de Tanger-Tétouan : Réalisation de 6 clubs socio-sportifs de proximité, construction et aménagement de 2 pistes d'athlétisme à revêtement synthétique avec gradin, réalisation de 2 salles couvertes omnisport et réalisation d'un terrain en gazon synthétique à Tétouan ;
- Région de Tadla-Azilal : Construction d'un centre régional des athlètes et construction et aménagement d'une piste d'athlétisme à revêtement synthétique avec gradin ;
- Région de Taza-Taounate-Al-Hoceima : Construction et aménagement de 2 pistes d'athlétisme à revêtement synthétique avec gradin, réhabilitation et mise à niveau du siège de la délégation provinciale de Taounate et réalisation d'un terrain en gazon synthétique à Al Hoceima ;
- Région du Gharb-Cherarda- Beni Hsan : Construction et aménagement de 2 pistes d'athlétisme à revêtement synthétique avec gradin, réhabilitation et mise à niveau du siège de la délégation provinciale de Sidi Kacem et réalisation d'une salle couverte omnisports et d'un terrain en gazon synthétique à Kénitra ;
- Région de Doukkala-Abda : Construction et aménagement d'une piste d'athlétisme à revêtement synthétique avec gradin, réalisation d'une salle couverte omnisport à Safi et réalisation d'un terrain en gazon synthétique à El Jadida et à Safi ;
- Région de Guelmim-Esmara : Réalisation de 3 clubs socio-sportifs de proximité et construction et aménagement d'une piste d'athlétisme à revêtement synthétique avec gradin ;
- Région de Oued Eddahab-Lagouira : Construction et aménagement d'une piste d'athlétisme à revêtement synthétique avec gradin et réalisation d'une salle couverte omnisport à Dakhla ;
- Région de Chaouia-Ouardigha : Réalisation d'une salle couverte omnisports et d'un terrain en gazon synthétique à Khouribga.

 Programme de Formation :

- Lancement du diplôme d'entraîneur spécialisé en partenariat avec la Fédération Royale Marocaine de Football et la Fédération Royale Marocaine d'Athlétisme ;
- Lancement d'un plan de formation au profit du personnel du Ministère ;
- Diversification des cursus de formation à l'Institut Royal de Formation des Cadres (Formation qualifiante, Brevets d'Etat, Licence et Master).

 Programme de soutien aux fédérations sportives :



- Elaboration de contrats d'objectifs avec l'ensemble des Fédérations Sportives fixant les engagements respectifs et les résultats à atteindre en termes de licenciés, de clubs, de ligues, de cadres techniques et d'officiels.

▣ Programme de Gouvernance et de normalisation :

- Elaboration d'un projet relatif au cadre juridique adapté au sport professionnel (sociétés sportives à but lucratif, ligues professionnelles, loi sur l'Education Physique et le Sport, loi sur la violence, loi sur le dopage) ;
- Finalisation de statuts types des Fédérations et des ligues (obligation de présenter un programme pour se faire élire au sein des instances décisionnelles).

▣ Programme relatif à l'organisation des manifestations :

- Organisation des 1er Jeux Africains de la Jeunesse en Juillet 2010 ;
- Organisation de la 2ème édition des jeux Nationaux des écoles de sports.

Le plan d'action du Ministère de la Jeunesse et des Sports, dans le domaine des Sports, au titre de l'année 2011 porte sur les principales actions suivantes :

- ▣ Poursuite de la réalisation du programme d'infrastructures sportives de proximité en partenariat avec les collectivités locales et le secteur privé (125 clubs socio-sportifs de proximité, 5 petits stades, 3 salles couvertes, 2 centres d'excellence et 2 piscines couvertes) ;
- ▣ Poursuite des travaux de construction et d'équipement des stades de Tanger, Marrakech et Agadir pour leur achèvement au cours du premier trimestre 2011 pour les stades de Tanger et de Marrakech et fin 2011 pour le stade d'Agadir et ce, avec la contribution du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social ;
- ▣ Poursuite des études relatives à la réalisation du grand stade de Casablanca d'une capacité d'environ 80.000 places et doté de l'ensemble des infrastructures, des locaux et des équipements lui permettant d'accueillir des manifestations sportives de grande ampleur ;
- ▣ Soutien au Comité National Olympique Marocain et aux Fédérations Marocaines Sportives pour permettre aux jeunes de bénéficier d'un service public performant et de qualité et d'atteindre les objectifs en matière de licenciés, de pratiquants, de formateurs et de managers sportifs ;
- ▣ Mise en place d'opérations de détection des jeunes sportifs au Maroc et à l'étranger et poursuite du programme de préparation et de participation des sportifs de haut niveau susceptibles d'assurer une représentation digne du Maroc aux différentes échéances sportives, régionales, continentales et internationales, notamment les Jeux Olympiques de Londres en 2012 ;
- ▣ Renforcement de la formation dans le domaine du sport par la mise à niveau de l'Institut Royal de Formation des Cadres et le Centre de Bourgogne de Casablanca et la création des centres d'excellence basés sur le concept sport-études pour la formation des sportifs d'élite.

## II- Secteurs d'Infrastructure

### II.1- Equipement et Transport

Les crédits alloués au Ministère de l'Equipement et des Transports (MET) au titre de l'année 2011 s'élèvent à 8 825 943 000 dirhams répartis comme suit :

Dépenses de personnel.....	665 943 000 DH
Dépenses de matériel et dépenses diverses.....	110 000 000 DH
Dépenses d'investissement.....	5 834 000 000 DH
Fonds Spécial Routier .....	2 200 000 000 DH
Fonds de Délimitation du Domaine Public Maritime et Portuaire .....	16 000 000 DH

En plus de ces crédits, la Caisse pour le Financement Routier (CFR) créée en 2004 en tant qu'établissement public sous la tutelle dudit Ministère, mobilisera des emprunts auprès des bailleurs de fonds pour le financement du deuxième programme national des routes rurales (PNRR2). Cette caisse recevra également les versements des Collectivités Locales qui contribuent au financement du PNRR2.

Les ressources budgétaires affectées au MET concourent à la réalisation des objectifs ci-après :

- **La poursuite de la réalisation des grands chantiers** d'infrastructures visant le développement économique et social du pays à travers l'accompagnement de la mise en œuvre des stratégies sectorielles et le renforcement de la cohésion territoriale du pays pour assurer une meilleure intégration du Maroc dans l'économie globalisée comme plate-forme logistique attractive des investissements et créatrice de richesse. Les objectifs assignés à cet axe ont trait notamment à la création d'emplois, à la contribution à la création de la valeur ajoutée et au développement de l'entreprise nationale à travers l'allotissement des projets pour les adapter à sa taille et à sa capacité de réalisation ainsi que les industries nationales des matériaux de construction, les transporteurs et les sous-traitants, ... ;
- **La mise en œuvre de la stratégie nationale pour le développement de la compétitivité logistique** du Maroc. Cette stratégie a été formalisée dans le cadre du contrat-programme conclu devant Sa Majesté le Roi le 20 Avril 2010 entre l'Etat et la CGEM en vue d'atteindre les objectifs ci-après : **i)** réduire les coûts logistiques de 20% du PIB actuellement à 15% en 2015; **ii)** accélérer la croissance du PIB par l'augmentation de la valeur ajoutée induite par la réduction des coûts logistiques (+3 à 5 points du PIB en 2015); et **iii)** contribuer au développement durable du pays à travers la réduction des nuisances, de l'émission du CO<sub>2</sub> et la décongestion des routes et des villes. Pour ce faire, ladite stratégie est bâtie sur cinq piliers fondamentaux à savoir :
  - i. **Le développement et la mise en œuvre d'un réseau national de plateformes logistiques** à proximité des opérateurs économiques et des consommateurs ;

- ii. **L'optimisation et la massification des flux de marchandises** en mettant en œuvre des mesures adéquates et adaptées pour chaque filière (céréales d'importation, céréales domestiques, vrac liquide, distribution nationale, matériaux de construction, produits agricoles domestiques, textile; biens industriels, produits agricoles d'exportation, conteneurs,...) ;
- iii. **L'incitation à l'émergence d'acteurs logistiques intégrés et performants** notamment dans le transport routier de marchandises (représentant 90% du transport de fret) ;
- iv. **Le développement des compétences à travers un plan national de formation dans les métiers de la logistique** visant, d'une part, une meilleure visibilité et centralisation de la demande de formation et, d'autre part, une redynamisation des systèmes de formation existants ;
- v. **La mise en place d'un cadre de gouvernance du secteur et de mesures de régulation adaptées** à travers la constitution d'un comité de pilotage du Contrat-Programme présidé par le Premier Ministre ainsi que la création d'une agence pour le développement de la compétitivité logistique et d'un observatoire en vue d'assurer la pérennité de la mise en œuvre de la stratégie et la coordination opérationnelle entre les différents partenaires, de doter le Maroc d'un pôle d'expertise en matière de logistique et de mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires à l'atteinte des objectifs escomptés à travers le développement de la logistique.

Par ailleurs, et en vue de déterminer les actions concrètes à mettre en œuvre par filière et/ou par zone géographique, 10 contrats d'application dudit contrat-programme sont à conclure dont celui relatif au développement des zones d'activités logistiques dans la Région du Grand Casablanca qui a été déjà signé.

- **L'amélioration de la mobilité et le développement du transport durable :**  
A travers des aspects liés notamment à l'offre de transport, à la sécurité et à l'état du parc, le citoyen est placé au cœur de la stratégie des transports. La qualité des moyens et services de transport qui lui sont offerts sont en amélioration continue.

### II.1.1- Equipement

#### i) Domaine Routier et Autoroutier

L'action de l'Etat dans ce domaine consiste en l'extension et la maintenance du patrimoine routier et autoroutier du pays à travers la réalisation des actions suivantes :

##### i.1) Autoroutes

Le contrat-programme conclu entre l'Etat est la société nationale des autoroutes du Maroc (ADM) pour la période 2008-2015 a pour objet de doter le Maroc d'un linéaire de 1800 Km d'autoroutes à l'horizon 2015 et ce, par l'achèvement du premier schéma d'armature autoroutier et la réalisation d'un programme complémentaire de 383 Km (Berrechid – Beni Mellal, contournement de Rabat, Tit Mellil – Berrechid et El Jadida – Safi). Le montant des investissements prévus sur la période dudit contrat s'élève à 31,66 Milliards de dirhams.

En vertu dudit contrat-programme, l'Etat contribue au programme d'investissement de la société ADM au titre de l'année 2011 pour un montant de 1.140 MDH à débloquer sous forme de dotations en capital au profit de ladite société.

Par ailleurs, l'année 2011 connaîtra la mise en service de l'autoroute liant Fès à Oujda sur 320 Km, dernier tronçon du premier schéma d'armature autoroutier portant sur 1417 Km. En outre, seront poursuivis les travaux d'élargissement à 2 x 3 voies de l'autoroute Casablanca – Rabat (1,16 milliard de dirhams) ainsi que ceux des liaisons en démarrage, à savoir l'autoroute liant Berrechid à Béni Mellal dont le coût est estimé à 6 Milliards de dirhams et l'autoroute de contournement de Rabat d'un coût de 2,7 Milliards de dirhams.

## **i.2) Routes**

L'effort consenti par l'Etat dans le domaine routier en 2011 concerne les principales actions suivantes:

### **a) Les programmes et projets d'extension du patrimoine routier :**

- La poursuite des travaux de réalisation du tronçon de la rocade méditerranéenne reliant Tétouan à Jebha sur 120 Km et bénéficiant du financement de la JBIC. A noter que ce tronçon constitue le dernier maillon de cette rocade qui relie les villes de Tanger et Saidia sur 510 km et réduit le temps du trajet de 11 à 7 heures en améliorant considérablement les conditions de confort et de sécurité sur cette route;
- La poursuite de la réalisation du Second Programme National des Routes Rurales (PNRRII) portant sur un linéaire global de 15.500 Km pour un coût évalué à 14,43 Milliards de dirhams, à mobiliser à hauteur de 61% par les emprunts et dons, 24% par des crédits inscrits au Budget Général et au Fonds Spécial Routier et 15% par les Collectivités Locales. L'objectif assigné à ce programme est d'atteindre un taux d'accès à la route en milieu rural de 80% à l'achèvement du programme prévu en 2012 contre 54% au lancement dudit programme en 2005. Les projets à réaliser en 2011 dans le cadre du PNRR II permettront de porter le taux d'accessibilité des populations rurales à la route à 76 % à fin 2011 contre 67,6% réalisé à fin 2009 et 72% prévu à fin 2010;
- Le lancement des travaux de dédoublement de la route reliant Taza à Al Hoceima sur un linéaire de 148,5 Km pour un coût estimé à 2,5 Milliards de dirhams, dont 1,8 Milliards de dirhams à inscrire au Budget Général et 700 MDH à la charge de la Direction Générale des Collectivités Locales. Ce projet permettra de relier la ville d'Al Hoceima et toute la Région au réseau autoroutier national tout en réduisant le temps de parcours d'une heure environ et en améliorant les conditions de confort et de sécurité pour les usagers ;
- La poursuite des projets de dédoublement de certains axes routiers qui drainent un important trafic ou qui constituent le prolongement du réseau autoroutier vers les villes qu'il dessert.

**b) les opérations d'entretien et de maintenance du patrimoine routier** en vue d'améliorer le niveau de service offert à l'utilisateur. Dans ce cadre, l'action du Ministère concerne :

- ▣ la réalisation des travaux d'entretien et de maintenance des routes et ce, selon la stratégie d'action du Ministère de l'Équipement et des Transports sur la période 2008 – 2012 et qui concerne : i) 10.000 Km à traiter avec un rythme annuel de 2.000 Km de renforcement, revêtement et élargissement afin d'améliorer l'état du réseau; et ii) 250 Ouvrages d'art à raison de 50 ouvrages à reconstruire ou à réhabiliter chaque année ;
- ▣ la réparation des dégâts de crues survenus sur les routes et les ouvrages d'art suite aux inondations qu'a connues le Royaume lors des deux dernières années.

**c) l'amélioration des conditions d'exploitation des routes et de la sécurité routière** à travers :

- ▣ le traitement de plus de 40 points noirs sur le réseau routier national ;
- ▣ le renouvellement des engins de travaux publics en vue d'améliorer leur efficacité et leur productivité.

**d) La contribution à la construction de la route reliant la plateforme Logistique de Zenata au port de Casablanca** dont le coût global s'élève à 560 MDH et ce, dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de la stratégie nationale pour le développement de la compétitivité logistique;

**e) La réalisation des études techniques** et de faisabilité pour les projets routiers et autoroutiers.

## **ii) Domaine portuaire**

Les crédits inscrits au profit du secteur portuaire sont principalement destinés à la réalisation des projets suivants:

- a) Le lancement d'un nouveau port à Safi** pour: **i)** répondre aux besoins spécifiques de l'ONE en termes d'importation du charbon destiné à la nouvelle station thermique pour la production de l'électricité qui entrera en service au courant de l'année 2014; **ii)** anticiper les besoins de l'OCP en ce qui concerne l'exportation des phosphates et ses dérivés ; et **iii)** anticiper les besoins du développement de l'activité conteneurs au niveau de ce port dans le cadre du développement de la compétitivité logistique du Maroc ;
- b) L'achèvement des travaux portuaires de fermeture de la passe actuelle et d'ouverture d'une nouvelle passe à la lagune de Marchica à Nador** en vue de sa transformation en un port de plaisance. S'inscrivant dans le cadre du vaste programme d'aménagement de la lagune de Marchica, cette opération dont le coût actualisé s'élève à 417 MDH permettra la dépollution continue de la lagune, par le renouvellement récurrent de ses eaux ;
- c) La poursuite des travaux de réalisation d'un épi d'arrêt de sable au niveau du port de Tarfaya** et ce, dans l'objectif d'améliorer les conditions d'exploitation de cet ouvrage dont l'activité est entravée par un phénomène d'ensablement rapide du port. Le coût de cette opération est de 360 MDH. Par

ailleurs, l'Agence Nationale des Ports a été chargée de réaliser également un épi d'arrêt de sable au niveau du port de Sidi Ifni qui connaît également le phénomène d'ensablement rapide et ce, pour un coût global de 300 MDH étalé sur 3 ans ;

- d) **La poursuite des travaux d'extension du port de Dakhla** dédié principalement au développement de la pêche maritime et dont le coût s'élève à 400 MDH;
- e) **La réalisation d'une souille à la lagune d'El Oualidia** pour un coût estimé à 30 MDH conformément à la convention signée à cet effet et ce, à l'occasion de la journée de la terre célébrée par la ville de Rabat en 2010. Ce projet a pour objectif de préserver l'écosystème de la lagune à travers la collecte des sédiments argileux et leur refoulement à la mer ;
- f) **La poursuite des opérations de délimitation du domaine public maritime et la protection des plages** et ce, dans le cadre du Compte d'Affectation Spéciale « Fonds de délimitation du domaine public maritime et portuaire » qui mobilise annuellement 16 MDH.

Par ailleurs, et conformément aux termes de la convention liant l'Etat et l'Agence Spéciale Tanger Med (TMSA) pour la réalisation du projet Tanger Med II, l'Etat contribue au financement de ce projet pour un montant de 2 Milliards de dirhams dont 900 MDH ont été débloqués en 2010, 700 MDH seront versés courant 2011 et 400 MDH en 2012.

D'un coût s'élevant à 13,5 Milliards de dirhams dont 8,9 Milliards de dirhams pour la première phase, cet ouvrage contribuera au renforcement des capacités de transbordement du complexe portuaire Tanger Med pour les porter à 8 Millions d'EVP par an dont 5 Millions d'EVP au niveau du port Tanger Med II seulement.

### II.1.2- Domaine du Transport


Les crédits ouverts dans ce cadre sont destinés aux actions suivantes :


a) **L'appui au programme d'investissement de l'Office National des Chemins de Fer (ONCF)** conformément aux termes du contrat-programme liant l'Etat et cet office sur la période 2010 – 2015. Cet appui se matérialise en 2011 par des dotations en capital à débloquent au profit de l'ONCF pour un montant de 1.756 MDH ventilé comme suit :

- 996 MDH pour le remboursement des emprunts contractés par cet office, dont 507 MDH au titre de la desserte ferroviaire du complexe portuaire Tanger Med;
- 760 MDH au titre de la participation de l'Etat au financement des études et travaux de réalisation de la ligne à grande vitesse entre Tanger et Casablanca. A noter que ce projet consiste en la réalisation sur 200 Km d'une nouvelle ligne entre Tanger et Kénitra et permettant une vitesse commerciale de 320 Km par heure. Ainsi, le temps de parcours par train entre Tanger et Casablanca sera réduit à 2 heures 10 minutes contre 5 heures actuellement. D'un coût évalué à 20 Milliards de dirhams Hors Taxes, ce projet sera financé à hauteur de 75% par le biais d'emprunts et de dons. Sa mise en service est prévue pour la fin de l'année 2015.

**b) L'accompagnement des réformes du transport routier** inter urbain dans le cadre du Compte d'affectation spécial dédié à cet effet ; à savoir le « Fonds d'accompagnement des réformes de transport urbain et inter urbain ». Les actions à réaliser dans ce cadre consistent notamment en : **i)** la conception et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de formation des professionnels du transport et **ii)** l'accompagnement de l'entrée en vigueur du nouveau code de la route, à travers la mise en place d'un système d'information exploitable reliant l'ensemble des agents verbalisateurs et permettant de recueillir l'information relative aux infractions commises par les usagers de la route, l'acquisition de matériel de contrôle technique dont notamment les radars et la mise en œuvre d'un mécanisme permettant l'acheminement des documents retenus par les agents verbalisateurs vers les lieux de résidence des conducteurs ayant commis des infractions.

En outre ledit fonds prend en charge des études se rapportant : **i)** au développement du transport international routier de marchandises ; **ii)** à la constitution d'acteurs de référence dans le secteur du transport de marchandises ; et **iii)** à la mise en place d'outils de régulation du transport routier de voyageurs ;

 **La contribution au renforcement de la Sécurité Routière** notamment à travers le renforcement du contrôle routier, la qualification des conducteurs professionnels de poids lourds, la mise à niveau du secteur de l'enseignement de la conduite et le renforcement des efforts de sensibilisation, d'éducation et de formation en matière de sécurité routière. De sa part, le Centre National d'Essais et d'Homologation, érigé en SEGMA par la loi de finances pour l'année 2008, se charge de : **i)** l'amélioration de la qualité des visites techniques et la standardisation des opérations de contrôle technique entre les centres de visite technique et ce, sur la base des audits à réaliser ; **ii)** l'évaluation de l'impact du nouveau système de contrôle en vue d'améliorer la fiabilité des véhicules et leur sécurité sur la route et de réduire la pollution ; et **iii)** la mise à niveau du système national de réception des véhicules au vu des insuffisances du système de réception actuel ;

 **La reconduction et l'amélioration du dispositif de renouvellement du parc de transport routier de marchandises** pour le compte d'autrui et de transport mixte en milieu rural et ce, dans l'objectif d'améliorer les conditions de transport, de renforcer la sécurité routière, de réduire l'impact sur l'environnement et de contribuer au renforcement de l'efficacité énergétique des véhicules.

## **II.2- Energie, Mines, Eau et Environnement**

L'enveloppe budgétaire globale mise à la disposition du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement au titre de l'année 2011 s'élève à 4 442 859 000 DH ventilée comme suit :

Dépenses de personnel.....	445 845 000 DH
Dépenses de matériel et dépenses diverses.....	215 014 000 DH
Dépenses d'investissement.....	3 782 000 000 DH

Cette enveloppe est répartie, par domaine, comme suit :

### II.2.1- Energie et Mines

L'enveloppe budgétaire mise à la disposition du domaine de l'Energie et des Mines au titre de l'année 2011 s'élève à 669 129 000 DH. Elle est ventilée comme suit :

Dépenses de personnel.....	118 129 000 DH
Dépenses de matériel et dépenses diverses.....	169 000 000 DH
Dépenses d'investissement.....	382 000 000 DH

Cette enveloppe d'investissement est répartie par domaine comme suit :

#### 1- Domaine de l'Energie

Le secteur de l'Energie, un des piliers de développement de l'économie nationale, poursuivra la mise en œuvre de son plan d'action, au titre de l'année 2011, dans le cadre de la nouvelle stratégie, dont les principaux objectifs peuvent être résumés comme suit :

- ▣ Assurer la sécurité d'approvisionnement et la disponibilité de l'énergie pour un développement durable;
- ▣ Permettre l'accès généralisé à l'énergie à des prix compétitifs;
- ▣ Réaliser une meilleure adéquation entre l'offre et la demande ;
- ▣ Valoriser les ressources nationales notamment les énergies renouvelables ;
- ▣ Promouvoir l'expertise et l'appropriation des technologies avancées;
- ▣ Préserver l'environnement.

Ladite stratégie s'articule autour des principales composantes suivantes :

- ▣ Construire un bouquet électrique optimisé autour de choix technologiques fiables et compétitifs. En raison de sa disponibilité sur le marché international, le charbon constituera, sur le court et moyen termes, la source d'énergie principale du bilan électrique national. Dans ce cadre, le gaz naturel, eu égard aux opportunités dont dispose notre pays notamment en terme de redevance du passage du Gazoduc Maghreb–Europe, et aux avantages compétitifs que présente cette ressource, peut constituer également une option envisageable dans la structure, du bilan électrique du pays ;



- Développer la production des énergies renouvelables à grande échelle en exploitant le potentiel exceptionnel dont dispose le Maroc en termes des énergies solaires et éoliennes de façon à atténuer la dépendance énergétique de notre pays, de réduire les émissions des gaz à effet de serre et de promouvoir le développement durable ;
- Eriger l'efficacité énergétique en priorité nationale en vue de rationaliser la consommation énergétique nationale ;
- S'intégrer dans le système énergétique régional euro-méditerranéen et africain, en vue de tirer profit des opportunités offertes par l'environnement régional en termes de maîtrise des coûts, de coopération et de transferts de technologies ;
- Intégrer les impératifs de respect de l'environnement en amont à toutes les activités énergétiques ;
- Mobiliser les ressources nationales fossiles.

Pour atteindre les objectifs assignés à la stratégie engagée au niveau du secteur énergétique, des plans d'action à court, moyen et long termes ont été définis et se présentent comme suit :

#### **a - Plan d'action à court terme**

Le Plan National d'Actions Prioritaires (PNAP) dans le domaine de l'électricité, a été adopté, pour la période 2008-2012, pour assurer l'adéquation entre l'offre et la demande électriques et lancer les premières mesures d'efficacité énergétique. A cette échéance, près de 3.500 MW de puissances électriques supplémentaires seront en service et 22,7 millions de lampes LBC distribuées.

A fin juillet 2010, une capacité de 843 MW a été installée et 4,5 millions de lampes LBC ont été distribuées.

#### **b - Plan d'action à moyen terme**

Ce plan prévoit à moyen terme la réalisation des actions suivantes :

- l'utilisation du charbon propre comme source principale du bilan électrique. A cet égard, le charbon sera utilisé dans les deux unités additionnelles de Jorf Lasfar (2x350 MW) et la nouvelle centrale de Safi (2x660 MW) qui devrait entrer en production entre 2013 et 2015 ;
- l'utilisation du gaz de redevance pour la pointe et la semi base tout en explorant les options d'extension du Gazoduc Maghreb Europe et l'introduction du gaz naturel liquéfié ;
- le développement à grande échelle des énergies renouvelables à travers le lancement de deux programmes ambitieux de production d'électricité d'origine renouvelable :
  - un programme solaire pour la production d'une puissance de 2000 MW pour un coût de 70 MMDH dont la réalisation a été confiée à Moroccan

Agency for Solar Energy au niveau de cinq sites identifiés à Ouarzazate Sebkatah, Boujdour, Ain bni Mathar et Foum elouad ;

- un programme éolien d'une puissance de 2000 MW dont la réalisation au niveau de chaque site est confiée à une société de projet qui regroupe l'Office National de l'Electricité, la société d'Investissement Energétique, le Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social et un partenaire privé.
- ▣ la poursuite du renforcement des interconnexions électriques du Maroc avec les pays voisins.

### c- Plan d'action à long terme

Ce plan prévoit à long terme les interventions ci-après :

- ▣ le développement des technologies nucléaires avec la mise en place d'un comité national de réflexion chargé d'examiner la faisabilité technique, économique et financière dans l'objectif d'introduire le nucléaire dans le mix électrique national à l'horizon 2020-2025 ;
- ▣ la valorisation des schistes bitumineux avec la construction d'une centrale pilote de 100 MW pour l'extraction d'hydrocarbures ;
- ▣ L'exploration et l'exploitation du potentiel des algues et des autres plantes grasses ainsi que la production d'électricité à partir de déchets organiques.

En parallèle avec les actions susmentionnées, un plan national de l'efficacité énergétique est mis en œuvre dans l'objectif de réaliser une économie d'énergie de 12% à l'horizon 2020 et de 15% à l'horizon 2030. Dans ce cadre, des plans nationaux d'efficacité énergétique dans les secteurs du bâtiment et des transports sont en cours d'élaboration par le Département chargé de l'Energie et des Mines.

Pour rappel, outre les crédits ouverts par les Lois de Finances, cette stratégie bénéficie de ressources supplémentaires mobilisées dans le cadre du Fonds de Développement Energétique d'un montant équivalent à 1 milliard de dollars provenant des dons du Royaume d'Arabie Saoudite (500 M\$ US), des Emirats Arabes Unis (300 M\$ US) et de la contribution du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social (200 M\$ US).

L'année 2011 sera marquée principalement par la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie sectorielle afférente aux principaux domaines d'interventions suivants :

- ▣ **Au niveau réglementaire**, le département de l'Energie et des Mines focalisera son action sur :
  - l'adoption de nouveaux textes législatifs et règlementaires régulant l'ensemble des activités et des installations en matière de sûreté et sécurité nucléaire et radiologique, de protection physique des matières et installations nucléaires, de garantie et de non prolifération et de préparation aux urgences radiologiques et nucléaire, ainsi que la mise en place d'une autorité indépendante en matière d'autorisation et de contrôle des activités nucléaires;

- la poursuite de développement des grands projets électriques, ainsi que l'adoption d'un nouveau schéma de régulation du secteur électrique national ;
- l'adoption du décret d'application de la Loi n° 16-09 relative à l'Agence Nationale pour le Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique en remplacement du Centre de Développement des Energies Renouvelables ;
- l'adoption du décret d'application de la loi n° 13-09 relative aux énergies renouvelables portant réglementation des tarifs d'accès au réseau électrique et aux interconnexions, les redevances d'exploitation des gisements renouvelables et les modalités d'exportation de l'électricité à partir des énergies renouvelables et les conditions techniques de raccordement au réseau électrique national.

■ **Au niveau du renforcement des capacités**, il sera procédé :

- au lancement des travaux de construction des deux unités de production d'électricité de Jorf Lasfar (2\*350 MW) et de la centrale à charbon de Safi (2\*660 MW) pour un investissement respectif de 10 milliards et 20 milliards de dirhams ;
- à l'identification des partenaires stratégiques pour la réalisation de la centrale solaire d'Ouarzazate initiée par MASEN ;
- à la poursuite du programme éolien avec le lancement des travaux au niveau du parc éolien de Tarfaya (300 MW) pour un investissement de 5 milliards de dirhams ainsi que du programme EnergiPro (1000 MW à l'horizon 2012) pour un coût de 15 milliards de dirhams. A noter, que les projets éoliens déjà réalisés portent sur une capacité totale de 250 MW au niveau des trois parcs d'Essaouira (60 MW), de Tanger (140 MW) et du complexe éolien du Détroit (50 MW) ;
- au lancement de l'étude de faisabilité de la troisième ligne d'interconnexion Maroc-Espagne et à la poursuite de la mise en œuvre du Plan National d'Actions Prioritaires.

## **2- Domaine minier et géologique**

L'année 2011 sera consacrée à la poursuite de la réalisation des actions suivantes :

- l'étude sur le secteur minier permettant de redéfinir la stratégie minière nationale, dont les termes de références ont été établis en concertation avec la profession minière ;
- le Plan National de Cartographie Géologique à travers la poursuite des travaux sur les cartes engagées durant les exercices antérieurs et le lancement de nouveaux projets concernant la cartographie géologique et géochimique ;
- la mise en œuvre du Programme National du Développement de la Petite Mine par la programmation de nouveaux thèmes de formation se rapportant à

des cas pratiques, ayant pour objet la mise à niveau des petits exploitants miniers ;

- la protection et la mise en valeur du patrimoine géologique par l'élaboration d'un texte réglementaire relatif à la sauvegarde et la protection des sites géologiques.

Par ailleurs, l'action du Ministère de l'Energie et des Mines sera consacrée également :

- à l'amélioration des procédures liées aux actes miniers et au développement de la base de données du patrimoine minier et pétrolier de façon à assurer une bonne gestion du patrimoine minier et pétrolier ;
- au renforcement de l'inspection du travail dans les mines à travers l'organisation de journées de formation et de sensibilisation sur les aspects réglementaires intéressants les accidents de travail, les maladies professionnelles et la sous-traitance dans les mines ;
- au suivi de la réalisation des musées en cours de création à savoir le Musée de Rabat, le Musée Régional du Moyen Atlas d'Azrou, le Musée d'Azilal du Géoparc M'Goun, le Musée Paléontologique de l'OCP à Khouribga, le Musée Minier de Jerada et le Musée de Tazouda dans la région d'Ouarzazate.

### **3- Transferts aux établissements publics**

Au titre de l'année 2011, il est prévu la poursuite de l'octroi de subventions aux principaux établissements publics opérant dans le secteur en vue de leur permettre de réaliser leurs programmes d'action. Il s'agit des établissements suivants :

- **Office National des Hydrocarbures et des Mines (ONHYM)** : La dotation en capital d'un montant de 200 MDH prévue au profit de cet office servira à assurer le financement des missions qui lui sont assignées dans le domaine de la recherche minière, de l'exploration de nouveaux gisements et de la promotion du sous-sol national ainsi qu'à la mise en place de la nouvelle stratégie d'exploration de nos bassins sédimentaires.
- **Centre de Développement des Energies Renouvelables (CDER)**: la subvention d'investissement réservée à cet établissement lui permettra de mener son plan d'action dans le domaine de la promotion des Energies Renouvelables et ce, dans l'attente de la publication du décret d'application de la Loi n° 16-09 relative à l'Agence Nationale pour le Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique qui va permettre à cette dernière, en remplacement du CDER, de mener ses missions en termes de développement des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique. Il s'agit notamment des missions suivantes:
  - proposer à l'administration un plan national et des plans sectoriels et régionaux de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique ;
  - concevoir et réaliser des programmes de développement dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, ainsi

que des programmes de préservation de l'environnement liés aux activités énergétiques ;

- suivre, coordonner et superviser au niveau national, en concertation avec les administrations concernées, les programmes, projets et actions de développement dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, prévus dans le plan national et les plans sectoriels précités ;
- réaliser les actions de promotion dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique ;
- identifier, évaluer et réaliser la cartographie des ressources en énergies renouvelables et le potentiel d'efficacité énergétique;
- proposer à l'administration les zones du territoire national destinées à recevoir les projets de production d'énergie électrique à partir de sources éolienne et solaire conformément à la législation en vigueur ;
- suivre et coordonner au niveau national les audits énergétiques réalisés conformément à la législation et à la réglementation en vigueur et veiller à la mise en œuvre des recommandations desdits audits;
- contribuer à la promotion de la formation et de la recherche scientifique dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, notamment à travers la coopération avec les organismes concernés.

■ **Centrale d'Achat et de Développement de la Région Minière de Tafilalet et de Figuig (CADETAF)**: La dotation budgétaire d'un montant de 1.000.000 DH réservée à cet organisme est destinée à poursuivre la mise en œuvre du plan de restructuration des exploitations minières artisanales visant à privilégier leur ouverture à l'initiative privée tout en préservant les droits acquis des artisans agissant actuellement sous la tutelle de cet établissement.

■ **Ecole Nationale de l'Industrie Minérale (ENIM)** : La subvention d'équilibre allouée à cet établissement pour l'année 2011 permettra à cette école de contribuer à travers l'initiative 10.000 ingénieurs au développement de la recherche scientifique dans le domaine de l'industrie minérale ainsi qu'à l'amélioration de la formation des élèves ingénieurs. Elle permettra également, dans le cadre de l'ouverture de cet établissement sur son environnement économique et social, tant national qu'international, l'acquisition des équipements adaptés aux nouveaux besoins de formation ;

■ **Centre National de l'Energie, des Sciences, des Technologies et des Etudes Nucléaires (CNESTEN)** : Une subvention de 100 MDH a été accordée à cet établissement au titre de l'année 2011 en vue de lui permettre de poursuivre son programme d'équipement des laboratoires notamment à travers l'utilisation des technologies nucléaires au service de ses partenaires notamment dans les domaines de la santé, des ressources hydriques, de l'agriculture, de l'industrie, de l'environnement et des ressources minières.

## II.2.2- Eau et Environnement

L'enveloppe budgétaire globale affectée au Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement chargé de l'Eau et de l'Environnement au titre de l'année 2011 s'élève à 3 773 730 000 DH répartis comme suit:

### II.2.2.1- Eau

L'enveloppe budgétaire affectée au domaine de l'Eau au titre de l'année 2010 s'élève à 2 878 642 000 DH répartis comme suit:

Dépenses de personnel.....	295 028 000 DH
Dépenses de matériel et dépenses diverses.....	33 614 000 DH
Dépenses d'investissement.....	2 550 000 000 DH

#### 1. Recherche et Planification de l'Eau

La politique de l'eau amorcée dans le cadre de la stratégie du secteur de l'eau et présentée à sa Majesté le Roi le 14 avril 2009 à Fès, vise à mettre en œuvre les grandes orientations s'articulant autour des axes suivants :

- gestion de la demande en eau et valorisation de l'eau. Le contexte de la rareté des ressources hydriques impose à notre pays une gestion de la demande en eau et une valorisation de cette ressource par la mise en œuvre d'instruments techniques, réglementaires et financiers ;
- gestion et développement de l'offre par la mobilisation des ressources en eau ;
- préservation et protection des ressources en eau, du milieu naturel et des zones fragiles ;
- réduction de la vulnérabilité aux risques naturels liés à l'eau et adaptation aux changements climatiques.

Les mesures prévues dans le cadre de la stratégie nationale du secteur de l'eau devront permettre, à travers l'action combinée sur l'offre et la demande en eau, de réduire les déficits en cette denrée et d'assurer une disponibilité en ressources en eau suffisante. Les impacts de la stratégie seront ressentis notamment à travers les actions sur la demande en eau et sur le développement de l'offre qui permettront d'assurer une disponibilité pérenne et de répondre aux besoins en eau futurs compte tenu de la demande du Plan Maroc Vert.

Les actions de la stratégie devront s'exécuter à l'échelle des 16 régions dans un cadre partenarial regroupant tous les acteurs et intervenants dans le secteur de l'eau.

Ces conventions de partenariat constituent une étape importante dans la concrétisation de la stratégie gouvernementale visant à instaurer les fondements du développement durable au Maroc qui associe harmonieusement l'environnement,

l'économie et le social au service des générations actuelles et futures. Elles permettent aussi la mise en œuvre des engagements du Gouvernement pour placer l'environnement au cœur des préoccupations du développement économique et social et en faire une locomotive dans le domaine de l'innovation et de la création d'emplois.

Ladite stratégie est renforcée par la réalisation des documents et études suivants :

- Le Plan National de l'Eau (PNE), document stratégique de référence pour tous les intervenants dans le secteur, dans la mesure où il arrête les grandes orientations et les objectifs à long terme et définit les modalités de leur réalisation ;
- Le Plan National de protection de la Qualité des Ressources en Eau qui vise la définition d'objectifs de la qualité de l'eau, l'identification des actions à entreprendre et la mise en place des structures et des mécanismes adéquats pour la concrétisation des projets et dispositions préconisés ;
- Le Plan National de protection contre les inondations permet d'identifier les sites exposés aux risques liés aux fortes crues, de définir les niveaux de priorité et d'urgence, de recommander les remèdes appropriés et de planifier leur mise en œuvre. Un plan d'action de lutte contre ce phénomène a été établi. Il concerne les 50 sites inondables les plus prioritaires sur les 390 déjà identifiés ;
- Les études générales relatives à l'évaluation économique et d'impact des barrages sur l'environnement ;
- L'étude des projets de transfert des eaux vers l'Est et le Sud ;
- L'étude relative au dessalement des eaux de mer ;
- Les études de réutilisation des eaux usées traitées.

## 2- Extension du patrimoine hydraulique

Les efforts de mobilisation des eaux de surface ont permis d'accroître la capacité de stockage des installations et ouvrages hydrauliques de 15,6 Milliards de m<sup>3</sup> à fin 2002 à plus de 18 Milliards de m<sup>3</sup> à fin 2009. Les principales actions programmées en 2011 portent sur:

- La poursuite des travaux de construction des ouvrages suivants:
  - Le barrage Ouljet Es Soltane sur l'Oued Beht dans la Province de Khémisset. D'un coût estimé à 1.050 MDH, cet ouvrage hydraulique d'une capacité de retenue de 510 Mm<sup>3</sup> permettra de régulariser, au moyen d'un volume supplémentaire de 47 Mm<sup>3</sup>, les apports de l'Oued Beht en vue d'irriguer le périmètre de Sidi Slimane et d'alimenter en eau potable les villes de Khémisset et de Tifelt. L'achèvement des travaux de ce barrage est prévu pour l'année 2013 ;
  - Le Complexe Mdez et Ain Timedrine sur le Haut Sebou dans la province de Sefrou. Constitué de deux grands barrages, ce complexe d'un coût estimé à 1.200 MDH, permettra, de part son volume de sa retenue évaluée

à 600 Mm<sup>3</sup> la protection de zones situées à l'aval contre les inondations, la production moyenne annuelle de l'énergie électrique à hauteur de 332 Gwh et l'amélioration du volume régularisé au niveau du Haut Sebou pour le développement de l'irrigation dans le bassin. L'achèvement des travaux de ce complexe est prévu pour l'année 2014 ;

- barrage Moulay Bouchta, d'une capacité de retenue de 12 Mm<sup>3</sup>, devant permettre de sécuriser l'approvisionnement en eau potable de la ville de Chefchaouen alimentée actuellement à partir de la source Ras El Ma dont le débit est fortement influencé par la sécheresse, d'irriguer les périmètres agricoles situés à l'aval et de protéger le barrage Ali Thailat. Le coût de cet ouvrage est estimé à 380 MDH. La date d'achèvement des travaux de cet ouvrage est prévue pour 2012 ;
- barrage Martil situé sur l'Oued Mhijrate à 15 Km de la ville de Tétouan. Ce barrage dont le coût est estimé à 1.200 MDH disposera d'une capacité de stockage de 120 Mm<sup>3</sup> et permettra la régularisation de 60 Mm<sup>3</sup> par an. Il est destiné à sécuriser l'alimentation en eau potable de la ville de Tétouan au-delà de l'horizon 2030, irriguer la petite et moyenne hydraulique situées à l'aval sur une superficie de plus de 1000 ha et contribuer à la protection de la ville de Tétouan et de la vallée de Martil contre les inondations récurrentes. La date prévue pour l'achèvement de ce projet est fixée pour 2012;
- barrage Taskourt dans la Province de Chichaoua. Cet ouvrage, dont le coût de construction évalué à 673 MDH, est destiné à régulariser 24 Mm<sup>3</sup> d'eaux pour l'irrigation des périmètres Assif El Mal et Mjjat dont la superficie est estimée à 6.000 ha, à alimenter en eau potable les douars et centres avoisinants et à renforcer l'alimentation en eau potable de la ville de Chichaoua. La date d'achèvement des travaux de ce barrage est fixée pour l'année 2011;
- barrage Tamalout dans la province de Khénifra permettra de régulariser les apports de l'oued Ansgmir dans le haut bassin de la Moulouya en vue d'irriguer un périmètre de 5.000 ha, d'alimenter en eau potable des agglomérations avoisinantes et de protéger contre les inondations les périmètres situés à l'aval de l'ouvrage. Son coût est estimé à 600 MDH. La date prévue pour la mise en eau est fixée pour 2011 ;
- barrage Tiouine sur l'Oued Iriri dans la Province de Ouarzazate. Sur une hauteur de 84 m, cet ouvrage dont le cout s'élève à 575 MDH permettra l'alimentation en eau potable de la Province, l'irrigation des terres à l'aval du barrage, l'écrêtement des crues et la protection du barrage Mansour Eddahbi contre l'envasement. La fin des travaux de cet ouvrage est prévu en 2012 ;
- barrage Zerrar sur oued Ksob dans la province d'Essaouira, d'un coût évalué à 815 MDH, aura pour objectifs de régulariser les apports de l'Oued Ksob pour alimenter en eau potable et industrielle la ville d'Essaouira, les Centres avoisinants et la future station balnéaire, d'irriguer le périmètre de Ksob qui s'étend sur une superficie de 1.500 ha et de protéger la baie et la plage d'Essaouira contre les inondations et la pollution dues aux crues ;



- barrage Timikt sur l'Oued Assif N'Ifer dans la Province d'Errachidia permettra d'alimenter en eau potable la population des douars avoisinants et d'irriguer les périmètres situés à l'aval et la recharge de la nappe phréatique de Tinjdad. Le coût de cette infrastructure s'élève à 370 MDH. La date prévue pour l'achèvement des travaux de ce barrage est fixée pour 2011 ;
- barrage Sidi Abdellah sur l'Oued Ouair dans la Province de Taroudant, dont le coût est estimé à 720 MDH permettra de contribuer à la recharge de la nappe du Souss, à l'abreuvement du cheptel, à la protection des zones situées en aval contre les crues ainsi qu'à la régularisation d'un volume d'eau de 8,5 Mm<sup>3</sup> pour l'irrigation des périmètres situés à l'aval. La date d'achèvement des travaux de ce barrage est prévue pour l'année 2012 ;
- barrage Ganfouda dans la Wilaya d'Oujda devra permettre de protéger la ville d'Oujda et les centres avoisinants contre les inondations causées par les crues de l'Oued Isly. D'un coût estimé à 106 MDH, cet ouvrage sera achevé en 2011;
- barrage Dar Khrofa sur l'Oued Makhazine dans la Province de Larache, dont le coût est estimé à 715 MDH, assurera, au moyen d'un volume régularisé de 140 Mm<sup>3</sup>, l'irrigation des périmètres de la zone nord du bas Loukkos, la protection de la vallée de l'Oued Makhazine contre les crues, l'alimentation en eau potable des communes rurales situées près du barrage et la contribution au transfert des eaux vers le Sud. Les travaux s'étaleront sur une période de 3 années et s'achèveront en 2012.
- barrage Aïn Ksob dans la province de Ben Slimane dont le coût est estimé à 265 MDH. Avec une capacité de retenue de 20 Mm<sup>3</sup>, cet ouvrage permettra l'irrigation d'un périmètre de 800 ha, la protection des riverains et des terres agricoles contre les inondations, l'abreuvement du cheptel, l'alimentation en eau potable et la régularisation de presque 15 Mm<sup>3</sup>. La date d'achèvement des travaux est prévue à fin 2013. ;
- petits barrages et lacs collinaires : le nombre de petits barrages réalisés à nos jours s'élève à une centaine d'ouvrages hydrauliques. Composante essentielle de la politique de mobilisation de ressources hydriques, les petits barrages ont mis en évidence leur efficacité dans le développement local notamment par leur contribution à l'irrigation de petits périmètres et au développement de l'élevage en alimentant des points d'eau pérennes pour l'abreuvement du cheptel. L'enveloppe budgétaire accordée au SEEE est passée de 115 MDH en 2007 à 385 MDH actuellement permettant la réalisation annuellement d'une trentaine de petits barrages en partenariat avec le Ministère de l'Intérieur.

### 3- Protection contre les inondations

L'intervention du SEEE dans le domaine de la protection contre les inondations a connu un changement radical ces dernières années, passant d'un simple soutien aux autorités locales, comme à El Hajeb, Berkane, Sefrou et l'Ourika, à une prise d'initiative pour protéger les zones touchées par les inondations notamment la région centre: Mohammedia, Settat, Ben Ahmed, Berrechid, Casablanca et l'Aéroport

Mohammed V, les villes de Tan Tan, Zaïo, Oued Zem, Ksar Kbir, Chichaoua, Boujaâd et Skhirat. Il convient de noter que les opérations sont arrêtées en concertation avec le Ministère de l'Intérieur et les collectivités locales et régionales concernées et exécutées en partenariat et avec le concours financier de ces entités.

Dans ce cadre, le Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social, a mobilisé une enveloppe financière de 300 MDH, au profit du SEEE, destinée au financement des projets de protection contre les inondations des zones industrielles de Mghogha et de Melloussa dans la Province de Tanger.

#### **4- Alimentation en eau potable des populations rurales**

Les efforts déployés pour alimenter les populations rurales en eau potable, à travers le PAGER, ont permis d'améliorer le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural devant atteindre 91% à fin 2010. Les travaux entrepris ont porté sur:

- le creusement de puits, de forages d'exploitation et de reconnaissance;
- l'aménagement de points d'eau en moyens d'exhaure;
- l'aménagement de sources ainsi que la construction d'ouvrages de stockage et de distribution d'eau;
- la desserte des populations à partir des adductions régionales.

L'Office National de l'Eau Potable qui se charge de ce programme a adopté une stratégie visant à optimiser son intervention et garantir la pérennité des installations. Cette stratégie est bâtie sur des piliers ayant pour base une bonne planification des projets, des solutions techniques et de gestions appropriées et une vision intégrée urbain- rural dans la conception des projets. Le programme d'action pour l'année 2011 portera sur la poursuite des travaux d'alimentation en eau potable des populations rurales en vue d'accélérer la généralisation de l'accès à cette eau.

#### **5-Maintenance et entretien des ouvrages hydrauliques**

Dans le domaine de la conservation du patrimoine hydraulique, en plus des actions courantes de maintenance et d'auscultation des ouvrages, une dizaine de barrages souffrant de vieillissement ont fait l'objet d'opérations consistantes d'entretien de leurs ouvrages de génie civil ou de leurs équipements électromécaniques, hydromécaniques et de télécommunications.

#### **6-Soutien aux Agences de Bassins hydrauliques**

L'Etat continue son appui aux neuf Agences de Bassins Hydrauliques par le renforcement de leurs capacités en vue de leur permettre d'accomplir les missions qui leur sont assignées par la loi n°10-95 sur l'eau.

Les contributions financières et l'assistance technique apportées à ces établissements permettront de poursuivre les études pour l'actualisation des Plans Directeurs d'Aménagement Intégré des Ressources en Eau (PDAIRE) et de cofinancer des projets concernant l'épuration des eaux usées et la préservation de la qualité des ressources en eau ainsi que la protection contre les inondations et l'amélioration de la sécurité des barrages.

## 7-Autres Actions

Outre les actions d'envergure ci-dessus indiquées, le SEEE continue à réaliser ses activités courantes en mettant l'accent sur:

- la poursuite des travaux et études de protection des ressources en eau, du milieu naturel, des zones fragiles, des berges, de calibrage des cours d'eau, de lutte contre l'envasement, de la qualité de l'eau et de prévention de la pollution ;
- le développement de l'offre par la réalisation de travaux de forages et puits pour l'alimentation en eau potable, industrielle et d'irrigation ainsi que la reconnaissance et l'évaluation des ressources en eau souterraines particulièrement dans les régions déficitaires ;
- la mobilisation, la reconnaissance et l'évaluation des ressources en eau souterraines dans les provinces du sud du Royaume par le creusement de forages et puits pour l'alimentation en eau potable et d'irrigation via des partenariats avec le Ministère de l'Intérieur et l'Agence de Développement Economique et Social des Provinces du Sud ;
- La réalisation des travaux d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement au profit des écoles rurales, des écoles de l'enseignement traditionnel et des mosquées ;
- Travaux de recharge artificielle des nappes et préservation des lacs naturels ;
- La contribution aux projets de recherche et de développement.

## I-2- METEOROLOGIE

Les efforts déployés par la Direction de la Météorologie Nationale (DMN) sont dictés par l'impératif d'une meilleure maîtrise des sciences de l'atmosphère, du climat et leur interaction avec l'activité humaine pour mieux contribuer au développement socio-économique du pays, à la préservation de l'environnement et à la protection des biens et des personnes contre les risques du climat.

La DMN entreprend des recherches dans le domaine météorologique dans le but d'améliorer la prévision et les alertes météorologiques et l'automatisation des mesures climatologiques.

A cet effet, la DMN a procédé depuis 2007 à la mise à niveau du réseau de cinq radars météorologiques doppler installés en 1995 et à l'extension de sa couverture spatiale en procédant à l'installation d'un sixième Radar dans la région de Marrakech- Chichaoua afin de mieux suivre l'évolution des orages d'été affectant la région du Grand Atlas.

Les investissements consentis durant les trois dernières années ont porté sur :

- L'amélioration des modèles de prévision numérique par la mise à niveau des capacités de calcul de la DMN ;
- L'extension de la couverture des radars météorologiques par l'acquisition de nouveaux radars météorologiques afin d'étendre la couverture aux régions de l'Oriental, du Sud Est et du Sud du Royaume ;

- la mise en service de nouvelles stations d'observation météorologiques ainsi que la mise en conformité aux standards de l'Organisation Mondiale de la Météorologie (OMM) de nombreuses unités de mesure et de suivi météorologiques, l'automatisation des moyens d'observation des principales stations d'observation aéronautiques, terrestres et maritimes ;
- la mise à niveau du réseau Radars composé de cinq unités;
- l'installation d'un système de détection et de suivi de phénomènes orageux;
- la modernisation et le renforcement des moyens de télécommunications et systèmes d'information de la DMN pour en accroître l'efficacité et l'efficacéité et susciter la mise à niveau des entités territoriales.

Les efforts poursuivis par la DMN, au titre de l'année 2011, viseront à adapter ses prestations aux besoins de ses utilisateurs en matière de sécurité météorologique, d'optimisation des activités économiques ou d'information du grand public. Pour ce faire, ladite direction vise donc à consolider les progrès acquis dans le domaine météorologique notamment par l'installation au niveau de son réseau météorologique, d'équipements de télémessure et de télédétection en vue de disposer d'informations et données climatologiques, agro météorologiques et aériennes en temps réel.

Par ailleurs, la Direction de la Météorologie Nationale poursuit ses efforts de recherche à travers les principaux programmes suivants:

- le programme "Al Moubarak" par la prévision à 3 mois de la tendance pluviométrique sur le Royaume;
- le programme "Al Ghaît" qui vise à augmenter les précipitations par la modification artificielle du temps;
- le programme "Al Bachir" pour le développement de la prévision numérique du temps;
- les programmes d'application sectorielle de la météorologie relatifs à l'agro-météorologie, la biométéorologie et l'hydrométéorologie.

### II.2.2.2 Environnement

L'enveloppe budgétaire allouée au domaine de l'Environnement au titre de l'année 2011 s'élève à 895 088 000 DH répartis comme suit :

Dépenses de personnel.....	32 688 000 DH
Dépenses de matériel et dépenses diverses.....	12 400 000 DH
Dépenses d'investissement.....	850 000 000 DH

Cette enveloppe devra permettre de répondre aux besoins du département de l'Environnement, pour mener à bien les actions inscrites dans le cadre des programmes adoptés par le gouvernement pour traduire les orientations de la charte nationale de l'environnement et la mise en place d'une nouvelle Stratégie de

l'Environnement basée sur l'action de proximité, à travers, notamment la mise en œuvre des Conventions Cadres de partenariat signées devant Sa Majesté le Roi en avril 2009.

En effet l'objectif de la nouvelle stratégie de proximité du Département de l'Environnement est de résorber le retard accusé dans la maîtrise de la gestion de l'environnement, de restaurer les conditions environnementales des milieux naturels, de valoriser les ressources environnementales et de répondre aux besoins des citoyens et des territoires dans le but ultime d'asseoir les bases solides du développement local durable. Cette stratégie s'articule autour des axes suivants :

- Le suivi de l'état de l'environnement au niveau des différentes régions pour une meilleure planification opérationnelle selon une approche programmatique orientée vers l'amélioration des conditions de vie des citoyens ;
- La protection des ressources et des écosystèmes naturels du pays face aux changements climatiques ;
- L'intégration progressive de la dimension environnementale dans les programmes de développement et d'aménagement régionaux et locaux ;
- La mobilisation et la responsabilisation contractuelle des acteurs locaux pour la réalisation de projets environnementaux contribuant au développement local ;
- La mise à niveau environnementale des entreprises industrielles au niveau local ;
- Le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire de gestion de l'environnement de proximité.

L'enveloppe budgétaire prévue pour l'investissement au titre de 2011 devra permettre à ce département de continuer ses actions propres d'intervention en matière de lutte contre la pollution et pour la protection de l'environnement et la mise en valeur du cadre de vie des citoyens, avec le maintien des contributions inscrites au niveau du budget de ce département au profit des grands programmes nationaux. Il s'agit principalement du :

- Programme National d'Assainissement Liquide (PNAL), dont l'objectif premier est de résorber le retard enregistré dans le secteur de l'assainissement liquide, de restaurer la qualité des eaux, d'atteindre un taux de raccordement global au réseau d'assainissement de 80% et de rabattre la pollution de 60% en 2015, 80% en 2020 et 90% en 2030 ;
- Programme National de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (PNDM), ayant pour objectifs, durant les 15 prochaines années, (i) d'assurer la collecte et le nettoyage des déchets ménagers dans les agglomérations et atteindre un taux de collecte de 90% au lieu de 70% actuellement, (ii) de réaliser des décharges contrôlées des déchets ménagers et assimilés au profit de toutes les communes et centres urbains (100%), (iii) de réhabiliter toutes les décharges existantes et de professionnaliser la gestion de ce secteur dans les agglomérations présentant un intérêt économique pour les opérateurs privés. Le coût du programme est estimé à 37 Milliards de DH. La contribution

du SEEE à ce programme est passée de 100 MDH en 2008 à 200 MDH en sus de la contribution du Ministère de l'Intérieur (DGCL).

Les crédits d'investissement prévus concernent également :

- La poursuite du Programme National de mise à niveau Environnementale des Ecoles Rurales, au profit d'environ 2 millions d'écoliers, scolarisés dans plus de 15 000 établissements scolaires. Ce programme dont la convention cadre a été signée entre les départements de l'Education Nationale et de l'Environnement, s'étalera sur une période de 10 ans (2006-2015) et il est mis en œuvre en étroite collaboration avec l'ONEP et le Ministère de l'Intérieur pour le volet eau potable-assainissement. Le coût global dudit programme national est estimé à 985 MDH réparti entre la composante éducation pour 105 MDH, la composante eau potable pour un coût de 270 MDH et la composante assainissement dont le coût est évalué à 610 MDH ;
- La mise en œuvre du programme de mise à niveau environnementale des mosquées et des écoles coraniques en collaboration avec le Ministère des Habous et des Affaires Islamiques, à travers des actions d'assainissement, d'approvisionnement en eau potable, d'éducation environnementale et de sensibilisation, et ce, au profit de 8 200 mosquées et 90 écoles coraniques ;
- La poursuite des travaux des projets pilotes en matière de protection l'environnement et des ressources naturelles ;
- l'élaboration des programmes de lutte contre la pollution atmosphérique au niveau des grandes villes ;
- le lancement d'Observatoires Régionaux de l'Environnement et du Développement Durable (OREDD) au niveau des régions en vue de les doter d'instruments techniques d'observation, de suivi et d'évaluation de l'état de l'environnement (base de données, indicateurs, etc.).

### III.SECTEURS PRODUCTIFS

#### III.1- Agriculture et Pêche Maritime

Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime bénéficie au titre de l'année 2011 d'une enveloppe budgétaire de 9 083 892 000 DH se répartissant comme suit :

Dépenses de personnel.....	660 892 000 DH
Dépenses de matériel et dépenses diverses.....	1 340 000 000 DH
Dépenses d'investissement.....	6 530 000 000 DH
Comptes Spéciaux du Trésor.....	553 000 000 DH

##### III.1.1- Domaine de l'Agriculture

Au titre de l'année 2011, l'enveloppe budgétaire allouée au domaine de l'agriculture atteint 8 513 830 000 DH répartis comme suit :

Dépenses de personnel.....	510 830 000 DH
Dépenses de matériel et dépenses diverses.....	1 250 000 000 DH
Dépenses d'investissement.....	6 200 000 000 DH
Comptes Spéciaux du Trésor.....	553 000 000 DH

L'année 2010 constitue une année charnière en matière de mise en œuvre des réformes et des programmes prévus dans le cadre du Plan Maroc Vert. A ce titre, les principales réalisations de 2010 ont porté sur :

**■ La poursuite des réformes institutionnelles notamment :**

- La refonte du système des aides et incitations octroyées au titre du Fonds de Développement Agricole (FDA), dans l'objectif de constituer un levier efficace à l'investissement privé ;
- La création, sur Hautes Instructions Royales, de l'Agence Nationale de Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganeraie, dont la mise en place est prévue début 2011 ;
- La signature du Contrat-programme 2010-2020 se rapportant à la filière palmier-dattier entre le Gouvernement et la Fédération Interprofessionnelle Marocaine des Dattes ;
- Le lancement de la 3<sup>ème</sup> tranche du Partenariat Public Privé, pour la location en longue durée à des investisseurs privés d'une superficie totale de 21.000 ha, appartenant au Domaine Privé de l'Etat;
- L'accélération des études de structuration du Partenariat Public-Privé (PPP) au niveau de 7 Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole (ORMVA) et le démarrage de l'étude du PPP pour le dessalement de l'eau de mer dans le périmètre de Tnine Chtouka dans la région de Souss-Massa;
- L'opérationnalisation effective des institutions créées notamment l'Office Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments et l'Agence pour le Développement Agricole.

**■ La réalisation d'actions structurantes d'aménagement de l'espace agricole dont notamment :**

- La réalisation dans le cadre de la reconversion collective des périmètres d'irrigation de travaux d'adaptation des réseaux sur **20.000 ha** et le lancement de 2 grands projets portant sur **42.600 ha** répartis sur les cinq ORMVA : Doukkala (11 600 ha), Tadla (10 200 ha), Loukkos (7 800 ha), Haouz (7 000 ha) et Moulouya (6 000 ha) ;
- La réalisation dans le cadre de la résorption du décalage à l'aval des barrages existants et/ou nouveaux de travaux d'aménagement sur 12.500 ha au niveau des périmètres du Moyen Sebou, de Bouhouda, d'Ansegmir, d'Ajrass et de Sfeissif et la réalisation d'études sur

138.000 ha, dont 86.000 ha au niveau de la Troisième Tranche d'Irrigation du Gharb et 18.000 ha à Dar Khrofa relevant du périmètre du Loukkos.

■ **L'accélération du rythme d'incitations à l'investissement privé dans le cadre du Fonds de Développement Agricole :**

Ainsi, le montant des incitations pourra atteindre à la fin de 2010 près de 2,3 Milliards de dirhams enregistrant une augmentation de 32% par rapport à 2009. L'équipement en matériel d'irrigation et l'achat de matériel agricole absorbent près de 70% de cette enveloppe. Ces aides génèrent un investissement privé de l'ordre de 4,4 Milliards de dirhams, soit un **investissement total induit de 6,7 Milliards de dirhams pour l'année 2010.**

■ **Le lancement de 100 projets pilier II pour un investissement pluriannuel total (public et privé) de 4,2 Milliards de dirhams,** couvrant toutes les régions du Royaume et les principales filières de production (Viandes rouges, lait, olivier, palmier dattier, amandier etc....).

Dans ce cadre, les principales réalisations de 2010 portent sur :

- Les travaux de plantation sur une superficie de 30.000 ha, dont 19.000 ha en olivier, de réhabilitation de 48.000 ha de plantations, dont 24.000 ha pour l'olivier et l'acquisition de 61 unités de valorisation ;
- La création de 20 groupements d'éleveurs d'ovins et de caprins, la réalisation de 380 000 opérations d'insémination artificielle, la reconversion des céréales en orge biomasse et l'amélioration des parcours sur 70 000 ha, la création et l'équipement de 7 centres de collecte de lait et l'équipement de 5 unités de valorisation de lait.

Ces projets ont concerné 178.000 bénéficiaires et ont permis la création de 31.000 emplois permanents.

■ **La réalisation d'actions transverses dont principalement :**

- La signature des conventions de valorisation pour les agropoles de Meknès et Berkane entre l'Etat et l'aménageur développeur et le lancement au sein de ces 2 agropoles, des travaux de construction des pôles de compétence recherche-développement et contrôle de la qualité relevant du département de l'Agriculture ;
- Le démarrage de la mise en œuvre du programme de construction des sièges des chambres d'agriculture régionales par le lancement des travaux de 5 sièges à fin 2010, dont ceux d'Agadir et de Marrakech constituent les sites pilotes.

S'agissant du programme d'intervention au titre de l'année budgétaire 2011, qui s'inscrit dans le cadre des orientations de la stratégie du Plan Maroc vert, ces principaux axes s'articulent autour de :

■ **Axe 1 : Domaine de l'irrigation et de l'aménagement de l'espace agricole :**

L'action du département de l'Agriculture s'articule autour de deux volets essentiels et complémentaires à savoir **le développement de l'irrigation et l'aménagement de l'espace agricole.**



- **Développement de l'irrigation** : le Plan Maroc Vert a fait du développement de l'irrigation un levier privilégié de développement agricole au regard de ses retombées positives sur la valorisation des facteurs de production, l'amélioration de la productivité et la garantie de revenus meilleurs et stables pour les agriculteurs.

A ce titre, l'intervention de ce département portera sur 3 axes prioritaires, à savoir :

1. **Le Programme National d'Economie d'Eau d'Irrigation ;**
2. **Le Programme de résorption du décalage entre les aménagements hydro-agricoles et les barrages réalisés ou programmés;**
3. **Le programme de Partenariat Public-Privé pour la gestion déléguée du service de l'eau dans les périmètres d'irrigation.**

#### **Le Programme National d'Economie d'Eau d'Irrigation (PNEEI) :**

En tant que composante essentielle du Plan Maroc Vert, ce programme s'atèle à la reconversion massive en irrigation localisée (goutte à goutte) d'une superficie de 550.000 ha. Ledit programme qui s'étend sur une durée de 10 ans, se décompose d'une part en projets de reconversion collective (secteurs de la Grande Hydraulique) d'une superficie de plus de 218.000 ha, et d'autre part en projets de reconversion individuelle sur 337.000 ha, dont 160.000 ha dans les zones d'irrigation privée et 177.000 ha dans les périmètres de grande hydraulique.

Le programme 2011 prévoit :

- **Au niveau des études** : la poursuite et l'achèvement des études de faisabilité et d'exécution pour la reconversion collective sur 150.000 ha ; ce qui portera la superficie totale engagée en études de reconversion collective à 175.751 ha, soit 81 % de la superficie totale prévue initialement en reconversion collective dans le cadre du PNEEI. A ce titre, l'année 2011 connaîtra :
  - ✚ L'achèvement des études d'exécution du **projet de modernisation de l'agriculture irriguée dans le bassin d'Oum Er Rbia** entrepris avec l'appui financier de la Banque mondiale et du projet d'Appui au PNEEI engagé avec l'appui financier de la Banque Africaine de Développement (BAD) sur une superficie de 33.500 ha;
  - ✚ L'achèvement des études d'exécution sur une superficie de 9.000 ha, dans les périmètres du Gharb et du Souss Massa;
  - ✚ La poursuite des études de faisabilité et d'exécution des **projets de reconversion de l'irrigation** sur une superficie de 108.000 ha dans les périmètres du Gharb, du Loukkos, de la Moulouya, du Haouz, du Tadla et des Doukkala.
- **Au niveau des travaux** : la poursuite et le lancement des travaux de modernisation des réseaux sur 37.887 ha ; ce qui portera la superficie totale concernée par les travaux de reconversion collective à 17 % de la

superficie totale prévue initialement en reconversion collective dans le cadre du PNEEI. Ainsi, il sera procédé à :

- ✚ La poursuite des travaux de reconversion de l'irrigation dans le cadre du projet de **modernisation de l'agriculture irriguée dans le bassin d'Oum Er Rbia** engagé avec l'appui financier de la BM sur une superficie de 16.907 ha ;
- ✚ La poursuite des travaux de reconversion de l'irrigation dans le cadre du projet d'Appui au PNEEI engagé avec l'appui financier de la BAD sur une superficie de 8.820 ha ;
- ✚ Le démarrage des travaux de reconversion au niveau des ORMVAs du Gharb, du Haouz et du Souss Massa sur une superficie de 12.160 ha.

S'agissant de la **reconversion individuelle** réalisée avec l'appui du FDA, il est prévu l'équipement d'environ 42.000 ha en goutte à goutte pour un montant de 1.260 MDH.

En outre, et en matière d'opérations liées à la gestion et à l'exploitation des ressources en eau à usage agricole, cette année connaîtra :

- La poursuite des études relatives à la **demande en eau d'irrigation du Plan Maroc Vert et le Schéma directeur de développement de la Petite et Moyenne Hydraulique (PMH)**;
- Le lancement de l'étude du Plan directeur de l'utilisation des eaux usées pour l'irrigation.

#### 📌 **Le Programme de résorption du décalage entre les aménagements hydro-agricoles et les barrages réalisés ou programmés :**

Ce programme qui constitue un levier important du Plan Maroc Vert vise la création de nouveaux périmètres et le renforcement de l'irrigation des périmètres existants dominés par les barrages réalisés, en cours de construction ou projetés pour la période 2008-2012 par le Secrétariat d'Etat Chargé de l'Eau et de l'Environnement, et ce sur une superficie de près de 140.000 ha avec un coût estimé à environ 17 Milliards de dirhams.

Les principaux objectifs du programme consistent à :

- Valoriser les ressources en eau des barrages destinés à l'irrigation dès leur mise en service;
- Améliorer l'efficacité de la distribution de l'eau de l'irrigation grâce à l'aménagement et l'intégration des techniques d'irrigation économes en eau plus efficaces;
- Accroître les revenus des agriculteurs par l'intensification et l'augmentation des rendements des cultures;
- Fixer les populations sur place et atténuer l'exode rural vers les centres urbains;
- Organiser les agriculteurs dans le cadre des associations des usagers de l'eau agricole pour la gestion des réseaux d'irrigation.

Au courant de l'année 2011, les actions suivantes seront réalisées :

- La poursuite des études d'aménagement hydro-agricole sur une superficie potentielle de près de 28 000 ha en PMH et de 104.000 ha en Grande Hydraulique et qui concerne particulièrement le périmètre de Dar Khrofa associé au Barrage Dar Khrofa au niveau du périmètre du Loukkos sur une superficie de 18.000 ha et la Troisième Tranche d'Irrigation (TTI) au niveau du périmètre du Gharb associée au Barrage Al Wahda, sur une superficie de près de 86.000 ha ;
- Le lancement et la poursuite des travaux d'extension de l'irrigation au niveau des périmètres de grande hydraulique sur 18.000 ha à Dar Khrofa et au niveau des périmètres de Petite et Moyenne Hydraulique sur une superficie de près de 17.500 ha, afférent notamment aux périmètres du Moyen Sebou (2<sup>ème</sup> tranche – 4.600 ha - Provinces de Zouagha Moulay Yacoub et Taounate), Bouhouda (2.800 ha – Province de Taounate), Ansegmir (4.000 ha – Province de Khénifra) et Sfeissif (900 ha – Province de Figuig) ; Ajrass (1500 ha – Province de Tétouan) et Assif Al mal (3.000 ha – Province Chichoua).

**■ Le programme de Partenariat Public-Privé pour la gestion déléguée du service de l'eau dans les périmètres d'irrigation :**

La réforme institutionnelle du service de l'eau d'irrigation géré actuellement par les Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole, à travers le recours à la gestion déléguée et à la promotion du Partenariat Public-Privé dans le domaine de l'irrigation est l'un des chantiers importants du Plan Maroc Vert. Outre les grands périmètres d'irrigation, ce chantier devra concerner également d'autres projets d'irrigation qui présentent les conditions favorables de réussite.

L'objectif des projets de mise en gestion déléguée du service de l'eau d'irrigation dans les périmètres d'irrigation est d'améliorer les conditions techniques, économiques et financières de la gestion du service, en l'occurrence :

- La durabilité des aménagements réalisés ;
- Une meilleure efficacité hydrique et énergétique ;
- Une optimisation de l'utilisation et de la valorisation des ressources en eau et des coûts d'exploitation et de maintenance;
- L'amélioration du service de l'eau ;
- La réduction des transferts budgétaires.

La concrétisation des projets PPP en irrigation passe inéluctablement par la réalisation des études de structuration et de dévolution de ces projets qui comprennent deux phases importantes : (i) une étude de faisabilité et d'options stratégiques de partenariat ; et (ii) l'exécution d'appel d'offres pour la désignation des partenaires privés ainsi que l'établissement des documents contractuels.

L'année 2011 connaîtra la poursuite des études en cours de réalisation au niveau de 7 grands périmètres irrigués.

- **Axe 2 : Aménagement de l'espace agricole** : il s'agit d'un volet important pour l'appui à la mise en œuvre du Pilier II du Plan Maroc Vert. Il porte sur les aménagements hydro-agricoles, les aménagements fonciers et les aménagements de parcours au niveau des périmètres de PMH, dans les zones Bour et dans les zones de parcours et dont les objectifs sont (i) l'amélioration de l'efficacité des infrastructures de mobilisation et de distribution des eaux d'irrigation et (ii) l'amélioration des conditions de mise en valeur agricole afin d'optimiser la valorisation de l'eau, de créer des activités génératrices d'emplois et d'accroître les revenus des agriculteurs.

Les programmes inscrits au titre de ces activités pour l'année 2011 concernent :

### **Les aménagements hydro-agricoles :**

Il est prévu le démarrage et la poursuite de la réalisation des programmes suivants :

#### ➤ **La réhabilitation intégrale de périmètres d'irrigation suivants :**

- ✚ **Projet Guigou** : la poursuite des travaux de construction de l'ouvrage de tête et des prestations d'assistance technique et le démarrage des travaux du réseau d'irrigation. Ce périmètre est situé dans la Commune Rurale de Guigou (Province de Boulemane) et couvre une superficie totale de 3.380 ha dont 850 ha sont irrigués de façon pérenne. La population concernée par le projet est estimée à 13.920 habitants soit environ 2.465 ménages regroupés en 19 douars. On y recense quelques 2.669 exploitations agricoles ;
- ✚ **Projet PMH III** : la poursuite des travaux d'aménagement hydro-agricole et des prestations d'assistance technique au niveau de l'ORMVA du Souss Massa et de la direction provinciale de l'Agriculture d'Agadir. Il est prévu également la poursuite du programme de formation des Associations des Usagers de l'Eau Agricole (AUEA). Ce projet qui est financé par la KFW, concerne la réhabilitation de 7.235 ha répartis sur 62 périmètres d'irrigation situés dans les provinces de Taroudant, Agadir Ida Outanane et Chtouka-Aït Baha.

- **Le programme de réhabilitation et de sauvegarde de la PMH** : il s'agit d'un programme qui comprend un ensemble d'opérations et de travaux ponctuels annuels et de projets d'extension et de réhabilitation intégrale des périmètres de PMH visant la mise à niveau des infrastructures hydrauliques et l'amélioration des performances des réseaux d'irrigation et les conditions de leur gestion par les usagers.

Le programme retenu pour 2011 concerne le démarrage et l'achèvement des travaux sur une superficie de l'ordre de 24.000 ha répartis sur 30 provinces relevant de 14 régions. Les travaux porteront sur la réhabilitation des ouvrages d'irrigation et la construction de près de 135 km de séguias et les seuils et ouvrages de dérivation.

- **Le programme de maintenance et de réhabilitation de la Grande Hydraulique** : il s'agit d'un programme de renforcement et d'amélioration des équipements hydro-agricoles et des ouvrages d'irrigation au niveau

des zones d'intervention des Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole en vue de la fourniture d'un service de l'eau de meilleure qualité et plus efficient et une meilleure valorisation de l'eau d'irrigation.

Le programme 2011 sera marqué par la poursuite de l'effort budgétaire et technique de renforcement de ce programme de maintenance.

- ➔ **Le programme de réparation des dégâts de crues** : c'est un programme relatif aux travaux de réparation des dégâts de crues enregistrés au niveau des périmètres d'irrigation. Ces actions qui revêtent un caractère d'urgence pour le maintien de l'irrigation et du service de l'eau, se poursuivront au titre de 2011 au niveau de 11 provinces relevant de 6 régions.
- ➔ **Le développement Agricole et Rural Intégré et la mise en valeur des zones Bour** :

Au titre de ce programme, il est prévu :

- ✚ **Le démarrage du Programme de Développement des Filières Agricoles dans les Zones de Montagnes de Taza** dont le coût global s'élève à 337 MDH. Lancé avec l'appui financier du FIDA, ce programme vise à contribuer, dans le cadre du Pilier II du Plan Maroc Vert, à la réduction de la pauvreté rurale par la diversification et la croissance de manière durable des revenus des ruraux pauvres, étroitement associé à une gestion durable des ressources naturelles dans la région montagneuse du Moyen Atlas du sud de la province de Taza.

Au titre de 2011, qui constitue l'année de démarrage du programme, les actions prévues portent sur la mobilisation des moyens humains et matériels nécessaires et le lancement des études préparatoires.

- ✚ L'achèvement du **Projet de Développement Rural des zones montagneuses de la Province d'Al Haouz** à travers la consolidation des opérations engagées en 2010 au titre de la construction de pistes rurales, l'aménagement hydro-agricole et foncier **et du projet de Développement Rural Intégré de Mise en Valeur des Zones Bour (DRI-MVB)** dont le programme annuel comporte des actions de renforcement des capacités d'intervention dans les zones bour au niveau des provinces de Tata, Taroudant, Boulemane, Khémisset, Khouribga, Sidi Kacem et Errachidia ;
- ✚ La poursuite du **Projet de Développement Rural dans le Moyen Atlas Oriental** : d'un coût global d'environ 306 MDH, ce projet vise la lutte contre la pauvreté dans 10 communes rurales au niveau des zones montagneuses de la Province de Boulemane, en adoptant une approche basée sur la concertation et l'implication des partenaires locaux.

Le programme de 2011 portera sur l'élaboration de 135 nouveaux Plans de Développement des Douars (PDD) et l'exécution des actions formulées par les 20 PDD de la première phase et qui concernent notamment les travaux d'aménagement hydro-agricole

et de conservation des terres agricoles par la stabilisation des berges et la correction des ravins, les travaux d'aménagement des pistes, la création de points d'eau, la distribution de 52.000 plants fruitiers et le déparasitage de 600.000 têtes de bétail.

- **Projet de Développement Rural des Zones de Montagne de la province d'Errachidia** : financé par le FIDA pour un coût global de près de 230 MDH sur une durée de 6 ans (2009-2014), ce projet concerne une superficie de 1.115.600 ha situé dans 17 communes rurales et une commune urbaine pour une population de l'ordre de 157.028 habitants.

Les actions de 2011 concerneront notamment : la réhabilitation de 4 ouvrages de dérivation existants, l'aménagement de 14 sources, la réhabilitation de 1,3 Km de khattaras, le revêtement de 60 Km de seguias, la protection des berges sur 5 km, la plantation de 50.000 plants, la correction de ravins par 5.000 m<sup>3</sup> de seuils en gabion, la formation et la sensibilisation au profit de 18 Associations des Usagers de l'Eau Agricole.

- ✚ La poursuite du **Projet de Développement Intégré d'Ouijjane** lancé avec l'appui financier de la coopération belge portant essentiellement sur l'aménagement et l'équipement de 2 stations de pompage et la réalisation de 2 abris pour puits, l'amélioration de la production végétale à travers la réalisation des essais de démonstration, la distribution de 14.000 plants fruitiers, la construction et l'équipement d'une unité de valorisation de produits de terroir .

#### ➤ **Le programme des aménagements de Parcours :**

Dans le cadre du schéma d'aménagement pastoral arrêté en concertation avec l'ensemble des intervenants (coopératives, associations, représentants des populations, etc...) et en adoptant une approche globale visant le développement durable de l'élevage extensif et l'exploitation rationnelle des ressources pastorales, le département de l'Agriculture réalisera en 2011 un programme portant sur :

- ✚ Les travaux de régénération des terrains de parcours, de plantation d'arbustes fourragers pour la reconstitution du couvert végétal ;
- ✚ La création, l'aménagement et l'équipement des points d'eau destinés à l'abreuvement du cheptel ;
- ✚ La poursuite de l'étude du plan directeur de l'aménagement des parcours des montagnes et de l'étude du plan directeur de l'aménagement des parcours dans la vallée de la Moulouya ;
- ✚ La poursuite du **Projet de Développement des Parcours et de l'Élevage dans l'Oriental (Phase II)** réalisé avec l'appui du FIDA et qui a pour objectif global l'amélioration des conditions socio-économiques des populations les plus vulnérables tout en assurant la préservation et la gestion durable des ressources pastorales au niveau de 11 communes rurales appartenant aux provinces de Figuig, Jerada et Taourirt. Le programme de 2011 comportera la

consolidation des acquis institutionnels et du savoir faire, la promotion du partenariat et la valorisation des productions.

**Axe 3 : L'incitation à l'investissement privé** : l'effort de l'Etat sera poursuivi en 2011 pour la mobilisation de l'investissement à travers les incitations prévues dans le cadre du Fonds de Développement Agricole et qui concernent les principaux axes suivants :

- L'équipement des exploitations agricoles en systèmes d'irrigation économes en eau afin de rationaliser l'utilisation de la ressource, réduire les charges des agriculteurs et améliorer leur revenu ;
- L'équipement des exploitations en matériel agricole afin de réduire le déficit de mécanisation et améliorer les rendements ;
- La construction et l'équipement des unités de valorisation des produits agricoles ;
- L'extension et le rajeunissement des vergers agrumicoles, d'oliviers, de palmiers dattiers et d'arboriculture fruitière notamment dans le cadre du programme de reconversion des zones de céréaliculture ;
- Le développement de la filière animale et la valorisation des produits animaux ;
- La promotion des exportations de produits agricoles et la conquête de nouveaux marchés ;
- Le développement de l'agrégation considérée comme la solution aux problèmes liés au foncier, à l'organisation et l'encadrement des agriculteurs et à l'absence d'intégration entre l'amont producteur et l'aval commercial et/ou industriel.

**Axe 4 : Domaine du développement des filières** : les principaux programmes prévus au titre de 2011 concernent :

- **Projets du pilier II** : la poursuite de la réalisation de 71 projets sur les 106 lancés en 2010 ainsi que le lancement de 91 nouveaux projets couvrant la totalité des régions du Royaume. Ces projets dont le coût global s'élève à près de 6,6 Milliards de dirhams intéressent les principales filières de productions végétales et animales avec une prédominance de l'olivier, de l'amandier, de la viande rouge et de l'apiculture.

Les principales réalisations attendues à ce titre portent sur :

- ✚ Les travaux de plantation et d'extension sur une superficie totale de **33.000 ha** dont principalement l'olivier sur **14.900 ha**, l'amandier sur **4.300 ha** et le cactus sur **9.500 ha** ;
- ✚ La construction et l'équipement de **63** unités de valorisation ;
- ✚ Les aménagements hydro-agricoles sur une superficie totale de **7.400 ha** ;
- ✚ La création de **26** groupements d'éleveurs ;

- ✚ La construction et l'équipement de **146** unités de valorisation dont des ateliers d'engraissement et des unités de valorisation de lait (centre de collecte, fromagerie etc...).

➔ **Les agropoles :**

L'exercice 2011 connaîtra la poursuite de la construction au niveau des agropoles de **Meknès Tafilalet** (Meknès) et de **l'Oriental** (Berkane) des Pôles de Recherche-Développement et Contrôle de Qualité qui seront constitués de laboratoires de contrôle des produits agricoles, d'une entité de recherche-développement et de formation relevant de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) ainsi que d'autres espaces communs (centre de conférence, restaurant, zone d'hébergement,...).

En outre, il est prévu le lancement de la construction des agropoles au niveau des régions de Souss Massa Draa, de Tensift Haouz et Tadla Azilal.

➔ Le développement des produits de terroir et de la labellisation :

- ✚ En matière de labellisation, le programme prévu porte notamment sur l'appui à l'élaboration des différents cahiers des charges pour les produits pouvant bénéficier d'un Signe Distinctif d'Origine et de Qualité (DOQ), la promotion de la labellisation et des produits labellisés et la mise en œuvre des Signes Distinctifs d'Origine et de Qualité reconnus ;
- ✚ Concernant les produits de terroir, il sera procédé à la poursuite des travaux des études prospectives régionales sur les produits de terroir et du programme de recherche-développement, l'organisation d'une foire nationale et de trois foires régionales sur les produits de terroir et la poursuite du programme d'appui et d'accompagnement, des coopératives et des acteurs opérant dans ce secteur.

📁 **Axe 5 : Renforcement des moyens d'intervention des chambres d'agriculture**

A ce titre, il est prévu :

- ➔ L'achèvement ou la poursuite des travaux de construction des sièges des chambres lancés en 2010 au niveau de Souss-Massa-Draa, de Marrakech-Tensift-Al Haouz, de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, du Gharb-Chrarda-Béni Hssen, de Tadla-Azilal et de Doukkala-Abda;
- ➔ Le lancement de la construction de 10 sièges régionaux au niveau de Oued Eddahab, Laayoune, Fès, Tanger, Oriental, Chaouia, Meknès, Grand Casablanca, Guelmim et Taounate;
- ➔ L'équipement en matériel informatique et de matériel et mobilier de bureau ainsi que la réalisation d'un système d'information administratif et comptable pour opérationnaliser la nouvelle organisation de ces établissements ;
- ➔ La participation au développement agricole régional et local à travers la réalisation d'actions de formation et d'information des agriculteurs, d'appui aux organisations professionnelles agricoles et aux investisseurs et de vulgarisation.



## ■ **Axe 6 : Sécurité sanitaire des aliments et des végétaux :**

Au titre de 2011, les filières animales bénéficieront des interventions suivantes :

- La poursuite des programmes de sécurisation du cheptel national par la vaccination de 4 millions de têtes ovines et caprines contre la peste des petits ruminants, de 6 millions de têtes contre la blue tongue, de 5 millions contre les entérotoxémies et de 3 millions de ruminants contre les parasitoses internes et externes ;
- L'intensification des activités de contrôle sanitaire des produits animaux et d'origine animale au niveau des frontières ainsi que le contrôle sanitaire des lieux de restauration collective, des abattoirs, des unités de produits de la pêche et des bateaux de pêche et des unités laitières pour préserver la santé des consommateurs ;
- La modernisation des laboratoires vétérinaires et leur équipement pour se conformer aux standards internationaux ;
- La poursuite du programme d'identification généralisée du cheptel bovin sur un effectif de 100.000 têtes dont l'objectif est d'assurer le suivi des mouvements du cheptel et la traçabilité des produits.

Concernant les filières végétales, le programme de l'exercice 2011 portera essentiellement sur :

- La poursuite du programme de lutte contre le feu bactérien des rosacées fruitières au niveau de la province d'Ifrane et de la Tristéza des agrumes dans la province de Larache ;
- Le contrôle des produits d'origine végétale dans le cadre de la répression des fraudes afin d'assurer la loyauté des transactions commerciales et la qualité des produits ;
- La protection des végétaux à travers le contrôle de la production des semences et des plants, l'homologation des intrants chimiques ainsi que la prospection, la surveillance et le traitement chimique et la lutte contre les maladies des forêts.

## ■ **Axe 7 : Recherche, formation et enseignement :**

Les principaux programmes prévus en 2011 se présentent comme suit :

- **Concernant le domaine de l'enseignement supérieur**, les efforts seront poursuivis afin d'améliorer les conditions de l'enseignement et ce à travers la construction du siège de l'école préparatoire à l'accès aux études agronomiques, la réhabilitation et le réaménagement des espaces pédagogiques et estudiantins et l'équipement des laboratoires pour faire face à l'augmentation des effectifs induit notamment par l'initiative des 10.000 ingénieurs.

Ainsi, il est prévu l'inscription d'un effectif de 2.550 étudiants dont 77% au niveau de l'IAV Hassan II, 19% au niveau de l'Ecole Nationale de

l'Agriculture et 4% au niveau de l'Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs;

- **Dans le domaine de la recherche agricole**, l'accent sera mis sur la poursuite des programmes nationaux et régionaux de recherche fondamentale et recherche-développement pour appuyer la dynamique du Plan Maroc Vert, la réalisation du projet relatif aux cartes de fertilité des sols lancé en partenariat avec l'Office Chérifien des Phosphates.

En outre, l'année 2011 connaîtra la poursuite de la construction du laboratoire de production des vitro plants de palmier dattier à Errachidia inscrit dans le cadre du programme de développement du palmier dattier dans les régions de Draâ, de Tafilalet et de Figuig lancé par sa Majesté le Roi.

Le programme portera également sur la poursuite de la construction des centres régionaux de la recherche agronomique au niveau d'Al Hoceima, de Laâyoun et de Guelmim.

D'autres actions sont également prévues dans ce cadre notamment l'organisation de la 7<sup>ème</sup> édition du Grand Prix Hassan II pour l'invention et la recherche dans le domaine agricole, l'organisation des assises de l'enseignement et de la recherche ainsi que le développement de la coopération internationale.

- **S'agissant de l'enseignement technique et de la formation professionnelle agricole**, le programme d'action s'y rapportant portera sur :

- ✚ La poursuite du programme de formation par apprentissage des jeunes ruraux initié en partenariat avec le département de la Formation Professionnelle avec pour objectif de former 10.200 apprentis au cours de l'année 2011 ;

- ✚ La formation de 4 846 élèves en vue de répondre aux besoins en techniciens agricoles générés par la dynamique du Plan Maroc Vert.

- **Le programme de vulgarisation agricole** au titre de l'exercice 2011 concernera le renforcement des campagnes de vulgarisation et des moyens d'action des structures d'encadrement de proximité, la formation des agents vulgarisateurs et la contribution à l'organisation de manifestations agricoles.

L'année 2011 connaîtra également le lancement de la nouvelle stratégie de vulgarisation agricole.

#### **Axe 8 : Modernisation des services de l'Administration**

A ce titre, des programmes de mise à niveau portant sur ce qui suit sont prévus :

- La consolidation de la construction des sièges des directions régionales d'agriculture lancée en 2010 et l'équipement des services en moyens logistiques;

- Le développement des systèmes d'information décisionnels et le renforcement des équipements informatiques des services extérieurs et le développement de logiciels spécifiques aux métiers et activités du secteur ;
- Le lancement d'études concernant la stratégie sur la commercialisation et la logistique des produits agricoles, l'identification et la délimitation des terres mobilisables au profit du Partenariat Public-Privé ainsi que l'achèvement de l'évaluation du programme de partenariat autour des terres agricoles ;
- La poursuite du recensement général des plantations fruitières dans certaines régions du Royaume et de l'opération de numérisation du territoire ;
- La poursuite des programmes de formation destinés à renforcer la compétence du personnel tant au niveau central que régional afin d'accompagner la réalisation des programmes d'investissement.

### III.1.2- Domaine de la Pêche Maritime

L'enveloppe budgétaire globale allouée au domaine de la Pêche Maritime, au titre de l'année budgétaire 2011, s'élève à 570 062 000 DH ventilée comme suit :

Dépenses de personnel.....	150 062 000 DH
Dépenses de matériel et dépenses diverses.....	90 000 000 DH
Dépenses d'investissement.....	330 000 000 DH

L'année 2010 a été marquée par le lancement effectif de la nouvelle stratégie du secteur de la Pêche Maritime baptisée « Halieutis », visant à doter le secteur halieutique d'un plan d'action organisé et à promouvoir les investissements dans ce secteur.

A titre de rappel, le secteur de la pêche maritime contribue de 2% à 3% au Produit Intérieur Brut (PIB), de 10% en valeur des exportations nationales et emploie un effectif de plus de 660.000 personnes dont 170.000 emplois directs, soit 1,5% de la population active et 490.000 emplois indirects. Ce secteur génère un chiffre d'affaires moyen de l'ordre de 16,3 milliards de dirhams dont 70% réalisé à l'export et permet de garantir un revenu au profit de 3 millions de personnes.

La stratégie envisagée se propose d'atteindre, à l'horizon 2020, les principaux objectifs suivants :

- ▣ un triplement du PIB pour atteindre 22 Milliards de dirhams ;
- ▣ une réduction du poids de l'informel d'un ratio de près de 50 % à un niveau inférieur à 15% ;
- ▣ un quasi triplement du chiffre des exportations des produits de la mer de 1,2 Milliard \$US à 3,1 Milliards \$US ;

- une hausse de la part de marché mondiale de 3,3% à 5,4% en explorant de nouvelles destinations ;
- un relèvement de la consommation locale du poisson de 10 kg à 16 kg par an.

Pour ce faire, la stratégie « Halieutis » s'appuie dans sa mise en œuvre sur une approche axée sur les trois composantes essentielles ci-après :

- **la durabilité** en vue d'assurer une exploitation pérenne des ressources halieutiques pour les générations présentes et futures et ce, à travers le renforcement et le partage de la connaissance scientifique, l'aménagement des pêcheries sur la base de quotas, l'adaptation et la modernisation de l'effort de pêche ainsi que le développement de l'aquaculture identifiée comme étant un moteur de croissance majeur du secteur ;
- **la performance** par la dotation du secteur des infrastructures, des outils d'exploitation et de l'organisation nécessaires pour obtenir une qualité optimale des débarquements à la commercialisation. Il s'agit essentiellement de dédier des espaces portuaires à la pêche et en assurer une gestion efficace à travers leur gestion par un opérateur global, renforcer l'attractivité des halles à marée, structurer et dynamiser le marché intérieur autour des marchés de gros et de détail et développer les infrastructures et les équipements de débarquement de façon à atteindre un taux de 95 % des ressources débarquées contre 5 % en 2009 et atteindre un volume de production de 1,6 million de tonnes ;
- **la compétitivité** des produits et leur haute valorisation sur des marchés porteurs en orientant les industriels vers ces marchés et en leur facilitant l'accès aux matières premières et en créant trois pôles de compétitivité industrielle au Nord, au Centre et au Sud du Royaume.

Depuis la mise en œuvre de la stratégie en septembre 2009, le département de la Pêche Maritime a réalisé d'importantes avancées en matière de mise en œuvre de sa nouvelle stratégie. Ces avancées peuvent être résumées par axe stratégique comme suit :

- **En matière d'appui à la pêche artisanale**, une opération de remplacement de 197 barques détruites, dans le port d'Agadir suite aux intempéries survenues en février 2010, a été réalisée en faveur de 800 pêcheurs pour un montant avoisinant les 12 MDH ;
- **En matière d'infrastructure de pêche**, la construction d'une digue a été achevée au niveau du Point de Débarquement Aménagé (PDA) de Fnideq ainsi que celle d'une fabrique de glace au PDA de Skhirat ;
- **En matière de plans d'aménagement**, il a été procédé au lancement des plans d'aménagement des petits pélagiques dans le stock C, des algues marines et de la crevette et merlu ;
- **En matière de gestion de la flotte de pêche**, l'interdiction d'utilisation des filets maillants dérivants pour la pêche des poissons et des autres espèces halieutiques a été consacrée par la loi n° 19-07 modifiant et complétant le dahir n° 1-73-255 du 23 novembre 1973 formant règlement sur la pêche maritime, (promulguée par le dahir n° 1-10-122 du 16 juillet 2010) et confortée par la mise en place des mesures d'indemnisation et de supervision de la

destruction de ces filets dans le cadre d'une convention conclue, le 1<sup>er</sup> juillet 2010, entre les départements chargés des Finances et de la Pêche Maritime et l'Office National des Pêches pour un coût global de 130 MDH. La réflexion est également avancée en matière d'ajustement de la flotte de pêche opérationnelle artisanale, côtière et hauturière et de révision du Plan Ibhar de façon à assurer à sa mise en œuvre les meilleures conditions de réussite ;

- **En matière de mareyage**, le département de la Pêche Maritime est en cours de finalisation du statut du mareyeur ;
- **En matière de renforcement et d'actualisation de l'arsenal juridique régissant le secteur**, deux projets de lois relatifs au mareyage et à la création de l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture ont été finalisés et sont en cours d'adoption par le Parlement ;
- **En matière de contrôle des débarquements et des ports**, une procédure de certification des captures a été élaborée dans le cadre du plan national de contrôle intégré de façon à garantir un contrôle plus strict sur les ressources halieutiques pêchées et débarquées ;
- **En matière de définition d'un plan de traçabilité tout au long de la chaîne de valeur**, une étude de définition des procédures de traçabilité de la filière de la pêche a été lancée dans la perspective d'accroître la qualité et la valeur ajoutée des produits de la mer ;
- **En matière de développement de la recherche halieutique de pointe et ciblant l'aquaculture**, un état des lieux de la situation des stocks a été établi et son suivi a été confié à l'Institut National de la Recherche Halieutique ;
- **En matière de labellisation et de promotion commerciale**, l'action dudit département s'est focalisée, en 2010, sur l'identification des pêcheries sujettes à l'éco-certification et sur la réalisation d'un benchmark en matière de marketing institutionnel et des offres de services à fournir aux professionnels dans l'optique de la création d'un véritable outil de veille technologique et de promotion commerciale dédiée aux produits de la mer et la mise en place d'un système d'éco-certification des pêcheries ;
- **En matière de mise en place de pôles de compétitivité**, une association a été créée pour prendre en charge l'animation du projet d'Haliopolis d'Agadir de façon à accélérer la mise en œuvre dudit projet ;
- **En matière de formation**, il a été procédé au lancement de l'étude relative à l'élaboration du schéma directeur de la formation dans les industries de pêche. Au titre de l'année 2010, le nombre de lauréats des établissements de formation a atteint un effectif de 1.500 ;
- **En matière de développement de l'aquaculture**, le département de la Pêche Maritime a réalisé un benchmark sur l'état des lieux du secteur aquacole dans quatre pays ainsi qu'un état des lieux du secteur de l'aquaculture au Maroc ainsi qu'une cartographie des activités aquacoles.

L'année 2011 sera marquée par la poursuite du programme d'investissement lancé ces dernières années et qui concernent les domaines d'intervention ci-après :

■ **le renforcement des infrastructures de pêche côtière et artisanale à travers :**

- la poursuite des travaux de construction des points de débarquement aménagés (PDA) au niveau des ports d'El Jadida, d'Inouaren et d'oued Laou entamés en 2010 ;
- le parachèvement de la réalisation d'un foyer de marins à Al Hoceima et de l'aménagement d'une cale de halage dans les PDA de Sidi Boufdaile et Rkount ;
- le lancement de la construction et de l'équipement d'une unité de valorisation des produits de mer dans le PDA de Sidi Boufdaile ;
- la poursuite de la construction des villages de pêcheurs de Beddouzza et Chmaala ;
- l'achèvement des travaux d'aménagement et de construction des délégations des Pêches Maritimes de Tanger, d'Agadir, d'Aïla, de Sidi Ifni et de Laayoune ainsi que la réalisation de la construction des sous délégations des Pêches Maritimes de Tarfaya, Tan-Tan, Imessouane, Nador, Ras Kebdana, Mohammedia, Casablanca, Safi et Al Hoceima ;
- La réalisation de l'antenne médicale et des garderies maritimes à Dakhla, Essaouira et Mdiq ;
- l'acquisition d'une vedette de sauvetage et l'aménagement des aires de pose pour le sauvetage.

■ **la consolidation de la protection de la ressource halieutique et de la recherche scientifique** par le biais d'actions qui répondent aux besoins stratégiques de préserver et de valoriser la ressource halieutique et de contribuer à la dynamique de développement des zones concernées. Parmi les principales actions envisagées, il y a lieu de citer :

- l'intensification des opérations de contrôle des débarquements ;
- la mise en place du « plan pélagique » qui concerne cinq espèces à savoir la sardine, la sardinelle, le maquereau, le chinchard et les anchois ;
- la poursuite du développement de l'action de l'Institut National de Recherche Halieutique qui bénéficie d'une subvention de l'Etat de **59,185 MDH**, au titre de l'année 2011, en vue de lui permettre la réalisation de son programme d'action portant sur :
  - ✚ le renforcement de ses capacités d'évaluation des potentialités des ressources halieutiques à travers la réalisation de campagnes de prospection ;
  - ✚ l'amélioration des connaissances du secteur sur la biologie, l'écologie des ressources et la dynamique des écosystèmes ;
  - ✚ la consolidation des études d'impact relatives aux mesures de gestion et de développement de l'évaluation des stocks des captures ;

✚ la mise à niveau des laboratoires centraux et la réalisation d'un laboratoire de référence à Tanger et la poursuite de la mise en état du navire ACHARIF AL IDRISSE de recherche.

- ▣ **la poursuite du programme « IBHAR »**, dont la mise en œuvre a été entamée en 2008 avec un financement de 5 milliards de dirhams, avec pour principal objectif l'amélioration des revenus des marins pêcheurs et de leurs familles ainsi que des conditions d'exercice de la pêche artisanale et côtière. Une réflexion à mi-parcours a été engagée pour une révision des modalités de mise en œuvre de ce programme de façon à lui assurer les meilleures conditions de réussite.
- ▣ **l'accompagnement de la mise en œuvre du contrat performance conclu entre l'Etat et l'Office National des Pêches** et prévoyant, pour la période 2009-2012, un investissement global de l'ordre de 4 milliards de dirhams financé comme suit : 759 MDH par un investissement propre de l'ONP, 1,7 milliard de dirhams par l'Etat, 891 MDH par le MCC et 407 MDH par l'Union Européenne. Ce programme d'investissement touchera l'organisation de la commercialisation, le développement du secteur et la modernisation de l'entreprise.
- ▣ **Le renforcement des compétences et des qualifications des ressources humaines du secteur** à travers l'amélioration des formations professionnelles proposées par les six établissements de formation maritime.

### III.2- Haut commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification

Les crédits budgétaires alloués au Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification au titre de l'année 2011 s'élèvent à 879 100 000 DH répartis comme suit :

Dépenses de personnel.....	375 100 000 DH
Dépenses de matériel et dépenses diverses.....	40 000 000 DH
Dépenses d'investissement.....	150 000 000 DH
Fonds National Forestier.....	300 000 000 DH
Fonds de la Chasse et de la Pêche Continentale.....	14 000 000 DH

Cette enveloppe est destinée à la réalisation des actions s'inscrivant dans les priorités nationales en matière de préservation de l'environnement et des exigences des impératifs écologiques et économiques en vue d'atteindre les principaux objectifs suivants :

- ▣ la conservation et le développement des ressources forestières ;
- ▣ la lutte contre la désertification ;
- ▣ le développement humain dans les espaces forestiers et péri forestiers.

Le programme du Haut Commissariat au titre de l'exercice 2011 est arrêté selon une démarche concertée au niveau local, à travers une planification déclinée en projets territoriaux pluriannuels et une contractualisation avec les directions régionales des Eaux et Forêts intégrant le processus de gestion budgétaire axé sur les résultats ainsi que des nouvelles exigences de la gestion partenariale des forêts urbaines et péri-urbaines.

Pour répondre aux objectifs retenus, le programme d'action de l'exercice 2011 concernera les principaux axes suivants:

### 1- Reconstitution des écosystèmes forestiers :

Dans l'objectif de renforcer la dynamique et de conservation du patrimoine forestier et de son développement et de rattraper le retard enregistré en matière de reconstitution du couvert forestier, le Haut Commissariat prévoit :

- Le reboisement, la régénération et l'amélioration sylvo-pastorale sur une superficie de 50.000 ha contre 46.000 ha en 2010, soit une augmentation de 7%. Ces actions seront réalisées au niveau des différentes régions du pays conformément aux orientations du Plan Directeur de Reboisement ;
- La consolidation des plantations anciennes sur une superficie de 39.000 ha contre 35.000 ha en 2010, soit une augmentation de 11% ;
- La production de plus de 45 Millions de plants contre 42 Millions de plants en 2010, soit une augmentation de 7% pour accompagner la mise en œuvre des actions de reboisement, de régénération, d'amélioration sylvo pastorale et d'entretien des plantations anciennes ;
- L'octroi de compensation pour la mise en défens d'une superficie de 81.000 ha contre de 79.000 ha en 2010 afin d'assurer les besoins des populations usagères surtout en matière de parcours et de contribuer à l'amélioration du taux de réussite des opérations de reboisement ;
- Les travaux de sylviculture et de conduite des peuplements concerneront une superficie de 20.000 ha.

### 2- Lutte Contre la Désertification et la Protection de la Nature à travers les principales interventions suivantes :

- La poursuite du programme de protection des bassins versants et de traitement de l'érosion au niveau de 15 bassins versants prioritaires en vue de réduire l'envasement des barrages, préserver les écosystèmes fragiles, protéger les agglomérations et les infrastructures contre les inondations. Les travaux à réaliser dans ce cadre concerneront essentiellement la construction de **205.000** m3 de seuils pour la correction des ravins contre 153.000 m3 en 2010, soit une augmentation de 34 % ;

Ce programme tient compte de la mise en œuvre des projets présentés à SM le Roi lors des cérémonies du lancement de la construction des nouveaux barrages en 2010 ainsi que des projets de lutte contre la désertification, retenus dans le cadre des engagements du gouvernement à l'occasion de la célébration de la journée de la terre ;



- La poursuite des actions de reconstitution des écosystèmes forestiers dégradés, d'amélioration des terrains de parcours et de culture, de traitement des terres affectées par l'érosion linéaires et le ravinement, et d'amélioration des infrastructures forestières prévues dans le cadre du projet d'aménagement anti -érosif des Bassins Versants d'Allal El Fassi et de l'Oued Mellah financé dans le cadre de la coopération Maroc-Japonaise pour un coût de 355 MDH ;
- L'intensification des opérations de lutte contre les incendies de forêts à travers la création de points d'eau, la construction de postes vigies, l'ouverture et l'entretien de tranchés pare feu et le renforcement des actions de surveillance et de sensibilisation du grand public sur les dangers des feux de forêts. Les efforts entrepris dans ce cadre ont permis de réduire la superficie incendiée à 1.000 ha contre une moyenne de 3.000 ha observée lors des dernières années ;
- Le renforcement des programmes d'aménagement et de gestion des ressources naturelles et de conservation de la diversité biologique dans un réseau de 13 aires protégées et 6 parcs nationaux prioritaires. Ces programmes s'inscrivent dans le cadre du Plan National des Aires Protégées qui vise notamment :
  - la réhabilitation des écosystèmes naturels et la sauvegarde de la biodiversité;
  - l'aménagement, l'équipement et le développement de l'aire protégée ;
  - la valorisation des potentialités naturelles notamment à travers le développement des niches d'écotourisme.
- L'aménagement et le repeuplement des territoires de chasse et de pêche continentale et leur valorisation en vue d'augmenter la productivité desdits territoires, assurer une gestion durable des ressources cynégétiques et piscicoles et améliorer les revenus des populations rurales.

L'année 2011 connaîtra le démarrage d'un important programme de mise en valeur piscicole des retenus des barrages lancé dans le cadre de la célébration de la journée de la terre avec pour objectif la lutte biologique contre le développement excessif des algues nécessaire à préserver la qualité de l'eau et le développement de la pêche continentale.

### **3- Sécurisation du Domaine Forestier et renforcement des infrastructures :**

A ce titre, il est prévu :

- La poursuite des opérations de délimitation et de préparation des dossiers techniques pour l'immatriculation sur une superficie de près de 2.300.000 ha contre 2.800.000 ha en 2010 en perspective d'assainir la situation juridique du domaine forestier et garantir le droit de propriété. Ainsi, la superficie immatriculée sera portée à près de 7.700.000 ha, ce qui représente près de 85 % du domaine forestier ;
- Le renforcement des infrastructures d'encadrement et de gestion des ressources forestières et ce à travers la réalisation des actions prioritaires

dans le domaine de construction et de réhabilitation des maisons forestières et des bâtiments administratifs ;

- Le désenclavement des zones forestières et péri forestières par la mise en œuvre d'un programme d'ouverture, de réhabilitation et d'entretien de 1.700 Km de pistes et de chemins forestiers intégrés dans des projets de reforestation, de régénération et d'aménagement des bassins versants, contre 1.483 Km en 2010, soit une augmentation de 15%.

#### 4- Recherche Forestière :

La poursuite des programmes de recherche forestière couvrant un ensemble de thématiques et de domaines répondant aux préoccupations prioritaires de conservation et de développement des ressources forestières nationales, notamment en matière :

- d'adaptation des écosystèmes forestiers aux changements climatiques ;
- de maîtrise de l'itinéraire technique de régénération et d'amélioration de la production des espèces forestières ;
- de valorisation des produits forestiers et du développement de la filière des plantes aromatiques et médicinales.

### III.3- Industrie, Commerce et Nouvelles Technologies

L'enveloppe budgétaire globale allouée au Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies au titre de l'année 2011 s'élève à 906 067 000 dirhams répartis comme suit :

Dépenses de personnel.....	130 067 000 DH
Dépenses de matériel et dépenses diverses.....	109 000 000 DH
Dépenses d'investissement.....	667 000 000 DH

#### III.3.1- Industrie et Commerce

Les crédits budgétaires prévus pour le domaine de l'Industrie et du Commerce au titre de l'année 2011 s'élève à 844 785 000 dirhams répartis comme suit :

Dépenses de personnel.....	111 785 000 DH
Dépenses de matériel et dépenses diverses.....	103 000 000 DH
Dépenses d'investissement.....	630 000 000 DH

Ces crédits sont destinés à la poursuite de la réalisation des chantiers de la nouvelle politique industrielle « Plan National pour l'Emergence Industrielle (PNEI) » et du Plan « Rawaj » pour le développement et la modernisation du commerce et de la distribution, ainsi qu'au lancement de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de l'innovation et de la stratégie de développement des technologies avancées ciblant les secteurs technologiques de pointe et à forte croissance tels que la microélectronique, la nanotechnologie et la biotechnologie.

Le plan d'actions du département de l'Industrie et du Commerce par domaine ainsi que les réalisations des différents chantiers à fin juillet 2010 se présentent comme suit :

## 1. Domaine Métiers Mondiaux du Maroc et développement des investissements directs extérieurs

### Offshoring

En matière de réalisation des plateformes Industrielles Intégrées (P2I) dédiées à l'Offshoring, l'année 2010 a connu le lancement des P2I suivantes :

- P2I de Tétouanshore, dont les travaux de réalisation confiés à TMSA ont été lancés, le 30 juin 2010 ;
- P2I de Fèsshore, en phase de réalisation par MEDZ ;
- P2I de la Technopole d'Oujda, dédié notamment aux activités liées aux énergies renouvelables, l'Offshoring, les services et Retail Park, est en phase de réalisation par MEDZ. Les travaux seront achevés fin 2010.

### Automobile

Il est à rappeler que la stratégie préconisée pour le secteur automobile s'articule autour de l'implantation d'équipementiers de rang 2 et 3 au Maroc et de l'assemblage de spécialité ainsi que l'attraction à terme d'un second constructeur majeur au Maroc.

A cette fin, deux P2I intégrées dédiées au secteur sont en cours de réalisation à Kénitra et à Tanger.

- **P2I « Kénitra Automotive City »**, s'étendant sur une superficie de 345 ha, le protocole d'accord, signé le 13 février 2009, confie l'aménagement, la promotion, la commercialisation et la gestion de sa première tranche au Groupement constitué de CDG Développement (MEDZ) et la société espagnole Edonia World. L'année 2010 a connu la signature du décret relatif à la zone franche de la P2I de Kénitra ainsi que la convention confiant sa gestion à la Société Atlantic Free Zone Investment. Le démarrage des travaux d'aménagement de cette zone franche a débuté en septembre 2010.
- **P2I « Tanger Automotive City »** dont l'aménagement, le développement, la promotion, la commercialisation et la gestion sur une superficie de 309 ha a été confiée à l'Agence Spéciale Tanger Méditerranée dans le cadre d'une convention cadre et d'une convention d'application signées en 2010. Les sites de Melloussa et de Jouamaa dédiés aux activités industrielles automobiles seront érigés en zones franches par décret avant fin 2010.

Par ailleurs, l'année 2011 sera marquée par l'achèvement de la réalisation du complexe industriel Renault Tanger-Méditerranée, situé sur un terrain de 314 ha. Ce complexe, qui constitue une composante majeure pour l'émergence d'une industrie automobile intégrée au Maroc, produira ses premières voitures en janvier 2012 avec une capacité de 170.000 véhicules/an. Une extension de ce complexe est prévue, deux années plus tard, avec pour objectif de relever la production à 400.000 unités par année à terme destinée à hauteur de 90% à l'exportation. Cet investissement, de

l'ordre de 600 millions d'Euros, permettra de créer au démarrage 4.000 emplois directs et 24.000 emplois indirects.

### **Aéronautique et Spatial**

L'action dans ce métier concernera la réalisation de la P2I « Nouaceur Aerospace City ». Le protocole d'accord afférent à l'aménagement de cette P2I a été signé, le 07 avril 2010, à l'occasion de la tenue des premières assises de l'Industrie. Cette plateforme industrielle, qui sera réalisée sur une superficie d'environ 78 ha, bénéficiera du statut de zone franche et devrait générer la création de 15 000 emplois et un PIB additionnel de 4 milliards de dirhams à l'horizon 2015.

### **Electronique**

Cinq quartiers dédiés à ce métier au sein des P2I seront réalisés avec l'objectif d'atteindre 2,5 milliards de dirhams de PIB additionnels et la création de 9.000 emplois directs à l'horizon 2015. Il s'agit des sites suivants :

- le Quartier Mécatronique/Électronique industrielle sur une superficie de 40 à 50 ha, dans la région de Casablanca au niveau du corridor Zenata – Nouaceur ;
- deux quartiers dédiés à l'électronique embarquée dans les P2I Automobile de Tanger et Kénitra sur une superficie de 5 à 10 ha ;
- le quartier électronique situé dans la P2I « Nouaceur Aerospace City » réalisé sur un site de 5 à 10 ha ;
- le Cluster électronique de Mohammedia d'une superficie de 40 ha.

### **Textile et Cuir**

Ce domaine a connu la mise en place d'un plan de développement des débouchés à l'export, la définition et la promotion d'Offres Finissage, Impression et Teinture (FIT) et Sourcing, le développement de la distribution moderne, la promotion du dispositif de modernisation des entreprises et la révision des tarifs douaniers sur les intrants primordiaux et les produits finis du secteur.

A cet effet, une convention relative à l'appui à l'investissement dans la filière Finissage, Impression et Teinture (FIT) du secteur Textile-Habillement a été signée en 2010, l'objet étant de définir les conditions et les modalités de la contribution du fonds FIT aux projets d'investissements dans ladite filière. Le Fonds permettra de fournir une aide à l'installation de cinq nouvelles unités de finissage sur les métiers clés (teinture-impression).

L'objectif recherché porte sur la création de 32.000 nouveaux emplois et la génération d'un PIB supplémentaire de 1 milliard de dirhams.

### **Agroalimentaire**

Le Pacte Emergence prévoit la création d'un réseau de 6 agropoles à l'échelle des principaux bassins de production agricole et la construction au sein de chaque agropole d'un pôle de recherche-développement et de contrôle de qualité relevant du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime.

L'état d'avancement de ces agropoles se présente comme suit :

- Agropoles de Meknès et de Berkane : leurs conventions de valorisation ont été signées respectivement le 27 avril 2010 et le 29 mai 2010 et les travaux d'aménagement ont été lancés par la société MEDZ ;
- Agropoles de Tadla-Azilal et de Souss-Massa : les études techniques et financières les concernant sont en cours de réalisation ;
- Agropoles du Haouz et du Gharb : les conventions cadres y afférentes sont en cours de finalisation.

### **Domaine de la compétitivité des entreprises**

Le renforcement de la compétitivité des entreprises constitue un des objectifs essentiels du Pacte National pour l'Emergence Industrielle à travers la mise en place des plans ci-après :

- un plan ciblé pour la croissance des PME par le biais du programme « Imtiaz » et du programme « Moussanada » ;
- un plan volontariste de reconfiguration et de consolidation du tissu des PME ;
- un plan accéléré pour la création de nouvelles PME compétitives.

Le programme « Imtiaz » a pour objectif d'accompagner annuellement 50 entreprises à fort potentiel en leur accordant une prime à l'investissement à hauteur de 20% et plafonnée à 5 MDH, sur la base d'un contrat de croissance.

Au titre de l'année 2009, la première édition du programme « Imtiaz » s'est traduite par l'accompagnement de 17 sur les 28 entreprises candidates pour un engagement financier prévisionnel de 56,15 MDH.

Pour l'année 2010, le processus de sélection des entreprises dans le cadre de la deuxième édition d'« Imtiaz » lancée le 14 Juin 2010 devrait aboutir fin Novembre 2010 par l'éligibilité de 50 entreprises qui devraient bénéficier d'un appui financier de l'ordre de 150 MDH.

Le programme « Moussanada » a pour objectif d'accompagner les entreprises dans leur démarche de modernisation et d'amélioration de leur compétitivité, à travers une prise en charge de 60 % du coût de l'investissement et un montant global d'appui pouvant atteindre 1 million de dirhams par entreprise.

A ce titre, à fin Août 2010, 117 contrats ont été signés pour un engagement de 12,5 MDH, sachant qu'il est prévu la conclusion de 283 contrats supplémentaires d'ici fin 2010 pour un financement prévisionnel de l'ordre de 57 MDH.

Ces mesures ainsi que les engagements y afférents sont formalisés dans le cadre d'un contrat conclu entre l'Etat et l'ANPME en vue d'opérationnaliser les programmes « Imtiaz » et « Moussanada » au titre de la période 2009-2015, ainsi que les moyens dédiés auxdits programmes pour la période 2009-2012.

Il est à rappeler que le compte dédié au Fonds d'Appui à la Compétitivité des Entreprises « FACE » a été alimenté de 100 MDH en 2008 et de 125 MDH en 2009

et en 2010. Pour les années 2011 et 2012, une dotation annuelle de 125 MDH est prévue.

### **Promotion des investissements**

Cette mission est confiée à l'Agence Marocaine de Développement des Investissements (AMDI) créée par la loi n°41-08 sous forme d'établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.




Pour la concrétisation et la réalisation du plan d'actions de l'AMDI, le budget affecté aux actions de promotion a été relevé de 80 MDH en 2010 à 100 MDH au titre de l'année 2011.

Par ailleurs, en plus des représentations à l'étranger implantées à Paris, Madrid et Milan, l'AMDI s'apprête à inaugurer une nouvelle antenne à Londres avant la fin de 2010 et compte ouvrir deux représentations à New York et à Francfort au courant de l'année 2011. Ces représentations de l'Agence à l'étranger sont un vecteur majeur de promotion du Maroc et facilite l'organisation d'événements de promotion mensuels.

Dans ce cadre, le plan de promotion et de commercialisation de l'AMDI vise à rehausser l'image de marque du Maroc industriel à travers la correction des perceptions négatives existant parmi les investisseurs étrangers, l'insertion du Maroc parmi les destinations considérées par un investissement direct étranger (IDE) pour les investissements potentiels et à l'accroissement du taux de conversion des investissements planifiés au Maroc.

Ce plan de promotion et de commercialisation porte principalement sur les secteurs industriels orientés export (Offshoring, automobile, aéronautique, électronique) sachant que pour les autres secteurs tels que le tourisme, l'agriculture ou l'énergie, l'intervention de l'AMDI est réalisée en concertation étroite et complémentarité avec les départements et agences de promotion concernés.

Pour la réalisation de son plan promotionnel, cette Agence cible prioritairement trois groupes de pays à savoir :

-  La France et l'Espagne, pour le développement d'un plan de promotion et de commercialisation pour les 4 secteurs industriels orientés export précités ;
-  Pour les autres régions cibles (Allemagne, Italie, Grande Bretagne, Etats-Unis), l'Agence agira de manière opportuniste vis-à-vis des industries orientées export ;
-  Pour les Pays du Golfe, l'approche s'appuie sur la réalisation d'évènements ponctuels touchant plus particulièrement le secteur du tourisme.

Selon l'Agence Marocaine de Développement des Investissements, durant la période allant de janvier à septembre de l'année 2010, la Commission des Investissements a examiné 91 projets d'investissement d'un montant global de 60,4 milliards de dirhams qui permettront la création de 21.751 postes d'emploi dans les secteurs de l'industrie, de l'agroalimentaire, de l'énergie, du tourisme, du transport urbain, des télécommunications, de l'immobilier commercial et de l'infrastructure. Les investissements engagés en 2010 sont en hausse de 25% par rapport aux engagements enregistrés en 2009 pour la même période.

## **Formation**

Les chantiers correspondant au domaine de la Formation concernent l'élaboration et le suivi des plans de formation des Métiers Mondiaux du Maroc, la création de l'Ecole Centrale et des Instituts Spécialisés (Ecole de Mode, Automobile et Aéronautique) ainsi que le renforcement de l'offre de formation qualifiante et/ou de reconversion effectuée par les établissements privés.

Dans le cadre de la formation automobile, un projet de création de deux Instituts de Formation aux Métiers de l'Industrie de l'Automobile (IFMIA) destinés aux équipementiers implantés à Kénitra et Tanger ainsi qu'un centre de formation au métier de l'automobile (CFMA/TM) à Tanger destiné au constructeur Renault et à ses sous traitants ont été retenus.

Le dispositif formation dans le secteur de l'automobile est établi en collaboration avec les professionnels du secteur chargés de la gestion et de la mise en œuvre des actions de formation.

Par ailleurs, le dispositif d'aide directe à la formation continue et à l'embauche concernant les secteurs de l'Offshoring, de l'automobile, de l'électronique, de l'aéronautique et du spatial sera poursuivi en 2011.

## **Plan de développement et d'amélioration des zones industrielles locales**

Afin de permettre aux régions de renforcer leur potentiel industriel, le Pacte Emergence a prévu la mise en œuvre d'un programme de réalisation de zones d'activités économiques et de réhabilitation des zones industrielles reposant sur la mobilisation des différents acteurs avec un rythme soutenu et un niveau d'exigence élevé.

Pour les projets de zones industrielles et de parcs industriels, financés par le budget de l'Etat ou par le Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social, le Ministère chargé de l'industrie a pu mener, en 2010, un ensemble de projets structurants à vocation locale ou régionale notamment la première tranche des parcs industriels de Jorf Lasfar et d'Ain Johra ainsi que les parcs industriels de Sidi Bou Othmane et de Sélouane qui à terme totaliseront une superficie globale de l'ordre de 420 ha.

Ce Ministère a également poursuivi la réalisation des zones industrielles de Sidi Bernoussi, d'Ait Melloul, de Tassila, de Souss Massa Draa, de Dakhla, de Salé, de Takkadoum et de Tétouan.

En application des engagements pris dans le cadre du Pacte Emergence, l'Etat finance ces espaces d'accueils industriels pour un montant de 100 millions de dirhams par an de 2010 à 2012.

## **Stratégie de l'Innovation**

A titre de rappel, la nouvelle stratégie de l'innovation baptisée « Initiative Maroc Innovation » présentée lors du premier sommet marocain de l'Innovation organisé, le 5 juin 2009, à Skhirate, sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, a pour principaux objectifs, à partir de 2014, la production annuelle de 1.000 brevets marocains et la création annuelle de 100 start-up innovantes.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie de l'innovation, les principaux chantiers lancés en 2010 ont concerné :

- la mise en place des produits d'appui à l'innovation pour les entreprises en phase d'éclosion et de développement, les start-up et les incubés ;
- le lancement en septembre 2010 de l'étude de définition de la stratégie nationale de promotion des clusters sachant que trois Clusters pilotes ont été mis en place ;
- le lancement des travaux de construction de quatre cités de l'innovation ;
- la mise en place du Centre Marocain de l'Innovation ;
- la mise en œuvre d'actions dédiées notamment à la promotion de l'innovation, de l'entrepreneuriat et de la création de l'entreprise innovante via l'incubation.

### Développement des technologies avancées

Dans la perspective du développement et de la promotion des technologies avancées au Maroc, notamment la microélectronique, les nanotechnologies, les biotechnologies, les technologies de l'information, l'énergie et l'environnement, une vision et un plan d'action pragmatique visant la croissance de ces secteurs dans le pays ont été élaborés.

Dans cette perspective, le Ministère en charge de la mise en œuvre de cette stratégie a entamé, durant l'année 2010, la réalisation des actions suivantes :

- le soutien à la création des centres de développement technologique de la microélectronique, des nanotechnologies et de la biotechnologie et ce, dans le cadre de partenariat avec l'association MASCIR «Moroccan Association For Scientific and Innovative Research» ainsi que l'organisation des Journées sur les Nanomatériaux et les Nanotechnologies en partenariat avec ladite association en Juin 2010 ;
- le lancement d'une étude, par un cabinet international, pour définir la feuille de route pour le développement stratégique des secteurs de la microélectronique, les biotechnologies et les nanotechnologies et en particulier les plans d'action de MASCIR sur un horizon de 5 ans ;
- le lancement de la création d'une base de données sur les technologies avancées et la mobilisation des fonds R&D.

Le plan d'actions, pour 2011, porte sur les opérations suivantes :

- le renforcement de la sensibilisation et de la mobilisation des compétences à travers la mise en place d'une base de données ;
- la mobilisation des financements au profit des projets technologiques par la création d'un fonds d'amorçage dans le cadre d'un partenariat public-privé comprenant la CDG, la Banque Populaire, l'Etat, les banques privées et les assurances ainsi que la mise en place d'une offre complète de produits de financement adaptés ;



- le financement de vastes programmes de R&D dans les domaines technologiques ;
- la réalisation d'infrastructures d'accueil dédiées à travers notamment la valorisation et le développement du parc high-tech au niveau de Technopolis assortie d'une offre compétitive au standard international, la création de 5 centres de développement technologique et le lancement de la réalisation d'une structure d'incubation devant abriter, à l'horizon 2015, 50 startups technologiques ;
- la formation de ressources humaines qualifiées par la mise en place de programmes de formation en partenariat avec les écoles d'ingénieurs et les universités et la création d'une filière microélectronique, biotechnologie et nanotechnologie dans les écoles d'ingénieurs et les universités ;
- la poursuite du soutien à la création des centres de développement technologiques de la microélectronique, des nanotechnologies et de la biotechnologie et ce, à travers un appui renforcé à l'association MASCIR. A cet égard, la contribution de l'Etat, au titre de MASCIR, pour la période 2008-2013, est de 300 MDH dont un montant de 120 MDH a été versé sur la période 2008-2010, sachant qu'à partir de 2011, une subvention de 60 MDH sera débloquée annuellement jusqu'à 2013.

#### Plan Rawaj

Il est à rappeler que le Fonds Rawaj vise à améliorer la compétitivité des commerçants, à faire émerger de nouveaux modèles de commerce et à assurer une offre en produits et en espaces commerciaux répondant aux besoins des consommateurs. Pour ce faire, il contribue au financement de projets liés à la modernisation du commerce de proximité, à l'accompagnement des champions nationaux, aux zones d'activités commerciales et aux études et plans de développement régionaux.

Il a pour objectifs, à l'horizon 2012, de porter le PIB du commerce de 68,5 milliards de dirhams en 2007 à 98 milliards de dirhams et de créer plus de 200.000 emplois additionnels.

Le coût de ce programme a été évalué, dans le cadre de la convention signée le 11 juin 2008, à 900 MDH pour la période 2008-2012 dont 100 MDH au titre de l'année 2008 et 200 MDH par an pour la période 2009-2012.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, la contribution globale du Fonds Rawaj aux projets retenus depuis l'année 2008 a atteint 211,98 millions de dirhams. Les projets bénéficiaires dudit financement sont, par domaine, comme suit :

- **En matière de modernisation du commerce de proximité**, le financement de l'offre intégrée a bénéficié à 12.643 commerçants identifiés et des espaces commerciaux à Safi, Fès Jdid, Béni-Drar, Settat, Derb Omar à Casablanca, Oujda, Al Hoceïma, El-Jadida, Ouarzazate, Meknès-Médina ont été réhabilités ;
- **En matière d'accompagnement des champions nationaux**, le programme a permis le développement des concepts des enseignes marocaines tant au plan national qu'à l'international notamment *Marwa*,

*Mobilia, Yatout, Orimono, Sur mesure, Data Plus, Oliveri, Métro et Holcim ;*

- **En matière de réalisation de zones d'activités commerciales**, le programme a profité à des sites à Oujda et Casablanca ;
- **En matière d'études**, le programme a permis la réalisation ou le lancement d'études concernant notamment les marchés de gros, le commerce ambulant et l'évaluation des produits Rawaj.

Par ailleurs, et dans le cadre du programme Maroc Numérique 2013, le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies en collaboration avec l'Agence Nationale de la Promotion des Petites et Moyennes entreprises mènent un projet visant l'informatisation des TPE, notamment les commerçants de proximité et ce, à travers l'incitation à l'utilisation des solutions informatiques de gestion de leur point de vente. Ce projet ambitionne d'accompagner les commerçants de proximité ayant déjà bénéficié du programme Rawaj pour améliorer davantage la gestion interne des points de ventes en les équipant par des solutions TIC packagées (Hardware, Software, formation, connexion).

Pour la mise en œuvre du plan d'actions du Programme Rawaj, des conventions de partenariat reliant le Ministère chargé de l'Industrie à des opérateurs du secteur du commerce et de la distribution, des autorités locales et certaines administrations ont été conclues. Ces conventions définissent les modalités pratiques de cofinancement et d'implémentation des actions planifiées au niveau national et régional. Ce partenariat permet de créer des synergies entre l'interprofession du secteur et les acteurs du développement économique public et privé, articulées autour d'actions concrètes, notamment :

- l'appui à neuf projets de modernisation du commerce de proximité et quatorze projets de réhabilitation des espaces commerciaux (kissariats, rues marchandes, souks...) présentés aussi bien par des opérateurs privés que par des organisations professionnelles de commerçants. Ces projets, initiés au niveau de 25 localités réparties sur treize régions du Royaume, bénéficieront à plus de 8.300 commerçants. Ces projets concernent notamment la réhabilitation de l'ancienne ville de Safi, de la localité de Béni Drar et de Fès Jdid ;
- l'accompagnement de champions nationaux porteurs de concepts marocains dans leurs efforts de développement de leurs réseaux au niveau national et international ;
- le lancement des études relatives à l'élaboration des schémas de développement du commerce et de la distribution dans les régions de l'Oriental, de la Chaouia Ourdigha et de la province de Tétouan, ainsi que l'étude relative à l'élaboration d'un référentiel d'implantation des activités commerciales et d'un master plan national de parcs et zones d'activités commerciales. Par ailleurs, les études relatives à l'établissement du schéma national de redéploiement des marchés de gros des fruits et légumes, à la réalisation du schéma directeur de la formation aux métiers du commerce moderne, au commerce ambulant, au plan de communication sur Rawaj ainsi que les schémas de développement du

commerce et de la distribution dans les régions de Sous Massa Draâ, du Grand Casablanca, de Safi et d'El Hoceïma sont en cours de préparation ;

- le placement de trois zones d'activités commerciales à travers le lancement des études nécessaires au placement de la zone d'activité commerciale de Nouaceur à Casablanca, du Retail Park à Oujda et de la plateforme commerciale dédiée aux équipements communaux à Meknès.

#### **Appui aux chambres de commerce, d'industrie et de services**

La contribution de l'Etat au financement des projets d'investissement promus par les chambres de commerce, d'industrie et de services et remplissant les conditions de rentabilité économique à moyen et long terme et permettant de consolider l'autonomie financière desdites institutions est arrêtée à 20 MDH par an au titre de la période 2009-2012, soit un montant global de 80 MDH et ce, conformément à la convention signée, le 09 juillet 2008, à l'occasion de l'organisation des deuxièmes assises nationales des Chambres de Commerce, d'Industrie et de Services.

Ce fonds a permis, dans le cadre de partenariat avec les chambres de commerce et les Collectivités locales, l'amorçage de projets visant la dynamisation de l'économie régionale et la création d'emplois. A cet effet, en 2010, cinq régions ont bénéficié de la contribution du fonds principalement pour les projets suivants : le Complexe multiservices des entreprises d'Agadir, le Centre international des foires et expositions de Marrakech, le Parc International d'expositions de Fès, le Centre d'affaire et d'incubation des entreprises de Nador et le Palais de la foire de Taza.

#### **Poursuite de la modernisation du système de normalisation, du contrôle de la qualité et de la surveillance des marchés**

Il est à noter que la stratégie adoptée dans ce cadre vise à :

- doter le Maroc d'un système normatif complet et à développer le système national d'accréditation, de certification et d'évaluation de la conformité avec pour objectifs d'atteindre 10.000 normes produites et homologuées en 2012 ;
- renforcer le rôle et les moyens des centres techniques industriels mis en place dans différents secteurs de l'industrie : mécanique, métallurgique, électrique et électronique, textile et habillement, agro-alimentaire, matériaux de construction, technologie de l'information et de la communication, plasturgie et caoutchouc, cuir et maroquinerie, chimie, transformation du bois et ameublement, industrie des équipements pour véhicules et chimie. A cette fin, un programme d'extension des moyens techniques des centres techniques, sur trois années, a été préparé. A ce propos, la mise en place desdits centres, réalisée avec l'appui de l'UE dans le cadre du programme MEDA, est dictée par l'objectif de maîtriser la qualité des produits et d'améliorer la compétitivité des entreprises. Ces centres techniques industriels bénéficient du soutien du fonds d'appui aux centres techniques, destiné à appuyer lesdits centres dans leurs programmes d'assistance technique aux PME relevant du secteur de l'industrie et des services liés à l'industrie. La contribution annuelle du budget de l'Etat est de 5 MDH.

- améliorer la surveillance de la qualité des produits par rapport aux normes obligatoires ainsi que celle de la qualité des instruments par l'élargissement de la liste des produits et des instruments soumis au contrôle et à l'intensification des campagnes de contrôle dans le marché.

### III.3.2- Nouvelles Technologies

Le montant des crédits alloués au domaine des Nouvelles Technologies au titre de l'année 2011 s'élève à 61 282 000 dirhams, répartis comme suit :

Dépenses de personnel.....	18 282 000 DH
Dépenses de matériel et dépenses diverses.....	6 000 000 DH
Dépenses d'investissement.....	37 000 000 DH

Ces crédits permettent au Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Nouvelles Technologies de piloter et d'accompagner la mise en œuvre de la stratégie Maroc Numeric 2013 ayant pour objectif de faire du Maroc : **i)** un hub technologique régional des Technologies de l'Information et des Télécommunications (TIC); **ii)** un vecteur du développement humain ; **iii)** une source de productivité et de valeur ajoutée pour les autres secteurs économiques et pour l'Administration Publique ; et **iv)** plus généralement un des piliers de l'économie nationale.

Pour ce faire, ladite stratégie s'est fixée un ensemble d'objectifs ambitieux à l'horizon 2013 à travers les 4 priorités suivantes :

- 1. Transformation sociale** : rendre accessible aux citoyens l'Internet Haut Débit et favoriser l'accès aux échanges et à la connaissance. La finalité est d'atteindre un taux de connexion des foyers à l'Internet de 33% contre 10% en 2008, d'équiper tous les établissements scolaires publics, de créer 400 centres d'accès communautaires, d'équiper tous les ingénieurs ou assimilés en sciences et Technologies de l'Information (TI) en ordinateurs personnels avec connexion Internet et de porter le nombre des sites « .ma » dans le top 100 des sites les plus visités au Maroc et à 50 en 2013 (contre 13 en 2008) ;
- 2. Instauration des services publics orientés usagers** : mettre en œuvre un programme e-gouvernement pour rapprocher l'administration des besoins des usagers en terme d'efficacité. L'ambition est de combler le retard du Maroc en bâtissant une administration efficace au service de l'utilisateur et promotrice des nouvelles technologies. L'objectif étant de porter l'indice ONU e-gouvernement de 0,2 en 2008 à 0,8 en 2013, de mettre en place 89 services e-gouvernement (contre 16 en 2008) ainsi que de généraliser l'utilisation des services transactionnels pour toutes les entreprises réalisant un chiffre d'affaires (CA) de plus de 20 MDH ;
- 3. Informatisation des Petites et Moyennes Entreprises (PME)** pour accroître leur productivité et améliorer leur compétitivité. Le but est de générer des gains de productivité de l'ordre de 20 Milliards de dirhams du PIB additionnel indirect et de 7 Milliards de dirhams du PIB additionnel direct ainsi que l'équipement en solutions métier de 3.000 PME des secteurs à fort potentiel ;

- 4. Développement de l'industrie des TI** : développer la filière locale des TI en favorisant l'émergence de pôles d'excellence à fort potentiel à l'export. L'ambition est de créer 58.000 emplois, de générer 7 Milliards de dirhams du PIB additionnel direct et de porter le CA de la filière offshoring TI à 6 Milliards de dirhams en 2013 (contre 0,8 Milliards de dirhams en 2008).

Ladite stratégie comprend deux actions d'accompagnement, à savoir :

- ▣ **le développement des compétences humaines** pour répondre aux besoins du secteur et ce, à travers la formation de 33.000 profils en TI, dont 3.000 seront formés dans le cadre de l'opération d'urgence, ainsi que le développement des initiatives de formation en partenariat public privé (avec comme ambition d'atteindre 70% des universités et grandes écoles ayant mis en place un partenariat public privé) ;
- ▣ **la mise en œuvre des conditions de la confiance numérique**, notamment la mise en place des structures organisationnelles appropriées et la promulgation des lois liées à la sécurisation des réseaux et systèmes d'information, à la protection des consommateurs et à la protection des données personnelles.

L'action du Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Nouvelles Technologies en 2011 dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie « Maroc Numeric 2013 » concerne principalement les opérations suivantes:

- ▣ **L'amélioration du pilotage de la stratégie** à travers la mise en place d'un Programme Management Office (PMO) pour la gestion du plan « Maroc Numeric 2013 » et des PMO au niveau de chaque programme national. De plus, il sera procédé à la mise en place d'un observatoire des TIC en vue d'assurer la veille sur la tendance des usages des TIC au Maroc, de constituer une référence en matière d'information pour ce secteur et de produire des éléments statistiques le concernant ;
- ▣ **L'exploitation des synergies inter administrations dans le programme e-gov** qui constitue un des piliers fondamentaux de la stratégie vu sa vocation à bâtir une administration efficace au service du citoyen. A cet effet, le Ministère pilote et contrôle l'avancement de ce programme et assure et maintient sa dynamique d'exécution;
- ▣ **L'incitation à l'informatisation de la PME** par l'appui à l'amorçage des entreprises des TIC en vue de favoriser l'éclosion et le développement de projets technologiques innovants au Maroc. Dans ce cadre, une convention a été signée devant Sa Majesté le Roi le 10 octobre 2009 pour la mise en place du fonds d'amorçage doté de 100 MDH dont 20 MDH à la charge de l'Etat. La première tranche d'une telle contribution d'un montant de 10 MDH étant débloquée au courant de 2009, le reliquat sera libéré en 2011 ;
- ▣ **L'instauration de la confiance numérique** par le biais de la mise en œuvre du programme de développement de la confiance numérique à travers la formation sur la cybersécurité destinée aux responsables de la sécurité de l'information, le lancement de la campagne « Cyber-confiance grand public, administrations et entreprises » et la mise en place d'un site de back up. En

outre, le Ministère mettra en place un centre national de gestion et de traitement des incidents de sécurité informatique MA – CERT (Computer Emergency Response Team of Morocco).

Par ailleurs, et dans un contexte d'ouverture du secteur postal à la concurrence et de la filialisation des services bancaires et des services à valeur ajoutée de l'opérateur public, une étude sur le service universel postal sera lancée dans l'objectif de définir l'étendue dudit service, son coût et les moyens requis pour son financement.

### III.4- Commerce Extérieur

L'enveloppe budgétaire globale mise à la disposition du Ministère du Commerce Extérieur, au titre de l'année 2011, s'élève à 255 396 000 dirhams répartis comme suit :

Dépenses de personnel.....	27 396 000 DH
Dépenses de matériel et dépenses diverses.....	14 000 000 DH
Dépenses d'investissement.....	214 000 000 DH

En 2011, le Maroc va poursuivre sa politique d'ouverture et de libéralisation de son économie en général et de ses échanges en particulier, en érigeant les exportations en tant que priorité de sa politique de développement économique conformément aux Directives Royales et aux orientations stratégiques retenues dans la déclaration de politique générale du Gouvernement.

Cette politique d'ouverture et d'intégration dans l'espace régional, bilatéral et multilatéral s'est concrétisée à travers notamment la conclusion d'une série d'accords de libre échange, tels que l'accord d'association avec l'Union Européenne, l'accord de libre échange avec l'Association Européenne de Libre Echange (AELE), les Etats-Unis d'Amérique, la Turquie et certains pays arabes. Ces accords, qui constituent l'un des instruments de la politique d'ouverture et de diversification des débouchés, nécessitent des mesures d'accompagnement des entreprises et de mise à niveau de l'économie marocaine notamment pour les producteurs de biens et services de plus en plus exposés à la concurrence des produits importés et au défi de la compétitivité sur les marchés extérieurs.

La nouvelle stratégie de développement et de promotion des exportations intitulée « Maroc Export Plus », qui s'inscrit dans le cadre de ces orientations visant la redynamisation des exportations, la préservation des équilibres financiers extérieurs et la fructification des acquis des échanges commerciaux, vise à atteindre les principaux objectifs suivants :

- ▣ le développement et la promotion des exportations;
- ▣ la régulation des échanges et la facilitation des procédures ;
- ▣ l'élaboration d'un nouveau cadre réglementaire régissant le système de défense commerciale ;
- ▣ la consolidation et la diversification des relations commerciales ;

■ La réorganisation du cadre institutionnel.

Pour rappel, cette stratégie ambitieuse de doubler les exportations des biens et services, hors phosphate et tourisme, à l'horizon 2015 et de les tripler, à l'horizon 2018, pour s'établir à près de 327 milliards de dirhams, ce qui permettra de générer un PIB additionnel de près de 85 milliards de dirhams à l'horizon 2018 et la création de 380.000 emplois additionnels.

A cette fin, la mise en œuvre de ladite stratégie, qui sera formalisée dans le cadre d'un contrat programme 2010-2015 entre l'Etat et les représentants des opérateurs économiques, a été entamée en 2010 par la réalisation des principales actions suivantes :

■ **En matière de promotion des exportations, le Ministère a :**

- élaboré des contrats de croissance à l'export avec les entreprises exportatrices à travers lesquels l'Etat s'est engagé à accompagner, durant trois années, les entreprises bénéficiaires pour développer leurs produits et renforcer leur positionnement sur les marchés cibles et accélérer le développement des exportations marocaines ;
- mis en place une nouvelle approche pour l'organisation des actions promotionnelles caractérisée par :
  - ✚ un programme promotionnel intensif mené selon des approches multiples et innovantes ;
  - ✚ le renforcement des actions de communication à l'international;
  - ✚ l'intensification des activités de démarchage direct des donneurs d'ordre à travers des missions B to B, des « incoming missions » et des rencontres d'affaires,... ;
  - ✚ de nouveaux concepts d'activités promotionnelles (missions associant les professionnels) et des actions d'envergure telles que la caravane de l'export en Afrique... ;
  - ✚ l'accompagnement et le renforcement des consortiums d'exportation ;
  - ✚ l'organisation des assises du commerce extérieur ;
- poursuivi la mise en œuvre du plan de soutien à la promotion commerciale, mis en place par le Gouvernement, en février 2009, pour faire face à la crise économique mondiale. Cet appui a bénéficié, durant le 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2010, à 127 entreprises exportatrices.

A noter que la mise en œuvre de ces mesures, qui a été prorogée au titre de l'année 2010, vise le maintien de l'emploi et des compétences au sein des entreprises exportatrices ainsi que le renforcement de leur compétitivité par une amélioration de l'accès aux marchés à l'export.

- organisé, en partenariat avec l'Association Marocaine des Exportateurs, une caravane nationale de l'exportation, du 31 mai au 04 juin 2010. Cette caravane, qui a ciblé les principales régions du Royaume, a eu pour

objectifs l'identification de l'offre exportable régionale et la sensibilisation des acteurs locaux et des entreprises exportatrices sur les différentes mesures de soutien à l'export.

■ **En matière de refonte du cadre réglementaire du commerce extérieur**, le département a poursuivi le parachèvement du cadre législatif et réglementaire avec l'élaboration du projet de loi n° 15-09 sur les mesures de défense commerciale et ses textes d'application ainsi que le lancement du chantier de la refonte de la loi n°13-89 relative au commerce extérieur et de ses textes d'application.

■ **En matière de consolidation et diversification des relations commerciales**, l'action dudit Ministère a été caractérisée par :

- la participation, dans le cadre du programme de Doha pour le développement, aux négociations du Cycle de Doha et suivi de l'application des accords GATT/OMC ;
- la participation, dans le cadre de l'accès au statut avancé au 1<sup>er</sup> sommet Maroc-UE qui a eu lieu à Grenade, le 07 mars 2010 ;
- la poursuite de la mise en œuvre de l'ensemble des accords de libre échange conclus en multipliant les actions de promotion et de sensibilisation des exportateurs telles que le suivi de la mise en œuvre de l'Accord de Libre Echange (ALE) entre le Maroc et l'USA, la tenue de la 9<sup>ème</sup> session de la Commission Mixte Intergouvernementale Maroc-Turque en octobre 2010 ;
- la mise en œuvre d'actions visant le renforcement de la coopération économique et commerciale avec le monde arabe, africain et islamique. Dans ce cadre, ledit ministère a organisé, de concert avec le CMPE, deux caravanes d'exportation en Afrique :
  - ✚ la première caravane, qui s'est déroulée, du 13 au 20 décembre 2009, a concerné le Sénégal, la Côte d'Ivoire et le Mali et connu la participation de 67 entreprises marocaines, a permis la conclusion de contrats de commandes fermes de 4,4 millions d'Euros, de contrats de partenariat et d'investissement ainsi que d'une convention entre le CMPE et l'Agence Sénégalaise de Promotion des Exportations ;
  - ✚ la seconde caravane, réalisée du 16 au 22 mai 2010, a touché le Cameroun, le Gabon et la Guinée Equatoriale. Cette caravane à laquelle ont participé 90 entreprises, a eu des résultats satisfaisants notamment la conclusion d'un contrat pour l'électrification par une entreprise du secteur électrique de trois villes de Guinée Equatoriale.

A noter qu'une troisième caravane de l'export sera organisée, en décembre 2010, et concernera la Mauritanie, le Burkina-Faso et le Congo.

■ **En matière de facilitation des échanges** à travers la dématérialisation des titres d'importation dans le cadre de la mise en place du guichet unique.

■ **En matière d'études et analyses** par le biais :



- de la réalisation de l'étude en vue de la création de l'observatoire national du commerce extérieur. Cet observatoire aura pour objectifs d'assurer la centralisation de l'information sur le commerce extérieur et l'évaluation de la mise en œuvre des politiques publiques en matière de commerce extérieur ;
- de la réalisation des analyses et études sur les opportunités d'établissement de nouveaux accords commerciaux préférentiels ;
- du lancement de l'étude relative au schéma directeur informatique du Ministère.

**■ En matière de renforcement des outils de veille et de communication.**  
Dans ce cadre, ledit Ministère a procédé :

- au lancement de la conception, du développement et la mise en place d'outils informatiques et de veille pour le traitement des chiffres et l'élaboration des statistiques et de données sur le commerce extérieur ;
- à la conception d'un portail dédié au commerce extérieur à même d'assurer une communication institutionnelle, informationnelle et promotionnelle conforme à ses objectifs stratégiques.

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement et de promotion des exportations intitulée « Maroc Export Plus », le programme d'action dudit Ministère, pour l'année 2011, prévoit la réalisation des actions réparties selon les axes de la stratégie comme suit :

**■ le renforcement de la promotion des exportations** à travers l'engagement des trois types d'actions suivantes d'ordre transversal, sectoriel et organisationnel :

- **S'agissant des actions d'ordre transversal**, portant sur le renforcement du tissu exportateur, elles concernent :
  - ✚ la réalisation des audits à l'export auprès des entreprises exportatrices ;
  - ✚ l'élaboration et la réalisation d'un programme de développement des consortiums à l'export ;
  - ✚ la mise en place d'un dispositif de veille à destination des exportateurs ;
  - ✚ le développement des formations sur le commerce international adapté aux entreprises exportatrices ;
  - ✚ l'amélioration du dispositif d'accompagnement et de suivi des activités promotionnelles des entreprises ;
  - ✚ le développement d'un dispositif d'encadrement à l'export (formation et coaching) à destination des entreprises ;
  - ✚ le développement et la mise à jour du guide des exportateurs et du guide aux clients importateurs ;

✚ la concrétisation des contrats programmes pour accompagner les associations professionnelles dans leurs plans d'actions promotionnelles. Des contrats de croissance à l'export seront conclus pour accompagner les entreprises actuellement ou potentiellement exportatrices, tous secteurs confondus, dans leurs démarches marketing de développement à l'international.

➔ **En ce concerne les actions sectorielles** qui ciblent les secteurs et les produits pour orienter les efforts de promotion en priorité vers les produits dont l'offre est disponible puis ceux issus des plans sectoriels en cours, les actions spécifiques de promotion toucheront particulièrement les secteurs de l'automobile, l'IT et l'offshoring, l'électrique, l'agroalimentaire et les produits de la mer, le textile et le Cuir ainsi que la pharmacie ;

➔ **S'agissant des actions organisationnelles**, il est prévu essentiellement la réorganisation du Centre Marocain de Promotion des Exportations en vue d'adapter sa structure organisationnelle à ses nouvelles missions.

▣ **la consolidation des réseaux d'entreprises exportatrices** à travers notamment l'achèvement de la mise en œuvre du projet de consortium d'exportation, qui a bénéficié de deux phases de coopération avec l'ONUDI et le Gouvernement italien et qui a pour objectif d'assurer l'internationalisation de l'entreprise marocaine ainsi que l'agrégation et la promotion de l'offre exportable sur les marchés extérieurs.

Cette coopération devant expirer en fin 2010, l'année 2011 sera caractérisée par la mise en œuvre de nouvelles orientations en matière d'appropriation nationale de ce projet notamment par la réalisation d'actions permettant la pérennisation, le renforcement et le développement de consortiums.

▣ **la poursuite de l'identification et du développement de l'offre exportable régionale** par l'élaboration et la mise en œuvre, sur la base des recommandations issues de la caravane nationale de l'exportation organisée en 2010, d'un plan d'actions spécifique à chaque région du Royaume. Ces plans d'actions portent principalement sur l'institutionnalisation des comités régionaux de l'exportation, l'adaptation des actions promotionnelles aux spécificités des régions et l'engagement d'une étude sur l'offre exportable régionale ;

▣ **l'évaluation des mesures de soutien à la promotion commerciale**, mis en place au profit des entreprises exportatrices par le Gouvernement durant les années 2009 et 2010. A cette fin, le Ministère du Commerce Extérieur compte réaliser une enquête auprès des entreprises bénéficiaires pour mesurer l'impact réel du soutien en termes de résultats et de performances commerciales réalisées.

▣ **la régulation et la facilitation des échanges** par le biais notamment:

➔ de l'accompagnement de la mise en place de la loi n° 13-89 relative au commerce extérieur et ses textes d'application ;

➔ du renforcement du contrôle stratégique des importations et des exportations des produits à double usage à travers l'élaboration d'un projet

de loi relatif à cette catégorie de produits et la mise en place d'une liste nationale de contrôle de ces produits ;

- de la simplification des procédures conformément au nouveau cadre juridique du programme de Doha sur la facilitation des échanges. Ce nouveau dispositif impliquerait de nouveaux engagements en matière de simplification et d'amélioration de la transparence, dans le cadre d'une participation active aux négociations OMC et UE en ce qui concerne la facilitation des échanges ;
- ▣ **l'amélioration du contrôle des importations et des exportations** par la mise en place d'un système approprié de contrôle basé sur le recours aux licences d'importation et d'exportation, aux contingents tarifaires et aux franchises douanières conformément à la loi sur le commerce extérieur et aux engagements souscrits au titre des accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux ;
- ▣ **l'intégration du guichet unique des formalités du commerce extérieur** dont la plateforme technique a été réalisée par l'Agence Nationale des Ports à travers la mise en œuvre du schéma technique propre au Ministère du commerce extérieur ;
- ▣ **le renforcement des mesures de défense commerciale** en vue de la protection de l'économie nationale à travers la mise en œuvre de mesures antidumping, de mesures compensatoires et de mesures de sauvegarde sur la base de la réalisation d'enquêtes publiques, conformément aux règles de l'Organisation Mondiale du Commerce ;
- ▣ **l'élargissement et la diversification des relations commerciales** par la poursuite du processus d'ouverture de l'économie marocaine à travers la conclusion d'un certain nombre d'accords de libre échange tant au niveau bilatéral que régional. Ces accords contribuent pleinement à l'atteinte des objectifs de libéralisation des échanges et d'ouverture de notre pays sur le reste du monde, notamment en :
  - **contribuant à la consolidation du système commercial multilatéral** à travers la poursuite en 2011 des actions en ce domaine essentiel pour les relations commerciales du Maroc avec l'OMC et qui constitue une orientation stratégique compte tenu des engagements du Maroc. A ce titre, les perspectives de conclure les négociations de Doha en 2011 impliquera de nouveaux engagements pour notre pays notamment par le renforcement du Comité national des négociations ;
  - **engageant la réflexion sur l'adhésion du Maroc au Système global des préférences commerciales** à travers le lancement d'une étude pour mesurer l'impact de cette adhésion sur ses échanges commerciaux et sur son économie. Ce système sert de cadre aux concessions tarifaires préférentielles et autres mesures de coopération destinées à stimuler le commerce entre pays en développement ;
  - **renforçant les relations avec les pays européens** lesquelles s'inscrivent dans un processus dynamique ayant pour objet l'approfondissement de l'intégration du Maroc à l'Union Européenne, par la concrétisation des

actions prévues par le document conjoint sur le statut avancé. Dans ce cadre, l'année 2011 sera marquée par le lancement des négociations visant l'instauration d'un accord de libre échange approfondi et global avec l'UE suite aux avancées enregistrées dans les négociations sur le commerce des services et le droit d'établissement ;

➔ **dynamisant les relations sud-sud** à travers :

- ✚ l'assainissement du cadre réglementaire régissant nos échanges avec les pays arabes de façon à créer les conditions nécessaires pour tirer un meilleur profit de la coopération économique et commerciale dans le cadre des travaux en cours relatifs à la grande zone de libre échange arabe et de l'accord d'Agadir,... ;
- ✚ la consolidation de la présence du Maroc sur les marchés prometteurs des pays africains non arabes (UEMOA, CEMAC) pour une plus forte diversification de nos exportations. Les principales actions prévues à cette fin concernent la signature et la mise en œuvre de l'accord commercial et d'investissement Maroc-UEMOA ainsi que la relance des négociations de l'accord visant la mise en place d'une zone de libre échange entre les Etats membres de la communauté des Etats sahélo-sahariens. A ce titre, la promotion des relations économiques et commerciales avec les pays africains sera renforcée à travers un appui soutenu au développement de la promotion commerciale dans le cadre des mesures de soutien mises en place par le Gouvernement au profit des entreprises exportatrices. Cet appui à l'exportation comprend la prise en charge des actions de promotion des entreprises marocaines en Afrique notamment leur participation à des foires internationales et à des salons, l'organisation de missions d'hommes d'affaires "caravanes à l'export", la réalisation d'études de prospection commerciale de certains marchés africains par des bureaux de conseils nationaux au profit des hommes d'affaires marocains ainsi que des rencontres B to B. A noter enfin, que les pays africains les moins avancés ont bénéficié d'une annulation de leur dette vis-à-vis du Maroc et de l'exonération totale de leurs produits des droits de douane à l'entrée du marché marocain;
- ✚ la dynamisation du schéma du tarif préférentiel pour les systèmes des préférences commerciales entre les pays islamiques ;
- ✚ la poursuite de la mise en œuvre de l'accord de libre échange Maroc-USA en ciblant davantage les opportunités qu'offre ce vaste marché aux exportateurs marocains.

📄 **la mise en place opérationnelle de l'observatoire du commerce extérieur** dont les principales missions sont :

- ➔ la collecte, la centralisation et le traitement de l'information à valeur ajoutée sur le commerce extérieur et son offre à la fois aux décideurs publics et aux opérateurs économiques ;

- la réalisation de la veille sur les évolutions des marchés des produits, des réglementations et de la concurrence ;
- l'aide à la décision publique en termes d'évaluation des politiques publiques et des performances du commerce extérieur.
- ▣ **le renforcement des outils de communication et de veille informationnelle** par le biais notamment de la numérisation du centre de documentation et des archives et la mise en place du schéma directeur relatif au système d'information du Ministère ;
- ▣ **la poursuite de l'appui au Conseil National du Commerce Extérieur** pour la réalisation de ses missions, dont notamment les études relatives au commerce extérieur et l'organisation des trophées de l'exportation.

### III.5- Tourisme et Artisanat

Le montant total des crédits alloués au titre de l'année 2011 au Ministère du Tourisme et de l'Artisanat s'élève à 1 040 844 000 dirhams répartis comme suit :

Dépenses de personnel.....	248 504 000 DH
Dépenses de matériel et dépenses diverses.....	96 000 000 DH
Dépenses d'investissement.....	696 340 000 DH

Ledit montant est ventilé par domaine comme suit :

#### III.5.1- Tourisme

L'enveloppe budgétaire allouée au Département du Tourisme, au titre de l'année 2011, s'élève globalement à 604 202 000 dirhams répartis comme suit :

Dépenses de personnel.....	139 862 000 DH
Dépenses de matériel et dépenses diverses.....	68 000 000 DH
Dépenses d'investissement.....	396 340 000 DH

Entre 2001 et 2009, la part du secteur touristique dans le PIB a connu une évolution passant de 4% à 9% sachant que ce secteur emploie actuellement un effectif de 425.000 emplois directs.

En dépit de la conjoncture actuelle marquée par la crise financière internationale, les principaux indicateurs affichés par le secteur du tourisme connaissent une évolution satisfaisante en comparaison notamment avec les objectifs de la vision 2010 et les performances des pays concurrents.

## 1. Hausse des arrivées touristiques

Le nombre de visiteurs au Maroc a atteint 8,34 millions de touristes en 2009, soit une progression de 6% comparativement à l'année 2008, contre -12% pour la Croatie, -10% pour l'Espagne, -2% pour la Tunisie et +1% pour la Turquie.

Le secteur touristique national a enregistré une croissance annuelle soutenue de 8% en termes d'arrivées touristiques entre 2001, année de lancement de la vision touristique 2010, et 2009, sachant que l'Organisation Mondiale du Tourisme prévoit 3 à 4% de croissance pour l'activité touristique mondiale en 2010 après un repli de 2,2% en 2009.

Quant au volume des nuitées réalisées en 2009 dans les établissements d'hébergement classés, il a enregistré une légère baisse de 1,3% par rapport à 2008 avec 16,2 millions de nuitées, mais une évolution positive de 22% par rapport à 2000.

Il est à noter qu'aux termes de la période janvier- juillet 2010, le volume des arrivées des touristes aux postes frontières a atteint plus de 5,6 millions, soit une hausse de 10,4% par rapport à la même période de l'année 2009. Le nombre de nuitées totales enregistrées dans les établissements d'hébergement touristiques classés durant la même période s'élève à 10,6 millions, affichant une amélioration de 12%. Cette progression a concerné aussi bien les nuitées des non résidents (+10%) que celles des résidents (+18%).

L'analyse, par marché émetteur, montre que la hausse des nuitées du tourisme récepteur est le résultat des bonnes performances affichées par les résidents (+18%), les marchés britannique (+35%), espagnol (+12%), italien (+13%) et arabe (+7%).

Quant au taux d'occupation moyen des chambres réalisé durant la période janvier-juillet 2010, il s'est amélioré de 2 points par rapport à la même période en 2009 pour s'établir à 44% à fin juillet 2010.

## 2. Dynamique des Investissements et amélioration de la capacité d'hébergement

L'année 2010 a connu la poursuite de la dynamique d'investissement dans le secteur touristique. En effet, sur les neuf premiers mois de cette année, 17 nouvelles conventions d'investissement ont été approuvées par la Commission des Investissements pour un montant global de 14,8 milliards de dirhams et prévoyant à terme la création de 13.400 lits additionnels et 4.300 emplois directs et stables.

Pour rappel, l'année 2009 avait été marquée par la signature de 21 conventions d'investissement touristique pour un montant de 10,8 milliards de dirhams, devant générer la création de 8.480 emplois et la mise en service d'une capacité additionnelle de 12.679 lits, portant la capacité litière globale à 164.612 lits sachant qu'elle était seulement de 97.000 lits en 2001, soit une progression de 7% par rapport à 2008, une croissance de 71% par rapport à 2001 et l'objectif d'atteindre 183.000 lits en 2011.

L'année 2009 a été également marquée par l'ouverture partielle des stations de Saïdia et de Mazagan Beach Resort sachant que la livraison des stations d'Essaouira Mogador et de Lixus est prévue respectivement fin 2010 et en 2011.

### 3. Evolution positive des recettes touristiques

Sur la période 2001-2009, les recettes touristiques sont passées de 29,2 milliards de dirhams à 52,8 milliards de dirhams. Elles enregistrent une diminution de 5% par rapport à 2008 et une croissance de 135% par rapport à l'année 2000, sachant qu'elles n'ont pas dépassé 22,5 milliards de dirhams en 2000.

La période de janvier à juillet 2010 a enregistré des recettes touristiques de l'ordre de 30,6 milliards de dirhams affichant une évolution positive de 6,9% par rapport à la même période en 2009. A titre de rappel, pour contourner les effets pervers de la crise financière et économique mondiale sur le secteur du Tourisme, le Gouvernement avait mis en place un plan d'anticipation «Cap 2009» visant à adopter des mesures supplémentaires de soutien au secteur, notamment de renforcement des actions de promotion, en étroite concertation avec les acteurs du secteur du tourisme qui a permis d'atténuer les effets d'une conjoncture difficile marquée en 2009 par une diminution du trafic aérien international de 4,1% et une détérioration certaine du pouvoir d'achat des consommateurs.

Le programme d'action envisagé par ledit département, au titre de l'année 2011, porte sur les principaux axes suivants :

**1- En matière de produit,** l'intervention du département du Tourisme sera focalisée sur la préservation de la dynamique d'investissement ainsi que sur l'accompagnement des projets d'investissements des plans Azur, Mada'In, Biladi et des Pays d'Accueil Touristiques à travers la poursuite des mesures de soutien aux projets touristiques accordées sous la forme d'avantages et d'incitations aux aménageurs développeurs en termes de contribution pour la réalisation des infrastructures hors-sites, de mobilisation du domaine privé de l'Etat, d'exonérations fiscales et douanières ou d'aides à la formation professionnelle.

■ **S'agissant du Plan Azur,** plan phare de la Vision 2010, qui visait la création de 110 000 lits sur 3 000 ha de terrain, d'investissements globaux de l'ordre de 46 Milliards de dirhams et de 210 000 emplois, à travers la réalisation, en partenariat avec des groupements professionnels nationaux et internationaux, de six nouvelles stations balnéaires, sa mise en œuvre a été marquée par l'inauguration de deux stations à savoir :

- celle de Saïdia qui a abrité les neuvièmes assises du Tourisme, le 19 juin 2009 ;
- celle de Mazagan (El-Jadida), en octobre 2009.

Dans le cadre du Plan Azur, les stations de Mogador à Essaouira et Lixus à Larache seront en mesure d'accueillir leurs premiers clients respectivement fin 2010 et 2011, sachant que la station Plage Blanche à Guelmim a été relancée avec une approche différente et confiée à un nouvel opérateur égyptien Pickalbatros pour un montant d'investissement projeté s'élevant à 1,5 milliard de dirhams.

Quant au projet de la station de Taghazout à Agadir, il a fait l'objet en septembre 2010 d'un protocole d'accord entre la SMIT, la CDG, le groupe Alliance Développement Immobilier, Colony Capital et la société Sud Partners projetant le développement d'un « éco-resort » touristique de faible densité et d'une capacité de 8.000 lits.

Enfin, le lancement des travaux de réalisation de la première tranche du projet de la station touristique d'Oued Chbika à TanTan, une des trois stations balnéaires du plan « Azur extension » devrait intervenir en novembre 2010 sur une superficie de 500 ha pour un investissement de l'ordre de 6 milliards de dirhams.

- **En ce qui concerne le Plan Mada'In**, qui vise le développement régional du tourisme en partenariat avec les élus, les professionnels et l'autorité locale, par le biais de mise en valeur du patrimoine culturel et architectural spécifique aux potentialités de chaque région du Maroc à travers le repositionnement de neuf destinations (Fès, Casablanca, Agadir, Tanger, Tamuda Bay, Rabat, Meknès, Ouarzazate-Zagora et Marrakech) par leur mise à niveau et l'augmentation de leur capacité litère pour atteindre 75.000 lits additionnels à l'horizon 2015.

A ce jour, les destinations des PDRT qui ont été signés sont Fès (2006-2015), Casablanca (2006-2012) et Agadir (2007-2015), engageant un investissement global qui s'élève à 47,35 milliards de dirhams. Les PDRT de Tanger, Tamuda Bay, d'Ouarzazate-Zagora, de Rabat et de Meknès sont en phase de finalisation sachant que celui de Marrakech fait l'objet d'une étude distincte dans le cadre de la vision 2020.

- **Quant au Plan Biladi** visant le développement du tourisme interne avec l'objectif de porter le nombre de nuitées dans des établissements à caractère commercial et classés pour les voyages internes à 9 millions de nuitées en 2012 contre 1,25 million en 2003 et d'atteindre une capacité d'accueil touristique de 30 000 lits dans le cadre de stations touristiques intégrées d'une superficie allant de 20 à 60 ha. Il y a lieu de rappeler que sur les huit nouvelles zones touristiques identifiées, celle d'Ifrane sera opérationnelle fin 2010 et celles d'Imi Ouaddar et de Sidi Abed seront achevées durant le second semestre de 2011.

S'agissant des stations de Mehdiya, d'Oued El Maleh à Benslimane et de Ras el Ma à Nador, les promoteurs aménageurs ont été sélectionnés et les travaux seront entamés durant l'année 2011.

- **En ce qui concerne le développement du tourisme de niche**, composante incontournable du plan d'action pour la promotion du secteur, l'action du département du Tourisme porte sur les produits de niche à forte valeur ajoutée (golf), à développement territorial (tourisme rural et de désert), et à développement local (sport nautique, parachutisme, tourisme de croisière) et consiste dans le déploiement, en partenariat avec les acteurs publics et privés concernés, d'une stratégie visant à améliorer les capacités et structures d'accueil, à renforcer les circuits de commercialisation et intensifier les campagnes promotionnelles de façon à relever le flux des visiteurs.



Parmi les produits développés dans ce cadre, il y a lieu de citer les sports de glisse à Dakhla et Agadir, le surf à Mirleft, le parachutisme à Béni Mellal, la chasse à Aarbaoua et le train touristique du désert à Bouarfa.

- **En matière de promotion du tourisme rural** à l'effet de consolider l'activité touristique en milieu rural sur la base du concept de « Pays d'Accueil Touristique » (PAT) qui consiste à structurer l'offre touristique rurale afin de promouvoir les sites présentant des attraits spécifiques, la stratégie adoptée a permis l'achèvement et la commercialisation des PAT de Chefchaouen, d'Al Hoceima, d'Ifrane, d'Azilal et d'Ida Outanane, sachant que les travaux de réalisation des PAT d'Ouarzazate, de Zagora, de Chtouka Ait Baha et d'Errachidia sont particulièrement avancés. Quant aux PAT de Taza, de Figuig, d'Imlchil, d'El Haouz, de Mazagan et de Tiznit, ils sont en phase de diagnostic ou d'approbation.

**2- En matière de promotion et de commercialisation du produit**, l'action du département du Tourisme vise essentiellement la consolidation de nos marchés traditionnels, le développement de nouveaux relais de croissance, l'intensification des partenariats avec les Tours Opérateurs et l'accompagnement du lancement des stations Azur. Dans ce cadre, l'intervention du Ministère s'opère essentiellement à travers l'Office National Marocain du Tourisme qui a fait l'objet d'une profonde restructuration dans le cadre de la Vision 2010 et d'un renforcement important de ses moyens humains et financiers.

Dans ce cadre, la subvention de l'Etat allouée à l'investissement promotionnel a connu une nette hausse passant de 200 MDH en 2002 à 550 MDH en 2010, permettant à cet Office de bénéficier, durant la période 2002-2010, d'un budget global de 3.600 MDH non compris la dotation supplémentaire de 300 MDH, mobilisée par l'Etat, dès 2009, dans le cadre des mesures anticrise entreprises par le Gouvernement pour booster le secteur du tourisme.

Cette dotation supplémentaire avait permis à l'ONMT de mettre en œuvre une démarche de promotion agressive de la destination Maroc de façon à maintenir une croissance forte et durable du produit sur les 6 marchés prioritaires qui représentent 80% des arrivées internationales au Royaume (France, Allemagne, Royaume Uni, Belgique, Italie et Espagne), à pénétrer les nouveaux marchés émergents à fort potentiel principalement, la Russie, l'Autriche, la Pologne, la Chine, le Japon, le Moyen Orient, le Portugal, la Suisse, les Etats-Unis, le Canada et les pays scandinave.

A ce titre, les principales actions réalisées par l'ONMT, de 2009 à juillet 2010, entrent dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de diversification ciblée adoptée et qui s'articulent autour des principaux axes suivants :

- **Au niveau de la promotion**, cet Office a mené des campagnes intégrées de communication sur les principaux marchés émetteurs pour notamment y consolider le positionnement de la destination « Marrakech » et l'activation des destinations balnéaires. Ces campagnes ont été opérées à travers les médias classiques, par l'entremise d'opérations Marketing dédiées sur Internet mais également par des actions de relations presse et publiques ;
- **Au niveau de la consolidation des réseaux de distribution**, les partenariats avec les principaux tours opérateurs ont été intensifiés. A ce titre, 46 contrats

de partenariat co-marketing ont été signés dont quatre avec des Tours Opérateurs virtuels comme expédia, Lastminute, Opodo et E-bookers, sachant que 40 autres sont en cours de négociation. Ces contrats ont permis le renforcement des flux de touristes à destination du Maroc et notamment vers les villes de Marrakech et d'Agadir mais également vers les stations nouvelles en cours de lancement comme Saïdia, Mazagan et Mogador. Dans le même ordre d'idées, un système de fidélisation des agences de voyage est en cours de mise en place dans l'objectif de motiver et inciter ces agences à mieux commercialiser la destination Maroc ;

■ **Au niveau de la mise en valeur des produits**, l'Office a initié le renforcement de la desserte aérienne par la promotion de nouvelles connexions aériennes dans le cadre d'opération de co-marketing notamment avec la RAM pour les lignes à destination de Marrakech et d'Agadir et en provenance de Munich, Varsovie et Moscou. Dans ce cadre, l'Office a procédé à la signature de conventions de partenariat avec les Conseils Régionaux et Provinciaux du Tourisme afin d'accompagner le développement des destinations touristiques marocaines, selon une approche régionale ciblée, à travers notamment l'amélioration de leurs outils de communication, le lancement d'actions d'animation et de promotion, l'organisation à leur profit de workshops, de roads shows, la facilitation de leur participation aux différentes manifestations internationales et l'accompagnement des festivals et événements organisés au Maroc ;

■ **En termes d'accompagnement du Plan Biladi** dédié au tourisme interne à travers le renforcement de la marque « Kounouz Biladi » en tant que produit promotionnel national riche et attractif et la mise en place d'un site Web et d'un Call Center dédiés pour mieux répondre aux attentes des touristes marocains.

**S'agissant du transport aérien**, il convient de rappeler que suite à la libéralisation de son espace aérien dans le cadre notamment de l'accord " Open Sky" conclu entre le Maroc et l'Union européenne, le trafic aérien a enregistré une hausse considérable passant de 6,4 millions de passagers internationaux en 2002 à plus de 12 millions en 2009 sachant que le nombre de compagnies aériennes desservant le Maroc est passé de 22 en 2002 à 44 en 2009, dont 18 compagnies low-cost.

En dépit d'une conjoncture défavorable au niveau mondial occasionnant une diminution du trafic aérien, le nombre de fréquences hebdomadaires à l'arrivée et au départ du Maroc a enregistré une augmentation de 15% durant l'été 2009 et une hausse de 20% durant l'hiver.

Aux termes des sept premiers mois de 2010, le nombre de passagers internationaux ayant transité par les aéroports du Royaume a atteint presque 7,5 millions, contre 6,4 millions comparativement à la même période de l'année 2009, soit une progression de 17%.

**3- En matière de régulation du secteur**, la professionnalisation des métiers de la chaîne de valeur touristique constitue un des chantiers prioritaires du département du Tourisme pour assurer l'amélioration de la qualité des services au niveau de tous

les métiers du tourisme, notamment à travers la réforme du cadre législatif qui les régit (guides, agences de voyages et hébergement).

Dans ce cadre, il est prévu, dans le cadre de son plan d'action 2011, de pérenniser et de différencier le produit touristique marocain par la qualité et l'introduction du concept du tourisme durable à travers les actions suivantes :

- l'incitation au relèvement de la qualité des services touristiques par la mise en place d'un label qualité ;
- la mise en place d'un dispositif de mise à niveau et de renforcement de la compétitivité des entreprises touristiques ;
- la poursuite de la réforme de l'arsenal légal et réglementaire régissant les métiers du tourisme notamment la refonte du système de classement et la loi sur les agences de voyages ;
- la mise en œuvre d'un plan d'action intégré pour inscrire le développement durable au cœur de la stratégie touristique.

**4- En matière de formation**, à travers la poursuite de la mise en œuvre du contrat de développement des ressources humaines 2008-2012 qui ambitionne la formation de 62 000 lauréats à l'horizon 2012, de façon à accompagner l'essor du secteur du tourisme et répondre quantitativement et qualitativement aux besoins des professionnels.

Sur le plan quantitatif, le nombre de lauréats issus des établissements de formation relevant du département du tourisme s'est accru de 35%, passant de 1.680 en 2007-2008 à 2.275 en 2009-2010, en raison principalement de l'augmentation et de l'amélioration de l'infrastructure de formation.

Cet effort s'intensifiera, en 2011, à travers la poursuite de la mise à niveau des établissements de formation, l'optimisation et l'adaptation du dispositif de formation, le renforcement de la qualité de la formation, l'amélioration de la formation des formateurs, l'identification des nouveaux métiers et le repositionnement de l'Institut Supérieur International du Tourisme de Tanger.

**5- S'agissant de la vision 2020**, conformément aux Hautes Orientations Royales formulées dans la lettre adressée aux participants aux neuvièmes Assises Internationales du Tourisme de juin 2009, le Gouvernement a élaboré une nouvelle vision stratégique pour le secteur pour la période 2011-2020.

**Encadré****Extrait de la Lettre de Sa Majesté le Roi**

« ...Aussi, exhortons-nous le Ministère du tourisme et la fédération nationale du tourisme à ouvrir, d'ores et déjà, le chantier de la vision 2020 du tourisme marocain. Nous demandons à ce que les études poussées et les choix d'aménagement du territoire qui en résulteront, ainsi que le débat entre les différents intervenants, soient achevés d'ici 2009. Notre objectif est de conclure, en 2010, le nouveau contrat-programme vision 2020 pour le tourisme marocain. La nouvelle vision devra s'inscrire dans la continuité, et se fonder sur les enseignements tirés de l'expérience de ces six dernières années, et assurer une articulation plus étroite du secteur touristique national avec les autres secteurs économiques et sociaux, comme l'artisanat, la culture, l'agriculture et les ressources naturelles. »

L'élaboration de ce nouveau plan stratégique, dont la présentation officielle à Sa Majesté Le Roi est prévue, en novembre 2010, à l'occasion des dixièmes Assises du Tourisme, se fonde essentiellement sur les quatre principes suivants :

- la nécessité de capitaliser sur les acquis de la vision 2010, qui a permis de développer des avantages compétitifs du tourisme marocain ;
- la volonté de passer à une démarche d'aménagement du territoire structurante en termes d'emploi et de développement de l'investissement;
- le développement de la compétitivité du tourisme marocain ;
- le renforcement de la différenciation du tourisme marocain en mettant le développement durable au cœur de la stratégie.

La stratégie du secteur touristique pour la prochaine décennie s'inscrit dans une logique de continuité qui privilégie la construction d'une offre touristique solide, diversifiée, équilibrée, mettant en exergue les vocations touristiques territoriales et basée sur une exploitation optimale et durable des ressources environnementales, sur le respect de l'authenticité socioculturelle des communautés d'accueil et sur une répartition équitable des avantages socioéconomiques générés entre les différentes parties œuvrant dans ce secteur.

**III.5.2- Artisanat**

L'enveloppe budgétaire mise à la disposition du département de l'Artisanat au titre de l'année 2011 s'élève à 436 642 000 DH répartis comme suit :

Dépenses de personnel.....	108 642 000 DH
Dépenses de matériel et dépenses diverses.....	28 000 000 DH
Dépenses d'investissement.....	300 000 000 DH

Le secteur de l'artisanat dispose d'une stratégie nationale intitulée « Vision 2015 de l'artisanat » formalisée dans le cadre du contrat programme 2006-2015, visant la consolidation des acquis dudit secteur sur les plans culturel, artistique et social ainsi que sur le plan de l'élaboration d'une politique de développement

intégrée du secteur permettant l'émergence et le développement d'un tissu de production fort et structuré. Dans ce cadre, ladite stratégie aspire à l'augmentation du chiffre d'affaires des mono artisans tant en milieu urbain que rural et l'amélioration de leurs conditions de travail.

A l'horizon 2015, cette stratégie ambitionne de générer la création de 115.000 nouveaux emplois et 300 entreprises d'artisanat dont 15 à 20 acteurs de référence, le doublement du chiffre d'affaires de l'artisanat à contenu culturel pour atteindre 24 milliards de dirhams, la multiplication par dix des exportations formelles pour les porter à 7 milliards de dirhams d'exportations ainsi que la formation de 60.000 lauréats de la formation professionnelle artisanale.

A cette fin, la « Vision 2015 de l'artisanat » s'articule autour des principaux axes suivants :

- Favoriser l'émergence d'acteurs et de producteurs de référence dans le cadre d'une approche contractuelle, impliquant l'Etat, l'acteur et le réseau de distribution. Ces acteurs de référence ont pour rôle essentiel de dynamiser le secteur en développant les potentiels identifiés sur les marchés à l'export ;
- Développer et mettre à niveau les Petites et Moyennes Entreprises (PME) de l'artisanat à travers l'accompagnement en matière de conseil et d'expertise dans les domaines de la production, la formation continue et la commercialisation ;
- Améliorer les revenus des mono-artisans à travers un appui à la production en vue de leur permettre d'améliorer leurs chiffres d'affaires et leurs conditions de travail ;
- Prendre des mesures transversales visant notamment la stimulation de la demande par la promotion du produit sur les marchés cibles ainsi que la
- mise à niveau du système de formation professionnelle existant.

A titre de rappel, la mise en œuvre de cette stratégie a fait l'objet d'un contrat programme pour la période 2006-2015 d'un coût global de 2,8 milliards de dirhams dont un milliard de dirhams mobilisé pour la période 2006-2010 dont 489 MDH dédiés à la promotion, 154 MDH à l'appui et aux études, 285 MDH à la mise à niveau des systèmes de formation et 72 MDH à la réhabilitation des zones d'activités et ensembles artisanaux.

Depuis la mise en œuvre de cette stratégie, le département chargé de l'Artisanat s'est lancé dans un ambitieux programme touchant plusieurs chantiers allant de la production jusqu'à la commercialisation du produit, ceci en plus d'actions transversales ayant trait à la formation, l'hygiène, l'environnement et l'organisation institutionnelle dont l'évaluation de cette première phase est prévue pour fin 2010.

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de cette stratégie, l'action dudit département s'est focalisée, en 2010, en particulier sur le développement des infrastructures de production et de commercialisation, le renforcement de l'appui technique aux artisans, l'intensification de la recherche et développement, l'amélioration des cursus de formation professionnelle et de formation continue des artisans, la promotion de la qualité, de l'innovation et du design du produit.

Au vu des objectifs assignés à la stratégie, plusieurs avancées ont été enregistrées dans sa mise en œuvre. Elles peuvent être synthétisées comme suit :

- la création à fin 2009 de 345 petites et moyennes entreprises d'artisanat contre un objectif initial de 200 à 300 PME ;
- l'émergence de sept acteurs de référence pour un objectif ultime de quinze acteurs ;
- la réalisation de sept villages d'artisans sachant que sept autres sont en cours d'achèvement ;
- la mise à niveau de 17 ensembles d'artisanat ;
- l'élaboration de quinze plans de développement régionaux de l'artisanat sachant que l'objectif fixé était de six PDRA ;
- la réalisation d'un plan d'actions promotionnel ambitieux par la Maison de l'Artisan à l'international et au plan national et ce, dans le cadre d'un partenariat étroit avec les chambres d'artisanat pour la promotion du produit de l'artisanat au niveau local concrétisé par la signature de 24 conventions ;
- la hausse continue du chiffre d'affaires global du secteur estimée à 6.5% en 2006-2007 et à 17.9% en 2007-2008 avec un taux moyen d'accroissement de 12%.

Considérée comme étant une étape de mi-parcours, l'année 2011 sera consacrée à la poursuite de l'achèvement des chantiers ouverts, à la consolidation des acquis ainsi qu'à l'accélération du rythme des réformes de façon à améliorer davantage les indicateurs stratégiques de développement du secteur.

Dans ce cadre, le plan d'action promotionnel de la Maison de l'Artisan sera renforcé en 2011 et s'articulera autour des axes suivants :

- l'amélioration de la connaissance des marchés à travers la mise en place d'une structure de veille et de suivi de l'évolution des marchés et le lancement d'une étude pour l'évaluation des actions de promotion ;
- le renforcement de la prospection et de la commercialisation par l'organisation de sourcing tours avec les distributions française, allemande et britannique (Harrods) ainsi qu'avec des réseaux de distribution au Maroc, la réalisation de missions d'hommes d'affaires Marocains à l'étranger dans le cadre d'opérations «Business to Business», la participation aux salons professionnels et aux foires à l'étranger, l'organisation de semaines marocaines en France, aux Etats-Unis et en Russie.

### **III.6- Affaires Economiques et Générales**

L'enveloppe budgétaire globale prévue, au profit du Ministère Chargé des Affaires Economiques et Générales, au titre de l'année 2011, s'élève à 80 059 000 dirhams répartis comme suit :

Dépenses de personnel.....	26 059 000 DH
Dépenses de matériel et dépenses diverses.....	40 500 000 DH
Dépenses d'investissement.....	13 500 000 DH

Ces crédits doivent permettre audit Ministère de poursuivre la mise en œuvre de sa stratégie 2008-2012 qui vise à impulser une dynamique de développement durable axée sur l'amélioration de la gouvernance économique, la protection du pouvoir d'achat, la promotion de l'économie sociale et solidaire et l'accompagnement des réformes structurelles et des programmes stratégiques du pays.

Dans ce cadre, les crédits alloués à ce Ministère sont destinés à financer les principales actions ci-après :

- **L'amélioration de la gouvernance économique** comme moyen de promotion de l'économie et de l'entreprise. Les actions programmées en 2011, au titre de ce chantier stratégique, s'articulent autour des principaux volets suivants :

  - **L'amélioration du climat des affaires** par la mise en place d'un mécanisme permettant d'évaluer l'état d'avancement de l'exécution des réformes, d'assurer la mise en cohérence des projets existants et d'accompagner le Maroc dans la définition et l'exécution d'une sélection de priorités en matière d'amélioration du climat des Affaires ;
  - **Le développement d'une culture de bonne gouvernance** à travers un soutien renforcé à l'Institut Marocain des Administrateurs. Cet institut créé par les opérateurs économiques nationaux, les acteurs institutionnels clés de la gouvernance d'entreprise et des organisations spécialisées en la matière. Ledit Ministère, en sa qualité de membre fondateur, contribue à la diffusion des bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise au niveau national par l'organisation de séminaires et d'ateliers et la distribution de prix de la bonne gouvernance ;
  - **l'appui à l'initiative MENA-OCDE pour l'investissement et la bonne gouvernance**, dont l'objectif est de soutenir le rapprochement économique des pays de la région et d'encourager le dialogue politique pour promouvoir une croissance économique durable et ouverte dans une zone de prospérité économique partagée. Le Maroc, qui assure la présidence de cette initiative depuis novembre 2009, contribuera à son développement à travers la réalisation d'actions de communication notamment l'organisation de séminaires et la diffusion de supports promotionnels ;
  - **le renforcement de la contribution du Maroc au centre de développement de l'OCDE**, interface entre ses pays membres et les économies émergentes, en participant activement à l'enrichissement des réflexions menées sur les économies de la région, en assurant la promotion du point de vue du Maroc en matière de conception et de mise en œuvre de ces politiques et en facilitant l'accès du pays à toute la production de ladite organisation ;

- La poursuite de la réflexion et de la concertation en vue de l'élaboration de la stratégie nationale de promotion de la Très Petite Entreprise (TPE). La TPE est considérée comme un facteur de création de richesse, d'emploi et de stabilisation sociale, la stratégie y afférent se propose de mettre l'accent sur l'insertion par l'activité économique des personnes sans emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Le Ministère compte entreprendre, au titre de l'année 2011, des études ponctuelles dans le but d'analyser la pertinence et la faisabilité des mesures de promotion identifiées en faveur de la Très Petite Entreprise avant le lancement de cette stratégie.

 **La protection du pouvoir d'achat par :**

- **l'intensification des enquêtes de la concurrence** en vue de détecter les pratiques anticoncurrentielles et sauvegarder le pouvoir d'achat des classes démunies. A cette fin, l'année 2011 connaîtra le lancement de nouvelles enquêtes dans les secteurs de la distribution automobile, des produits laitiers et des eaux minérales ainsi que la poursuite des enquêtes entamées en 2010 dans les secteurs du beurre, du ciment et des minoteries industrielles ;
- **le renforcement des activités de sensibilisation sur le respect des dispositions de la loi n° 06-99 sur la liberté des prix et de la concurrence et faire connaître les modifications apportées par la loi n° 30-08 modifiant la loi sur la concurrence et les prix.** La campagne de sensibilisation envisagée concernera principalement les chambres de commerce, d'industrie et des services ainsi que les associations de consommateurs ;
- **la poursuite de la consolidation du dispositif informationnel de la concurrence et des prix** à travers l'amélioration des fonctionnalités du système décisionnel et d'alertes sur le suivi des prix, la mise en place d'une base de données dédiée à la concurrence et d'un système de « workflow » visant la maîtrise et la normalisation des documents et processus utilisés.

 **La Promotion du secteur de l'Economie Sociale et solidaire** à travers la poursuite de la réalisation d'actions structurantes en vue d'atteindre les objectifs fixés par sa stratégie nationale 2010-2020, qui portent principalement sur :

- le renforcement et l'harmonisation de l'action publique en matière de l'économie sociale et solidaire aux niveaux national et régional ;
- la participation à l'émergence d'une économie sociale et solidaire performante, structurée et capable de jouer pleinement son rôle de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale ;
- la contribution à un développement territorial intégré fondé sur l'exploitation rationnelle et la valorisation des richesses et des potentialités locales ;
- L'amélioration de la visibilité et de la connaissance du secteur de l'économie sociale et solidaire.



La pierre angulaire de cette stratégie consiste en la contribution efficace dudit Ministère à l'organisation des activités informelles qui constituent une part non négligeable du tissu économique du pays ainsi que la promotion et le développement des activités génératrices de revenus et d'emploi à travers l'ensemble du territoire national.

A cette fin, le plan d'action dudit département, au titre de l'année 2011, porte principalement sur les axes suivants :

- l'appui aux initiatives locales d'économie sociale et solidaire dans le cadre du renforcement de la contribution à l'élaboration des plans régionaux pour le développement de l'économie sociale et solidaire (PRDESS). Ainsi, ledit Ministère poursuivra le suivi de la réalisation des PDRESS de l'Oriental et de Meknès-Tafilalet et prévoit d'appuyer, dans le cadre de contrats programme, la mise en œuvre des PDRESS des régions de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër, d'Oued-Eddahab-Lagouira, de Guelmim-Es Smara, de Laayoune-Boujdour-Sakia-El Hamra et de Doukkala-Abda ;
- Le renforcement des opérations de promotion et de commercialisation des produits de l'économie sociale et solidaire issus des coopératives, des associations, des mutuelles et des terroirs à travers l'organisation de la 4<sup>ème</sup> édition du salon de l'Economie Sociale et Solidaire "ECOSS", de quatre salons régionaux dans les régions de Chaouia Ouardigha, Tadla Azilal, Fès-Boulemane et Marrakech-Tensift-Al Haouz et de marchés itinérants. Cette année sera marquée par un appui particulier à la commercialisation des produits de l'économie sociale et solidaire de la région de Marrakech-Tensift-Al Haouz à travers la réalisation durant toute l'année d'évènements mettant en exergue les produits de la région ainsi que les atouts et les opportunités commerciales dont dispose la région ;
- Le renforcement du dispositif informationnel sur l'économie sociale et solidaire par la mise en place d'un Système d'Information Géographique d'Economie Sociale permettant une meilleure maîtrise et connaissance du secteur ;
- L'accompagnement de l'Office de Développement et de la Coopération et l'amélioration de ses prestations. Cet office a pour missions principales la gestion des coopératives au Maroc à travers la centralisation et l'instruction de leur demande de constitution en coopératives ou en unions, l'incitation à leur création et leur assistance juridique. A noter qu'à fin juillet 2010, le nombre de coopératives et de leur union, était de 7.404 sachant que le rythme annuel des créations a plus que doublé depuis le lancement de l'INDH passant de 303 en 2005 à 610 en 2009. Il est à noter à cet égard que 509 coopératives ont été créées durant les sept premiers mois de l'année 2010.

▣ **La poursuite de l'accompagnement des réformes et chantiers stratégiques et sectoriels**, notamment dans le cadre de la coordination des relations avec la Banque Mondiale, en s'orientant de plus en plus vers l'intégration des programmes de réformes sectorielles et la territorialisation accrue des projets pour une meilleure synergie et efficacité.

### III.7- Haut Commissariat au Plan

L'enveloppe budgétaire allouée au Haut Commissariat au Plan pour l'année 2011 s'élève à 387 005 000 dirhams réparties comme suit :

Dépenses de personnel.....	229 005 000 DH
Dépenses de matériel et dépenses diverses.....	84 000 000 DH
Dépenses d'investissement.....	74 000 000 DH

Ces crédits sont destinés à la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie dudit Haut Commissariat, déclinée selon les axes stratégiques suivants :

- **La mise en place d'une approche rénovée de la planification du développement à moyen terme** basée sur une démarche prospective et sur l'élaboration des prévisions à court terme dans le cadre du budget économique ainsi que l'élaboration du cadrage macro-économique à moyen terme. Dans ce cadre, ce département proposera des hypothèses prévisionnelles et des perspectives de réflexion dans le cadre du programme « Prospective Maroc 2030 ». Ces hypothèses seront à la base de l'inscription des plans de développement économiques et sociaux et des prévisions financières dans le cadre du budget économique. L'évaluation des actions de développement des politiques publiques permettra quant à elle de dresser les bilans comparés aux prévisions et d'apprécier les modes d'action des divers acteurs de développement ;
- **La mise à niveau du système national d'information statistique et de production des comptes de la nation.** Les actions à entreprendre dans ce domaine s'appuient essentiellement sur :

  - **La révision des méthodologies des opérations et des comptes nationaux.** A cet égard, il est entrepris le changement des années de base des comptes nationaux, des indices statistiques, la production et la diffusion des comptes nationaux annuels et trimestriels conformément au système de la comptabilité nationale (SCN) 1993 en base 1997. Cette réforme s'inscrit dans le cadre d'une pratique régulière conformément aux normes et standards internationaux en la matière visant à changer les années de base chaque cinq ans pour mieux refléter les changements dans les structures productives du pays ;
  - En 2011, le Haut Commissariat au Plan envisage la mise en place de nouveaux indices statistiques notamment l'indice de la production, l'indice des prix à la production et l'indice du commerce extérieur, ainsi que l'actualisation de la base de sondage des entreprises ;
  - **Le renforcement de la production de l'information statistique et des comptes nationaux au niveau régional et local.** A cet égard, l'Initiative Royale en faveur d'une redéfinition du processus de régionalisation dans le cadre d'une plus grande autonomie des régions, appelle aujourd'hui à la définition d'une nouvelle stratégie de développement de la production

statistique pour mieux répondre aux besoins d'une prise de décision de proximité notamment à travers le renforcement des échantillons et des enquêtes pour améliorer leur représentativité au niveau régional ;

- **L'élargissement du champ thématique des opérations statistiques** à travers notamment la généralisation de la prise en compte dans les enquêtes statistiques des aspects qualitatifs et des perceptions de la population ainsi que l'élaboration d'une stratégie pour collecter les statistiques sur les technologies de l'information et de la communication et la prise en compte de ce secteur dans les différentes opérations statistiques. A cet égard et afin de produire des données pertinentes, fiables et actualisées, le HCP continuera ses efforts de renforcement des technologies de l'information et de la communication dans le processus de collecte, de traitement et de diffusion des données.

- ▣ **La poursuite de l'élaboration d'études démographiques et socio-économiques** à travers l'établissement en 2011 d'un bilan socio-économique régional dont l'objectif est d'évaluer et de comparer les niveaux, les déterminants et les dynamiques du développement régional mesurés par les indices de développement humain et de mobilité socio-éducative, en relation avec l'élargissement de l'accès aux investissements sociaux dans la santé, l'éducation et l'habitat.

Par ailleurs, une attention particulière sera accordée à la modernisation du traitement et de l'accès à l'information documentaire à travers la création, au sein du Centre National de Documentation, d'une unité chargée de l'intelligence économique et de la veille stratégique. Cette entité a pour objectif de diffuser une culture nationale en matière de veille et dispenser une aide au profit des institutions gouvernementales et aux entreprises pour l'accès à l'information statistique. Ladite unité contribuera, en outre, à l'observation, le recueil, le traitement, la distribution et la protection de l'information utile et légale aux acteurs économiques en vue de la mise en œuvre de leurs stratégies.

A titre de rappel, l'année 2010 a été marquée par l'actualisation de la carte de la pauvreté pour l'année 2007 pour contribuer à l'évaluation de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) ainsi que par l'élaboration, en collaboration avec le PNUD, du Rapport National sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement et la supervision du rapport national sur le développement humain ;

- ▣ **La poursuite de la réalisation des grandes enquêtes statistiques.** Outre les opérations statistiques habituelles, le programme d'action du Haut Commissariat au Plan prévoit, au titre de 2011, la réalisation des actions suivantes :

- **le suivi de la réalisation des grandes enquêtes de structure** entamées en 2010, sur des bases méthodologiques actualisées et portant sur l'activité et le chômage, la consommation et les dépenses des ménages, le système d'information communal, le système des indices statistiques, les structures productives et le secteur informel ;

- **la réalisation des travaux préparatoires du Recensement Général de la Population et de l'Habitat**, programmés pour l'année 2014. Ces derniers concernent plus particulièrement la mise en place de dossiers techniques pour la cartographie ainsi que l'expérimentation sur le terrain, dans le cadre d'une opération pilote, des nouvelles approches thématiques et autres technologies adoptées en ce domaine afin de tester leur efficacité et leur pertinence ;
- **La mise en exergue de la dimension régionale dans le programme d'enquêtes statistiques** de façon à dégager des indicateurs démographiques et socio-économiques notamment à travers l'enquête sur le système d'information géographique, l'enquête nationale sur l'activité et le chômage, l'enquête de conjoncture auprès des ménages, l'enquête sur la consommation et les dépenses des ménages, l'enquête sur l'investissement du secteur des administrations publiques et le système des indices statistiques. Les données issues desdites enquêtes serviront de base pour l'élaboration des stratégies de développement et pour l'aide à la prise de décision, le renforcement de la coopération inter institutionnelle et l'amélioration de la rentabilité à travers les actions de communication et d'organisation de manifestations scientifiques.
- ▣ **L'adaptation de la formation des cadres au sein de l'Institut National de la Statistique et d'Economie Appliquée (INSEA) et de l'Ecole des Sciences de l'Information (ESI) aux exigences de la réforme de l'enseignement supérieur** en particulier à travers le renforcement des effectifs des ingénieurs et des informaticiens formés en les portant respectivement à 253 lauréats pour l'INSEA au lieu de 214 actuellement et à 120 au lieu de 80 lauréats pour l'ESI ;
- ▣ **La modernisation des services du plan** à travers l'achèvement de la construction d'un nouveau siège pour la Direction de la Statistique devant abriter les Directions de la Planification, de la Comptabilité Nationale et du Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques (CERED). L'année 2011 sera marquée également par le lancement du plan de réhabilitation des sièges des directions régionales et qui vise en priorité celle de Tanger. Ces actions visent la consolidation du processus de déconcentration et le rapprochement de l'administration des usagers ainsi que le renforcement du patrimoine immobilier de l'administration.

## IV- Secteurs Administratifs

### IV.1- Intérieur :

Les crédits ouverts au profit du Ministère de l'Intérieur au titre de l'année 2011 s'élèvent globalement à 19 974 463 000 dirhams répartis comme suit :

Dépenses de personnel.....	13 311 963 000 DH
Dépenses de matériel et dépenses diverses.....	3 120 000 000 DH
Dépenses d'investissement.....	2 916 000 000 DH

Fonds spécial pour la promotion et le soutien de la protection civile .....	200 000 000 DH
Fonds de soutien à la Sûreté Nationale.....	30 000 000 DH
Fonds pour la mise en place des titres identitaires électroniques et des titres de voyage.....	170 000 000 DH
Financement des dépenses d'équipement et de la lutte contre le chômage.....	226 500 000DH

Le budget du Ministère de l'Intérieur retenu pour l'année 2011 s'inscrit dans la poursuite de la mise en œuvre du plan quinquennal de renforcement de l'administration territoriale et des services de sécurité (2008-2012), visant principalement la dynamisation des services déconcentrés pour une grande efficacité de leur action et une meilleure adaptation de leurs missions aux mutations politiques, économiques, sociales et sécuritaires.

A cet effet, il convient de rappeler que les principaux objectifs de ladite stratégie portent sur :

- La consécration de la démocratie locale à travers la modernisation et l'amélioration du fonctionnement de l'administration territoriale ;
- Le renforcement de la déconcentration à travers le soutien continu des capacités logistiques et techniques des services déconcentrés ;
- le soutien de l'autonomie logistique et financière de l'administration territoriale par rapport aux ressources des collectivités locales ;
- l'accompagnement et l'appui financier des provinces et des préfectures dans l'exécution des projets liés à l'INDH ;
- le développement des interventions du Ministère en matière de lutte contre les fléaux et les phénomènes imprévisibles.
- L'amélioration des dispositifs sécuritaires ;

La déclinaison de ces objectifs est présentée, par structure de ce Ministère, comme suit :

#### **I- Administration Générale :**

L'enveloppe budgétaire allouée aux structures de l'Administration Générale de ce département au titre de l'année 2011 est destinée à la poursuite de l'exécution de l'opération du passeport biométrique et à la mise en place des moyens d'infrastructure, logistiques et humains nécessaires au fonctionnement des directions centrales et des structures déconcentrées ainsi qu'au renforcement des capacités d'intervention en raison de la multiplication des catastrophes naturelles.

Les actions, prévues dans ce cadre, se résument comme suit :

**1- Au niveau central :**

Les programmes inscrits à ce niveau visent principalement la poursuite de la mise à niveau des bâtiments du service central et l'équipement des bâtiments nouvellement construits en mobilier et en matériel, au développement et à la sécurisation des réseaux et des moyens de communication et de transmission, à la mise en place d'un plan de formation et à la poursuite de la réalisation des travaux et équipements des bâtiments destinés au passeport biométrique.

**2- Au niveau territorial :**

Les actions à réaliser à ce niveau portent essentiellement sur la construction des sièges des nouvelles provinces et des nouveaux postes de commandement créés suite au découpage administratif, l'achèvement des travaux de construction des sièges des préfectures et provinces de Salé, Oujda et Nouaceur, la mise à niveau et la dotation des postes de commandement existants en moyens de mobilité et mobilier de bureau et matériel informatique ainsi qu'en matériel de télécommunications et de transmission ainsi que sur la réalisation des travaux d'équipement et diverses installations de certaines préfectures et provinces.

**3- Protection civile :**

Les principaux projets inscrits dans le cadre du plan d'action de la Direction Générale de la Protection Civile tendent à renforcer ses capacités d'intervention pour faire face aux catastrophes naturelles (Inondations, feux de forêts...) et à assurer une assistance optimale des populations sinistrées. Ainsi, le programme à mettre en œuvre pour le renforcement de cette Direction pour l'année 2011 portera sur les axes suivants :

- le renforcement des ressources humaines et l'amélioration de leur gestion;
- l'extension de la couverture nationale des risques par la création de 13 centres de secours au niveau des cercles et des nouvelles provinces et leur équipement en moyens de secours (engins de secours contre l'incendie et ambulances) et matériels de transmissions et la création de 3 unités mobiles d'intervention régionales ;
- la construction des locaux pour abriter les dortoirs du personnel des unités mobiles d'intervention régionales et les véhicules de secours ;
- la construction d'un dépôt de stockage des pesticides programmée par le Centre National de Lutte Antiacridienne (CNLAA) à Ait Melloul ;
- le renforcement du parc des véhicules de secours.

**4- Promotion Nationale :**

Les principaux chantiers inscrits au niveau du compte d'affectation spéciale intitulé : « Financement des dépenses d'équipement et de la lutte contre le chômage », se présentent comme suit :

- le développement des infrastructures locales et l'équipement des zones urbaines, la défense et la restauration des sols, le reboisement des espaces verts, le creusement de puits, l'aménagement des pistes ainsi que le

nettoisement et l'entretien des espaces verts pour améliorer le cadre de vie des citoyens ;

- le développement des régions sahariennes en mobilisant la force de travail disponible dans ces provinces à travers la réalisation de projets d'utilité publique et d'équipement.

## **II - Administrations de sécurité :**

Les crédits inscrits au niveau des administrations de sécurité relevant du Ministère de l'Intérieur permettront la budgétisation des actions liées au renforcement des services de police, au relèvement des défis dictés par la conjoncture sécuritaire et à la poursuite de la mise en œuvre du plan de réorganisation et de modernisation du corps des Forces Auxiliaires.

### **1- Sûreté Nationale :**

Les actions programmées au niveau de la sûreté nationale au titre de l'année 2011 pour la lutte contre la criminalité ainsi que l'optimisation des moyens d'intervention, visent essentiellement :

- le parachèvement du projet de transmission numérique au niveau de certaines villes du Royaume ;
- le déploiement du système de vidéoprotection au niveau de certaines entités extérieures de la DGSN (Agadir, Oujda) ;
- le renforcement de la formation des ressources humaines ;
- le développement des moyens de la police technique et scientifique ;
- la création de nouvelles entités de police ;
- le parachèvement des centres d'enregistrement identitaire ;
- la poursuite de l'informatisation des services de police à travers le royaume ;
- le développement de l'infrastructure permettant la mise en place du nouveau code de la route.

### **2- Forces Auxiliaires :**

Les principaux axes retenus au titre de l'année 2011 s'inscrivent dans le cadre de la poursuite du programme de réorganisation et de modernisation du corps des Forces Auxiliaires portant notamment sur les actions suivantes :

- la consolidation et l'achèvement des projets en cours de construction notamment relatifs à la zone sud (siège de l'Etat Major, casernes..) ;
- la réalisation des études relatives aux projets de construction de nouvelles casernes dans le cadre du plan de restructuration des Forces Auxiliaires ;
- la réalisation des moyens matériels et d'infrastructure nécessaires à la mise en place des nouvelles unités des Forces Auxiliaires programmées dans le cadre de la poursuite du plan quinquennal susmentionné;

- ▣ le renouvellement des moyens matériels des unités des Forces Auxiliaires déployées avec les Forces Armées Royales en zone sud.

### 3- Surveillance du territoire :

Le programme d'action inscrit au niveau de la surveillance du territoire consiste à relever les défis sécuritaires notamment en matière de lutte contre le terrorisme et la préservation de l'ordre public à travers les principales actions ci-après :

- ▣ le renforcement des ressources humaines ;
- ▣ la mise à niveau du parc automobile opérationnel;
- ▣ le renforcement du réseau et du parc informatique ;
- ▣ la dotation des services en moyens de mobilité et d'intervention ;
- ▣ la poursuite des réalisations des programmes de construction des bâtiments administratifs.

## IV.2- Economie et Finances

L'enveloppe budgétaire mise à la disposition du Ministère de l'Economie et des Finances au titre de l'année 2011 s'élève globalement à 2 385 659 000 dirhams répartis comme suit :

Dépenses de personnel.....	1 832 659 000 DH
Dépenses de matériel et dépenses diverses.....	250 000 000 DH
Dépenses d'investissement.....	303 000 000 DH

Le Ministère de l'Economie et de Finances veille, à travers son programme d'action, à l'adaptation continue de ses interventions à son environnement national et international, à la relance d'une croissance durable et équitable, à la maîtrise du cadre macro-économique, à la poursuite et l'approfondissement des réformes structurelles, à l'accompagnement des réformes sectorielles et à l'amélioration du climat d'investissement et du financement de l'économie.

Le programme d'investissement, pour l'année 2011, s'inscrit dans le cadre des axes stratégiques ci-après :

- ▣ **La poursuite de l'amélioration du profil des finances publiques**, de façon à consolider les ressources de l'Etat et à assurer une plus grande efficacité et efficacité de la dépense publique. Les actions principales concernent :

- **la politique fiscale** qui vise la consolidation des ressources de l'Etat à travers la modernisation du système fiscal et du système douanier.

Sur le plan fiscal, la réforme de la TVA se poursuivra dans le sens de la limitation des exonérations, la réduction progressive du nombre de taux et l'harmonisation des seuils d'assujettissement.



En matière d'élargissement de l'assiette fiscale, un effort particulier sera mené pour faciliter l'intégration et l'appréhension du secteur informel dans l'économie organisée, l'objectif recherché étant de garantir un environnement compétitif, loyal et favorable à l'entreprise citoyenne et de favoriser l'investissement et le développement local.

Sur le plan douanier, le Ministère entend poursuivre, en 2011, la mise en œuvre des accords d'association et de libre échange conclus et du démantèlement progressif des droits de douane. Ces actions seront accompagnées par la poursuite des réformes portant sur le renforcement du dispositif de la lutte contre la sous facturation, la fraude et la contrebande.

- **La politique budgétaire** dont la finalité est l'optimisation des ressources publiques, la maîtrise des dépenses et la consolidation de l'investissement public. Dans ce cadre, les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de gestion active de la dette seront renforcés pour permettre la mobilisation des financements nécessaires à la mise en œuvre des réformes et projets prioritaires.

 **L'accélération de la modernisation de la gestion des finances publiques.**

Dans le cadre de ce volet stratégique, qui vise l'amélioration de l'exécution des dépenses de l'Etat, du recouvrement des impôts et taxes et du traitement des données et doléances des citoyens, ce Ministère prévoit :

- la généralisation de la nouvelle approche budgétaire axée sur les résultats à travers notamment la mise en place par l'ensemble des départements ministériels du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) et la poursuite du développement du système de Gestion Intégrée des Dépenses (GID) visant l'optimisation du processus d'exécution de la dépense dans les meilleures conditions de fiabilité, de célérité et d'efficacité. En 2010, l'utilisation du système GID a été généralisée à l'ensemble des départements ministériels sachant qu'en 2011, la capitalisation du système est considérée comme étant un pallier prioritaire pour son développement.
- la poursuite de la réforme du Plan Comptable de l'Etat qui consiste en l'élaboration d'un système informatique centralisé permettant la génération et l'intégration des écritures comptables à partir des informations issues des différentes bases de données, l'objectif étant la prise en charge de l'ensemble des processus comptables et budgétaires englobant la comptabilité budgétaire, la comptabilité administrative, la comptabilité générale, la comptabilité analytique, le suivi des immobilisations, la gestion de la trésorerie, le reporting comptable, l'analyse financière en plus de la consolidation des comptes.
- la mise en œuvre, dès 2011, du processus de réforme de la loi Organique des Finances de façon à consacrer légalement la performance dans la gestion des deniers publics et le renforcement de la programmation budgétaire ainsi que le développement de l'audit des politiques publiques. Elle visera plus d'efficacité en matière de la dépense publique et une meilleure convergence des politiques publiques.

- **La dynamisation du secteur financier** à travers la restructuration des Institutions Financières Publiques et l'accompagnement du secteur du microcrédit en vue d'élargir son champ d'intervention, notamment en relation avec la mise en œuvre de l'INDH.

Il est à noter que l'année 2010 a été marquée par la mise en place de l'Unité du traitement du renseignement financier conformément aux dispositions de la loi relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

En ce qui concerne les instruments de financement, dans l'objectif de dynamiser l'action gouvernementale en matière d'appui aux PME, le système national de garantie sera rationalisé et son intervention élargie et améliorée, en termes d'intervenants, d'instruments d'accompagnement financier et technique et en termes de déploiement régional.

S'agissant du marché des capitaux, plusieurs actions seront prises en vue de poursuivre le processus de sécurisation du marché et de mettre en œuvre de nouvelles réformes structurantes comme la réforme du statut de la société gestionnaire de la Bourse de Casablanca, la mise en place d'un code monétaire et financier, la codification et le lancement de la réflexion sur la convergence du système de contrôle et de supervision du secteur financier.

- **La poursuite de la restructuration du secteur public et de l'élargissement du champ du privé.** Cet axe stratégique comprend le développement des investissements des entreprises publiques dans l'objectif d'améliorer la balance commerciale, la restructuration de certains secteurs à forte valeur ajoutée dans le but d'introduire plus de concurrence et enfin, l'amélioration de la gouvernance des entreprises publiques à travers la mise en place d'un code de bonne gouvernance et le renforcement de la contractualisation des rapports Etat/Entreprises publiques. Dans ce cadre, des actions seront menées pour faciliter :

- la mobilisation des financements nécessaires au développement des investissements dans les services publics dépassant les capacités de l'Etat ;
- le renforcement des investissements des Etablissements Publics, notamment ceux agissant dans les services publics, à travers particulièrement les garanties de l'Etat mobilisées à l'occasion des projets programmés, les dotations en capital et les subventions d'équipement.

- **L'accompagnement des réformes sectorielles** engagées par les autres Ministères à travers la poursuite, en 2011, des efforts volontaristes en matière de mobilisation du foncier privé de l'Etat pour la promotion de l'investissement au profit des opérateurs publics et privés pour la réalisation des projets d'investissement dans les secteurs prioritaires et porteurs comme l'habitat social, l'industrie et le tourisme.

Dans le même ordre d'idées, ledit Ministère œuvrera, en 2011, pour une simplification renforcée des procédures à travers la poursuite de la mise en place de l'administration électronique, la moralisation de la vie publique et

l'amélioration de la gouvernance. A cette fin, ce département adoptera une démarche de mutualisation de ses bonnes pratiques de management et de gestion ainsi que de ses systèmes intégrés de gestion avec les autres départements, que ce soit par le biais de conventions de partenariat ou à travers son action au sein du comité e-gov.

**■ La poursuite de la modernisation de l'Administration et de l'amélioration de la qualité des services à travers :**

- La réalisation des travaux de construction et d'aménagement des locaux des services extérieurs du Ministère nécessaires à la mise en œuvre des orientations gouvernementales visant le rapprochement de l'administration des usagers, la réduction de la charge locative et l'optimisation des coûts d'exploitation ;
- l'accélération du processus d'informatisation du Ministère par la mise en place des schémas directeurs informatiques de la Direction des Etablissements Publics et de la Privatisation et de la Direction des Domaines de l'Etat ;
- la sécurisation des données et informations produites par le Ministère à travers la poursuite en 2011 de deux grands projets stratégiques à savoir l'audit des systèmes d'information et l'élaboration d'un Plan de Continuité des Activités de façon à garantir la continuité de l'activité de l'Administration ;
- l'adoption de la contractualisation au sein du Ministère à travers la généralisation de la contractualisation avec les différentes Directions et avec les services extérieurs comme outil de pilotage complétant la Lettre d'Orientations Générales et le CDMT. Les Contrats Pluriannuels de Performance permettront, en 2011, de suivre l'action des Directions à travers des indicateurs de performance convenus d'un commun accord, dans le cadre d'une participation active des directions dans la formulation de la stratégie du Ministère ;
- La poursuite de la déconcentration des métiers au sein du Ministère dans le cadre d'une démarche intégrée visant l'implication et la responsabilisation des services aux niveaux régional et local, ainsi qu'une redéfinition des missions, des pouvoirs et des moyens de manière à fournir aux usagers et aux clients des prestations de proximité et de qualité à des coûts d'intervention moindres. La mise en œuvre de ce chantier s'est traduite par :
  - ✚ un déploiement effectif des structures opérationnelles pour assurer une couverture appropriée du territoire national et par la création de services déconcentrés correspondant aux besoins réels du développement économique et social. Ainsi, 68% du personnel du Ministère est aujourd'hui affecté aux services extérieurs contre 28% au niveau central ;
  - ✚ une déconcentration des métiers du Ministère et un transfert vers le territoire d'attributions et de pouvoirs sur les métiers du Ministère, en particulier, la fiscalité, le recouvrement, la gestion de la dépense,

la gestion du domaine privé de l'Etat, l'activité douanière et le contrôle ;

- ✚ Une augmentation des crédits alloués aux directions à réseau qui représentent plus des 3/4 du budget du Ministère pour un taux actuel de 14 % de déconcentration des crédits et un taux projeté de 42% de son budget global.

### IV.3- Justice

L'enveloppe budgétaire globale allouée au Ministère de la Justice au titre de l'année 2011 s'élève à 3 146 060 000 dirhams répartis comme suit :

Dépenses de personnel.....	2 261 060 000 DH
Dépenses de matériel et dépenses diverses.....	311 000 000 DH
Dépenses d'investissement.....	574 000 000 DH

A ce montant s'ajoute la somme de 280 MDH programmée au niveau du « Fonds spécial pour le soutien des juridictions ».

Le budget de ce Ministère s'inscrit dans le cadre de la traduction des Orientations Royales relatives à la réforme du secteur de la justice dont les objectifs s'articulent autour des axes ci-après :

- Consolidation des garanties de l'indépendance de la justice visant la consécration de l'Etat de droit à travers, notamment le renforcement du rôle du Conseil Supérieur de la Magistrature en lui assurant un statut digne de son rang en tant qu'institution constitutionnelle à part entière, la revue du mode d'élection de ses membres pour satisfaire aux critères de compétence et d'intégrité requises et y introduire une représentation féminine ainsi que la révision du statut de la magistrature et du cadre juridique régissant les différentes professions judiciaires ;
- Modernisation du cadre normatif de la justice à travers, notamment l'amélioration de l'environnement des affaires ainsi que la garantie des conditions des procès par le recours à des modes alternatifs de règlement des différends et application des peines de substitution ainsi que l'adoption d'une nouvelle politique pénale fondée sur la révision du code et de la procédure pénaux ainsi que la création d'un observatoire national de la criminalité ;
- Mise à niveau des structures judiciaires et administratives moyennant l'adoption d'une nouvelle gouvernance de l'administration centrale et des tribunaux sur la base de la déconcentration et le recours à l'inspection périodique et spéciale avec fermeté et impartialité ainsi que l'adoption d'une carte et d'une organisation judiciaires rationalisées répondant aux exigences de la réforme ;
- Mise à niveau des ressources humaines sur le plan de la formation initiale et continue au profit de l'ensemble des acteurs de la justice, de l'évaluation et de la mise en place de la Fondation Mohammedia des œuvres sociales des magistrats et des fonctionnaires de la justice afin d'illustrer la bienveillante et constante sollicitude que réserve le souverain à la famille de justice ;

- Amélioration de l'efficacité judiciaire par la lutte contre les lenteurs et autres complexités qui entravent l'accès des justiciables à la justice, amélioration de la qualité des jugements et des prestations judiciaires et une plus grande célérité dans l'exécution des décisions de la justice ;
- Moralisation de la justice pour se prémunir contre les tentations de corruption et d'abus de pouvoir et permettre à la justice de contribuer par les moyens juridiques à la moralisation de la vie publique ainsi que l'activation de l'inspection hiérarchique et l'inspection spéciale.

Ainsi, les principales actions programmées par le Ministère de la justice dans ce cadre portent sur :

- la poursuite des opérations de redéploiement des ressources humaines et l'augmentation du nombre de magistrats et des personnels des juridictions ;
- la promotion de la formation de base et de la formation continue des personnels magistrat et greffe ainsi que l'ensemble des auxiliaires de la justice et ce, à travers notamment l'Institut Supérieur de la Magistrature ;
- l'amélioration des infrastructures et des équipements techniques par le biais d'un programme de réhabilitation des tribunaux et la mise en place d'un réseau de communication globale destiné à faciliter l'accès des justiciables à l'information ;
- la mise à jour des lois et réglementations notamment le renforcement des mécanismes de la justice pénale en vue de lutter contre la corruption et la consolidation du rôle de la justice pour protéger l'investissement et combattre le blanchiment d'argent ;
- la continuation de la modernisation des juridictions moyennant la conservation de documents judiciaires, la mise en place d'un système de gestion des dossiers et des bibliothèques ainsi que la création des guichets d'information judiciaires ;
- la poursuite du programme d'aménagement et d'équipement au sein des tribunaux de première instance des sections dites « tribunaux de famille » à travers le lancement des projets de construction des tribunaux de famille de Fkih Ben Saleh, Settat et Benslimane. La réalisation de ce programme permettra de préserver la justice de famille ainsi que l'équilibre de la vie conjugale ;
- le lancement des travaux de construction de 9 tribunaux de première instance (Tanger, Sidi Ifni, Ouarzazate, Zagora, Tinghir, Youssoufia, Berrechid, Ben Ahmed et Taourirt). Le but étant la mise en œuvre de la stratégie de proximité de la justice moyennant la création d'un tribunal de première instance au niveau de chaque province ;
- l'achèvement des travaux d'aménagement et d'extension de 7 cours d'appel (Tanger, Casablanca, El Jadida, Safi, Oujda, Nador, Kénitra) et 10 tribunaux de première instance (Anfa, Ben Slimane, Tanger, Kalaâ Sraghna, Agadir, Errachidia, Beni Mellal, Oujda, Dakhla, Nador) ;

- ❑ le lancement des travaux de construction des centres de juges résidents à Ait Ourir, Chichaoua, Demnate, Sebt Gzoula, Tarfaya, Sidi Yahya ;
- ❑ la mise en œuvre du « Fonds d'entraide familiale » visant le renforcement des principes du « Code de la famille » dont notamment la consolidation de la cellule familiale, de sa cohésion et de sa pérennité et l'ancrage du principe de la solidarité à travers le soutien de la femme divorcée et les enfants ayant droit à la pension alimentaire ou « Nafaqa » (النفقة);
- ❑ le renforcement de l'assistance judiciaire visant la préservation du droit de la défense au profit des citoyens à situation matérielle difficile.

#### IV.4- Administration Pénitentiaire et Réinsertion

Le total des crédits réservés à la Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion au titre de la loi de finances pour l'année 2011 s'élève à 1 461 822 000 DH répartis comme suit :

Dépenses de personnel.....	611 822 000 DH
Dépenses de matériel et dépenses diverses.....	525 000 000 DH
Dépenses d'investissement.....	325 000 000 DH

A ce montant s'ajoute la somme de 120 MDH programmée au niveau du « Fonds spécial pour le soutien des établissements pénitentiaires ».

Ces crédits permettront d'assurer le financement du plan d'action stratégique de la Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion qui s'articule autour des axes ci-après :

- ❑ Poursuite de la mise à niveau des conditions de vie et d'hébergement de la population carcérale à travers, notamment l'amélioration des indicateurs ci-après :
  - les conditions d'hébergement de la population carcérale par l'augmentation de la surface moyenne réservée à chaque détenu qui atteindrait 2,64 m<sup>2</sup> en 2011 contre 2,17 m<sup>2</sup> en 2010 et 1,85 m<sup>2</sup> en 2009, soit + 42,7% ;
  - le niveau d'alimentation marqué par le soutien en 2011 du taux journalier qui atteindrait 15 DH / jour en 2011 contre 14 DH /jour en 2010 et en 2009 et 5 DH / jour en 2008, soit + 200% ;
  - les conditions d'hygiène et des soins médicaux marquées également par le maintien en 2011 du taux journalier qui est passé de 0,7 DH/jour en 2008 à 1,5 DH /jour en 2009 et en 2010, soit +114%.
- ❑ Amélioration en 2011 de l'espace par détenu grâce à :
  - L'accélération du rythme de réalisation en 2011 des projets de construction des prisons locales en cours d'achèvement dans les villes de Toulal - Meknès, de l'Oudaya - Marrakech, d'Azrou et de Fès - Ras El Ma ;

- La traduction de la stratégie de proximité des établissements pénitentiaires, devant permettre de maintenir les liens familiaux des détenus et le remplacement progressif des établissements enclavés et vétustes qui ne répondent plus aux normes de sécurité, de fiabilité et de fonctionnalité et ce, à travers le lancement des travaux de construction des prisons locales de Taourirt, Guelmim et Assilah.
- ▣ Renforcement des moyens nécessaires à la réinsertion sociale des détenus à travers le développement des programmes d'enseignement, de formation professionnelle et d'activités socio-culturelles, l'amélioration de la rémunération journalière allouée aux détenus exerçant une activité rémunérée au sein des établissements pénitentiaires et l'amélioration du taux d'encadrement représenté par le renforcement des effectifs affectés à l'assistance sociale des détenus. L'objectif est d'atteindre un agent pour 120 détenus contre 200 détenus actuellement ;
- ▣ Renforcement de la sécurité des établissements pénitentiaires à travers la mise en place dans ces établissements d'un système de sécurité permettant de prévenir les risques d'évasion et de préserver la sécurité des détenus moyennant le relèvement des effectifs du personnel de surveillance ; l'objectif est d'atteindre un agent pour 10 détenus contre 12 détenus actuellement ;
- ▣ Amélioration du rendement du personnel exerçant à l'intérieur des établissements pénitentiaires à travers la mise en œuvre d'un guide pratique décrivant les tâches à accomplir par chaque catégorie de personnel au niveau des différents « postes de travail »;
- ▣ Modernisation de la gestion et développement des capacités des ressources humaines à travers :
  - la généralisation de l'informatisation au niveau des services centraux et des établissements pénitentiaires ;
  - la continuation du programme de la formation de base et de la formation continue des cadres pénitentiaires au niveau d'un établissement de formation pénitentiaire qui est en cours de construction à proximité de la prison locale de Tiflet pour dispenser aux stagiaires un enseignement théorique et pratique ;
  - l'élaboration de conventions de partenariat avec les partenaires externes pour la formation du personnel administratif de la délégation en matière notamment de la comptabilité et des marchés publics.
- ▣ Poursuite du programme de formation objet de la convention signée le 1er janvier 2009 avec la fondation Mohammed VI pour la réinsertion socio-professionnelle des détenus et l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT) et qui porte sur la formation d'un effectif global de 4.692 détenus.

#### IV.5- Affaires Etrangères et Coopération

Les crédits budgétaires alloués au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au titre de l'année 2011 s'élèvent globalement à 1 909 257 000 dirhams, répartis comme suit :

Dépenses de personnel.....	1 264 983 000 DH
Dépenses de matériel et dépenses diverses.....	534 274 000 DH
Dépenses d'investissement.....	110 000 000 DH

Ces crédits sont destinés à financer le plan d'action dudit Ministère pour l'année 2011 visant la modernisation de l'appareil diplomatique marocain pour lui permettre d'assurer la préservation des intérêts de notre pays, la promotion de son rayonnement culturel et spirituel, le drainage des investissements étrangers et la promotion des exportations des produits nationaux ainsi que la mise à niveau des représentations diplomatiques à l'étranger.

S'ajouteront à ces crédits, les recettes propres du service de l'Etat géré de manière autonome de la Direction des Affaires Consulaires et Sociales destinées notamment au renforcement des moyens des représentations diplomatiques et consulaires pour leur permettre d'améliorer la qualité de leurs prestations notamment la mise en œuvre progressive des prestations consulaires à distance, la mise en place de la carte d'identité électronique nationale, du passeport biométrique, du visa sécurisé ainsi que la numérisation de l'état civil.

Les principales actions et opérations programmées au titre de l'année 2011, portent sur :

- la modernisation des outils de gestion, le développement des systèmes d'information et de communication et la formation des ressources humaines pour leur permettre de s'approprier la culture de la performance ;
- la continuation du programme des réalisations immobilières à l'étranger à travers notamment :
  - l'achèvement des travaux de construction du complexe diplomatique à Islamabad ;
  - la restauration du bâtiment abritant la chancellerie du Maroc à Paris ;
  - la réalisation d'un complexe diplomatique à Nouakchott ;
  - la construction d'une chancellerie à Lille ;
  - la réalisation d'un complexe diplomatique à Abou Dhabi ;
  - la réalisation d'un complexe diplomatique à Libreville ;
  - la réalisation d'un complexe diplomatique à Malabo ;
  - le lancement des travaux de construction du complexe diplomatique à Washington.



Par ailleurs, et dans le cadre de la politique de valorisation et de gestion dynamique du patrimoine immobilier de l'Etat à l'étranger, ledit projet de budget prévoit la poursuite de la réalisation du programme prévisionnel établi par ledit département pour la période 2009-2012 relatif aux acquisitions et aux constructions d'immeubles devant abriter nos missions diplomatiques et consulaires dont l'objectif escompté est de permettre à l'Etat de devenir propriétaire et partant alléger le poids de la charge locative qui grève lourdement le budget de fonctionnement dudit Ministère.

- La réhabilitation et l'équipement des bâtiments administratifs au niveau central et à l'étranger ainsi que la contractualisation de certaines prestations telles que l'entretien et la sécurité de nos missions diplomatiques et consulaires ;
- Le renforcement du programme de formation continue qui cible toutes les catégories de personnel notamment les diplomates en poste à l'étranger. Cette stratégie de la formation sera appuyée par le démarrage de l'Académie Royale des Etudes Diplomatiques qui a pour mission la formation du personnel diplomatique et consulaire en vue de relever le niveau de compétence dudit personnel et de réaliser l'adéquation entre les profils et les exigences des postes ;
- La poursuite de la réalisation de la troisième phase du programme d'appui à l'accord d'association « Meda II » dont l'objectif recherché et le soutien des efforts de l'administration marocaine en apportant à celle-ci l'expertise, l'assistance technique et les outils nécessaires pour atteindre ledit objectif.

#### **IV.6- Communauté Marocaine Résidant à l'Etranger**

L'enveloppe budgétaire allouée au Ministère délégué auprès du Premier Ministre chargé de la Communauté Marocaine Résidant à l'Etranger au titre de l'année 2011 s'élève globalement à 396 093 000 DH répartis comme suit :

Dépenses de personnel.....	15 093 000 DH
Dépenses de matériel et dépenses diverses.....	195 000 000 DH
Dépenses d'investissement.....	186 000 000 DH

Ledit projet de budget s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie dudit Ministère portant essentiellement sur la poursuite du processus progressif visant à garantir aux citoyens marocains résidant à l'étranger une participation démocratique pleine et entière dans tous les secteurs de l'activité nationale et à assurer la défense de leurs droits et de leur dignité au Maroc et dans les pays d'accueil .

Cette stratégie, élaborée en partenariat avec tous les intervenants dans la gestion des dossiers relatifs à la question migratoire, préconise la promotion d'une nouvelle politique volontariste et intégrée en matière de migration. Elle s'articule autour des quatre axes suivants :

- la préservation de l'identité nationale des nouvelles générations, dans ses dimensions linguistique, religieuse et culturelle ;

- la défense des intérêts des marocains du monde et la promotion de leur situation juridique, sociale et humaine aussi bien au Maroc que dans les pays d'accueil ;
- l'optimisation de la contribution des marocains du monde au développement économique, social et humain du Maroc et leur implication dans la gestion de la chose publique et dans les chantiers du développement humain ;
- la poursuite des efforts du Ministère en matière de modernisation et de rationalisation à travers la mise en place d'un système d'information et de communication performant et la promotion des études pour affiner la connaissance des questions de la migration dans ses dimensions sociale, humaine, économique, politique....

A moyen terme, le plan d'action stratégique dudit Ministère est décliné principalement en trois programmes à savoir :

- Programme culturel et éducatif qui a pour but l'accompagnement de nouvelles générations pour leur intégration dans les pays d'accueil sans déracinement par rapport à leur pays d'origine à travers notamment, la réalisation de centres culturels dans les pays d'accueil, la refonte globale du système d'enseignement de la langue arabe dans lesdits pays ainsi que les séjours culturels au Maroc (Universités et écoles d'été) ;
- Programme social qui vise la consolidation de la présence de l'Etat marocain auprès des MRE moyennant le renforcement des services sociaux des consulats en ressources humaines et moyens matériels, l'amélioration des capacités desdits services, le développement du partenariat avec les associations actives dans le domaine social, l'assistance aux personnes vulnérables de ladite Communauté, l'aide à la scolarité des enfants des MRE dans certains pays d'accueil ainsi que le rapatriement des dépouilles mortelles des MRE en situation de précarité ;
- Programme d'appui aux associations qui a pour objectif le renforcement des capacités des associations pour la mobilisation et l'intégration des compétences marocaines à l'étranger dans les grands chantiers de développement (Co-développement) à travers essentiellement la formation de l'équipe de pilotage du programme et des formateurs ainsi que la consolidation des capacités d'interventions des associations marocaines.

Dans ce cadre, le plan d'action retenu au titre de l'année 2011, porte essentiellement sur :

- Le renforcement des moyens d'action du Ministère à travers notamment la poursuite des efforts de modernisation et de rationalisation ;
- La promotion des études et des recherches et du dialogue sur la migration marocaine internationale notamment les études monographiques, les études sur le système de retraite et de sécurité sociale des marocains résidant à l'étranger ;
- La poursuite des actions socio-culturelles au Maroc telles que la journée nationale des RME, l'organisation des colonies de vacances et de l'université d'été ;

- Le renforcement des services sociaux dans les consulats à l'étranger et le développement du partenariat avec les associations nationales oeuvrant dans le domaine des RME;
- La poursuite de la mise en place du programme de création de centres culturels dans les pays d'accueil ;
- La mobilisation des RME pour l'investissement productif au Maroc et la concrétisation des mesures prises par le gouvernement en faveur de ladite Communauté pour pallier aux effets de la crise à travers notamment :
  - la création d'un fonds pour la promotion des investissements des marocains du monde ;
  - la mise en place d'un guichet unique pour accompagner et orienter les MRE dans leurs démarches de création d'entreprises ;
  - l'extension de la garantie du fonds « Damane Assakane » en faveur des MRE, aux mêmes conditions que les résidents.

L'enveloppe retenue comprend également la subvention au profit de la fondation Hassan II pour les résidents marocains à l'étranger qui a pour objet principal le maintien et le renforcement des liens fondamentaux que ces derniers entretiennent avec leur patrie. Cette subvention est destinée à contribuer au développement de l'enseignement de la langue arabe, de la culture nationale et de l'instruction religieuse dispensés aux marocains du monde.

#### IV.7- Communication

Les crédits prévus au profit du Ministère de la Communication au titre du projet de loi de finances pour l'année 2011 s'élèvent à 1 523 752 000 DH répartis comme suit :

Dépenses de personnel.....	61 752 000 DH
Dépenses de matériel et dépenses diverses.....	303 000 000 DH
Dépenses d'investissement.....	789 000 000 DH
Fonds pour la promotion du paysage audiovisuel national.....	370 000 000 DH

Le projet de budget dudit département s'inscrit dans le cadre de la réforme du paysage audiovisuel national qui a connu des changements marqués par :

- La mise en place d'un cadre juridique pour la libéralisation du secteur de la communication à travers la promulgation du décret n°2-02-663 du 10 septembre 2002 ayant mis fin au monopole de l'Etat en matière de radiodiffusion et de télévision;
- la mise en place d'une instance de régulation en vertu du Dahir n° 1-02-212 du 31 août 2002 portant création de la « Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle » (HACA) ;

et enfin la publication de la loi n°77-03 du 07 Janvier 2005 relative à la communication audiovisuelle qui vient achever tout le processus de libéralisation du champ audiovisuel marocain dont les principaux objectifs se résument comme suit :

- La garantie des libertés d'expression, d'opinions et de communication, individuelle et collective;
- La contribution au développement culturel et informationnel, tant au niveau national que régional et local ;
- Le soutien du secteur public de la communication audiovisuelle et sa dotation en moyens nécessaires pour faire face aux défis de la qualité et de la compétition et pour s'acquitter de ses missions de service public ;
- L'incitation à l'investissement privé dans ledit secteur et au développement d'une industrie de production audiovisuelle.

Dans ce cadre, le Ministère concerné a focalisé son programme sur les principales actions ci-après :

■ Dans le domaine audiovisuel, l'accompagnement de la Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision (SNRT) et de la Société d'Etudes et de Réalisation Audiovisuelles (SOREAD-2M) dans l'exécution de leurs programmes d'action qui ont fait l'objet des Contrats-programmes signés respectivement entre l'Etat et la SNRT le 2 octobre 2009 et entre l'Etat et SOREAD-2M le 11 juin 2010, lesquels définissent les objectifs à réaliser et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

➤ Pour ce qui est de la SNRT, le Contrat-programme conclu entre l'Etat et cette société pour la période 2009-2011 consolide le rôle de cette dernière portant sur sa mission de service public, en matière d'information, d'éducation et de divertissement, moyennant un soutien financier de l'Etat et ce, pour réaliser les principaux objectifs qu'il convient de rappeler ci-après :

- ✚ L'amélioration de la couverture nationale en matière de télévision numérique terrestre et la radio à fréquence modulée ;
- ✚ La diversification des programmes de la nouvelle chaîne de télévision Amazigh et la nouvelle station radio d'Al Hoceima, ainsi que le développement de l'action de la chaîne de télévision de Laâyoune ;
- ✚ Le développement de la production nationale avec le souci d'améliorer la qualité de ses contenus ;
- ✚ La mise en œuvre d'un plan pluriannuel de développement des ressources humaines tenant compte des impératifs de rationalisation de la dépense publique et d'amélioration de la productivité.

➤ S'agissant de la société SOREAD-2M, cette dernière a conclu avec l'Etat un Contrat-programme pour la période 2010-2012 aux termes duquel l'Etat contribue au financement de son programme d'assainissement triennal au

titre de la période précitée moyennant le respect des engagements ci-après :

- + La couverture nationale à travers son apport au développement du réseau de télévision numérique terrestre ;
- + La réalisation de l'investissement nécessaire dans les moyens de captation, de post-production, de transmission et de diffusion des programmes afin de garantir la continuité de service et la qualité technique aux téléspectateurs conformément aux standards technologiques internationaux ;
- + L'amélioration de la programmation de télévision en offrant aux téléspectateurs le plus large choix de programmes de télévision généraliste et diversifiée;
- + Le respect de la diversité culturelle et linguistique en consacrant au moins 70% en moyenne annuelle de son temps d'antenne annuel aux programmes diffusés en langue arabe, en amazighe ou en dialectes marocains ;
- + La modernisation et la rationalisation des outils et des procédures de gestion à travers notamment le développement de toutes formes de synergie et des actions de mutualisation des moyens entre la SNRT et SOREAD-2M dans le cadre de conventions à conclure entre les deux sociétés.

■ Dans le domaine du cinéma, la mise en œuvre d'une stratégie cinématographique basée sur :

- Le développement de l'industrie de la production, du traitement, de la distribution et de l'exploitation cinématographique moyennant l'attraction des investissements étrangers directs dans les tournages au Maroc ;
- La consolidation et le renforcement du rôle social, culturel et éducatif du cinéma.

Ainsi, l'appui au secteur cinématographique est marqué par la continuation du rôle joué par le « Fonds d'aide à la production et à l'exploitation cinématographiques » en matière de soutien des producteurs de films et des exploitants de salles de cinéma, ainsi que la mise à niveau des équipements du laboratoire du Centre Cinématographique Marocain en vue d'exécuter les travaux de tournages cinématographiques par les réalisateurs de films marocains et étrangers dans le respect des normes et standards internationaux.

En vue de consolider la formation des ressources humaines dans le domaine du cinéma, il est prévu la création de l'Institut Supérieur des Métiers de l'Audiovisuel et du Cinéma qui est en cours de construction et dont le démarrage est prévu à la rentrée universitaire 2012.

Ainsi, et dans le cadre d'une convention de financement signée entre le Maroc et l'Agence Française de Développement (AFD), les cadres formés au sein dudit institut sont destinés à répondre aux besoins en compétences des secteurs de l'audiovisuel et du Cinéma et d'autres secteurs artistiques connexes.

■ Dans le domaine de la presse, l'accompagnement du développement de la presse nationale écrite visant :

➤ La pluralité et la diversité de l'offre de service en termes de contenus, de supports et de thématiques à travers la modernisation du système d'information, le renforcement de la formation et la mise à niveau des équipements de l'Agence Maghreb Arabe Presse, ainsi que l'extension de ses représentations au niveau national et international afin d'assurer une large couverture des événements nationaux et internationaux.

Ainsi, la MAP compte poursuivre la mise en œuvre de l'action de spécialisation et de répartition des tâches et des moyens à même de garantir un produit de qualité qui répond au mieux aux normes exigées, ce qui permettra à ladite agence d'ancrer sa présence dans toutes les villes du Royaume et de renforcer son réseau de bureaux internationaux ;

➤ La poursuite de la contribution de l'Etat à la mise à niveau des entreprises de presse à vocation nationale, régionale et locale, dans le cadre de la conclusion d'un nouveau Contrat-programme liant l'Etat et la « Fédération Marocaine des Editeurs de Journaux » (FMEJ) qui consolide le développement du secteur de la presse à l'instar du premier Contrat-programme signé le 11 mars 2005.

■ Dans le domaine de la formation des journalistes, le soutien de l'Institut Supérieur de l'Information et de la Communication par la rénovation de ses équipements didactiques en vue d'adapter les profils des lauréats dudit institut aux besoins du marché du travail et aux exigences de mutations des secteurs audiovisuel et de la presse ;

■ Dans le domaine de la coopération, la poursuite des efforts de coopération avec les partenaires nationaux et étrangers visant le renforcement des capacités des entités du Ministère de la Communication, qui opèrent dans les domaines de l'audiovisuel, du cinéma et de la presse.

En outre, il est prévu le développement de la communication institutionnelle devant participer au rayonnement du Maroc à l'étranger et à la promotion de son image institutionnelle et partant à l'amélioration de l'environnement de l'investissement privé.

#### IV.8- Modernisation des Secteurs Publics

L'enveloppe prévue au profit du département chargé de la modernisation des secteurs publics au titre de l'année 2011 s'élève globalement à 95 181 000 DH répartis comme suit :

Dépenses de personnel.....	51 881 000 DH
Dépenses de matériel et dépenses diverses.....	16 400 000 DH
Dépenses d'investissement.....	26 900 000 DH

Outre l'équipement des services dudit Ministère et de l'Ecole Nationale d'Administration, les crédits d'investissement permettront la poursuite de la

réalisation des études et des actions programmées au titre de la réforme administrative et de la modernisation des secteurs publics.

Le programme d'action envisagé par ledit Ministère au titre de l'année 2011 porte sur les principaux axes suivants :

- La poursuite du processus de modernisation à travers la réalisation d'une stratégie de modernisation des secteurs publics et la mise en œuvre des recommandations de l'étude relative au sondage de l'opinion du citoyen sur ses besoins et ses attentes en matière d'amélioration de la qualité des services publics ;
- La valorisation de la gestion des ressources humaines à travers notamment :
  - l'accompagnement des réformes sociales relatives au régime des retraites et au système mutuel ;
  - la simplification des procédures relatives à l'intégration du personnel détaché à l'établissement de l'équivalence des diplômes et à l'organisation des concours et examens professionnels ;
  - la formation de cadres des Ministères sur les techniques d'évaluation du personnel de l'Administration Publique et l'élaboration d'un guide méthodologique, la célébration de la journée internationale de la femme fonctionnaire ainsi que la mise en place d'une base de données réglementaires de la fonction publique.
- L'amélioration de la gouvernance publique et la moralisation de l'administration ;
- Le développement de l'administration numérique à travers l'amélioration du contenu du portail " service-public.ma ", l'acquisition et la mise en œuvre d'une solution de messagerie électronique, la réalisation d'actions de communication autour du centre d'appel et de messagerie ainsi que l'organisation du prix national de l'Administration électronique « E- mtiaz » ;
- L'achèvement du projet de construction, d'aménagement et d'équipement du Centre Africain de Recherche Administrative pour le développement (CAFRAD) devant contribuer à l'embellissement de l'image du Maroc en Afrique ainsi qu'au renforcement des relations stratégiques et politiques entre notre pays et les Etats africains.

Pour appuyer les différents Ministères à s'impliquer activement dans le processus de réforme administrative et de modernisation, le « Fonds de modernisation de l'administration publique » (FOMAP) continuera également à être mobilisé en 2011 pour financer, à coût partagé, des projets engagés par les différents départements ministériels en matière de modernisation de l'administration publique.

#### **IV.9- Secrétariat Général du Gouvernement**

L'enveloppe budgétaire allouée au Secrétariat Général du Gouvernement pour l'année 2011 s'élève à 64 985 000 DH répartis comme suit :

Dépenses de personnel.....	43 415 000 DH
Dépenses de matériel et dépenses diverses.....	14 370 000 DH
Dépenses d'investissement.....	7 200 000 DH

Les crédits d'investissement sont destinés essentiellement à la poursuite de la réalisation du plan d'action stratégique du Secrétariat Général du Gouvernement visant la mise à niveau de ses capacités à travers notamment :

- Le renforcement des équipements informatiques dans le but d'améliorer la qualité des services rendus en matière de traduction officielle des projets de textes législatifs et réglementaires émanant des administrations publiques et d'actualiser la codification des bases de données législatives et réglementaires;
- La mise en place d'un système d'information comprenant un réseau intranet et un réseau extranet entre le SGG et les différents départements ministériels , la modernisation et le développement de l'infrastructure et du réseau informatique et la mise en place d'un moteur de recherche électronique spécifique aux textes juridiques ;
- La refonte de la commission des marchés dans le sens de l'extension de ses attributions et le renforcement des actions de communication du SGG à travers la diffusion sur le site de tous les bulletins officiels parus depuis 1912 ;
- La modernisation de l'«Imprimerie Officielle» à travers l'adoption des techniques managériales appropriées, le développement de ses capacités dans les domaines des travaux d'impression, de la diffusion de l'information juridique sur supports numériques et le renforcement de ses ressources humaines par un personnel qualifié disposant de capacités professionnelles de haut niveau ;
- Le renforcement des capacités juridiques du SGG moyennant la mise en œuvre d'un plan de formation ciblée pour les conseillers juridique ,la mise en place d'une cellule technique centrale ayant pour mission la mise en œuvre d'un programme d'encadrement, de suivi et d'accompagnement des services juridiques relevant des différents départements ministériels.

#### IV.10-Juridictions Financières

Le montant total des crédits prévus au profit des Juridictions Financières au titre de l'année 2011 s'élève à 164 845 000 DH répartis comme suit :

Dépenses de personnel.....	70 536 000 DH
Dépenses de matériel et dépenses diverses.....	38 309 000 DH
Dépenses d'investissement.....	56 000 000 DH



Ces crédits visent à doter les Juridictions Financières de moyens humains et logistiques pour atteindre les objectifs fixés en matière de contrôle des finances publiques , de gestion des dossiers de la déclaration obligatoire du patrimoine et de contrôle des subventions accordées aux partis politiques et de dépenses afférentes aux campagnes électorales, notamment par :

- Le parachèvement de la structuration de la Cour des Comptes et des Cours Régionales des Comptes pour atteindre le rythme de croisière du processus de redynamisation des Juridictions Financières engagé depuis 2003 ;
- La mise en place progressive de la logistique adéquate en matière d'archivage et de sécurité pour permettre l'installation des structures chargées de l'exercice des nouvelles missions notamment en matière de déclaration obligatoire du patrimoine ;
- L'ouverture des juridictions financières sur leur environnement national et international par le développement des liens de coopération et de partenariat au niveau national et international avec les institutions et les corps de contrôle des finances publiques nationaux et étrangers.

Dans ce cadre, le plan d'actions de la Cour des Comptes pour l'année 2011 porte principalement sur:

- La continuité des programmes d'investissement visant la réalisation des sièges des Juridictions Financières par l'achèvement et l'équipement du siège de la Cour des Comptes et la poursuite des travaux de construction des sièges des Cours Régionales des Comptes d'Agadir , Marrakech , Tanger et Fès et la programmation de la construction du siège de la Cour Régionale des Comptes à Oujda ;
- Le renforcement de l'efficacité d'intervention des juridictions financières par le développement des moyens logistiques pour la mise en place des structures chargées de l'exercice des nouvelles missions dévolues aux juridictions;
- La poursuite du développement des liens de coopération avec les institutions et les corps de contrôle des finances publiques nationaux et étrangers (Cour suprême, Ordre National des experts...).

#### IV.11- Relations avec le Parlement

L'enveloppe budgétaire allouée au profit du Ministère chargé des Relations avec le Parlement au titre de l'année 2011 s'élève à 28 656 000 DH répartis comme suit :

Dépenses de personnel.....	17 739 000 DH
Dépenses de matériel et dépenses diverses.....	7 117 000 DH
Dépenses d'investissement.....	3 800 000 DH

Ces crédits visent la réalisation des actions stratégiques de ce département qui s'articulent autour des objectifs visant à :

- Coordonner les relations entre les deux Chambres du Parlement et les structures gouvernementales;
- Assurer le suivi du processus d'examen et d'adoption des projets de textes à caractère législatif ;
- Contribuer à l'enrichissement desdits projets de textes et à l'actualisation des lois en vigueur ;
- Développer les relations et les rapports avec les membres du Parlement et les groupes parlementaires.

Dans ce cadre, le plan d'action retenu par le Ministère chargé des Relations avec le Parlement pour l'année 2011 porte essentiellement sur l'extension du siège, le développement et la modernisation de son parc informatique et des moyens de travail et de communication de ses services afin d'accomplir les missions précitées.

## IV-12- Charges Communes

### IV-12-1- Fonctionnement

Le montant des crédits prévus au titre du budget de fonctionnement des charges communes pour l'année 2011 s'élève à 36.456.400.000 dirhams, en augmentation de 9.853.400.000 dirhams ou 37,04% par rapport aux crédits ouverts au titre de l'année budgétaire 2010. Cette hausse est due principalement à l'augmentation des prévisions relatives à la charge de compensation des prix des produits pétroliers.

Les principales rubriques de ce chapitre sont constituées par les transferts en faveur de :

- La Caisse de Compensation et l'ONICL **23.000 MDH**

Ces crédits, en hausse de 10.000 MDH ou 76,92% par rapport aux crédits programmés en 2010, sont destinés à la couverture des charges de compensation des prix des produits pétroliers et des denrées alimentaires de base, y compris la farine libre.

- La Caisse Marocaine des Retraites **10.291,97 MDH**

Cette enveloppe couvre la charge normale de l'exercice et tient compte du déficit du régime des pensions militaires pour l'année 2011.

- La Prévoyance Sociale.....**1.769 MDH**

dont :

- Contribution de l'Etat à l'assurance maladie obligatoire de base du secteur public :.....**1.350 MDH**

Cette enveloppe est destinée au financement de la contribution patronale de l'Etat à l'assurance maladie obligatoire de base du secteur public.

- Mutuelle des Forces Armées Royales.....**374 MDH**

- Contribution de l'Etat à la couverture médicale de base au profit des personnes victimes de violations des droits de l'Homme.....**45 MDH.**

#### IV-12-2- Investissement

Le montant des crédits prévus au titre du budget d'investissement des charges communes pour l'année 2011 s'élève à 16.065.300.000 dirhams, en hausse de 1.901.130.000 dirhams ou 13,42 % par rapport à l'année budgétaire 2010.

Les principales composantes de ce chapitre sont les suivantes :

- ▣ Participations et concours divers.....**8.285,30 MDH**

Cette rubrique qui représente globalement **51,57%** du projet du budget d'investissement des charges communes comprend principalement des transferts destinés au financement des opérations suivantes :

- Versement au Fonds Hassan II pour le développement économique et social .....**3.500 MDH**
- Projet de Renault à Tanger :
  - ✚ Tanger MED II (Phase I) .....**700 MDH**
  - ✚ Subvention d'investissement .....**678 MDH**
- Contribution à la réalisation du Tramway de Casablanca .....**400 MDH**
- Pacte National pour l'Emergence industrielle (Aides à la formation, création d'instituts de formation/participation de l'Etat au financement de fonds public-privé) .....**280 MDH**
- Promotion de l'emploi et offshoring.....**250 MDH**
- Subventions aux Agences pour la Promotion et le Développement Economique et Social .....**240 MDH**
- Contribution à la réalisation du projet d'aménagement de la Vallée du Bouregreg.....**200 MDH**
- Habitat (programme du sud).....**200 MDH**
- Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies : Création d'instituts (Institut National des Conditions de Vie au Travail « INCVT », Ecole Centrale)..... **170 MDH**
- Dotations en capital .....**169 MDH**
- Versement au fonds de garantie PME .....**100 MDH**
- ▣ Versement au Fonds de Soutien à l'Initiative Nationale pour le Développement Humain .....**1.400 MDH**
- ▣ Ristournes d'intérêts..... **300 MDH**
- ▣ Versement au compte d'affectation spéciale relatif à la promotion des investissements.....**100 MDH**
- ▣ Couverture des risques de change sur emprunts extérieurs dans le cadre du soutien de l'Etat à certaines institutions financières..... **46 MDH.**



PRESENTATION  
DES DISPOSITIONS PROPOSEES  
DANS LE CADRE DU PROJET  
DE LOI DE FINANCES  
POUR L'ANNEE 2011

Les dispositions contenues dans le projet de loi de finances pour l'année budgétaire 2011 portent sur des mesures d'ordre fiscal et diverses.

## I- DISPOSITIONS D'ORDRE FISCAL

### A- Douanes et Impôts indirects

#### 1- Habilitation et ratification

##### 1-1- Habilitation

En vertu des dispositions combinées des articles 5 et 183 du code des douanes et impôts indirects relevant de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects, approuvé par le dahir portant loi n° 1-77-339 du 25 chaoual 1397 (9 octobre 1977), les quotités tarifaires et les autres droits et taxes perçus à l'importation ou à l'exportation ainsi que les taxes intérieures de consommation peuvent, conformément aux dispositions de l'article 45 de la Constitution, être modifiés ou suspendus par le gouvernement, en vertu d'une habilitation législative.

Conformément à l'habilitation prévue par l'article 45 de la Constitution, mise en application par l'article 2-I de la loi de finances 2010, autorisation a été donnée au gouvernement à l'effet de :

- modifier ou suspendre par décret les quotités tarifaires et les autres droits et taxes perçus à l'importation et à l'exportation ainsi que les taxes intérieures de consommation ; et
- modifier ou compléter également par décrets :
  - les listes des biens d'équipement, matériels et outillages ainsi que leurs parties, pièces détachées et accessoires nécessaires à la promotion et au développement de l'investissement ;
  - les listes des produits originaires et en provenance de certains pays d'Afrique, bénéficiant de l'exonération du droit d'importation ainsi que la liste de ces pays.

Dans ce même cadre, le paragraphe I de l'article 2 du projet de loi de finances pour l'année 2011 prévoit l'habilitation du gouvernement de prendre des mesures de même nature que celles visées ci-dessus et ce, durant l'année budgétaire 2011.

##### 1-2- Ratification :

Les décrets pris en vertu de l'habilitation visée ci-dessus, doivent être, conformément aux dispositions de l'article 45 de la Constitution, soumis à la ratification du parlement à l'expiration du délai fixé par la loi d'habilitation.

Aussi, le paragraphe II de l'article 2 du projet de loi de finances pour l'année 2011 vise-t-il la ratification des décrets ci-après pris durant l'année 2010 :

## **1- Décret n° 2-09-735 du 30 rabii I 1431 (17 Mars 2010) portant modification des quotités du droit d'importation applicable à certains produits.**

Le présent décret a pour objet :

### **➤ La réduction des quotités du droit d'importation applicable à certains produits du secteur papier carton :**

La structure tarifaire de la filière papier et carton présente des distorsions dans la mesure où les intrants semi ouvrés, utilisés par ce secteur, sont taxés à des droits d'importation similaires à ceux appliqués aux ouvrages finis, ce qui constitue un handicap pour les opérateurs du secteur et affectent indirectement la compétitivité des entreprises marocaines.

Afin d'éliminer ces distorsions tarifaires, il a été décidé de réduire le droit d'importation :

- de 27,5% à 5 % sur la pâte de bois du chapitre 47 du tarif des droits d'importation ; et
- de 35% à 27,5% sur les ouvrages semi-ouvrés en papiers et cartons du chapitre 48 du tarif des droits d'importation.

### **➤ L'encouragement de l'investissement dans le secteur sidérurgique :**

En vue de renforcer la compétitivité de l'industrie sidérurgique nationale, il a été jugé opportun de réduire le droit d'importation applicable à la brame de 5 % à 2,5% ; étant signalé que cette matière est non produite localement et sera utilisée pour fabriquer la tôle laminée à chaud.

## **2- Décret n° 2-10-190 du 12 jourmada II 1431 (27 mai 2010) portant modification de la quotité du droit d'importation applicable au blé tendre.**

L'analyse de la situation du marché mondial des céréales à fin avril 2010 faisait ressortir, dans l'ensemble, une faiblesse des niveaux des prix du blé tendre. Cette situation a été tributaire des larges disponibilités en cette céréale et aussi des perspectives de bonne récolte pour la campagne actuelle dans les principales zones de production.

Compte tenu de cette situation et dans un souci d'écoulement de la production nationale dans de meilleures conditions qui garantissent un prix rémunérateur à l'agriculteur, il a été décidé d'augmenter le droit d'importation applicable au blé tendre de 90% à 135%.

### **3- Décret n° 2-10-402 du.....(.....2010 ) portant suspension de la perception du droit d'importation applicable au blé tendre.**

Les cours mondiaux des céréales, notamment le blé tendre, ont connu depuis le mois de juillet de cette année une tendance haussière. Cette situation s'explique par la baisse de la production mondiale du blé dans certains pays d'Europe, notamment la région de la Mer Noire en raison de la sécheresse qu'a connue cette contrée.

Par ailleurs, la décision des autorités Russes d'interdire l'exportation du blé pour assurer l'approvisionnement de son marché local s'est traduite par un renchérissement des prix de cette denrée.

Au plan local, la situation du marché intérieur du blé tendre se caractérise par une baisse de la production de la campagne 2009/2010 par rapport à celle de 2008/2009. De même, les quantités collectées de cette matière ont connu une régression par rapport à l'année précédente.

Au plan tarifaire, le blé tendre acquitte, depuis le 1<sup>er</sup> juin 2010, un droit d'importation de 135%. Cette quotité a été instituée pour assurer une protection à la production nationale et garantir un prix rémunérateur à l'agriculteur.

Dans un souci d'assurer un approvisionnement régulier du marché intérieur en blé tendre, il a été décidé de suspendre, pour la période allant du 16 septembre au 31 décembre 2010, la perception du droit d'importation applicable au blé tendre.

### **4- Décret n° 2-10-471 du.....(.....2010 ) portant modification des quotités du droit d'importation applicable à certains produits.**

Le présent projet de décret a pour objet :

#### **➤ L'amélioration de la compétitivité des entreprises marocaines sur les marchés local et étranger :**

- L'industrie des piles sèches importait habituellement le produit dénommé fer blanc à la position tarifaire 7212.50.69.00 soumise au droit d'importation (DI) au taux de 5 % et admise en exonération du DI dans le cadre de l'accord Maroc-UE. Or, ces articles devraient être déclarés, conformément aux règles générales d'interprétation du système harmonisé, à la position tarifaire 7212.40.39.90 taxée au taux de 35%. Ce nouveau taux risque de grever les coûts de production et pourrait compromettre la compétitivité de l'activité des piles sèches confrontée à la concurrence exacerbée des articles étrangers, notamment d'origine asiatique.

Afin d'alléger les charges sur les intrants, il a été jugé opportun de ramener le droit d'importation de 35% à 5 % sur le fer blanc imprimé, vernis présenté en feuille rectangulaire utilisées dans la fabrication des piles sèches.

- En vue de renforcer la compétitivité des entreprises marocaines sur le marché local face à la concurrence étrangère, conséquemment à l'entrée en vigueur des accords de libre échange, il a été estimé nécessaire de réduire le droit



d'importation de 35% à 17,5% sur certains intrants utilisés par l'industrie chimique et parachimique.

- Les ciments, mortiers et béton réfractaires sont conçus pour supporter des températures très élevées dépassant 1000°C et sont utilisés dans les secteurs de la sidérurgie, verrerie, la construction des cimenteries, etc ... Ces produits qui ne sont pas fabriqués localement, sont soumis à une fiscalité différenciée suivant la forme de leur présentation qui ne se justifie plus actuellement.

Dans un souci d'uniformisation de la taxation d'une part, et d'amélioration de la compétitivité des entreprises d'autre part, il a été jugé opportun de baisser le droit d'importation applicable aux ciments, mortiers et béton réfractaires de 35% à 17,5%.

- Les pellets utilisés dans l'activité d'alimentation relèvent de la position tarifaire SH n° 1901909999 et acquittent à l'importation, dans le cadre du régime droit commun, un taux du DI de 49%. En revanche, le produit fini (snaks) est admis au taux de 10%.

Afin de corriger cette distorsion et, partant, réduire le coût des intrants de cette activité, il a été décidé de ramener le droit d'importation appliqué sur les pellets à 10%.

#### ➤ **La réduction du prix de revient à l'importation des produits alimentaires sans gluten :**

La maladie de l'intolérance au gluten est une maladie chronique dont le seul remède est le régime alimentaire sans gluten. Or, les produits diététiques sans gluten sont soumis à un droit d'importation de 49% qui renchérit leurs prix d'acquisition par les malades des couches sociales démunies.

Afin de rendre accessible les produits alimentaires sans gluten à cette catégorie de la population, il a été estimé opportun de réduire le droit d'importation de 49% à 25%.

## **2 – Code des douanes et impôts indirects**

### **Article 28- Simplification de la procédure de création des bureaux de douane :**

Le 2<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 28 du code des douanes prévoit que lorsque le bureau de douane est situé à l'intérieur du rayon des douanes, sa création ou sa suppression est prise après avis du ministre chargé de l'intérieur.

Face à la nécessité d'adaptation de l'administration à l'évolution rapide de l'environnement du commerce extérieur, il est proposé de simplifier et d'assouplir la procédure de création des bureaux de douane par la suppression du 2<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 28.

### **Article 70- Renforcement des mesures répressives applicables à la profession des transitaires :**

L'article 70 du code des douanes prévoit l'application à l'encontre des transitaires défaillants, d'une sanction combinant le retrait provisoire de l'agrément et une amende pécuniaire allant de 2000 dhs à 20000 dhs.

Dans le cadre des efforts entrepris par l'administration pour l'assainissement de la profession, il est proposé d'augmenter l'amende infligée aux transitaires commettant des fautes professionnelles graves et la fixer entre 30.000 dhs et 200.000 dhs.

### **Article 142- Harmonisation des dispositions de l'article 142 avec celles de l'article 150 du code des douanes :**

La proposition de modification vise l'harmonisation des dispositions de ces deux articles qui traitent de l'importation ultérieure des marchandises en compensation d'exportation préalable de marchandises d'origine étrangère ayant acquitté les droits et taxes à l'importation.

### **Article 152 – Extension du bénéfice du régime de l'exportation temporaire pour perfectionnement passif aux marchandises importées sous d'autres régimes économiques en douane :**

L'article 152 actuel du code des douanes permet l'exportation provisoire de produits et marchandises importés uniquement en admission temporaire pour perfectionnement actif pour leur faire subir une ouvraison ou une transformation à l'étranger.

La proposition vise à accorder également le régime de l'exportation temporaire pour perfectionnement passif aux marchandises initialement importées sous les régimes de l'entrepôt industriel franc et de la transformation sous douane.

### **Articles 163 ter et 163 quater- Précision des cas de bénéfice du régime de la transformation sous douane ainsi que la possibilité de cession et de sous traitance de marchandises sous ledit régime :**

En vertu des dispositions de l'article 163 ter du code des douanes actuel, le régime de la transformation sous douane est accordé notamment lorsque les produits transformés bénéficient, soit d'une exonération totale ou partielle des droits et taxes en vertu de textes particuliers, soit d'une tarification réduite par rapport à celle des marchandises à mettre en œuvre.

Dans le cadre de la loi de finances pour l'année 2009, une réforme tarifaire a été adoptée pour réduire ou corriger, entre autres, les distorsions tarifaires entre les produits finis et les intrants. Aussi, l'utilisation du régime de la transformation sous douane pour corriger ces distorsions est devenue inopportune.

Par ailleurs, la modification proposée de l'article 163 quater vise :

- l'institution du principe de la cession des marchandises déclarées sous le régime de la transformation sous douane pour répondre aux besoins des opérateurs économiques ;
- l'institution de la sous-traitance dans le cadre du même régime et ce, compte tenu de l'importance de cette activité dans l'économie nationale. Aussi, la rédaction proposée permet-elle de déterminer les conditions dans lesquelles s'effectue cette opération notamment, la destination réservée à la marchandise à sous traiter, en vue de délimiter avec le maximum de transparence, la responsabilité tant du soumissionnaire que du sous traitant.

**Article 266 bis-** Le texte arabe ne fait pas mention du recours à l'information des services concernés (répression des fraudes, services sanitaires ou vétérinaires ....etc) avant destruction des marchandises reconnues impropres à la consommation ou à l'usage.

Aussi, est il proposé d'harmoniser le texte arabe avec le texte français.

**Article 278-** Harmonisation des dispositions relatives à la cession des marchandises saisies avec la cession de celles abandonnées en douane prévues par l'article 108 du code des douanes.

### **Articles 293 et 294 relatifs au contentieux :**

La modification proposée dans ce cadre vise à :

- aggraver la sanction relative au refus de communication des informations aux agents de l'administration ;
- aggraver la sanction relative à l'exercice illégal de la profession de transitaire.

**Article 301-** Pour amener les personnes qui refusent de communiquer à l'administration les livres, répertoires, pièces ou documents, il est proposé de relever le montant de l'astreinte prévue à cet effet de 100 à 500 dh par jour de retard.

## **3 - Tarif des droits de douane**

### **3-1- Promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique**

Dans le cadre des mesures entreprises pour la rationalisation de la consommation de l'énergie et le développement des énergies renouvelables par la valorisation du potentiel que recèle le Maroc dans ce domaine, des actions importantes ont été réalisées pour la réduction du coût de revient à l'importation des matériel et outillages utilisant les énergies renouvelables, ainsi que des produits d'efficacité énergétique.

Afin de poursuivre ces efforts et atteindre les objectifs de la stratégie nationale en matière des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, il est proposé de faire bénéficier du droit d'importation minimum de 2,5% les articles suivants :

- Les réfrigérateurs à compression d'une capacité inférieure à 100 litres, fonctionnant à l'énergie solaire et utilisés, essentiellement, pour la conservation des médicaments dans les dispensaires en milieu rural ;
- Les accumulateurs de compensation à condensateurs, utilisés pour le stockage de l'électricité issue de l'énergie solaire ;
- Les convertisseurs et onduleurs nécessaires pour convertir le courant électrique continu en courant alternatif.
- Les interrupteurs crépusculaires, utilisés pour optimiser l'utilisation de l'éclairage électrique selon l'intensité de la lumière naturelle.
- Les appareils d'éclairage à diodes émettrices de lumière (LED), en tant que produits à efficacité énergétique permettant une économie importante en énergie électrique par rapport aux autres appareils d'éclairage disponibles sur le marché ;
- Les voitures automobiles dites à technologie hybrides eu égard à la baisse de la consommation en carburants qu'elles permettent et partant, la réduction des émissions polluantes en gaz d'échappement.

### **3-2- Consécration du droit d'importation minimum de 2,5 %**

Dans un souci de pérennisation des recettes du droit d'importation, il est proposé de consacrer dans le tarif des droits de douane la perception d'un droit d'importation minimum au taux de 2,5 %. Bien entendu, les importations réalisées dans le cadre conventionnel préférentiel ou dans le cadre des engagements internationaux du Maroc ne sont pas concernées par cette mesure.

### **3-3- Réduction du droit d'importation applicable à certaines huiles et préparation lubrifiantes**

Les huiles et préparations lubrifiantes qui ont une teneur en huile de pétrole ou de minéraux bitumineux de 70% ou plus, sont soumises au droit d'importation de 35%.

Lorsque ces huiles et préparations ont une teneur en huile de pétrole ou de minéraux bitumineux de moins de 70%, acquittent un droit d'importation de 5%, qui sera réduit à 2,5% à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2011.

Eu égard à ce différentiel de taxation entre deux produits d'utilisation similaires, Il a été constaté des manœuvres frauduleuses sous la forme d'un détournement, entraînant un manque à gagner pour le Trésor.

Afin de mettre fin à ce courant de fraude, il est proposé d'aligner la fiscalité douanière sur les préparations lubrifiantes indépendamment de la teneur en huile de pétrole.

#### **4-Taxes intérieures de consommation : Application de la taxe intérieure de consommation sur certaines huiles et préparation lubrifiantes**

Les huiles et préparations lubrifiantes qui ont une teneur en huile de pétrole ou de minéraux bitumineux de 70% ou plus, sont soumises à une taxe intérieure de consommation de 228 dhs les 100 kgs.

Lorsque ces huiles et préparations ont une teneur en huile de pétrole ou de minéraux bitumineux de moins de 70%, elles n'acquittent pas à la taxe intérieure de consommation.

Eu égard à ce différentiel de taxation entre deux produits d'utilisation similaires, Il a été constaté des manœuvres frauduleuses sous la forme d'un détournement, entraînant un manque à gagner pour le Trésor.

Afin de mettre fin à ce courant de fraude, il est proposé de soumettre toutes les huiles et préparation lubrifiante, quelle que soit leur teneur en huile de pétrole ou de minéraux bitumineux, à la taxe intérieure de consommation de 154 dirhams les 100 kilogrammes.

#### **5- Reconduction du régime fiscal de faveur pour les veaux destinés à l'engraissement**

L'article 4-2° de la loi de finances n° 40-08 pour l'année budgétaire 2010 a prévu l'application du droit d'importation de 2,5% sur les veaux relevant de la position tarifaire n° 0102.90 et répondant aux normes zootechniques fixées par arrêté du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche maritime et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2010.

Cette mesure avait pour objectif de favoriser l'intégration de la filière de l'élevage bovin afin d'assurer un approvisionnement normal du marché local en viande rouge de bonne qualité, toute en modernisant les filières de l'élevage et de l'abatage.

Afin de poursuivre les objectifs tracés dans ce cadre par le Plan Maroc Vert, il est proposé de proroger cette mesure jusqu'au 31 Décembre 2011.

B – Impôts, taxes et diverses mesures fiscales

### **1- MESURES SPECIFIQUES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES**

#### **1-1- Mesure en faveur des petites entreprises**

En vue d'améliorer le climat des affaires, encourager les entreprises à plus de transparence et répondre aux attentes des opérateurs économiques qui demandent

des mesures législatives pour lutter contre l'informel, notamment un régime fiscal de faveur pour les petites entreprises, il est proposé l'institution d'une taxation réduite de 15% applicable aux entreprises passibles de l'IS qui réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 2.000.000 DH hors TVA.

### **1-2- Institution d'un régime fiscal de faveur pour les sociétés de services ayant le statut « Casablanca Finance City »**

Pour améliorer l'attractivité de notre système fiscal, il est proposé d'instituer un régime fiscal de faveur pour les sociétés exportatrices de services ayant le statut « Casablanca Finance City ».

Ainsi, il est proposé de faire bénéficier lesdites sociétés de l'exonération totale de l'IS durant les cinq premiers exercices et de l'application d'un taux réduit de 8,75 % au delà de cette période, au titre de leur chiffre d'affaires à l'exportation et des plus-values mobilières de source étrangère réalisées par ces sociétés.

En ce qui concerne les sièges régionaux ou internationaux agréés, il est proposé de leur appliquer un taux réduit de 10% sur une base imposable dont le montant ne peut être inférieur à 5% des charges de fonctionnement.

### **1-3- Octroi d'avantages fiscaux aux sociétés de gestion des résidences immobilières de promotion touristique.**

Dans le but d'encourager les rentrées de devises au Maroc, il est proposé d'assimiler les sociétés de gestion des résidences immobilières de promotion touristique aux établissements hôteliers et leur octroyer les mêmes avantages que ces derniers pour la partie de la base imposable correspondant à leur chiffre d'affaires réalisé en devises dûment rapatriées directement par elles ou pour leur compte par l'intermédiaire d'agences de voyages, à savoir :

- l'exonération totale de l'impôt sur les sociétés pendant une période de cinq (5) ans consécutifs qui court à compter de l'exercice au cours duquel la première opération d'hébergement a été réalisée en devises ;
- et l'imposition au taux réduit de 17,5 % au delà de cette période.

### **1-4- Suppression de la retenue à la source sur les redevances payées en contrepartie des opérations d'affrètement, de location et de maintenance d'aéronefs utilisés pour le transport international**

Il est proposé d'insérer dans l'article 6-I-C-4° du CGI l'exonération de l'impôt sur les sociétés retenu à la source sur les redevances versées à des non résidents en contrepartie des opérations d'affrètement, de location et de maintenance d'aéronefs utilisés pour le transport international.

Cette mesure s'inscrit dans le cadre de l'adoption des meilleures pratiques fiscales sur le plan international, étant précisé que, selon le benchmark réalisé, certains pays (France, Espagne, Irlande, Tunisie,...) adoptent le même régime.

De plus, cette retenue à la source n'ouvre pas droit à un crédit d'impôt dans certains pays. Ce qui a pour conséquence le renchérissement du coût de la location des aéronefs.

### **1-5- Suppression des conditions d'exonération des organismes de placement en capital risque (O.P.C.R.)**

En vue d'encourager le financement des petites et moyennes entreprises (P.M.E.) et le renforcement de leur assise financière, par le biais de l'activité du capital risque, il est proposé de supprimer les conditions d'exonération des OPCR prévues à l'article 7-III du C.G.I. qui prévoient que ces organismes doivent détenir dans leur portefeuille au moins 50% d'actions de P.M.E.

Cette mesure s'inscrit également dans le cadre de la politique visant à encourager le développement des O.P.C.R en harmonie avec les pratiques internationales en la matière.

## **2- MESURES SPECIFIQUES A L'IMPOT SUR LE REVENU**

### **2-1- Exonération des revenus et profits de capitaux mobiliers réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne en actions (PEA), d'un plan d'épargne logement (PEL), et d'un plan d'épargne éducation (PEE)**

En vue d'encourager l'épargne, dynamiser les opérations de bourse et promouvoir l'accession à la propriété, il est proposé :

➤ **d'exonérer totalement les revenus et profits de capitaux mobiliers réalisés dans le cadre d'un PEA à condition que :**

- les versements et les produits capitalisés y afférents soient intégralement conservés dans ledit plan pendant une période au moins égale à 5 ans à compter de la date de l'ouverture dudit plan, au lieu de l'imposition desdits revenus et profits au taux de 10% pour les dividendes ou 15% pour les titres cotés ;
- le montant des versements effectués par le contribuable dans ledit plan ne dépasse pas six cent mille (600.000) dirhams.

Par ailleurs, les titres éligibles au plan d'épargne en actions sont les actions et les certificats d'investissement cotés en bourse des valeurs du Maroc et émis par des sociétés de droit marocain, les droits d'attribution et de souscription afférents auxdites actions ainsi que les titres d'OPCVM « actions ».

➤ **d'exonérer le montant des intérêts d'épargne logement (PEL) à condition que :**

- les sommes investies dans ledit plan soient destinées à l'acquisition ou la construction d'un logement à usage d'habitation principale ;

- le montant des versements et des intérêts y afférents soient intégralement conservés dans ledit plan pour une période au moins égale à 3 ans à compter de la date de l'ouverture dudit plan au lieu de l'imposition des intérêts aux taux de 20 % ou 30 % ;
  - le montant des versements effectués par le contribuable dans ledit plan ne dépasse pas trois cent mille (300.000) dirhams.
- **d'exonérer le montant des intérêts générés par un plan d'épargne éducation à condition que :**
- les sommes investies dans ledit plan soient destinées au financement des études supérieures des enfants à charge ;
  - le montant des versements effectués par le contribuable dans ledit plan ne dépasse pas trois cent mille (300.000) dirhams ;
  - le montant des versements et des intérêts y afférents soient intégralement conservés dans ledit plan pour une période au moins égale à 5 ans à compter de la date de l'ouverture dudit plan.

## **2-2- Prorogation des dispositions relatives à l'exonération de l'indemnité de stage**

Afin de permettre une meilleure insertion des jeunes diplômés dans le marché de travail, il est proposé de proroger, jusqu'au 31 décembre 2012, les dispositions de l'article 57-16° du C.G.I qui prévoient l'exonération de l'indemnité de stage mensuelle brute plafonnée à 6 000 DH, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 Décembre 2010, versée au stagiaire, lauréat de l'enseignement supérieur ou de la formation professionnelle, recruté par les entreprises du secteur privé.

## **2-3- Réduction du taux applicable aux revenus de capitaux mobiliers de source étrangère de 30 % à 15 %**

En vue de s'aligner sur les bonnes pratiques internationales en matière d'imposition des revenus de capitaux mobiliers de source étrangère et encourager les étrangers à s'installer au Maroc, il est proposé de réduire le taux applicable à ces revenus de 30% à 15% libératoire.

## **2-4- Mesures d'encouragement en faveur des personnes résidant dans un pays étranger et appelées à occuper un emploi pour le compte d'une société ayant le statut « Casablanca Finance City », conformément à la législation et la réglementation en vigueur**

Afin d'encourager les personnes résidant dans un pays étranger et appelées, pour une durée déterminée, à occuper un emploi pour le compte d'une société ayant le statut « Casablanca Finance City », à s'installer au Maroc, il est proposé :



- ✓ d'exonérer les frais de transport accordés, lors du congé annuel, audites personnes et leurs conjoints ;
- ✓ d'appliquer un taux libératoire de 20% aux traitements, émoluments et salaires bruts versés par lesdites sociétés auxdites personnes y compris le salarié marocain résidant à l'étranger.

## **2-5- Amélioration du régime de transformation des personnes physiques en sociétés**

En vue d'encourager davantage les opérations d'apport du patrimoine professionnel d'une ou plusieurs personnes physiques à une société passible de l'impôt sur les sociétés, il est proposé d'améliorer le régime fiscal institué par les dispositions de l'article 7 de la loi de finances pour l'année 2010 en renforçant la neutralité fiscale par :

- la réintégration, dans les bénéfices imposables de la société bénéficiaire de l'apport, de la plus value nette réalisée sur l'apport des éléments amortissables, par fractions égales, sur la période d'amortissement desdits éléments. La valeur d'apport des éléments concernés par cette réintégration est prise en considération pour le calcul des amortissements et des plus-values ultérieures ;
- la non imposition des plus-values constatées ou réalisées sur l'apport des éléments non amortissables sauf en cas de leur retrait ou cession ultérieurs.

Par ailleurs, il est proposé de proroger ce dispositif pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2012.

## **2-6- Encouragement en faveur des contribuables nouvellement identifiés et qui exerçaient des activités dans le secteur informel**

En vue d'instituer au profit des contribuables exerçant des activités dans le secteur informel un dispositif fiscal incitatif leur permettant de s'intégrer dans le tissu économique et de s'adapter aux exigences des mutations économiques et aux contraintes de la compétitivité, il est proposé :

- de n'imposer que les revenus acquis et les opérations effectuées à compter de la date d'identification du contribuable ;
- d'accorder, à partir de la date d'identification du contribuable, les avantages prévus par le C.G.I. notamment l'exonération de l'impôt sur le revenu liée au zoning et à l'exportation ;
- d'évaluer les stocks de manière à dégager des marges brutes supérieures ou égales à 20% ;
- de simplifier le paiement de la TVA qui sera effectué sur la marge brute réalisée sur la vente du stock comme évalué ci-dessus.

Cette mesure est proposée pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2012.

### 3- MESURES SPECIFIQUES A LA T.V.A.

#### 3-1- Clarification et amélioration de la définition de la notion de début d'activité

En vertu des dispositions des articles 92(I-6°) et 123-22° du C.G.I., bénéficient de l'exonération de la TVA, les biens d'investissement à inscrire dans un compte d'immobilisation et ouvrant droit à la déduction prévue à l'article 101 du C.G.I, acquis par les entreprises assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée pendant une durée de vingt quatre (24) mois à compter du début d'activité.

Cependant, dans le cadre des conventions d'investissement de 200 millions de dirhams, cette exonération est accordée pour une durée de 36 mois à compter de la date du début d'activité.

Dans le but d'améliorer ce dispositif, il est proposé de compléter les dispositions des articles 92-I-6° et 123 -22°-a) et b) comme suit :

✓ la date à prendre en considération pour décompter la période d'éligibilité à l'exonération est la date du premier acte commercial qui coïncide avec la première opération d'acquisition de biens et services, à l'exclusion :

- des frais de constitution des entreprises ;
- et des premiers frais nécessaires à l'installation desdites entreprises, dans la limite d'un délai supplémentaire de deux (2) mois.

✓ Pour les entreprises qui procèdent aux constructions de leurs projets d'investissement, et compte tenu des retards enregistrés pour l'octroi des autorisations de construire, la date à prendre en considération est la date de délivrance de l'autorisation de construire.

✓ Pour l'exonération à l'intérieur, les biens d'investissement sont exonérés, durant toute la durée d'acquisition ou de construction, à condition que les demandes d'achat en exonération de TVA soient déposées, au service local des impôts dont dépend le contribuable, dans le délai légal de 24 mois.

✓ Pour l'importation, l'exonération accordée de 24 mois ou de 36 mois dans les cas des projets d'investissement de 200 MDH, est prorogée d'un délai supplémentaire de six (6) mois en cas de force majeure, renouvelable une seule fois.

#### 3-2- Prorogation de l'exonération des opérations effectuées par les associations de micro- crédit

Conformément aux dispositions de l'article 91-VII du C.G.I., sont exonérées de la TVA sans droit à déduction et ce du 01/01/2006 au 31/12/2010, les opérations de crédit effectuées par les associations de micro- crédits régies par la loi n° 18-97.

En vue d'accompagner le développement desdites opérations, il est proposé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, de proroger le délai de ladite exonération jusqu'au 31/12/ 2015.

## **4- MESURES SPECIFIQUES AUX DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE**

### **4-1- Droits d'enregistrement**

#### **4-1-1- Accomplissement de la formalité de l'enregistrement en ligne**

Il est proposé d'instituer la télé formalité en matière d'enregistrement des actes et conventions.

Cette mesure s'inscrit dans le cadre de :

- la modernisation du système fiscal ;
- la simplification et l'accélération de la formalité de l'enregistrement des actes ;
- l'harmonisation avec la procédure de télé déclaration et de télépaiement, prévue en matière d'I.S, d'I.R, et de TVA.

### **4-2- Droits de timbre**

#### **4-2-1- Institution d'un timbre spécial lors de l'établissement par les adoul des actes suivants :**

- 100 DH sur les actes de mariage ;
- 200 DH sur les actes de divorce.

Cette mesure vise à assurer des ressources au profit du « Fonds d'entraide familiale » créé par la loi de finances de l'année budgétaire 2010.

#### **4-2-2 Application d'un droit de timbre sur les documents établis par procédé électronique**

Il est proposé de prévoir un droit de timbre de 20 DH pour les actes établis sur support électronique.

Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la modernisation du système fiscal et l'harmonisation avec la télé déclaration et le télépaiement prévus pour les autres impôts et taxes.

## **5- MESURE COMMUNE à l'IS, à l'IR et à la TVA**

### **5-1- Légalisation de la compensation comme mode de règlement régulier sur le plan fiscal**

L'article 11 du CGI prévoit que ne sont déductibles du résultat fiscal qu'à concurrence de 50% de leur montant, les dépenses dont le montant facturé est égal ou supérieur à dix mille (10 000) dirhams et dont le règlement n'est pas justifié par chèque barré non endossable, effet de commerce, moyen magnétique de paiement, virement bancaire ou par procédé électronique.

- De même, en matière de TVA, l'article 106 du CGI prévoit la déductibilité à concurrence de 50 % de son montant, la taxe ayant grevé les achats, travaux ou services dont le montant est égal ou supérieur à dix mille (10.000) dirhams et dont le règlement n'est pas justifié par chèque barré non endossable, effet de commerce, moyen magnétique de paiement, virement bancaire ou par procédé électronique.

En outre, selon l'article 193 du C.G.I, tout règlement d'une transaction dont le montant est égal ou supérieur à vingt mille (20.000) dirhams, effectuée autrement que par chèque barré non endossable, effet de commerce, moyen magnétique ou procédé électronique de paiement ou virement bancaire donne lieu à l'application à l'encontre de l'entreprise vendeuse ou prestataire de service vérifiée d'une amende de 6% du montant de la transaction.

La note circulaire relative aux dispositions fiscales de la L.F. 1996/1997 avait admis comme mode de paiement le règlement d'une dette par compensation avec une créance à l'égard d'une même personne, à condition que cette compensation soit effectuée sur la base de documents dûment datés et signés par les parties concernées et portant acceptation du principe de la compensation.

Aussi est-il proposé de légaliser cette position doctrinale en l'intégrant dans les articles 11, 106 et 193 du CGI.

## **6- MESURES COMMUNES à l'IS, et à l'IR**

### **6-1- Clarification de la notion d'inscription en compte pour l'application de la retenue à la source**

Dans le cadre des mesures de simplification, il est proposé de clarifier la notion d'inscription en compte des bénéficiaires des produits soumis à la retenue à la source, en précisant dans l'article 4 du CGI que cette notion s'entend de l'inscription en comptes courants d'associés, comptes courants bancaires ou comptes courants convenus par écrit entre les parties.

### **6-2- Harmonisation des dispositions relatives à l'obligation de déclaration des sociétés distributrices des produits soumis à la retenue à la source**

Il est proposé d'harmoniser la rédaction de l'article 154 avec celle des articles 152 et 153 du CGI, pour préciser que l'obligation de déclaration incombe uniquement

à la société débitrice qui verse, met à la disposition ou inscrit en compte les produits des actions, parts sociales et revenus assimilés, les produits de placements à revenu fixe et les produits bruts perçus par les personnes non résidentes.

## **7- MESURES COMMUNES à l'IS, à l'IR, à la T.VA. et aux D.E**

### **7-1- Institution d'un traitement préférentiel en faveur des entreprises catégorisées**

Dans le cadre de l'accompagnement des entreprises, il est proposé de compléter l'article 164 du CGI par un nouveau paragraphe V relatif à l'institution d'un traitement préférentiel en faveur des entreprises catégorisées et qui sont en situation fiscale régulière.

## **8- MESURES RELATIVES AUX PROCEDURES FISCALES**

### **8-1- Instauration de la vérification ponctuelle**

Face à la contrainte des moyens humains et matériels nécessaires pour la couverture optimale de la population fiscale et pour que le contrôle fiscal soit efficient et allégé vis-à-vis des entreprises, tout en sauvegardant les droits et garanties des contribuables, il est proposé d'instituer une vérification ponctuelle qui serait régie par les mêmes délais prévus pour la vérification générale.

Il convient de remarquer que ce type de contrôle existe dans les législations fiscales modernes et fait l'objet de recommandations par les institutions internationales.

### **8-2- Instauration de délais au niveau de la procédure de recours devant les Commissions Locales de Taxation (CLT)**

Pour améliorer la célérité de la procédure de recours devant les CLT et à l'instar de ce qui est prévu pour la commission nationale de recours fiscal (CNRF) il est proposé d'instaurer un délai de quinze (15) jours, avant la date de la séance prévue pour l'examen du litige pour la convocation des représentants des contribuables.

De même, il est proposé d'instituer le délai de six (6) mois prévu actuellement pour la CNRF, pour :

- la transmission par l'administration des dossiers aux CLT ;
- la notification à l'administration des décisions des CLT par les secrétaires rapporteurs ;
- et la notification des décisions des CLT aux contribuables.

### **8-3- Harmonisation et unification de la date de départ du délai de recours judiciaire**

Actuellement, le recours judiciaire peut être intenté :

- soit à partir de la date de mise en recouvrement du rôle, état de produits ou ordre de recette, lorsqu'il y a lieu à émission des impositions suite aux décisions définitives des CLT ou de la CNRF ;
- soit à partir de la date de la notification de la décision desdites commissions, lorsque celle-ci ne donne pas lieu à émission.

Dans le but de simplifier, d'harmoniser et de fluidifier le processus des recours judiciaires, il est proposé d'unifier le point de départ du délai d'introduction d'un recours judiciaire suite à contrôle fiscal à partir de la date de la notification de la décision définitive soit des CLT soit de la CNRF.

#### **8-4- Institution d'une charte des contribuables**

Dans le but de renforcer les garanties des contribuables lors d'un contrôle fiscal, il est proposé d'instituer une charte des contribuables à joindre avec l'avis de vérification et permettant à ceux-ci de connaître leurs droits et obligations en matière de contrôle fiscal.

### **9 - MESURES DE FORME**

#### **9-1- Correction de certaines omissions au niveau de l'article 65-II du C.G.I**

Il est proposé de compléter l'article 65- II du C.G.I., en prévoyant :

- ✓ la prise en considération de la rémunération convenue d'avance dans le cadre d'un contrat « Mourabaha », pour la détermination du profit foncier lors de la cession d'un bien acquis dans le cadre dudit contrat ;
- ✓ la prise en considération du montant des intérêts afférents aux prêts accordés aux contribuables par les œuvres sociales du secteur public, semi-public ou privé ainsi que par les entreprises pour la détermination du profit foncier lors de la cession d'un bien immeuble acquis par lesdites institutions.

#### **9-2- Clarification de la rédaction de l'article 161-IV du CGI relatif à la transformation d'un établissement public en société anonyme**

Il est proposé de clarifier la rédaction de l'article 161-IV du CGI relatif à la transformation d'un établissement public en société anonyme pour préciser que c'est le bilan « d'ouverture » du premier exercice comptable de la société qui doit être identique au bilan de « clôture » du dernier exercice comptable de l'établissement public.

## II – Dispositions diverses

### A – RESPONSABILITE DES ORDONNATEURS, DES CONTROLEURS ET DES COMPTABLES PUBLICS

La mise à la charge des comptables publics des primes d'assurances, tel que prévu par l'article 9 de la loi n°61-99 relative à la responsabilité des ordonnateurs, des contrôleurs et des comptables publics, n'a pas été généralisée à l'intégralité de la catégorie des comptables publics, constituée des agents comptables des établissements et entreprises publics, des secrétaires greffiers, des régisseurs et des payeurs délégués relevant des différents départements ministériels.

En outre, la mise à la charge des comptables publics desdites primes, rend difficile la mobilisation, par les administrations concernées, des ressources nécessaires à l'exercice des fonctions de comptable public.

Aussi, et pour remédier à ces difficultés et partant de généraliser la couverture du risque à tous les comptables publics, il est proposé de faire supporter lesdites primes aux budgets des administrations ou organismes dont relèvent lesdits comptables.

### B – CODE DE RECOUVREMENT DES CREANCES PUBLIQUES

Aux termes de l'article 98 de la loi n°15-97 formant code de recouvrement des créances publiques, le Trésorier Général du Royaume et le Directeur Général des Impôts sont habilités, chacun en ce qui le concerne, à actionner la procédure en justice, visant la mise en cause de la responsabilité des gérants et administrateurs de sociétés et entreprises, ayant fait obstacle au recouvrement des créances dues par lesdites entreprises et sociétés et ce, au moyen de manœuvres frauduleuses.

En vue d'améliorer l'action en recouvrement des créances douanières, il est proposé d'étendre cette prérogative au Directeur Général des Douanes et Impôts Indirects pour les cas soulevés par les comptables relevant de son autorité.

### c – PRIME DE RENOUVELLEMENT DU PARC DE TRANSPORT ROUTIER

Ce dispositif qui a été institué par la loi de finances 2006 couvrait initialement la période 2006-2008.

La loi de finances de 2008 a amendé ce dispositif en le reconduisant sur la période 2008-2010 tout en augmentant les montants de la prime et en allégeant les conditions d'éligibilité.

La mesure ainsi proposée au titre du projet de loi de finances 2011, a pour objet de reconduire le dispositif dont il s'agit jusqu'en 2013 en y introduisant notamment les améliorations suivantes :

- Encouragement du renouvellement des véhicules de transport rural par le doublement de ladite prime et par l'ouverture de la possibilité d'en bénéficier pour les véhicules ayant moins de deux ans d'âge ;
- Ouverture de la prime de renouvellement aux remorques utilisées pour le transport de conteneurs ;
- Augmentation des primes de renouvellement pour les véhicules de transport routier de 25.000 dirhams.

#### D - TITULARISATION DU PERSONNEL OCCASIONNEL

Suite aux engagements pris dans le cadre du dialogue social du 19 moharrem 1421, le gouvernement a entamé l'opération de titularisation du personnel occasionnel à compter du premier janvier 2001.

Cette opération s'est concrétisée par la création, dans le cadre des lois de finances pour les années de 2001 à 2010 de 42.000 postes budgétaires.

Pour parachever cette opération de titularisation et permettre à cette catégorie d'améliorer sa situation, il est proposé, dans le cadre du projet de loi de finances pour l'année 2011, de déroger à la loi relative à la titularisation de certains agents de l'Administration dans le cadre de fonctionnaires par la titularisation de la totalité des personnels en fonction au 31 décembre 2010 appartenant à ces catégories.

#### E - SUPPRESSION DES EMPLOIS VACANTS NON UTILISES

En vue d'assurer une meilleure gestion des ressources humaines et d'améliorer les pratiques de prévisions et de gestion y afférentes, il est proposé la suppression des emplois vacants non utilisés à la fin de chaque exercice budgétaire.

#### **F - ANNULATION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT REPORTEES QUI N'ONT PAS DONNE LIEU A ORDONNANCEMENT**

Les crédits d'investissement reportés d'année en année et les reliquats d'engagement correspondant englobent des montants relatifs à des opérations anciennes qui ne peuvent être apurées comptablement pour des raisons administratives ou procédurales.

Afin de permettre l'apurement de cette situation, il est proposé d'insérer dans le projet de loi de finances 2011 une mesure visant à annuler de droit les crédits d'investissement reportés des exercices 2007 et antérieurs sur les exercices 2008 et ultérieurs afférents à des opérations de dépenses qui n'ont pas donné lieu à des ordonnancements durant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2010.

Ces annulations ne concernent que les opérateurs de dépenses au titre desquelles aucune procédure de litige judiciaire n'a été entamée.



Par ailleurs, lorsque les crédits d'investissement reportés correspondent à des marchés achevés, lesdits crédits et les engagements y afférents sont annulés de droit.

Cette mesure d'annulation est étendue également aux opérations et engagements relatifs aux comptes d'affectation spéciale.

## G - HABILITATION ET RATIFICATION LEGISLATIVE

### **1- En matière d'ouverture de crédits en cours d'année budgétaire**

En vertu de la loi organique des finances, les dépenses ne peuvent être engagées, ordonnancées et payées que dans la limite des crédits ouverts par la loi de finances. Par dérogation à ce principe, l'article 43 de ladite loi organique dispose qu'en cas de nécessité impérieuse d'intérêt national, des crédits supplémentaires peuvent être ouverts par décrets en cours d'année, en application de l'article 45 de la Constitution.

L'habilitation proposée dans le cadre des dispositions du présent projet de loi de finances vise à autoriser le gouvernement à ouvrir par décrets, pendant l'année budgétaire 2011, des crédits supplémentaires en vue d'assurer la couverture des besoins impérieux et non prévus lors de l'établissement du budget.

Ces décrets, qui selon les dispositions de la Constitution doivent être soumis à la ratification du parlement, seront repris dans la plus prochaine loi de finances.

### **2- En matière de création de comptes spéciaux du Trésor en cours d'année budgétaire**

La loi organique relative à la loi de finances prévoit la création de comptes spéciaux du Trésor par la loi de finances.

Par dérogation à ce principe, l'article 18 de ladite loi organique dispose qu'en cas d'urgence et de nécessité impérieuse, de nouveaux comptes spéciaux du Trésor peuvent être créés en cours d'année budgétaire.

L'habilitation proposée vise à autoriser le gouvernement, en vertu de l'article 18 précité à créer, par décrets, de nouveaux comptes spéciaux du Trésor pendant l'année budgétaire 2011.

Ces décrets, qui doivent être soumis à la ratification du parlement, conformément aux dispositions de la Constitution, seront repris dans la plus prochaine loi de finances.

### **3- En matière de création de SEGMA en cours d'année budgétaire**

En vertu des dispositions de l'article 45 de la Constitution, le gouvernement est autorisé à créer, par décrets, des services de l'Etat gérés de manière autonome pendant l'année budgétaire 2011.

Les décrets visés ci-dessous doivent être soumis à la ratification du Parlement dans la plus prochaine loi de finances.

## H - SERVICES DE L'ETAT GERES DE MANIERE AUTONOME

### a- Ressources affectées

#### – « Direction des transports routiers et de la sécurité routière » :

En vertu des dispositions de l'article 18 de la loi de finances de 2006, le Service de l'Etat géré de manière autonome susvisé bénéficie de 50 % du produit des amendes transactionnelles et forfaitaires constatées par des agents verbalisateurs habilités relevant du ministère chargé des transports.

Suite à l'entrée en vigueur du nouveau code de la route, il y a lieu de compléter cette disposition pour faire bénéficier le budget dudit SEGMA de 50 % du produit des amendes constatées automatiquement par les radars fixes.

### b- Création

#### – Services de l'Etat gérés de manière autonome rattachés au Ministère de la Santé :

Le statut de service de l'Etat géré de manière autonome conféré aux centres hospitaliers provinciaux répond à l'objectif d'une gestion de proximité des hôpitaux et de l'amélioration de la qualité des soins de santé dispensés à la population par ces formations. Il tend également à renforcer l'autonomie financière de ces entités en leur permettant de disposer de moyens financiers pour entreprendre des actions se traduisant par l'amélioration de leurs prestations.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'érection des centres suivants rattachés au Ministère de la Santé en services de l'Etat gérés de manière autonome :

- « Centre hospitalier provincial de Tinghir » ;
- « Centre hospitalier provincial de Sidi Ifni » ;
- « Centre hospitalier provincial de Sidi Slimane » ;
- « Centre hospitalier provincial de Ouazzane » ;
- « Centre hospitalier provincial de Berrechid » ;
- « Centre hospitalier provincial de Rhamna » ;
- « Centre hospitalier provincial de Sidi Bennour » ;
- « Centre hospitalier provincial de Youssoufia » ;

- « Centre hospitalier provincial de F'kih Bensaleh » ;
- « Centre hospitalier provincial de Midelt » ;
- « Centre hospitalier provincial de Guercif ».

– **« Division de la sécurité sociale et de la mutualité » :**

Dans le cadre de la modernisation de sa gestion et en vue d'améliorer la qualité de ses prestations, le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, à travers la Division de la sécurité sociale et de la mutualité, compte instituer une rémunération en contrepartie des services rendus notamment aux entreprises, aux organismes de protection sociale, aux organisations de professionnelles des travailleurs et des employeurs, aux associations, aux administrations, aux collectivités locales et aux particuliers.

L'érection de ladite division en service de l'Etat géré de manière autonome en tant que cadre budgétaire et comptable, permettrait de recouvrer une partie des coûts des prestations rendues.

– **Service de l'Etat géré de manière autonome intitulé « SEGMA chargé de l'accréditation et de la métrologie » rattaché au Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies :**

Afin d'assurer le développement normal des activités de métrologie et d'accréditation, il est proposé de créer au sein du Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies, un service d'Etat géré de manière autonome qui sera chargé de gérer les recettes et les dépenses de ces activités.

Le statut de SEGMA permettra également à ces activités de contribuer davantage à l'amélioration de l'environnement général des entreprises marocaines pour les accompagner dans leur effort d'amélioration de leur compétitivité.

### **c- Suppression**

Suite à l'achèvement des missions pour lesquelles il a été créé, il est proposé de supprimer le service de l'Etat géré de manière autonome intitulé :

- **« Célébration du 1200<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la ville de Fès ».**
- **« Division des accidents du travail »**

L'article 16 de la loi de finances de l'année budgétaire 2007 a conditionné la suppression du service de l'Etat géré de manière autonome intitulé « Division des accidents du travail » par le transfert de la gestion des fonds ci-après à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).

- Fonds de majoration des rentes d'accidents de travail ;
- Fonds de garantie ;
- Fonds de solidarité des employeurs.

Toutefois, la CNSS, en raison des multiples missions qui lui sont confiées, notamment l'assurance maladie obligatoire du personnel du secteur privé, n'a pas pu prendre en charge ladite gestion.

Aussi, et pour mettre fin à la situation provisoire mentionnée dans l'article 16 susvisé, il est proposé de supprimer le SEGMA « Division des accidents du travail » à compter du premier juillet 2011, et de confier à partir de cette date la gestion des fonds dont il s'agit à la Caisse Nationale des Retraites et d'Assurances (CNRA) qui a accumulé une grande expérience en matière de gestion des rentes.

Ce transfert devra permettre l'amélioration des services rendus aux victimes des accidents du travail et de leurs ayants droit.

## i - COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

### a - Création

- Création d'un compte d'affectation spéciale intitulé « Fonds d'entraide familiale » :

En application des dispositions de l'article 16 bis de la loi de finances pour l'année 2010, il est procédé, en vertu de la loi de finances 2011, à la création d'un compte d'affectation spéciale intitulé « Fonds d'entraide familiale » pour retracer les opérations afférentes à l'entraide familiale.

Ce fonds sera alimenté principalement par le produit d'un droit de timbre à apposer sur les actes de mariage et sur les actes de divorce et dont l'institution est prévue dans le projet de loi de finances 2011.

- Création d'un compte d'affectation spéciale intitulé « Fonds national de soutien des investissements » :

Afin d'assurer une meilleure affectation des ressources provenant des cessions des participations de l'Etat, il est proposé la création d'un compte d'affectation spéciale intitulé « Fonds national de soutien des investissements » qui sera alimenté par 50 % du produit desdites cessions.

Ainsi pérennisées, lesdites ressources devront permettre de financer des projets structurants dans le cadre de stratégies nationales tout en ayant la visibilité nécessaire dans la mise en œuvre des programmes d'actions sectorielles.

- « Fonds spécial pour le soutien des juridictions » ;
- « Fonds spécial pour le soutien des établissements pénitentiaires » :

Suite à la mise en place de la Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion et la dotation de ladite délégation d'un budget autonome de celui du Ministère de la Justice, il est apparu nécessaire d'abroger les dispositions de l'article 31 de la loi de finances pour l'année 2004 portant création du compte d'affectation spéciale intitulé « Fonds spécial pour le soutien des juridictions et des établissements pénitentiaires » et la création de deux comptes d'affectation spéciale dont l'un est dédié aux juridictions et intitulé « Fonds spécial pour le soutien des juridictions » et l'autre compte dédié aux établissements pénitentiaires et intitulé « Fonds spécial pour le soutien des établissements pénitentiaires ».

- « Fonds de soutien de l'action culturelle au profit des marocains résidant à l'étranger » :

La politique menée par les pouvoirs publics à l'égard de la communauté marocaine résidant à l'étranger concourt à maintenir son attachement au Royaume du Maroc. Cet attachement sert précieusement l'économie nationale comme il contribue à la défense des causes et intérêts supérieurs de notre pays.

Pour consolider le sentiment d'appartenance de cette communauté à l'identité culturelle marocaine sans l'empêcher pour autant de s'ouvrir sur les cultures des pays d'accueil, il est proposé la création d'un compte d'affectation spéciale pour la promotion et le soutien des activités culturelles au profit de la communauté marocaine résidant à l'étranger dont le financement sera assuré par la participation des acteurs publics et privés concernés par la gestion du dossier des marocains résidant à l'étranger.

## **b -Suppression**

### **✓ Compte d'affectation spéciale :**

- « Fonds spécial pour le financement des programmes socio-économiques »

Ce compte d'affectation spéciale n'assurant plus le financement des programmes socio-économiques, sa suppression est proposée.

Le remboursement de l'avance de l'Etat au profit des fonctionnaires et agents de l'Etat pour l'accès à la propriété de logements sociaux imputé sur ce compte sera désormais imputé sur les recettes du budget général.

### **✓ Comptes de prêts :**

Suite à l'achèvement des opérations ayant été à l'origine de leur création, il est proposé la suppression des comptes de prêts suivants :

- Prêts à l'Office National de l'Electricité ;
- Rétrocession à des entreprises du secteur privé de tout ou partie des prêts accordés au gouvernement Marocain par des gouvernements étrangers ou des organismes internationaux.